

Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle

Immeuble Ecotech / 3 rue Marconi / 57070 METZ

mail : contact@aguram.org / tél. : 03 87 21 99 00

www.aguram.org

# P.L.U.

## Plan Local d'Urbanisme /

Date de référence du dossier / 25 Novembre 2016

Approbation initiale du P.O.S. 22 Janvier 1988

## RAPPORT DE

## PRESENTATION / TOME 1 :

### PROCEDURE EN COURS

Révision Générale du P.O.S. et transformation en P.L.U.

Prescription	DCM	26/09/2014
Arrêt	DCM	25/11/2016
Approbation	DCM	-

## DIAGNOSTIC TERRITORIAL





## TABLEAU RECAPITULATIF DES PROCEDURES D'URBANISME ARS-SUR-MOSELLE

---

<b>Approbation initiale POS</b>	<b>DCM</b>	<b>22-01-1988</b>
---------------------------------	------------	-------------------

---

<b>Modification</b>	<b>DCM</b>	<b>17-06-1993</b>
---------------------	------------	-------------------

<b>Modification</b>	<b>DCM</b>	<b>31-10-1996</b>
---------------------	------------	-------------------

<b>Modification</b>	<b>DCM</b>	<b>02-07-1999</b>
---------------------	------------	-------------------

---

<b>Révision générale POS</b>	<b>DCM</b>	<b>02-03-2001</b>
------------------------------	------------	-------------------

---

<b>Modification</b>	<b>DCM</b>	<b>13-09-2002</b>
---------------------	------------	-------------------

<b>Modification</b>	<b>DCM</b>	<b>20-08-2003</b>
---------------------	------------	-------------------

<b>Modification</b>	<b>DCM</b>	<b>01-04-2005</b>
---------------------	------------	-------------------

<b>Modification</b>	<b>DCM</b>	<b>19-01-2007</b>
---------------------	------------	-------------------

<b>Révision Simplifiée</b>	<b>DCM</b>	<b>13-12-2007</b>
----------------------------	------------	-------------------

<b>Modification</b>	<b>DCM</b>	<b>03-04-2008</b>
---------------------	------------	-------------------

<b>Révision Simplifiée</b>	<b>DCM</b>	<b>18-12-2009</b>
----------------------------	------------	-------------------

<b>Modification</b>	<b>DCM</b>	<b>12-07-2012</b>
---------------------	------------	-------------------

<b>Modification</b>	<b>DCM</b>	<b>06-12-2013</b>
---------------------	------------	-------------------

---

<b>Prescription révision du POS en forme de PLU</b>	<b>DCM</b>	<b>26-09-2014</b>
---------------------------------------------------------	------------	-------------------

---

\* DCM : Délibération du Conseil Municipal

**PREAMBULE**

<b>I - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>7</b>
<b>1. LE CADRE NATUREL ET PAYSAGER.....</b>	<b>7</b>
1.1 Le climat .....	7
1.2 La topographie.....	9
1.3 La géologie.....	11
1.4 Le réseau hydrographique .....	13
1.5 Les zones naturelles d'intérêts reconnus.....	17
1.6 Les milieux naturels et semi-naturels.....	23
1.7 La biodiversité remarquable.....	34
1.8 Les continuités écologiques.....	39
1.9 Le paysage et ses enjeux.....	50
<b>2. ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE.....</b>	<b>54</b>
2.1 La gestion des déchets .....	54
2.2 L'eau potable et l'assainissement .....	56
2.3 Les gaz à effet de serre .....	59
2.4 Les énergies renouvelables .....	61
2.5 Les nuisances sonores.....	65
2.6 Les risques naturels .....	70
2.7 Les risques anthropiques .....	80
2.8 Les servitudes d'utilité publique.....	86
2.9 Les technologies de l'information et de la communication .....	87
<b>II – DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE .....</b>	<b>91</b>
<b>1. LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE.....</b>	<b>91</b>
1.1 La démographie .....	91
1.2 Le parc de logements .....	100
1.3 Les logements sociaux.....	106
1.4 Le rythme de construction .....	112
1.5 L'emploi sur la commune.....	117
1.6 Les équipements et la vie associative .....	121
1.7 Les activités économiques et de services .....	127
1.8 L'activité agricole .....	137
<b>2. LE CONTEXTE URBAIN.....</b>	<b>148</b>
2.1 L'histoire d'Ars-sur-Moselle .....	148
2.2 Le développement urbain .....	150
2.3 La morphologie urbaine.....	161
2.4 Les entrées de commune.....	178
2.5 Les déplacements et la mobilité .....	181
2.6 Les espaces publics .....	197
2.7 Le patrimoine bâti .....	201
<b>III – EVOLUTIONS DU FONCIER ET POTENTIEL DE DENSIFICATION .....</b>	<b>207</b>
<b>1. L'ANALYSE DE LA CONSOMMATION FONCIERE .....</b>	<b>207</b>
1.1 Les données de cadrage .....	207
1.2 L'évolution des espaces naturels et agricoles .....	208
1.3 L'évolution des surfaces artificialisées.....	209
<b>2. LE BILAN DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS.....</b>	<b>212</b>



<b>3.</b>	<b>L'ÉVALUATION DU POTENTIEL DE DENSIFICATION DES TISSUS URBAINS.....</b>	<b>215</b>
3.1	Les logements vacants .....	215
3.2	Les possibilités de renouvellement urbain .....	216
3.3	Le potentiel de densification pour l'habitat.....	218
3.4	La zone d'activités du Docteur Schweitzer.....	225
<b>III –</b>	<b>SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL .....</b>	<b>227</b>



## PREAMBULE

### A. Une commune périurbaine de l'agglomération Messine

Située au Sud-ouest de l'agglomération Messine, **Ars-sur-Moselle est une commune urbaine d'un peu moins de 5000 habitants appartenant au territoire de Metz-Métropole**. Elle est distante de seulement 10 kilomètres du centre-ville de Metz pour un temps de parcours d'environ 15 minutes en voiture , 10 minutes en train TER et environ 20 à 25 minutes en transports en commun.

La commune est bordée par la **Moselle et son canal**. Elle s'étend principalement le long du vallon de la Mance. A moins de 5 kilomètres du ban communal se trouvent **deux échangeurs de l'A31**. Ars-sur-Moselle est traversée par plusieurs axes de communications : **RD6** au Nord-ouest (vers Moulins-lès-Metz), **RD11** au Sud-est (vers Jouy-aux-Arches) et la **voie ferrée** de la principale ligne régionale de **Nancy à Luxembourg**. Ars-sur-Moselle dispose **d'un relief assez marqué** mais propose paradoxalement **assez peu de cônes de vues qualitatifs**.

**Ars-sur-Moselle** partage ses limites communales avec sept communes appartenant au territoire de Metz-Métropole : Vaux, Gravelotte, Rezonville, Gorze, Ancy-sur-Moselle, Jouy-aux-Arches et Moulins-lès-Metz.

### B. Carte d'identité communale

Code INSEE :	57 032
Code Postal :	57 130
Région :	Lorraine
Département :	Moselle
Arrondissement :	Metz
Canton :	Ars-sur-Moselle
Communauté d'agglomération :	Metz-Métropole
Collecte des ordures ménagères :	Metz-Métropole via Haganis
Assainissement :	Haganis
Distribution électrique :	UEM
Pompier :	SDIS METZ
Gendarmerie :	ARS-SUR-MOSELLE

**Superficie** : 11,60 km<sup>2</sup> (1160 ha)  
**Population** : 4782 habitants (INSEE 2012)  
**Densité** : 412 habitants/km<sup>2</sup>



### C. Une commune de Metz-Métropole

Créé le 30 janvier 1975, le District de l'Agglomération Messine était un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, né de la volonté conjointe de communes de se regrouper et d'unir leurs forces pour assurer le développement et le rayonnement de l'agglomération. Totalisant près de 181 000 habitants, il regroupait 10 communes.

Avec la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le district s'est transformé en 2002 en Communauté d'Agglomération de Metz-Métropole. Ce sont 18 communes dont Ars-sur-Moselle qui ont adhéré à cette date. **Au 1<sup>er</sup> Janvier 2014, les 306 km<sup>2</sup> du territoire de l'Agglomération totalise 44 communes et 223 000 habitants.**

Les 14 compétences de METZ-MÉTROPOLE se subdivisent en 3 catégories :

Compétences obligatoires : Développement économique et touristique ; Aménagement de l'espace communautaire et transports ; Équilibre social de l'habitat ; Politique de la Ville.

Compétences optionnelles : Voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire ; Assainissement ; Élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés ; Lutte contre la pollution de l'air, Lutte contre les nuisances sonores ; Équipements culturels et sportifs

Compétences facultatives : Étude de tout problème d'intérêt communautaire ; Service de lutte contre l'incendie ; Fourrière animale ; Entretien des réseaux d'évacuation des eaux pluviales ; Instruction des autorisations liées au droit des sols ; Archéologie préventive.

### D. Ars-sur-Moselle dans le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCOTAM)

**Ars-sur-Moselle se trouve au coeur du périmètre du SCOTAM à 10 kilomètres au Sud de Metz, la ville centre.** Le périmètre du SCOTAM a été fixé par arrêté Préfectoral du 31 décembre 2002. Il concerne 151 communes et compte 370 916 habitants en 2010 soit plus de 36% de la population Départementale. Le Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCOTAM a été créé par arrêté Préfectoral du 20 octobre 2006. Il comprend la Communauté d'Agglomération de Metz-Métropole et six intercommunalités : le Haut-Chemin, Pays Orne Moselle, Rives de Moselle, Pays de Pange, Val de Moselle et Sud Messin. **Depuis le comité syndical du 22/10/2015, la Communauté de Communes du Pays Boulageois appartient au périmètre du SCOTAM bien qu'elle ne soit pas encore couverte par ce document.**

Le SCOT est un document de planification à l'échelle de l'agglomération qui doit mettre en cohérence les politiques sectorielles en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux. Il prend en compte, à l'échelle du territoire du SCOT et en lien avec les territoires adjacents, l'ensemble des politiques menées à l'échelle des agglomérations : l'habitat avec les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH), les déplacements avec les Plans de Déplacements Urbains (PDU), l'urbanisme avec les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et l'équipement commercial avec les Schémas de Développement Commercial.

Au niveau environnemental, le SCOTAM accorde une grande importance au recensement des espèces végétales exogènes invasives et aux mesures à mettre en place pour éviter leur propagation.

**Le SCOTAM a été approuvé par délibération le 20/11/2014.**

# I - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## 1. LE CADRE NATUREL ET PAYSAGER

### 1.1 LE CLIMAT

Soumis à la fois à **des influences océaniques et continentales**, le territoire d'Ars-sur-Moselle est caractérisé par un **climat de transition de type océanique dégradé / subcontinental**. Les données météorologiques sont relevées à la station de Metz – Frescaty (1971 – 2000), située à 8 kilomètres à vol d'oiseau à l'Est d'Ars-sur-Moselle. Elles permettent d'évaluer à la fois les contraintes et le potentiel d'utilisation des ressources climatiques pour l'activité humaine. La hauteur moyenne annuelle des précipitations est de 754 mm. Les moyennes annuelles extrêmes se situent à 476 mm pour l'année la plus sèche (1976) et 1045 mm pour l'année la plus humide (1981).

Les moyennes mensuelles observées montrent **l'abondance des précipitations en décembre** (maximum moyen de 79 mm). Le mois d'avril est le moins arrosé avec une moyenne de 51 mm. Le nombre moyen de jours de précipitations est de 123 jours, dont : 49 jours de brouillard, 25 jours de neige, 22 jours d'orages et une vingtaine de jours de forte pluie, où les précipitations dépassent 10 litres d'eau au mètre-carré. Celles-ci peuvent atteindre exceptionnellement 50 à 60 litres d'eau au mètre-carré en une seule journée (record absolu enregistré : 61 l./m<sup>2</sup> le 25 février 1997). Le mois de janvier enregistre les températures moyennes les plus basses, inférieures à 5°C, et à l'inverse, le mois le plus chaud est juillet avec une température moyenne de 24,5°C.

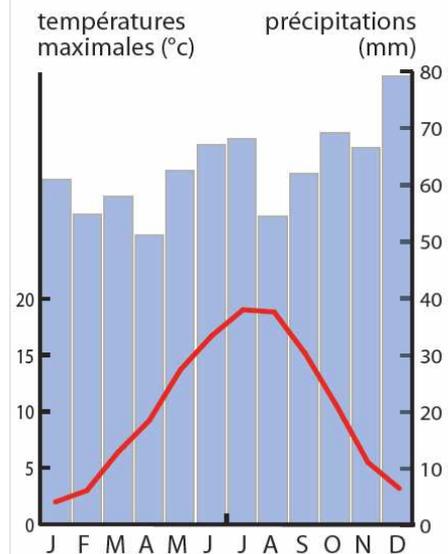
**Le nombre moyen de jours de gel est de 65 jours**, les risques de gel étant les plus fréquents de décembre à février. **La durée annuelle moyenne de l'ensoleillement est proche de 1600 heures** répartis sur près de **290 jours**. Le printemps et l'été sont les saisons qui bénéficient en majorité de l'ensoleillement, tant en durée absolue qu'en proportion relative des périodes d'ensoleillement au cours de la journée.

L'hiver est une saison qui dispose en revanche d'une insolation médiocre. Sur les 62 jours que comptent les mois de décembre et janvier, Météo-France recense en moyenne 32 journées totalement dépourvues d'ensoleillement et 13 journées où l'ensoleillement est inférieur à 20%.

**Le territoire est concerné par des vents soufflant majoritairement du Sud-Ouest, de l'Ouest et du Nord-Nord-Est :**

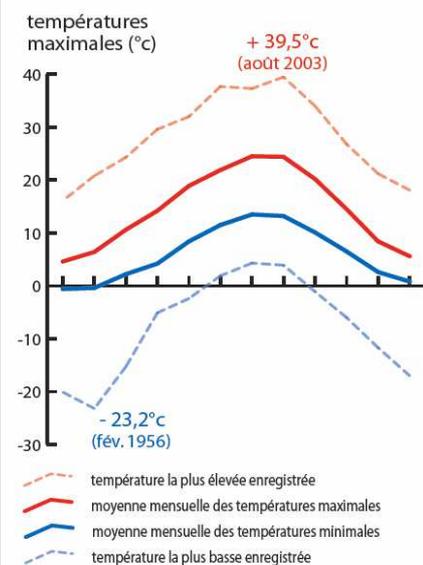
- Les vents du Sud-Ouest et de l'Ouest sont les vents dominants. Généralement doux et humides, ils peuvent

► **Diagramme ombro-thermique**  
Station de Metz-Frescaty  
(période 1971 - 2000)



Source : Météo-France

► **Amplitudes thermiques**  
Station de Metz - Frescaty  
normales saisonnières 1971 - 2000  
et records sur la période 1946 - 2006

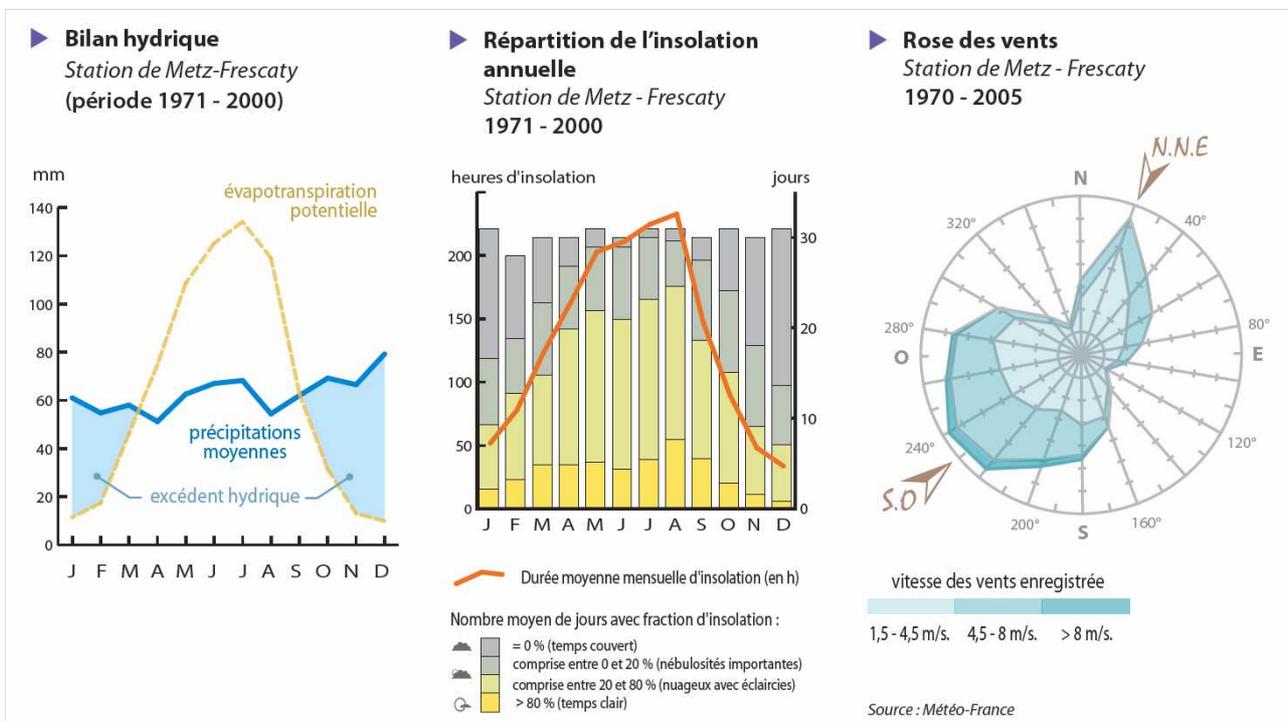


Source : Etat Initial de l'Environnement du SCOTAM

- parfois présenter une vitesse élevée, dépassant 60 km/h en rafales,
- Les vents du Nord-Nord-Est sont des vents froids à vitesse modérée. En principe, ils ne dépassent pas 8 m/s (30 km/h),
  - Le vent du Sud souffle une trentaine de jours par an, le plus souvent avec une vitesse faible ou intermédiaire.

En moyenne, **le vent souffle 40 jours par an** avec des rafales dépassant 16 m/s. (58 km/h). Deux jours par an, les rafales dépassent 28 m/s. (100 km/h). Entre 1949 et 2006, la vitesse maximale enregistrée en hiver et au printemps est de 40 m/s (144 km/h).

Les vents froids **du Nord-Est soufflent essentiellement sur les plateaux**. La vallée de la Moselle et plus encore le vallon de la Mance, sont abrités par leurs reliefs. **Les coteaux** orientés au Sud, comme sous le bois de la Roche et aux abords des arches, **bénéficient d'un microclimat** plus chaud qui a notamment permis le développement de la culture de la vigne.



Source : Etat Initial de l'Environnement du SCOTAM

Commune de l'est de la France, Ars-sur-Moselle est soumise à un climat de transition de type océanique dégradé / subcontinental. Les précipitations sont bien réparties tout au long de l'année. Un excédent hydrique théorique (précipitations/évapotranspiration potentielle) entre octobre et mars permet de recharger les nappes souterraines et de compenser le déficit hydrique théorique entre avril et septembre (nécessité d'encourager l'infiltration de l'eau pour alimenter les nappes d'eau souterraine et limiter les inondations).

Les vents dominants sont de secteurs Sud-Ouest et de l'Ouest, et dans une moindre mesure du Nord-Nord-Est. La commune bénéficie de 1 600 heures d'ensoleillement, majoritairement au printemps et en été.

## 1.2 LA TOPOGRAPHIE

Trois sommets boisés constituant les **Côtes de Moselle** dominant de plus de 160 mètres la Vallée de la Moselle et **les zones urbanisées d'Ars-sur-Moselle**, située à environ 170 mètres d'altitude .

Il s'agit du :

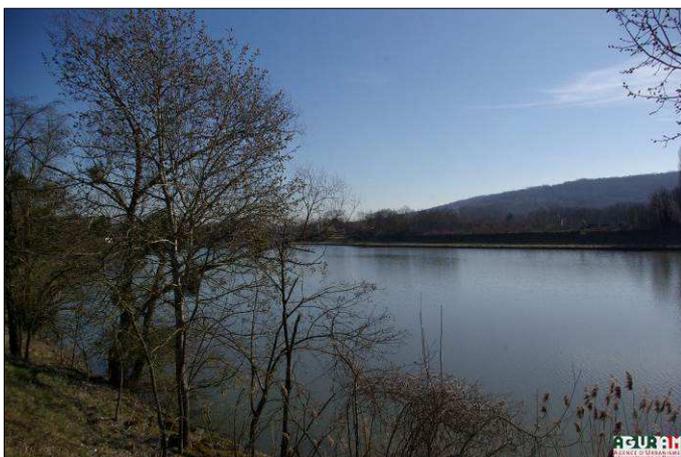
- **Fort Driant** (361 mètres) au Sud-Ouest ;
- **Bois de la Roche** (333 mètres) ;
- **Bois la Dame** (352 mètres) au Nord.

Sur la rive opposée de la Moselle, **la butte témoin du Bois de Geval** (316 mètres), à Jouy-aux-Arches, forme un vis-à-vis en cône boisé, bien que moins marqué. **Le point le plus haut de la commune** est situé à **337 mètres d'altitude** et le point le plus bas à 170 mètres, soit 167 mètres de dénivelé.



*Vue sur le fort Driant depuis Ars-sur-Moselle*

Excepté vers le Nord-Est, où **la plaine alluviale de la Moselle** s'élargit très fortement, les paysages d'Ars-sur-Moselle, même urbains, sont ainsi **presque toujours agrémentés d'un fond boisé valorisant**. **La Mance** a creusé les terrains calcaires de ce front de côtes en une entaille profondément encaissée. **Au niveau du Moulin de la Mance**, le vallon est très étroit et creusé dans le plateau (dénivelé de 100 mètres environ). Il est presque refermé par les bois qui l'entourent. **La Plaine de Geai** constitue une clairière au milieu du boisement. **Au niveau du collège d'enseignement secondaire (CES), le vallon de la Mance s'élargit alors et les pentes s'adoucissent**. L'urbanisation la plus ancienne a gagné les espaces les plus plats du fond de vallée.



*La vallée de la Moselle*

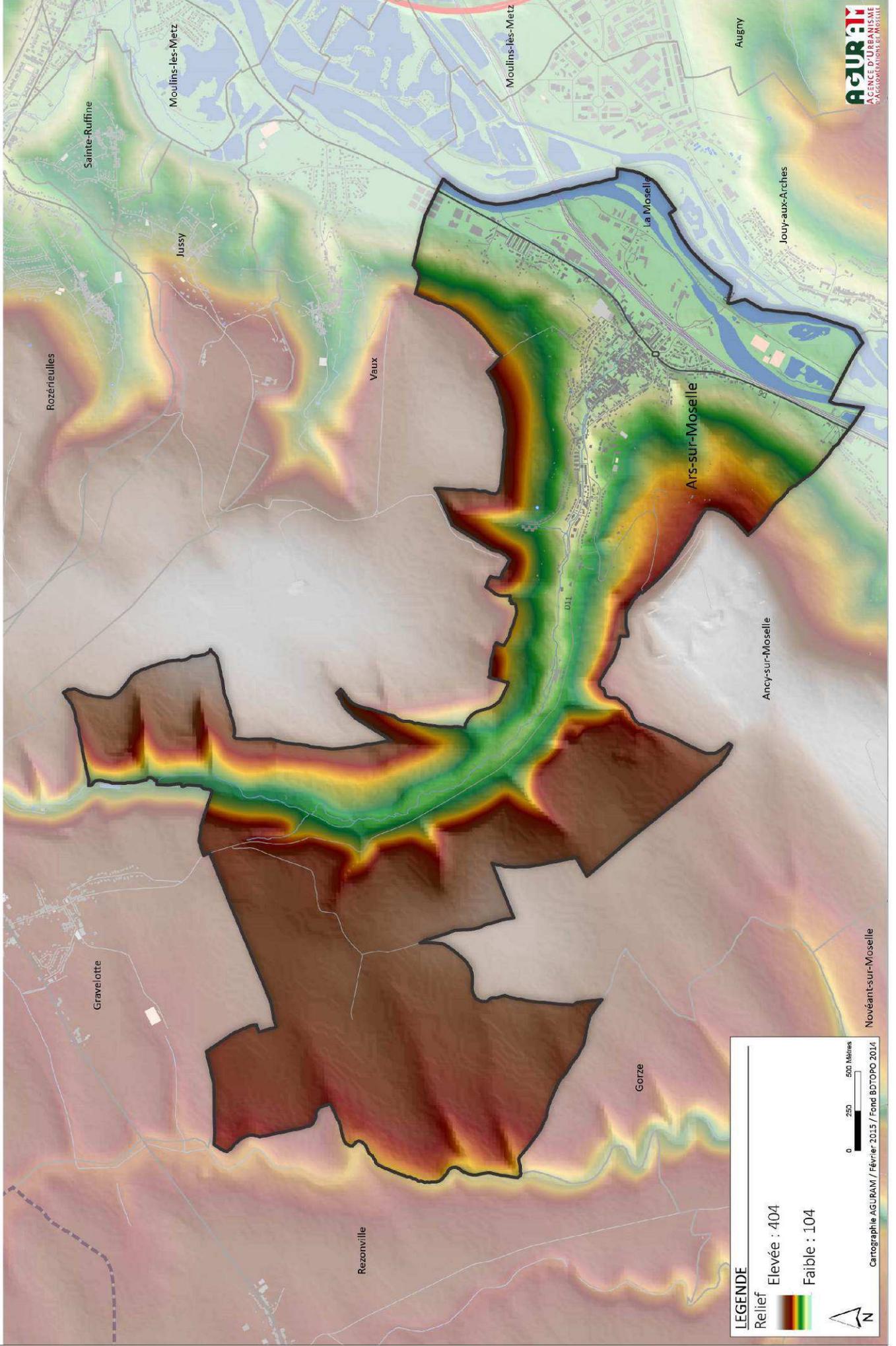
**Des extensions plus récentes**, sous forme d'habitat collectif ou pavillonnaire, se sont installées sur les replats un peu plus haut tels que le CES. **La forêt occupe les hauts de pente et les sommets**.

Enfin, au Sud-Est, la Vallée de la Moselle contraste de la Vallée de la Mance par son amplitude et sa forme nettement plus en « U » qu'en « V ». La rivière y serpente en deux bras autour de l'île de la Saussaie.

**La voie ferrée délimite une grande zone d'activités** : celle de la rue du Docteur Schweitzer. La route départementale N°6

délimite l'agglomération ancienne, tandis que des extensions pavillonnaires montent à flanc de coteau.

**Ars-sur-Moselle est une commune de côtes dominée par trois sommets boisés : Fort Driant, Bois de la Roche et Bois la Dame. Le relief est marqué par la présence de deux cours d'eau : la Moselle, avec sa large vallée ouverte, et la Mance, avec sa vallée étroite dont les pentes majoritairement boisées s'adoucissent d'amont en aval.**



**LEGENDE**

Relief Elevée : 404  
Faible : 104



0 250 500 Mètres

Cartographie AGURAM / Février 2015 / Fond BDTOPO 2014

Novéant-sur-Moselle

Ancy-sur-Moselle

Ars-sur-Moselle

La Moselle

AUGNY

Jouy-aux-Arches

Moullins-lès-Metz

Moullins-lès-Metz

Sainte-Ruffine

Jussy

Vaux

Rozérieulles

Gravelotte

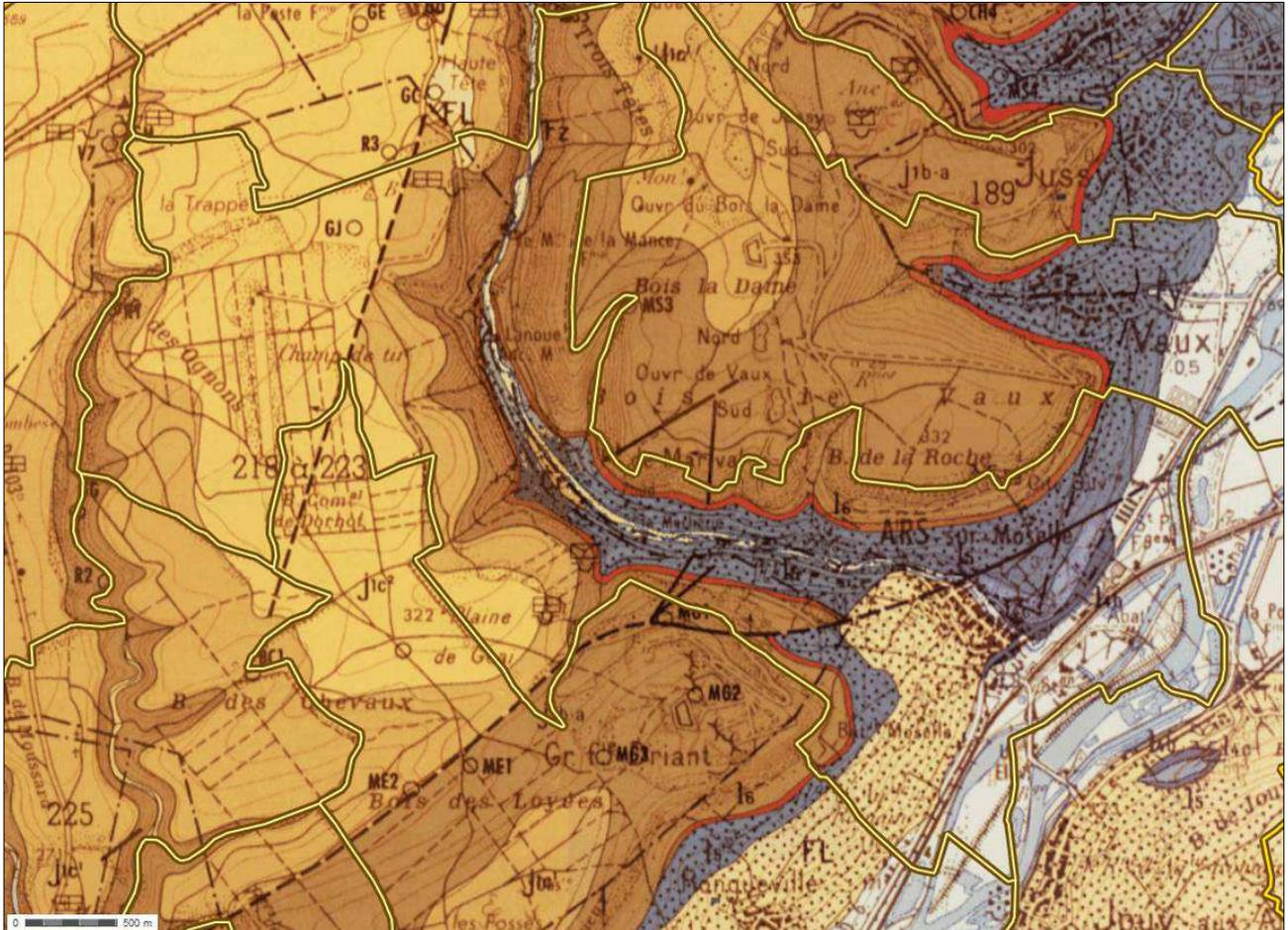
Rezonville

Gorze

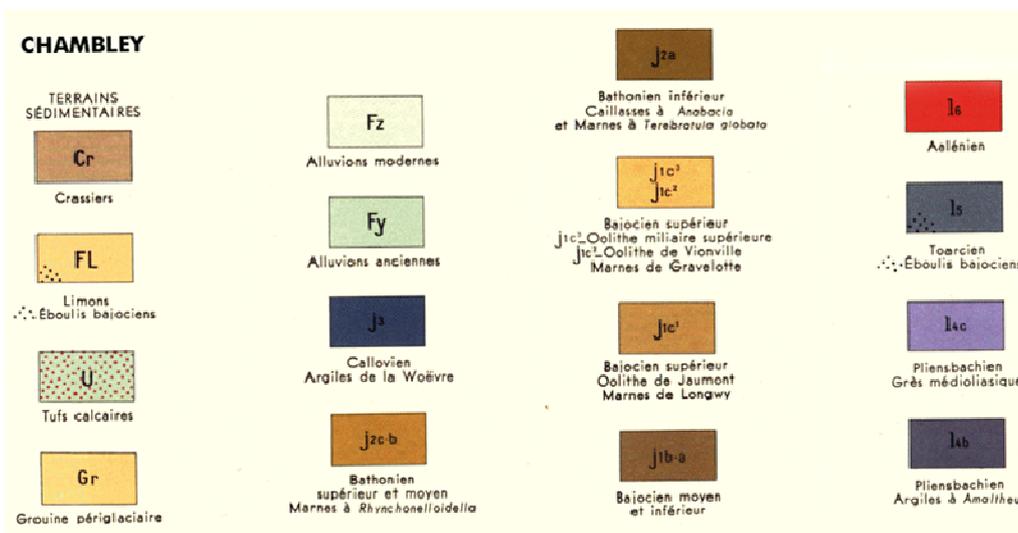
### 1.3 LA GEOLOGIE

La structure géologique du ban communal, comprend, d'Est en Ouest :

- Des buttes-témoins détachées du plateau telles que celles de Jouy-aux-Arches ;
- La large vallée alluviale de la Moselle orientée Sud-Ouest / Nord-Est ;
- Le plateau calcaire du Bajocien, entaillé par la Mance.



Carte géologique d'Ars-sur-Moselle





### A. Le fond de vallée de la Moselle, une large bande alluvionnaire :

**Les alluvions récentes de la Moselle** (Fz), constituées de **sables et de graviers** siliceux avec une couverture de limons (FL), procurent d'excellents matériaux pour les routes ou les constructions. Le sol, enrichi d'humus déposé par la rivière était très fertile pour les prairies disparues à Ars-sur-Moselle car le secteur est en totalité industrialisé ou transformé (zone d'activités de la rue du Docteur Schweitzer, île de la Saussaie).

### B. Les coteaux, des terrains argileux et instables

**Les marnes et grès argileux du Lias** (I4b et I4c) qui occupent **le fond de la vallée** et constituent la base des Côtes, apparaissent assez peu sur le ban communal d'Ars-sur-Moselle, excepté au niveau de la butte surmontée par l'église. Ces marnes et grès argileux du Lias sont recouverts par les marnes grises du Toarcien (I5), couche contenant des fossiles en grand nombre, coquillages marins, mais aussi d'ichtyosaures. Les marnes grises du Toarcien (I5) ont été recouvertes d'éléments provenant des terrains calcaires au-dessus par éboulis ou glissements de terrain.

A la base de ces marnes existe un niveau de schistes bitumineux. Ils ne contiennent pas suffisamment de pétrole pour que l'exploitation en soit intéressante mais leur structure en lamelles les fait gonfler avec l'eau et leur donne une mauvaise stabilité pour la construction (cf. Plan de Prévention des Risques Mouvements de terrain). Des nappes importantes de limons argileux (FL) se sont aussi déposés sur les marnes au niveau du centre d'Ars-sur-Moselle et sur tout le coteau sud jusqu'à Ancy-sur-Moselle, toujours mélangés aux éboulis, donnant des sols fertiles, mais souvent très instables. Ces sols de pentes de coteaux ont été principalement consacrés aux prairies et vergers sur les sols argileux et aux cultures plus délicates sur les sols les mieux drainés. Les éboulis calcaires, bien exposés et secs, ont longtemps été couverts de vignes.

### C. Une bande de minerai de fer

Cet étage géologique, dit « *Aalénien* » (I6) a présenté **un intérêt industriel important** car ses calcaires oolithiques sont ferrugineux et donnaient la « *minette* » lorraine à moins de 30% de teneur de fer. **La zone étant assez pauvre, son exploitation a été rapidement abandonnée.** On relève la présence de plusieurs entrées de mines, ainsi qu'un petit crassier, situé entre la Mance et la Plaine de Geai.

### D. Le plateau calcaire : des sommets secs et boisés

Au-dessus de la couche ferrugineuse, le sol présente **des pentes plus abruptes** qui marquent le paysage et même parfois de la roche apparente, **dues aux couches calcaires résistantes** du rebord du plateau bajocien. Les premières couches (j1ba) comprennent du calcaire à entroques (débris de tiges d'algues marines) puis au-dessus du calcaire à polypiers ou calcaire corallien (débris de corail). Les calcaires à entroques et coralliens fournissaient de bons matériaux pour la construction, le pavage ou la fabrication de chaux hydraulique, qui étaient exploités par exemple dans le Bois de la Roche. Les terrains caillouteux et secs de j1ba donnent des sols difficiles à mettre en culture. Les couches supérieures (j1c1 et j1c2) sont formées de grands bancs de calcaire oolithique, intercalés avec des marnes. Ce calcaire, très compact (proche de la Pierre de Jaumont), était employé pour la pierre de taille, notamment aux anciennes carrières de la Plaine de Geai, qui furent ouvertes par les Romains. **Ces derniers en ont extrait en particulier les pierres de revêtement de l'aqueduc de Gorze.**

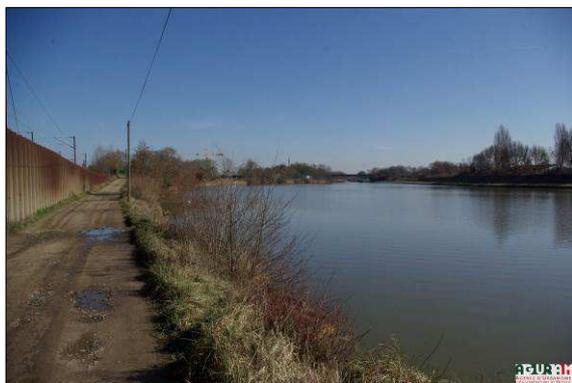
**Les sols sont composés d'alluvions récentes au niveau de la vallée de la Moselle. Les terrains argileux sont instables sur les coteaux, d'où un aléa retrait-gonflement des argiles faible à moyen. Il existe une bande de minerai de fer dans les sous-sols sur la partie Ouest du ban communal. D'anciennes galeries aujourd'hui inexploitées témoignent de ce passé. Le plateau calcaire a également été exploité, d'où la présence de l'ancienne carrière de la plaine de Geai, aujourd'hui cultivée.**

## 1.4 LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE

Adoptée le 23 octobre 2000 par le Parlement européen, la **Directive Cadre sur l'Eau 2000/60/CE** définit **une politique de l'eau à l'échelle de l'Union Européenne**. Elle fixe comme objectif d'atteindre d'ici 2015 un « *bon état* » de toutes les masses d'eau (souterraines et superficielles) des pays membres de l'Union Européenne. Certaines masses d'eau bénéficient cependant de **report d'échéance**, notamment pour raisons de faisabilités techniques.

### A. Les eaux de surfaces

**Le bon état des masses d'eau superficielles** est atteint lorsque son état écologique et son état chimique sont au moins « bons ». La commune **d'Ars-sur-Moselle** est concernée par **la Moselle, la Mance et le Ruisseau de Parfond Val** (un affluent du Ruisseau de Gorze).



**18 % de la surface de la commune** est située sur la masse d'eau de la **Moselle 6**. En 2007, l'état écologique de **la Moselle était estimé mauvais et son état chimique inférieur au bon état**. L'objectif d'atteinte du bon état écologique et chimique **est fixé à 2027**. Ce report d'échéance est accordé pour des raisons de faisabilité technique. En ce qui concerne la qualité générale de l'eau, la station située à Ars-sur-Moselle indique un bon état général de 2007 à 2011, **puis un état passable en 2012**.



**Environ 60% de la surface de la commune est située sur la masse d'eau de la Mance**. La Mance est définie comme un très petit cours d'eau sur cotes calcaires de l'Est. En 2007, **la Mance présentait un état écologique moyen et un état chimique inférieur au bon état**. Le bon état écologique est attendu pour **2015**. En revanche, le bon état chimique et, par conséquent, le bon état global de la masse d'eau, sont attendus pour **2027**.

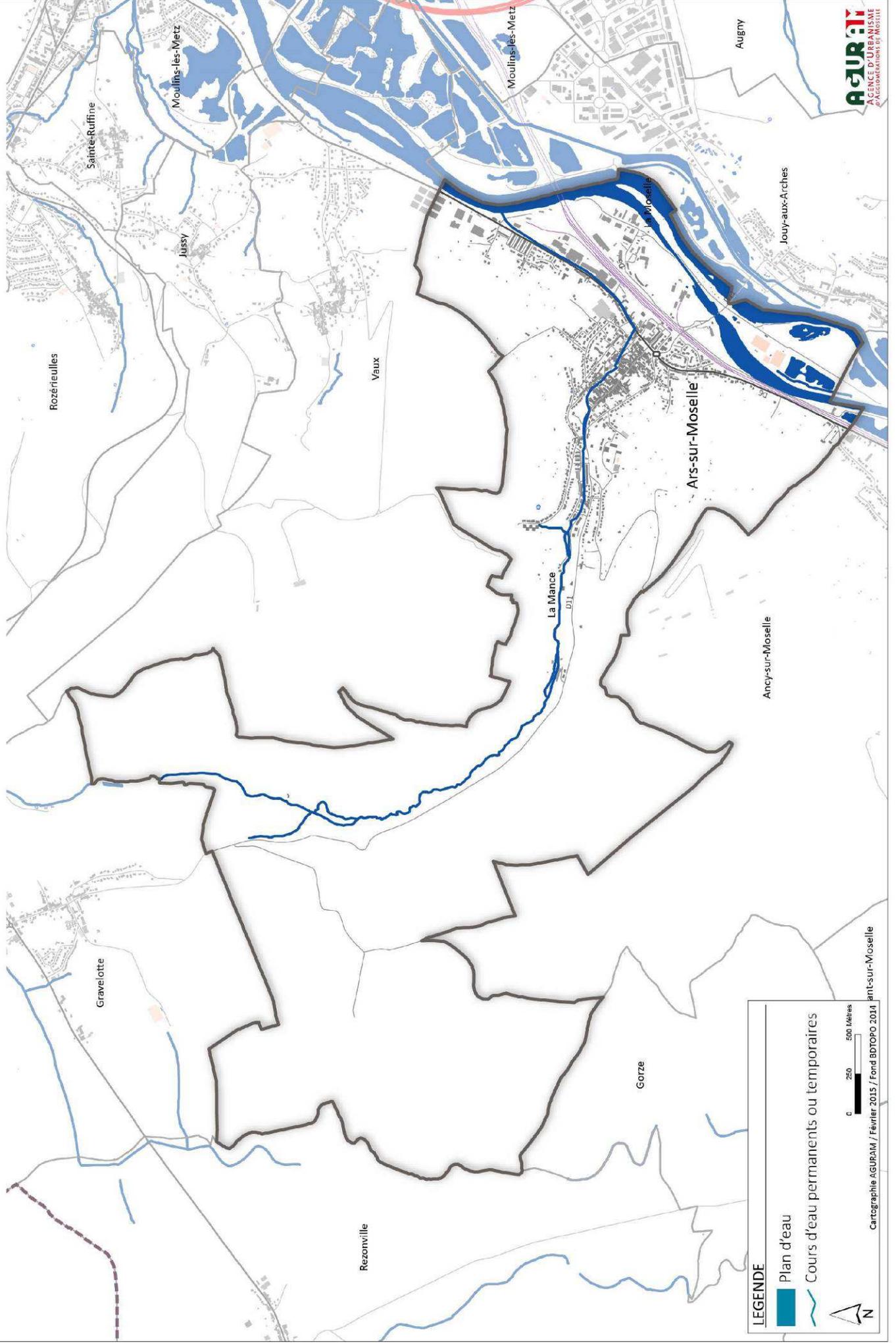


Le report d'échéance a été accordé pour des raisons de contraintes techniques liées à la présence **d'Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP)**. En 2009, la station de mesures située à Ars-sur-Moselle indiquait une qualité générale bonne.

Le bassin versant de la Mance est occupé à près **de 80% par des terres agricoles**, majoritairement des cultures et à plus de 15% par des milieux forestiers ou semi-naturels. La Mance recueille les rejets de la station d'épuration urbaine de Vernéville, en amont d'Ars-sur-Moselle. **Des rejets industriels existent provenant de Charcupac et Railtech international**.

#### *La Moselle et la Mance à Ars-sur-Moselle*

23% de la surface communale d'Ars-sur-Moselle est située sur la masse d'eau ruisseau de **Gorze 1**. Cette masse d'eau était estimée **en bon état écologique et chimique en 2007**. L'objectif de bon état a été fixé pour 2015.



**LEGENDE**

-  Plan d'eau
-  Cours d'eau permanents ou temporaires

 N

 0 250 500 Mètres

Cartographie AGURAM / Février 2015 / Fond BDTOPO 2011



## B. Les eaux souterraines

**Le bon état des masses d'eau superficielles est atteint lorsque son état quantitatif et son état chimique sont au moins « bons ».** Les trois masses d'eau souterraines présentes à Ars-sur-Moselle présentent **un bon état quantitatif**. En revanche, le bon état qualitatif n'était pas atteint en 2007.

La vallée de la Moselle et le secteur urbanisé de la commune sont situés sur la masse d'eau souterraine du **Plateau Lorrain versant Rhin**. Cette masse d'eau souterraine est de type « *Imperméable localement aquifère* ». Sa surface est de 7 800 km<sup>2</sup> environ. Elle est captée par près de 340 captages irrégulièrement répartis sur le district Rhin auquel elle est rattachée. Cette masse d'eau est composée d'une vaste zone peu aquifère, comportant des aquifères locaux de grès du rhétien, grès à roseaux et dolomies du Keuper, buttes témoins de calcaires du Dogger et alluvions de la Sarre. En 2007, cette masse d'eau présentait une qualité inférieure au bon état chimique en raison de nitrates et pesticides (atrazine) présents en excès. L'atteinte du bon état chimique est fixée pour 2015.

La commune d'Ars-sur-Moselle est également située en partie sur la masse d'eau souterraine des **calcaires du Dogger des côtes de Moselle**. Cette masse d'eau est de type « *dominante sédimentaire* ». D'une surface de près de 2 700 km<sup>2</sup>, dont la moitié en affleurement, elle est captée par près de 110 captages sur le district Rhin, auquel elle est rattachée. Cette masse d'eau correspond aux calcaires du Dogger accompagnés de quelques placages d'argiles. En 2007, cette masse d'eau présentait une qualité inférieure au bon état en raison de pesticides en excès. L'atteinte du bon état a été fixée à 2027.

Enfin, la commune d'Ars-sur-Moselle est concernée par la masse d'eau souterraine des **alluvions de la Moselle en aval de la confluence avec la Meurthe** qui forme un long ruban, de part et d'autre de la Moselle. Il s'agit d'une nappe de type « *alluvionnaire* », située au niveau de la vallée de la Moselle. D'une surface relativement faible de 244 km<sup>2</sup>, elle est entièrement affleurante.

**Sa forte porosité fait qu'elle est captée par près de 90 captages.** Il s'agit d'un aquifère libre, hydrauliquement sous trois influences principales :

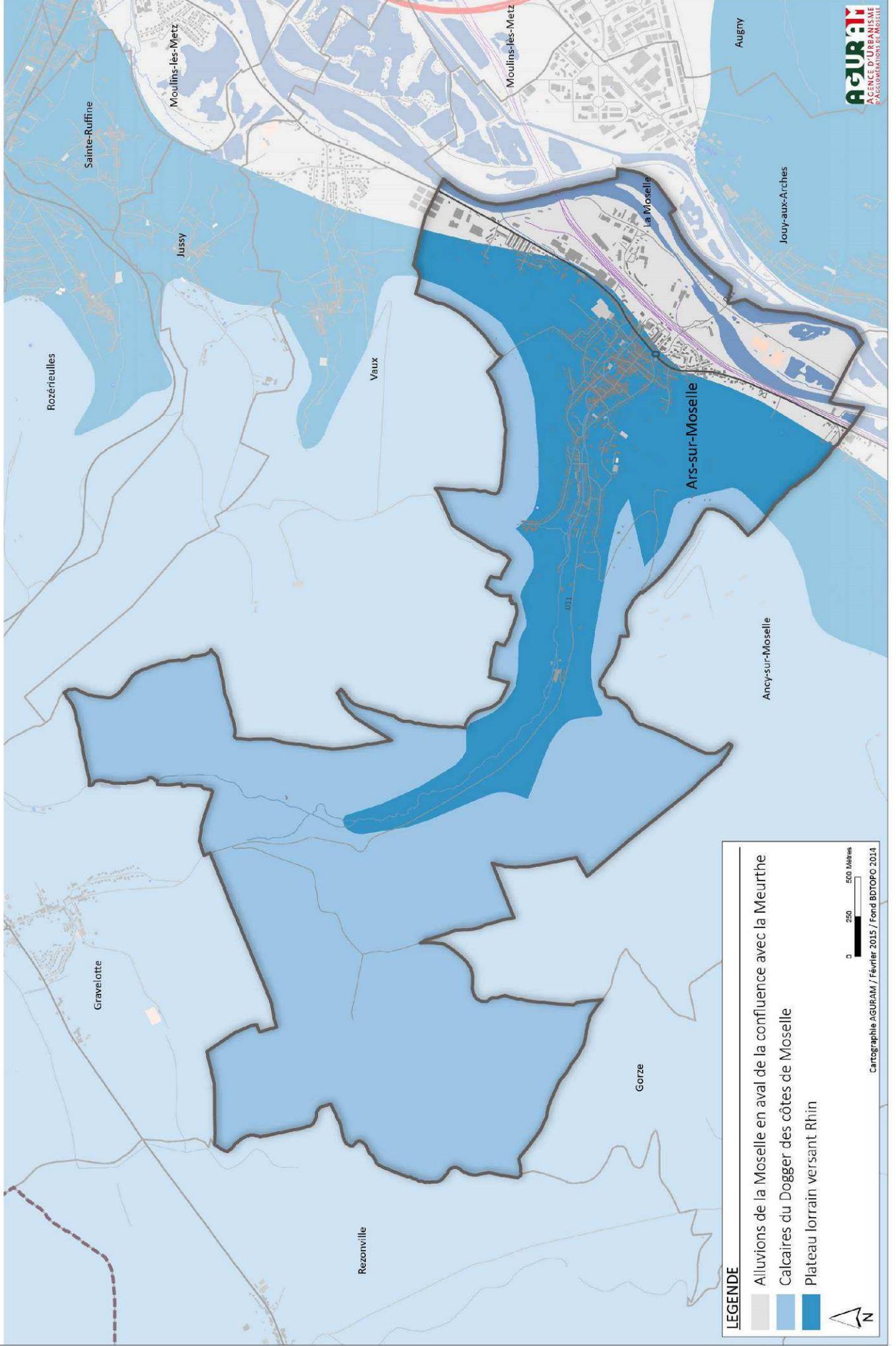
- la Moselle qui l'accompagne avec les risques de propagation des pollutions présentes dans cette dernière ;
- l'eau provenant des coteaux bordant ces rivières ;
- l'eau météorique.

Malgré les phénomènes d'alimentation induite, **les caractéristiques du réservoir** aquifère rendent ce dernier extrêmement sensible aux aléas climatiques. Les variations saisonnières des précipitations et des débits des cours d'eau sont les principales causes des fluctuations des niveaux de la nappe et des sens d'écoulement, en particulier en période d'inondation de la basse plaine.

Les alluvions de la Moselle sont découpées au niveau de la confluence avec la Meurthe, compte tenu de la problématique particulière des chlorures de la Moselle. **En 2007, l'état chimique de cette masse d'eau était jugé inférieur au bon état en raison de la présence de polluants en excès, notamment les pesticides et les chlorures.** L'objectif d'atteinte du bon état est fixé pour 2027.

**La Moselle et la Mance présentent aujourd'hui un état inférieur au bon état, avec un objectif d'atteinte du bon état reporté à 2027. Cela implique que des actions soient mises en place ou poursuivies sur ces cours d'eau de manière à en améliorer l'état.**

**Le ruisseau de Gorze est, quant à lui, considéré en bon état. Il s'agira donc d'éviter toute action susceptible de dégrader sa qualité. Il existe sur le ban communal, trois masses d'eau souterraines présentant de nombreux captages et dont la qualité est dégradée, notamment par la présence de pesticides.**



## 1.5 LES ZONES NATURELLES D'INTERETS RECONNUS

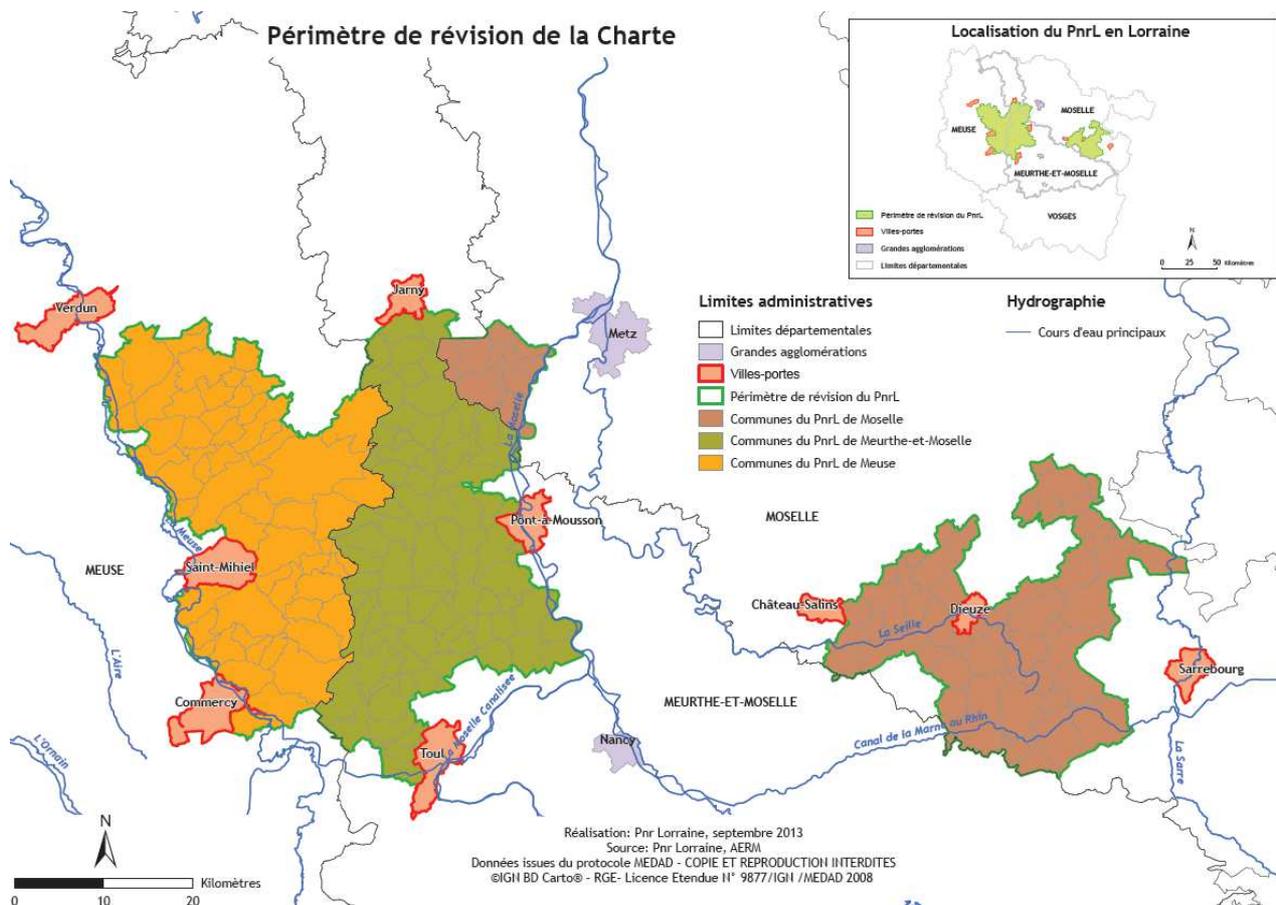
**Ars-sur-Moselle est une commune composant la vallée de la Moselle.** Elle est irriguée par la Mance, affluent rive gauche de la Moselle, dont la confluence est située sur le ban communal. **Les milieux naturels terrestres** sont principalement localisés sur **la zone amont de la vallée de la Mance** et sur les côtes. Ils sont dominés par **des espaces boisés**. La commune d'Ars-sur-Moselle présente également des zones de vignes et de vergers, quelques prairies thermophiles et prairies humides, des terres cultivées, des friches, des jardins, des espaces verts...

**La commune est caractérisée par un nombre important de périmètres d'inventaire ou de protection.** Le paragraphe qui suit présente les différents périmètres existant sur la commune et à proximité. Les habitats, espèces et caractéristiques de ces espaces, sont décrits dans les paragraphes dédiés aux espaces naturels et à la biodiversité (paragraphe 1.5, 1.6 et 1.7).

**La commune est concernée par plusieurs périmètres d'inventaire ou de protection spécifique :**

- Le Parc Naturel Régional de Lorraine
- Le site Natura 2000 « Pelouses du Pays Messin »
- Plusieurs Zones Naturelles d'Intérêt écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)
- Trois Espaces Naturels Sensibles (ENS)

### A. Le Parc Naturel Régional de Lorraine



**Carte de localisation du périmètre du PNRL – Extrait de la charte 2015-2027**

**Ars-sur-Moselle adhère au Parc Naturel Régional de Lorraine (PNRL).** Ce dernier, créé en 1974, couvre un vaste territoire de 191 communes.

Ars-sur-Moselle a demandé son intégration au périmètre du Parc Naturel Régional de Lorraine dans le cadre de la charte 2015-2027. Située en bordure orientale de la zone ouest du Parc, la commune est intégrée en majorité dans **la structure paysagère de la vallée de la Moselle**. L'ambition du projet **2015-2027** est de lier intimement la protection du patrimoine naturel, la biodiversité et la valorisation de ce patrimoine. La charte est l'aboutissement d'un travail de concertation mené sur l'ensemble du territoire. Elle définit des orientations visant à concilier les activités humaines avec les enjeux environnementaux, paysagers et patrimoniaux.

Le projet s'organise autour de trois vocations, elles-mêmes déclinées en objectifs stratégiques :

**Vocation 1 : un territoire qui préserve et valorise ses espaces, ses ressources naturelles et ses diversités**

- Conforter et préserver les grandes zones emblématiques de notre territoire et la nature ordinaire
- Valoriser la forêt tout en respectant ses équilibres
- Partager et protéger l'eau
- S'engager pour une agriculture respectueuse de l'environnement

**Vocation 2 : un territoire qui participe à l'attraction de la Lorraine**

- Valoriser les joyaux de la biodiversité et du paysage
- Participer à l'aménagement régional en valorisant et préservant les paysages et les patrimoines
- Constituer un territoire d'accueil intégré à celui de la Grande Région

**Vocation 3 : un territoire qui construit son avenir avec ses bassins de vie et ses populations**

- 3.1 Faire émerger et soutenir les initiatives économiques de développement durable
- 3.2 Accompagner l'évolution des modes de vie
- 3.3 S'investir pour son territoire et contribuer au lien social

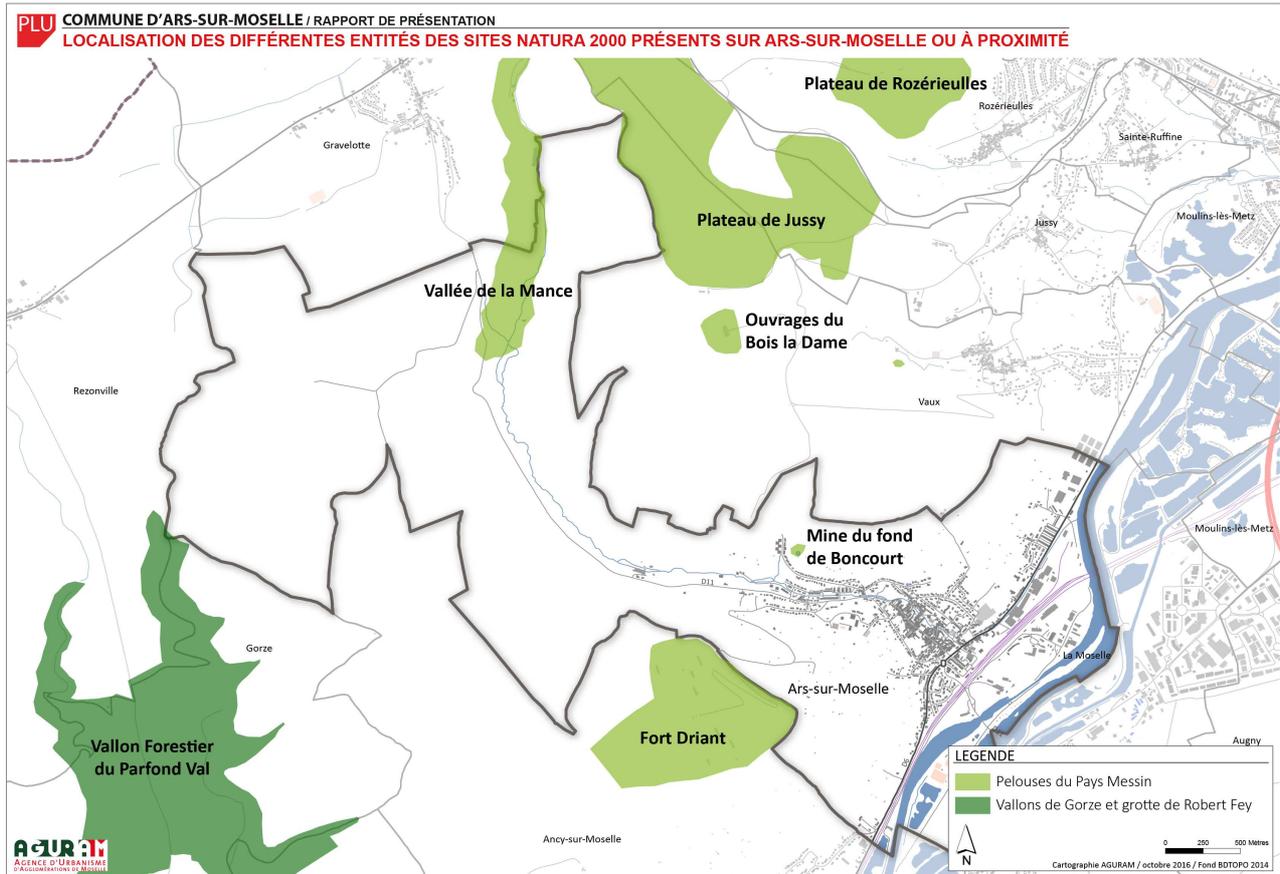
**B. Les sites Natura 2000**

Instauré par une directive européenne, le réseau Natura 2000 vise à préserver les habitats naturels les plus sensibles et les plus remarquables. Il s'agit d'un ensemble de sites naturels européens identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Le réseau Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques.



*Les steppes des Côtes de Moselle surplombant Metz*

Le **site Natura 2000 FR4100159 « Pelouses du Pays Messin »** est une Zone Spéciale de Conservation désignée au titre de la Directive « *Habitats-Faune-Flore* » 92/43/CEE, adoptée le 21 mai 1992. Le site appartient au domaine biogéographique continental et se situe à l'Ouest du département de la Moselle, dans la banlieue immédiate de l'agglomération de Metz. **Le site couvre une superficie d'environ 680 hectares, éclatés en 11 entités de taille très variable et repartis sur 12 communes**, dont Ars-sur-Moselle.



**Il est principalement constitué de grandes étendues de pelouses calcaires sèches caractéristiques des côtes de Moselle.** Il s'agit d'habitats d'intérêt communautaire fortement favorables au développement **d'une faune et d'une flore remarquables.**

Le site comprend également **d'anciens ouvrages militaires utilisés par des espèces de chauves-souris** d'intérêt communautaire pour leurs gîtes de reproduction ou d'hibernation.

Enfin, **deux fonds de vallon humides parcourus par les ruisseaux de la Mance** et du Montvaux sont également inclus dans le site. Suite à l'approbation du document d'objectifs (DOCOB) en 2012, l'animation du site a été confiée à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole.

<b>Synthèse des principaux secteurs du site Natura 2000 « Pelouses du Pays Messin » et leurs caractéristiques</b>			
Principaux secteurs	Surface (ha)	Type de propriété	Caractéristiques écologiques
Plateau de Jussy	201	Militaire (plus de 90 %)	Pelouses calcaires, Damier de la Succise, Sonneur à ventre jaune (en limite sud du périmètre)
Bois la Dame	5	Militaire	Ouvrages militaires, Chiroptères
Côte de Rozérieulles	44	Communal (70%) et Militaire (30 %)	Habitats forestiers
Vallée de Montvaux	58	Privé (plus de 90 %)	Cours d'eau, habitats forestiers, habitats humides à frais, Chabot
<b>Vallée de la Mance</b>	<b>58</b>	<b>Privé (plus de 90 %)</b>	<b>Cours d'eau, habitats forestiers, habitats humides à frais, Cuivré des Marais, Chabot</b>

Mine du fond de Boncourt			Ouvrage minier, Chiroptères
Fort Driant	80	Militaire	Ouvrages militaires, Chiroptères, habitats forestiers, pelouses calcaires, Damier de la Succise
Plateau de Lorry-lès-Metz	158	Militaire	Pelouses calcaires, Damier de la Succise, Habitats forestiers
Mont Saint-Quentin	74	Militaire	Pelouses calcaires, Damier de la Succise, Habitats forestiers, Chiroptères

**Le site Natura 2000 FR4100188 « Vallons de Gorze et grotte de Robert Fey » est situé à l'Ouest de la commune sur une partie du Ruisseau de Parfond Val.** La commune d'Ars-sur-Moselle n'est pas directement concernée par ce site, mais est située à proximité immédiate. Il s'agit d'un vallon boisé présentant des caractéristiques similaires à celles du vallon de la Mance (vallée fraîche et humide, encaissée...).

### C. Les sites inscrits en ZNIEFF 1 et 2

**Une ZNIEFF est une zone d'inventaire du patrimoine naturel, particulièrement intéressante sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.**

ZONES NATURELLES  
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,  
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

#### Il existe deux types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I sont définies par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Une ZNIEFF de type I est un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes ;
- les ZNIEFF de type II sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les zones de type II incluent une ou plusieurs zones de type I, formant des zones-tampons. Une ZNIEFF de type de II est un grand territoire correspondant à une combinaison d'unités écologiques présentant des caractéristiques homogènes.

**L'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance.** Il ne constitue pas une mesure de protection juridique directe. Toutefois, l'objectif principal de cet inventaire réside dans l'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire vis-à-vis du principe de la préservation du patrimoine naturel, en particulier les ZNIEFF de type I qui peuvent signaler la présence d'espèces protégées.

#### Sont classés en ZNIEFF sur le ban communal d'Ars-sur-Moselle :

- Une petite partie de la commune à l'Ouest est située dans **la ZNIEFF de type I « Deux vallons boisés au nord de Gorze »** (FR410008751).
- La partie amont de la vallée de la Mance sur Ars-sur-Moselle est incluse dans la **ZNIEFF de type I « vallon boisé de la Mance à Gravelotte »** (FR410008748).
- La quasi intégralité de la commune est située dans **la ZNIEFF de type I « Gîtes à chiroptères à Ancy-sur-Moselle et Vaux »** (FR410007524).
- Le ban communal est longé au Nord par la **ZNIEFF de type I « Pelouse du Plateau de Jussy »** (FR410006907).
- Le ban communal est quasiment entièrement inclus dans la **ZNIEFF de type II « coteaux calcaires du Rupt de Mad du Pays Messin »** (FR410010377).



Notons également que la **mine de fer désaffectée du fond de Boncourt** était également classée en ZNIEFF il y a plusieurs années. Son intérêt résidait essentiellement sur la présence de deux espèces de chauves-souris, le Grand Rhinolophe et le Grand murin, observés en 1986.

#### D. Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

La loi « *aménagement* » du 18 juillet 1985 a donné compétence aux départements pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Trois ENS sont situés pour tout ou partie sur la commune d'Ars-sur-Moselle :

- **ENS « mine du fond de Boncourt »**, situé à Ars-sur-Moselle, constitue un milieu cavernicole à chiroptères (chauves-souris).
- **ENS « Les Génivaux – Moulin de la Mance »** qui concerne la vallée de la Mance (sur sa partie amont à Ars-sur-Moselle). Ce secteur est considéré comme **une zone humide remarquable** dans le SDAGE Rhin-Meuse
- **ENS « Deux vallons boisés au nord de Gorze »**, essentiellement constitué d'espaces forestiers sur Gorze, Rezonville, Novéant-sur-Moselle et Ars-sur-Moselle

Deux autres ENS sont situés à proximité d'Ars-sur-Moselle :

- **ENS « Fort du Bois-la-Dame »**, situé à Vaux, milieu cavernicole à chiroptères
- **ENS « Fort Driant »**, situé à Ancy-sur-Moselle, milieu cavernicole à chiroptères

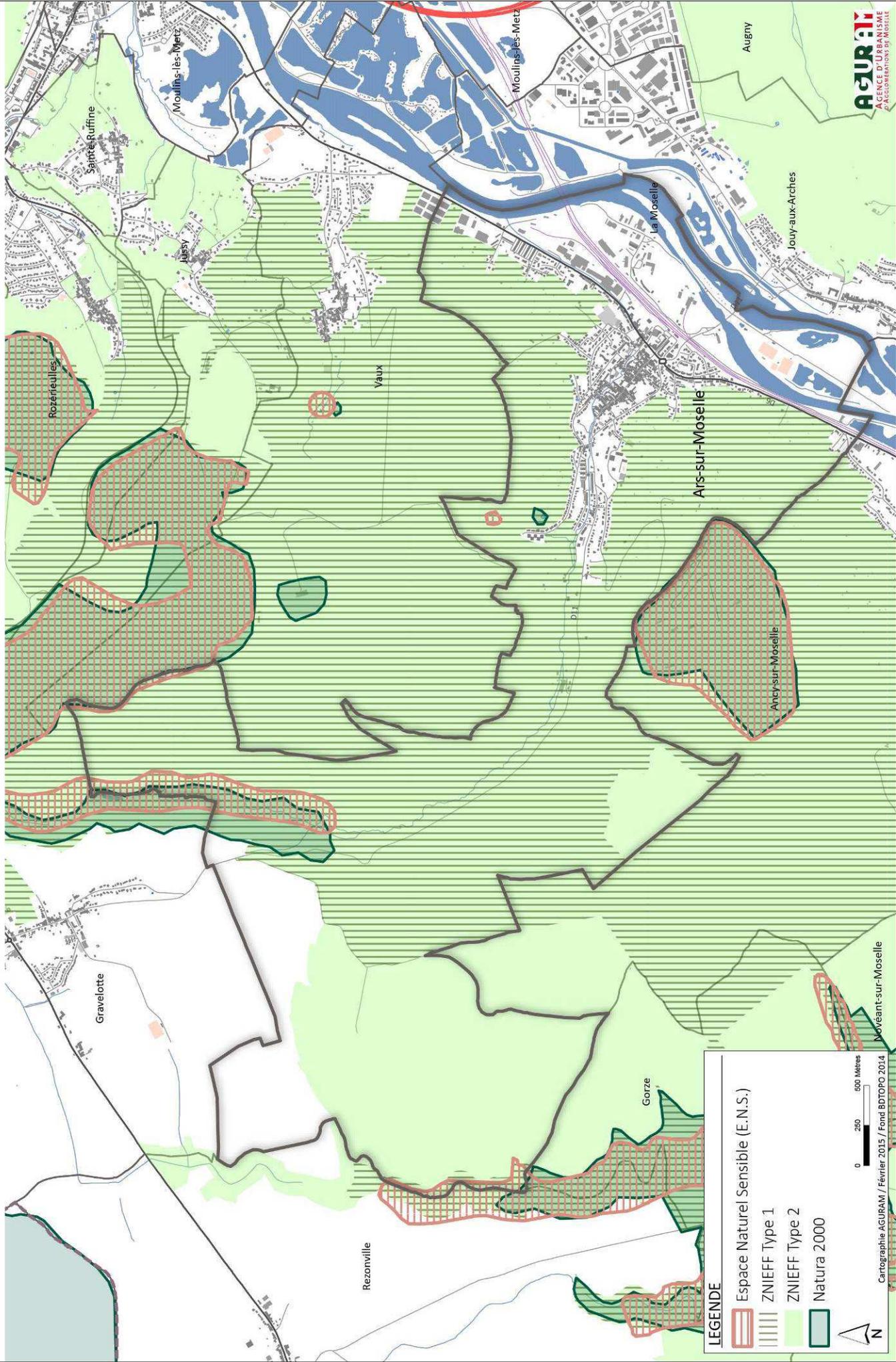
La carte page précédente est une synthèse des différents périmètres décrits précédemment (hors PNR).

**Ars-sur-Moselle, commune appartenant à la vallée de la Moselle, possède des milieux naturels très riches. Elle appartient au territoire du Parc Naturel Régional de Lorraine qui compte 191 communes. Ainsi, il existe sur le ban communal :**

- **Une partie du site Natura 2000 « Pelouses du Pays Messin » ;**
- **Plusieurs Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) ;**
- **Trois Espaces Naturels Sensibles (ENS).**

**Par ailleurs, un autre site Natura 2000 et deux autres Espaces Naturels Sensibles (ENS) se trouvent à proximité du ban communal.**

**PLU** **COMMUNE D'ARS-SUR-MOSELLE / RAPPORT DE PRÉSENTATION**  
**ZONE DE PROTECTION ET D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL**



## 1.6 LES MILIEUX NATURELS ET SEMI-NATURELS

Cette partie présente de manière fine les différents milieux naturels qui existent sur le ban communal. Les espèces et habitats naturels d'intérêt patrimonial sont plus précisément décrits dans le paragraphe suivant (1.7).

### A. Les espaces boisés

**Le milieu boisé est le milieu le mieux représenté sur la commune ; il couvre près de la moitié du territoire communal.** Les flancs du coteau sont occupés par une forêt typique des vallons encaissés du plateau calcaire lorrain. Ces conditions particulières de milieu créent un environnement montagnard, caractérisé par une forte humidité et des températures basses. Les différentes situations possibles (versant Nord ou Sud, pente, zones plus ou moins humides, fond de Vallon) permettent le développement d'une flore variée, avec notamment la Corydale creuse et la Valériane dioïque.



*Des milieux boisés omniprésents en arrière-plan*

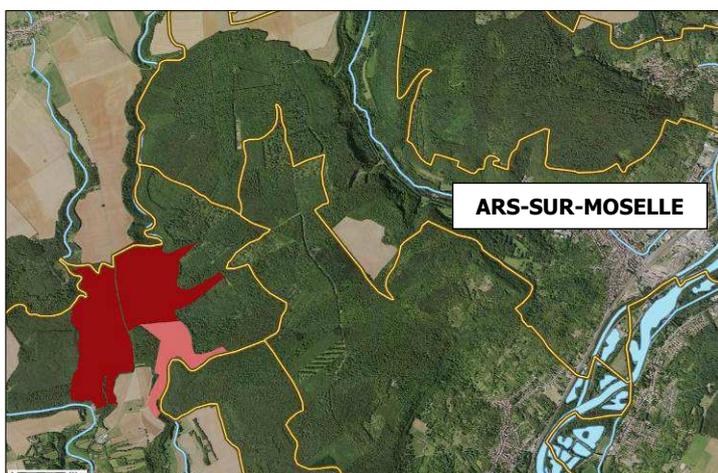
**Dans la vallée de la Mance, les espaces boisés sont dominés par des forêts de feuillus sur pente.**



*Espace boisé à proximité du Fort Driant*

Les habitats naturels les mieux représentés sont la hêtraie-chênaie, la chênaie-charmaie et l'érablaie-frênaie. On y trouve également une saulaie arbustive, à proximité du Moulin de la Mance. Certains de ces habitats sont décrits dans le paragraphe dédié à la biodiversité remarquable.

**Au niveau du plateau calcaire**, en général plus sec, les espaces boisés sont essentiellement composés de Chêne et de Hêtre. On retrouve également d'autres espèces comme le Frêne, l'Erable ou le Merisier.



*Localisation de la réserve biologique domaniale intégrale (en rouge) et de la réserve biologique domaniale dirigée (en orange)*

**Vers l'Ouest, dans le vallon de Gorze**, les espaces boisés sont également dominants avec la présence de hêtraies neutroclines et de forêts sur pente.

Le DOCOB du site Natura 2000 « Vallons de Gorze et grotte de Robert Fey » indique que les bords du Ruisseau de Parfond Val sont occupés par un habitat forestier d'intérêt communautaire, la Hêtraie-chênaie à Aspérule odorante et Mélique uniflore. La forêt domaniale du Graouilly et la forêt communale d'Ars-sur-Moselle relèvent du régime forestier et sont gérées par l'Office National des Forêts (ONF).

L'objectif principal assigné à ces forêts est la production de bois d'oeuvre de qualité, tout en assurant la protection des milieux et des paysages. Ces forêts bénéficient de plans de gestion appelés « *aménagements forestiers* », garants d'une gestion durable et approuvés par arrêté ministériel pour les forêts domaniales et par arrêté du Préfet de région pour les forêts communales.

La gestion préconisée est multifonctionnelle ; elle prend en compte les fonctions de production, de protection des milieux et des paysages, ainsi que les fonctions sociales et récréatives des forêts. Le vallon du Parfond Val bénéficie d'un statut particulier compte tenu de sa haute valeur patrimoniale et est classé, dans cet aménagement, en série d'intérêt écologique particulier.

En 2009, une partie du site Natura 2000 a ainsi été classée en réserve biologique domaniale intégrale au sein du vallon du Parfond Val et en réserve biologique domaniale dirigée dans la partie Sud du Parfond Val.

La Charte du Parc Naturel Régional de Lorraine insiste également sur la valorisation économique des espaces boisés (exploitation forestière) tout en tenant compte des enjeux écologiques.

### B. Les prairies et milieux ouverts

**Les prairies sont des formations végétales dont la subsistance est liée au maintien d'une activité agricole régulière de fauche ou de mise en pâture.** Les prairies ont la caractéristique d'abriter de nombreux insectes, sources de nourriture pour certains oiseaux et qui jouent également un rôle dans la régulation des ravageurs de culture.



*Prairie située sur le coteau à proximité du lieu dit « Batterie de Moselle ».*

**Les prairies sont assez peu représentées sur Ars-sur-Moselle** et sont essentiellement localisées dans la vallée de la Mance et sur les coteaux à proximité de la zone urbanisée. Sur le ban communal, la proximité avec les milieux forestiers augmente l'intérêt de ces prairies. Ainsi, les zones de lisière permettent la cohabitation d'espèces prairiales et d'espèces forestières. **De plus, les lisières sont des lieux de déplacement privilégiés, notamment pour les mammifères comme le chevreuil et les chauves-souris.**

La présence de haies et bosquets contribue également à augmenter la

biodiversité de ces milieux.

Enfin, notons que les prairies peuvent jouer un rôle important dans la régulation de l'eau en diminuant l'intensité des crues par limitation du ruissellement, et en restituant une partie de l'eau stockée en période de sécheresse (soutien d'étiage, recharge de nappes souterraines). Plusieurs prairies humides sont d'ailleurs recensées sur la commune. Une cariçaie ainsi qu'une mégaphorbiaie à Reine des prés sont notamment recensées le long de la Mance au nord de la commune (ces habitats sont décrits dans le paragraphe dédié à la biodiversité).

Deux pelouses calcaires ont été recensées par le PNR Lorraine en 1994, lors de la constitution de l'atlas communal de la biodiversité : une au niveau du champ de tir situé dans le bois des Ognons, qui semble

encore en herbe, la seconde qui semble aujourd'hui complètement fermée, au niveau de l'ancienne carrière de la plaine de Geai.

Une pelouse calcaire est également recensée dans la vallée de la Mance (Inventaire Asconit Consultants dans le cadre de l'élaboration du SCoTAM en 2013). Il s'agit d'une pelouse calcaire sub-atlantique semi-aride située entre la forêt et le cours d'eau. La dynamique du site semble rapide, notamment de par la présence de haies de Prunellier. Ce site présente une diversité faunistique intéressante avec de nombreux insectes, notamment des papillons comme l'Hespérie du brome, et des oiseaux comme la Grive musicienne ou le Pouillot véloce.

### C. Les vignes et vergers

**Les coteaux situés à proximité de la zone urbanisée sont occupés par de nombreux vergers et quelques vignes.** Une grande partie d'entre eux sont cependant à l'abandon et présentent aujourd'hui un faciès de fourrés, où la strate herbacée gagne en hauteur et en diversité et, où les arbres fruitiers sont accompagnés d'autres espèces d'arbustes. C'est dans ce contexte de forte dynamique végétale que la biodiversité est souvent la plus riche. En l'absence d'intervention, ils sont voués à évoluer spontanément vers de petits îlots forestiers, où, paradoxalement, la diversité spécifique est susceptible de décliner.

Ces deux secteurs ont été étudiés par l'AGURAM en 2013 dans le cadre de l'étude de reconversion agricole périurbaine sur l'agglomération messine. Selon les parcelles, ces friches agricoles présentent un faciès herbacé, arbustif ou arborescent. Le secteur en friche exposé au Sud présente un bon potentiel agronomique et pourrait bénéficier de la délimitation parcellaire de l'AOC des vins de Moselle. Le potentiel agronomique du secteur sud, exposé au Nord, est plus faible, mais une partie est en AOC vins de Moselle, à proximité des Arches. Certaines parcelles sont entretenues par des particuliers et on note la présence de petits élevages, notamment ovins. Ces secteurs, irrigués par de nombreux chemins, présentent également quelques jardins d'agrément.



*Verger entretenu au sud de la commune.*

Les vergers les plus anciens sont susceptibles d'abriter des espèces arboricoles oubliées qui contribuent au maintien de la diversité génétique. **Afin de préserver l'intérêt écologique de ces milieux**, il pourrait être intéressant de maintenir, voire de recréer un certain nombre de vergers exploités dans des conditions permettant le développement d'une faune et d'une flore diversifiées. Le SCoTAM a notamment réalisé en 2014 une étude de caractérisation des rôles écologiques des vergers, et publié des fiches actions pour accompagner la redynamisation des vergers.

### D. Les friches et délaissés

Pour des raisons diverses, **l'activité humaine génère un certain nombre d'espaces « perdus »**, qui à un moment donné cessent d'être utilisés et sont donc soumis à très peu d'interventions. Ces espaces très disparates ont pour point commun d'être progressivement colonisés par la végétation qui, en l'absence d'entretien, a tendance à évoluer naturellement vers des milieux fermés.



*Friche herbacée occupée par des déchets issus de l'ancienne activité industrielle de la parcelle.*

On retrouve, par exemple, ce genre de milieu au niveau de la zone d'activité du Docteur Schweitzer sur des terrains inutilisés.

On y recense notamment **deux parcelles en friche dominées par des espèces végétales herbacées** et dont la qualité d'une d'entre elles est dégradée par la présence de déchets de matériaux.



*Friche herbacée au niveau de la zone d'activité du Docteur Schweitzer.*



*Renouée du Japon, espèce exotique envahissante, présente le long de la voie ferrée, avril 2015.*

Ces zones de délaissés sont également des zones d'expansion privilégiées pour des **espèces envahissantes**, comme c'est le cas au niveau des talus de la voie ferrée où on retrouve la Renouée du Japon.

### E. Les espaces cultivés

Bien qu'étant des milieux plutôt défavorables à l'habitat et au déplacement des espèces animales et végétales, les champs cultivés présentent néanmoins une certaine perméabilité qui varie selon le type de culture, le mode de gestion, la période de l'année, ainsi que selon l'espèce considérée. Ils constituent d'ailleurs l'habitat principal de certaines espèces spécialisées comme le Busard cendré, la Caille des blés ou la Perdrix grise.

Par ailleurs, la présence de plantes accompagnatrices, dites messicoles, permet d'augmenter la biodiversité de ces espaces. Enfin, la préservation de haies permet d'augmenter l'intérêt écologique tout en améliorant le paysage.

**Sur la commune, les cultures sont principalement localisées au Nord-Ouest, au niveau de la plaine agricole d'Ars-sur-Moselle et Gravelotte.** On trouve également une parcelle cultivée au niveau de la plaine de Geai. La surface en culture représente environ 110 hectares, soit un peu plus de 9,5 % de la surface communale.

Quasiment aucun élément naturel n'y a été conservé, excepté la bande enherbée et la haie qui longent le chemin au niveau du lieu dit « *Peurieux* ». Ces éléments abritent de nombreux oiseaux et insectes, permettent le déplacement de la faune et représentent une bande tampon qui limite le ruissellement et l'érosion des sols agricoles.



*Plateau agricole occupé par de grandes cultures en openfield.*



*Bande enherbée et haie le long du chemin agricole, derniers éléments naturels du plateau agricole.*

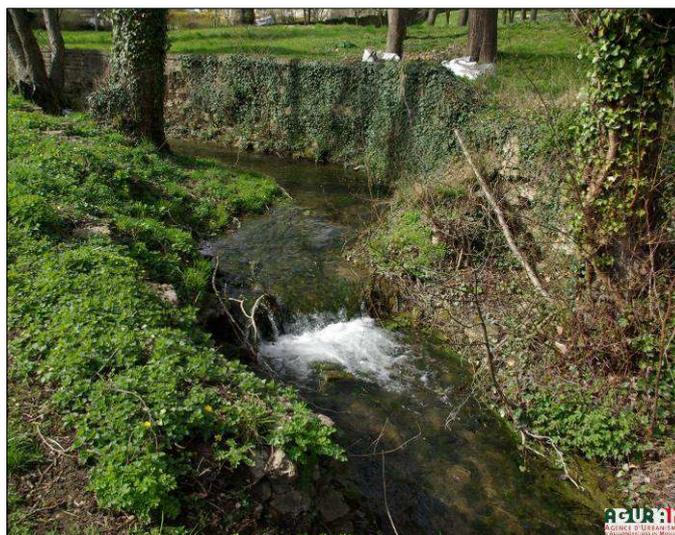
La proximité de ces parcelles cultivées avec les milieux boisés permet également d'augmenter l'intérêt de ces espaces sur la commune.

#### F. Les milieux aquatiques

**Le territoire d'Ars-sur-Moselle fait partie du bassin versant de la Moselle.** Il est traversé par le Ruisseau de la Mance, qui prend sa source en amont de Vernéville. La frange ouest du territoire est bordée par un affluent du Ruisseau de Gorze, le Ruisseau de Parfond Val. Enfin, la Moselle, située en fond de vallée, marque la limite communale avec Jouy-aux-Arches à l'Est.

Le système karstique dans lequel se situe **la Mance** lui confère un fonctionnement particulier. Le secteur amont de la rivière, qui va de la source jusqu'au moulin de la Mance, est régulièrement à sec. La Mance est un cours d'eau de type salmonicole, de première catégorie piscicole. Le Chabot et la Truite fario sont des espèces présentes dans le ruisseau de la Mance.

Sur le ban d'Ars-sur-Moselle, deux tronçons distincts peuvent être décrits. A l'amont de la zone urbanisée, le ruisseau présente des berges naturelles, bien végétalisées, malgré un manque d'entretien responsable de nombreux embâcles qui peuvent localement perturber les écoulements. Les sols à proximité sont occupés par des espaces boisés et des prairies humides. Plusieurs seuils sont présents comme celui du moulin de la Mance ou de l'ancienne papeterie.



*Présence de seuils sur la Mance dans la traversée de commune.*

A l'entrée de la zone urbanisée et jusqu'à la confluence avec la Moselle, les berges sont majoritairement artificielles, marquées par la présence ponctuelle de Renouée du Japon, espèce exotique envahissante. On recense plusieurs seuils dans la traversée urbaine et des sections souterraines sont présentes, ce qui

représente des ruptures pour la faune et perturbe le transport des sédiments.

Des travaux pourraient être entrepris pour rétablir la continuité écologique de ce ruisseau (effacement des seuils, aménagement de passes à poissons, découverte du ruisseau...) et restaurer la végétation des berges. Des études complémentaires sont cependant nécessaires pour calibrer les interventions.

Le **Ruisseau du Parfond Val**, qui borde l'ouest de la commune, est un affluent du Ruisseau de Gorze, lui-même affluent de la Moselle. Ce ruisseau prend sa source à Gravelotte, en amont d'Ars-sur-Moselle et présente un écoulement temporaire. Il s'agit d'un ruisseau qui draine un vallon froid, essentiellement forestier, qui s'apparente à celui de la Mance.



*Ecluse sur le Canal de Jouv à Ars-sur-Moselle.*

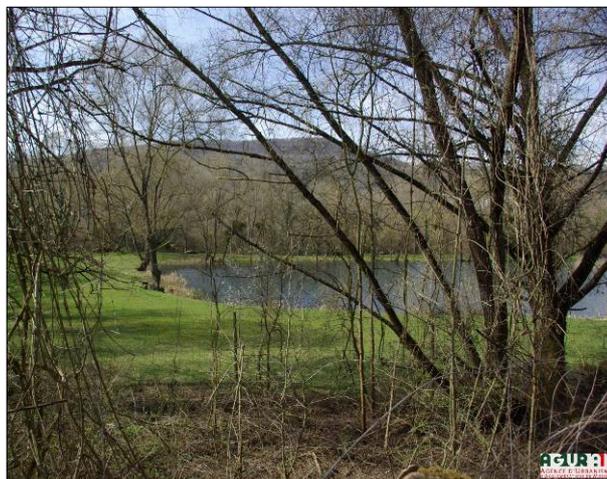
La présence d'un canal de navigation parallèle au lit de la Moselle a permis une certaine préservation du lit de la rivière. En revanche, la présence de gravières et de zones industrielles dans le lit majeur pénalise la qualité de la rivière. Le ROE (Référentiel des Obstacles à l'Écoulement) recense plusieurs obstacles sur la commune d'Ars-sur-Moselle dont deux sur la Moselle.

La **Moselle** prend sa source à Bussang, dans les Vosges. Au niveau d'Ars-sur-Moselle, la Moselle correspond à un cours d'eau « *de plaines et collines argilo-limoneuses* ». La chenalisation du lit, rendue nécessaire pour permettre la navigation, se traduit par une baisse de la qualité physique du cours d'eau, due notamment à l'artificialisation de ses berges. Cette artificialisation n'a cependant pas conduit à la disparition de toutes les annexes hydrauliques. C'est le cas à Ars-sur-Moselle, où l'on retrouve des zones humides qui bordent la Moselle.

### G. Les plans d'eau et zones humides

Deux **plans d'eau** sont présents au niveau de **l'île de la Saussaie d'Ars**, entre les deux bras de la Moselle. Il s'agit de plans d'eau bordés par du Roseau commun et du Saule. Ils accueillent de nombreux oiseaux d'eau comme le Foulque macroule et le Canard colvert. Ces deux plans d'eau sont séparés par un chemin en surplomb.

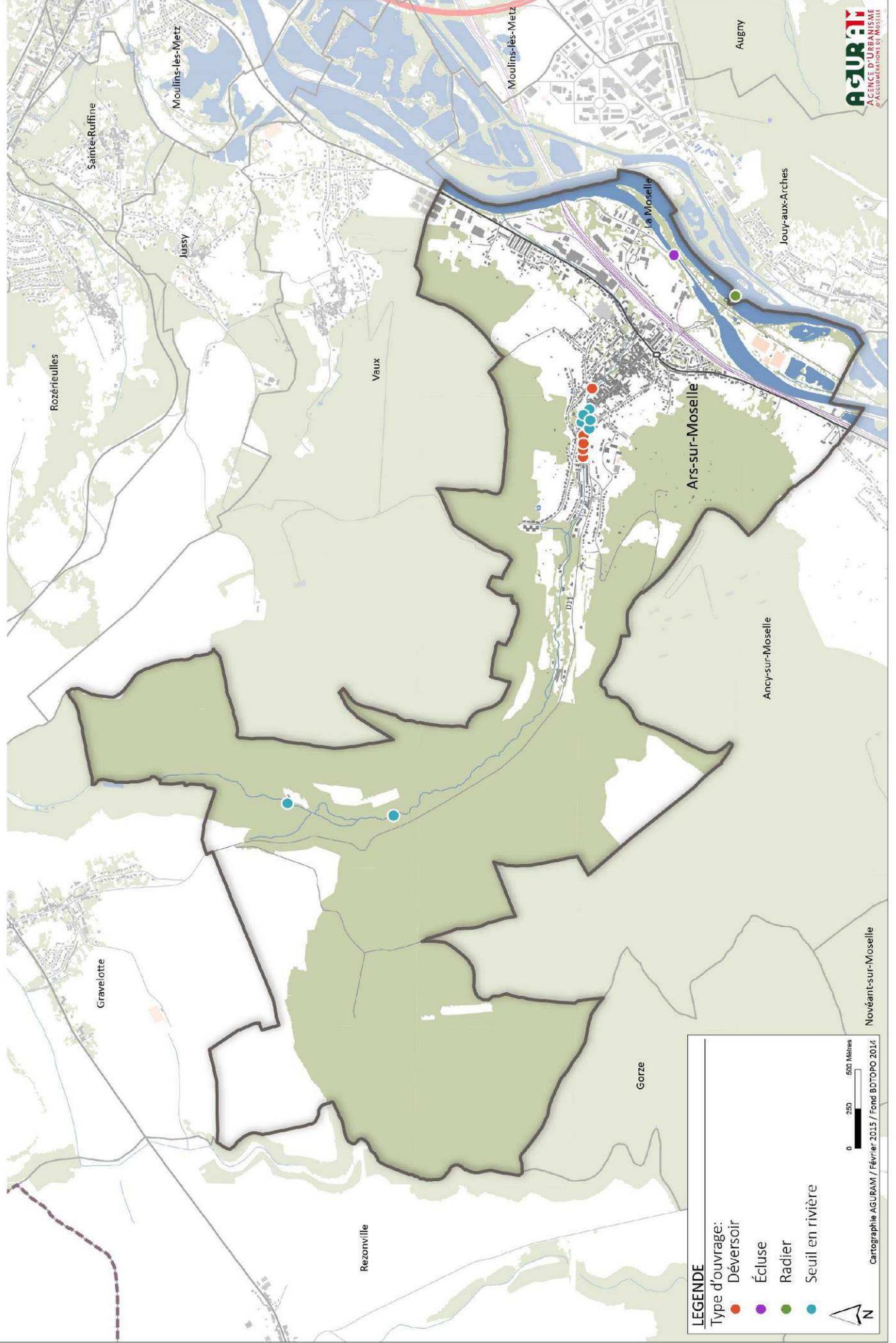
L'occupation du sol, à proximité, est dominée par une zone en herbe entretenue pour l'étang situé à l'ouest du chemin et une prairie humide plus « *naturelle* », ponctuée de saule arbustif, pour l'étang situé à l'Est. Notons que les talus qui bordent le chemin qui traverse l'île de la Saussaie sont bien végétalisés et abritent de nombreux oiseaux comme la Mésange, le Geai des chênes ou encore le Pic mar. Le Renouée du Japon est cependant présente de manière ponctuelle le long du chemin, sans pour autant être envahissante pour le moment.



*Etang de l'île de la Saussaie d'Ars.*

Le fond du vallon, traversé par le ruisseau de la Mance, est occupé par des petites prairies humides encore bien diversifiées sur le plan de la végétation. Ce secteur est occupé par des **habitats humides**. On y recense notamment une saulaie arbustive, une érable-frêne ripicole, une cariçaie, une prairie mésohygrophile et une mégaphorbiaie à Reine des prés. Certains de ces habitats sont décrits dans le paragraphe suivant dédié à la biodiversité remarquable.

**PLU** COMMUNE D'ARS-SUR-MOSELLE / RAPPORT DE PRÉSENTATION  
**RÉFÉRENTIEL DES OBSTACLES À L'ÉCOULEMENT**



**LEGENDE**

Type d'ouvrage:

● Déversoir

● Écluse

● Radier

● Seuil en rivière



Cartographie AGURAM / Février 2015 / Fond BDTOPO 2014



## H. Les espaces verts urbains

### La zone urbanisée présente plusieurs espaces semi-naturels contribuant au maintien de la biodiversité en ville.

Ces espaces, davantage entretenus et artificialisés que des milieux naturels, abritent une biodiversité plus ordinaire comme le Moineau commun ou le Hérisson, mais également un nombre important d'insectes comme des papillons ou des abeilles. Par ailleurs, il n'est pas rare d'apercevoir des chauves-souris en zone bâtie à la tombée de la nuit.

La commune est notamment dotée d'un parc municipal aux allures de jardin d'agrément, traversé par un ruisseau qui recueille les eaux de ruissellement. La présence d'un mur, qui ceinture l'ensemble du parc, peut représenter une barrière importante pour la faune terrestre.



*Parc municipal d'Ars-sur-Moselle.*

La Mance permet également de bénéficier d'une coulée verte et bleue en zone urbaine. Le Héron cendré y est d'ailleurs régulièrement observé. La qualité biologique de la Mance est cependant dégradée par la présence de nombreux seuils et d'espèces envahissantes comme la Renouée du Japon. Les berges sont le plus souvent artificialisées par la présence de murs ou d'enrochements, et plusieurs tronçons du cours d'eau sont enterrés. Elle contribue néanmoins à l'amélioration du cadre de vie des habitants.



*Espaces verts rue du Docteur Schweitzer.*



*Place Sainte-Marie.*

La commune est également ponctuée d'espaces publics ou privés plus ou moins artificiels : places, ronds-points, parcs privés arborés, cœurs d'îlot, qui accueillent une biodiversité assez commune.

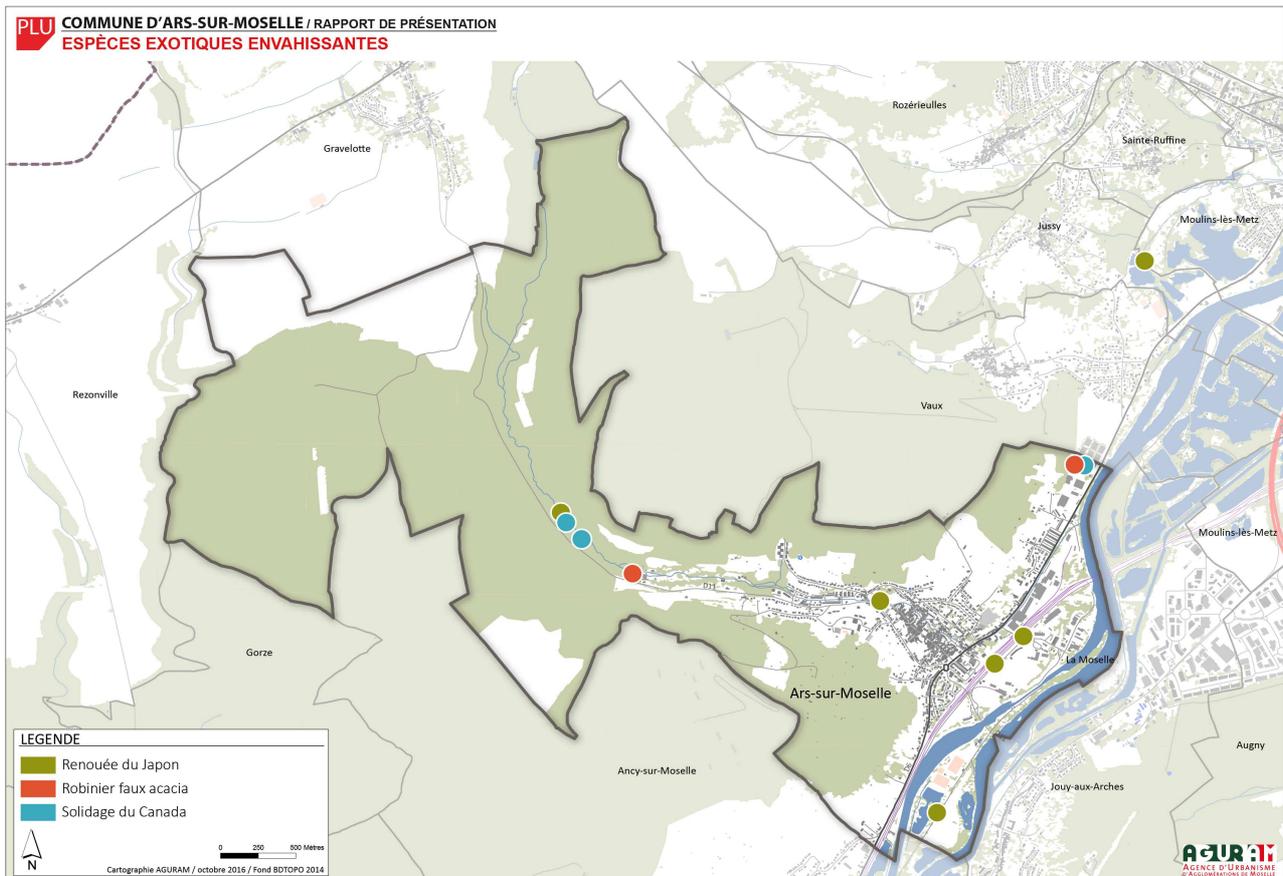
## I. Les enjeux et secteurs particuliers



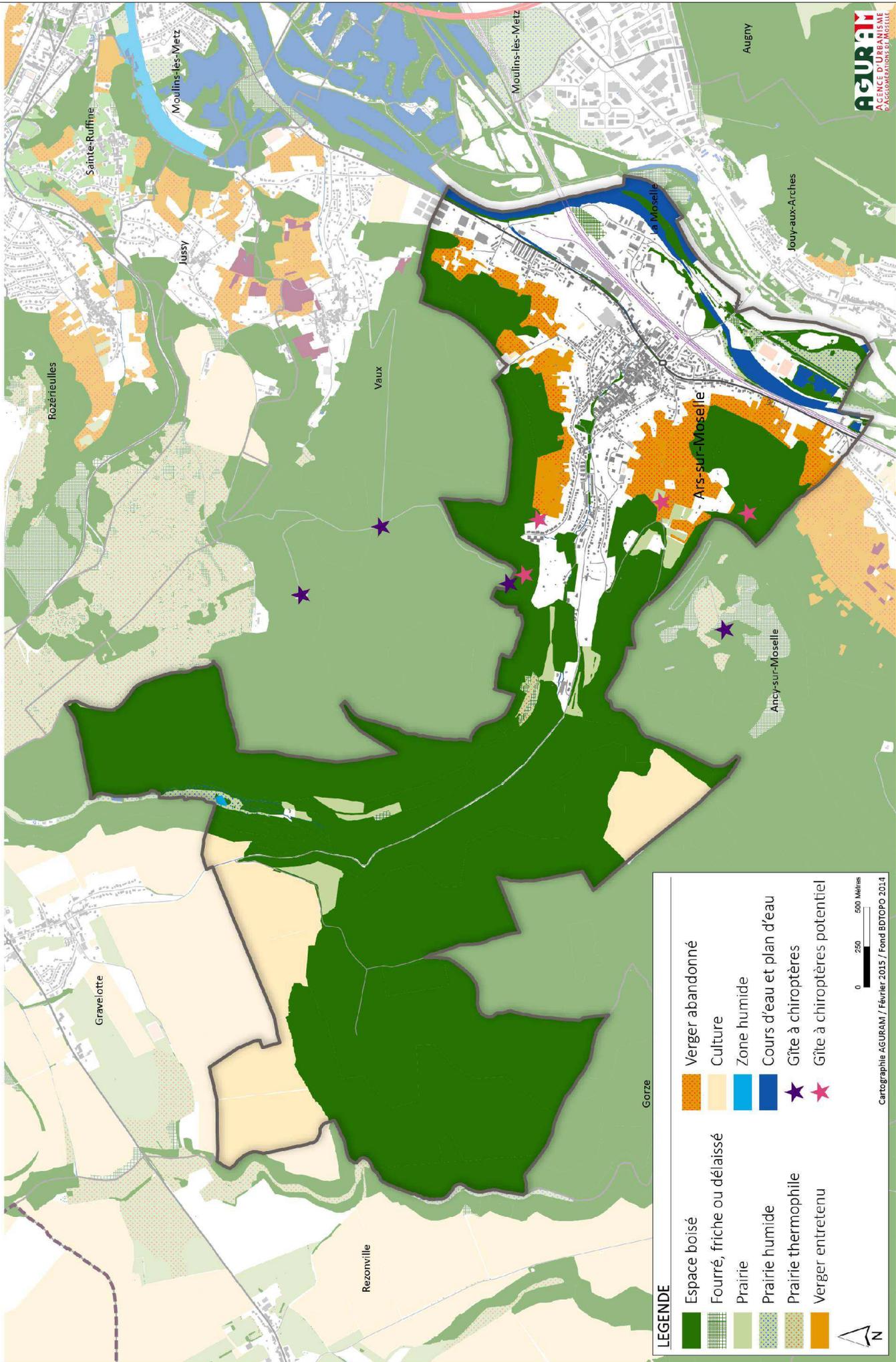
*Gîte à chiroptères potentiel situé à proximité de la maison forestière d'Ars.*

La commune a la particularité de présenter plusieurs sites pouvant accueillir des **chauves-souris** (chiroptères). L'ancienne **Mine du fond de Boncourt** est ainsi un gîte à chiroptères connu. Deux autres sites sont répertoriés comme gîtes potentiels, mais aucun individu de chauve-souris n'y a été repéré à ce jour. Il s'agit de deux ouvrages en ruine, situés à proximité du groupe fortifié Driant.

Plusieurs **espèces exotiques envahissantes** sont présentes sur la commune. La Renouée du Japon est notamment présente par tache le long de la Mance, sur les talus SNCF, ainsi que le long du chemin de l'île de la Saussaie. Le Solidage du Canada et le Robinier faux-acacia sont recensés au niveau de l'ancien site militaire.



**L'ancien site militaire**, situé à l'entrée est de la commune, représente un espace de transition entre la zone urbanisée et la zone agricole et naturelle. Occupé en partie par des bâtiments militaires, il présente des milieux semi-naturels qui peuvent jouer un rôle intéressant pour la biodiversité dite « ordinaire ».



**LEGENDE**

	Espace boisé		Verger abandonné
	Fourré, friche ou délaissé		Culture
	Prairie		Zone humide
	Prairie humide		Cours d'eau et plan d'eau
	Prairie thermophile		Gîte à chiroptères
	Verger entretenu		Gîte à chiroptères potentiel

0 250 500 Mètres

Cartographie AGURAM / Février 2015 / Fond BDTOPO 2014



Un inventaire de cette zone a été réalisé par l'AGURAM en 2012, dans le cadre de l'étude de requalification du site. Plusieurs stations d'orchidées du genre *Epipactis* ont notamment été recensées. On trouve également des arbres le long des voiries, un espace occupé par des arbres fruitiers, des espaces délaissés, où se développe une végétation plus spontanée et une zone humide marquée par la présence de Phragmite. Lors de ces prospections, un Pic noir, oiseau inscrit à l'Annexe I de la Directive européenne Oiseaux, a été aperçu au nord du site. Le Solidage du Canada et le Robinier faux-acacia, espèces exotiques envahissantes, sont présents sur le site.

Ce site est situé à l'entrée de la commune et représente donc un potentiel de valorisation paysagère non négligeable. Enfin, il est à noter que l'emprise du site est incluse dans la zone rouge de Plan de Prévention des Risques Inondations.

La requalification éventuelle de ce site devra donc tenir compte des enjeux écologiques, de la présence d'espèces exotiques, du risque d'inondation et du potentiel de valorisation de l'entrée de la commune.

La **zone d'activité du Docteur Schweitzer**, située dans la vallée de la Moselle, est en grande partie en zone inondable. Occupée par diverses entreprises et plusieurs logements individuels ou collectifs, cette zone a également la particularité de présenter quelques milieux semi-naturels. On y trouve un certain nombre d'espaces délaissés, colonisés par la végétation, quelques jardins de particuliers et espaces publics en herbe et des friches en cours de fermeture. La berge de la Moselle qui longe le site est relativement bien végétalisée.

Le talus SNCF, localement bien végétalisé, représente un corridor vert pour le déplacement des espèces animales. Il se s'agit cependant pas d'un corridor continu, certains secteurs étant dépourvus de végétation. Une discussion pourrait s'engager avec RFF pour favoriser le développement de la végétation le long des voies, qui constitue par ailleurs une zone tampon pour les nuisances sonores. Par ailleurs, la restauration d'une végétation autochtone pourrait permettre de limiter l'expansion de la Renouée du Japon, espèce invasive, présente au niveau du talus.

Cette zone est soumise à plusieurs contraintes, à savoir, des nuisances sonores liées à la voie ferrée, des pollutions liées aux activités industrielles du secteur et des inondations. La végétation présente peut jouer un rôle important dans la régulation de ces contraintes, en constituant par exemple des zones tampons. Il est donc important de préserver les espaces végétalisés, voire de les développer.

**La commune d'Ars-sur-Moselle présente une mosaïque de milieux naturels et semi-naturels largement dominée par les espaces boisés. La forêt occupe des coteaux et une partie du plateau, tandis que le paysage est marqué par la présence de trois cours d'eau : la Moselle, la Mance et le Ruisseau de Parfond Val.**

**La commune est relativement riche en zones humides dans les vallées de la Mance et de la Moselle. Typique des villages des côtes de Moselle, la commune bénéficie d'une ceinture de vergers dont une majorité est abandonnée.**

**Plusieurs prairies thermophiles ont pu se développer grâce au substrat calcaire et aux pentes marquées. La commune a également la particularité de présenter plusieurs habitats accueillant ou pouvant accueillir des chauves-souris.**

**Enfin, la zone urbanisée est ponctuée d'espaces semi-naturels qui peuvent abriter un certain nombre d'espèces plus communes, notamment des oiseaux et insectes.**

## 1.7 LA BIODIVERSITE REMARQUABLE

**L'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) recense les espèces protégées ou menacées identifiées sur le territoire communal.** Les données qui suivent sont issues du site Internet de l'INPN, de l'état des lieux du Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 des Pelouses du Pays Messin, de données du PNR Lorraine, ainsi que d'inventaires de terrain effectués dans le cadre du PLU.

### A. La biodiversité faunistique

Neuf espèces **d'oiseaux** inscrites à l'Annexe I de la directive européenne Oiseaux ont été recensées sur la commune entre 2007 et 2012 : Busard cendré, Faucon pèlerin, Milan noir, Milan royal, Martin pêcheur d'Europe, Busard des roseaux, Pic mar, Pic noir, Pic cendré, Pie-grièche écorcheur et Grue cendrée. Deux espèces d'oiseau protégées au niveau national sont également recensées sur la commune : le Grimpereau des bois et le Torcol fourmilier. Ars-sur-Moselle étant située dans l'aire de sensibilité du Grand murin, de la Noctule de Leisler et de la Noctule commune, un enjeu **chiroptère** « fort » est identifié sur la commune.

**Les données suivantes sont issues du DOCOB du site Natura 2000 :**

Espèce	Description	Localisation
Le Grand murin ( <i>Myotis myotis</i> ) Code Natura 2000 : 1324. <b>Inscrit à l'annexe II et à l'annexe IV de la Directive Habitats Faune Flore.</b>	Il fréquente régulièrement les anciens ouvrages militaires du pays messin en période de transit et pour l'hibernation. Au seuil de l'extinction aux Pays-Bas et en forte régression en Belgique, cette espèce est encore présente en Lorraine avec des populations significatives. Elle est soumise aux mêmes menaces que les autres chauves-souris en ce qui concerne la disparition des gîtes, la transformation des paysages et les pratiques agricoles. L'espèce a été observée dernièrement en hibernation dans le fort Driant en 2008 et dans les Batteries cuirassées à Plappeville en 2009. L'espèce a également été contactée lors du suivi des gîtes d'estivage et de transit dans le Fort du Bois de la Dame en 2009. <b>L'enjeu de conservation de cette espèce est estimé moyen dans le DOCOB du site Natura 2000 « Pelouses du Pays Messin ».</b>	Le site de l'INPN indique que l'espèce a été recensée sur la commune d'Ars-sur-Moselle, sans préciser la localisation.
Grand rhinolophe ( <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> ) code Natura 2000 1304. <b>Espèce inscrite aux annexes II et IV de la Directive Habitats Faune Flore.</b>	Il est présent toute l'année en gîte dans les anciens ouvrages militaires des environs de Metz. <u>Le fort du Bois-la-Dame, à Vaux, abrite une colonie de mise bas d'une cinquantaine d'individus ; l'ossuaire du cimetière militaire de Gravelotte fait également office de gîte d'estivage et de nurserie.</u> Les principales menaces sont liées au dérangement, à l'intoxication des chaînes alimentaires par les pesticides et à la modification des paysages due à l'intensification de l'agriculture (pratiques agricoles, arasement des talus et des haies, disparition des pâtures bocagers, déboisement des berges...) Le Grand Rhinolophe est le plus grand des Rhinolophes européens, il présente une envergure de 30 à 40 cm. Cette chauve-souris trouve son préférentiel dans des paysages semi-ouverts présentant une mosaïque d'habitats diversifiés : corridors boisés, boisements de feuillus, vergers pâturés, bocages. Elle peut utiliser des gîtes de reproduction et d'hivernage variés, naturels ou anthropiques, les gîtes d'hivernage sont plutôt souterrains et les gîtes de reproduction plutôt semi-souterrains. Il s'agit d'une espèce très fidèle à ses gîtes, capable de parcourir de 20 à 30 km entre les gîtes d'été et les gîtes d'hiver. Les suivis menés sur le site Natura 2000 depuis 2007 confirment l'utilisation du fort du Bois de la Dame à Vaux, à proximité d'Ars-sur-Moselle, par le Grand rhinolophe comme gîte de reproduction. Le fort du Bois de la Dame représente un enjeu chiroptères majeur sur le site Natura 2000.	A proximité d'Ars-sur-Moselle : fort du Bois la Dame. Le site de l'INPN indique que l'espèce a été recensée sur la commune d'Ars-sur-Moselle, sans préciser la localisation.

	<b>Le Grand rhinolophe étant une espèce rare et en fort déclin dans le nord-ouest de l'Europe et quasi-menacée en France, l'enjeu est considéré comme fort au sein du site Natura 2000 « Pelouses du Pays Messin » (DOCOB Natura 2000).</b>	
Petit rhinolophe ( <i>Rhinolophus hipposideros</i> ). <b>Espèce inscrite aux annexes II et IV de la Directive Habitats Faune Flore.</b>	Le Petit rhinolophe est le plus petit des rhinolophes européens. Il recherche les paysages semi-ouverts, où alternent bocage et forêt avec des corridors boisés, la continuité de ceux-ci étant importante. L'espèce peut utiliser des gîtes de reproduction et d'hivernage variés, naturels ou anthropiques, les gîtes d'hivernage sont plutôt souterrains et les gîtes de reproduction sont souvent d'origine anthropique. Il s'agit d'une espèce plutôt sédentaire et fidèle à ses gîtes, elle peut réaliser des migrations de l'ordre de 5 à 10 km entre les gîtes d'été et les gîtes d'hiver. Les données récentes pour le petit Rhinolophe ne concernent qu'une utilisation « limitée » du site Natura 2000, en transit. L'observation la plus récente concerne 1 individu dans le fort Driant, en hibernation en 2008.	A proximité d'Ars-sur-Moselle : fort Driant. Le site de l'INPN indique que l'espèce a été recensée sur la commune d'Ars-sur-Moselle, sans préciser la localisation.
Le Vespertilion à oreilles échanquées ( <i>Myotis emarginatus</i> ). <b>Inscrit aux annexes II et IV de la Directive Habitats Faune Flore.</b>	L'espèce a été observée lors du suivi des gîtes d'estivage et de transit au fort du Bois de la Dame à Vaux en 2009. <b>L'enjeu de conservation de cette espèce est estimé moyen au sein du site Natura 2000 « Pelouses du Pays Messin » (DOCOB Natura 2000).</b>	A proximité : fort du Bois la Dame. Le site de l'INPN indique que l'espèce a été recensée sur la commune d'Ars-sur-Moselle, sans préciser la localisation.

Le site Internet de l'INPN indique que sept autres espèces de chauves-souris, inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore, ont été recensées sur la commune entre 2007 et 2011. Il s'agit de la Sérotine commune, du Murin de Daubenton, du Vespertilion à moustaches, du Vespertilion de Natterer, de la Noctule commune, de l'Oreillard roux et de la Pipistrelle commune. On note également la présence de plusieurs espèces de **poisson** dans la Mance, notamment le Chabot commun, espèce inscrite aux annexes II et IV de la directive européenne Habitats-Faune-Flore, et la Truite fario, espèce protégée au niveau national (inventaire 2014 de la fédération départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique). **L'enjeu concernant le Chabot commun au sein du site Natura 2000 « Pelouses du Pays Messin » est estimé fort.**

Un **papillon, le Cuivré des marais** (*Lycaena dispar*) est une espèce d'intérêt communautaire (inscrite à l'annexe II et IV de la Directive européenne Habitats Faune Flore) dont la présence à Ars-sur-Moselle est citée dans la bibliographie. Ce papillon n'a été vu qu'au niveau des prairies de pâture au nord du Moulin de la Mance, lors des premières prospections Natura 2000 (DOCOB Natura 2000 « Pelouses du Pays messin »). En 2010, le milieu était estimé favorable à l'espèce. En 2013, l'espèce a été observée (2 individus) sur le secteur amont de la vallée de la Mance à Ars-sur-Moselle (Plan de gestion 2013-2019 de la zone humide de la vallée de la Mance, Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine).

Les zones humides ouvertes en bordure de la Mance pourraient également convenir au Cuivré des marais. Le Cuivré des marais est dépendant de la présence de pâtures inondables à Rumex sp. jouxtant des mégaphorbiaies. Cet habitat est présent le long de la Mance et est jugé en assez bon état de conservation. Les principales menaces pesant sur celui-ci sont l'implantation de cultures, et sa préservation dépend du maintien de l'élevage sur l'ensemble du fond de vallon. Aucune prospection spécifique n'a été menée pour la recherche de ce papillon et de ses habitats lors des inventaires du site Natura 2000. Sans données précises

sur l'état de conservation de cet habitat, le DOCOB indique que cette espèce représente un **enjeu moyen** sur le site des « *Pelouses du Pays Messin* ».

Une autre espèce d'insecte protégée au niveau européen est présente sur la commune, il s'agit de l'Agrion de mercure, présent essentiellement au niveau de la vasque à Characées dans la partie amont de la vallée de la Mance (Plan de gestion 2013-2019 de la zone humide de la vallée de la Mance, CEN Lorraine).

Notons également que les milieux forestiers diversifiés sur la commune abriteraient le **Chat sauvage** et le **Lynx** (atlas communal de la biodiversité, PNR Lorraine, 1994).

## B. Les habitats naturels

Plusieurs **habitats naturels** d'intérêt communautaire (inscrits à l'annexe I de la Directive Habitats-Faune-Flore) sont recensés à Ars-sur-Moselle. Les données qui suivent sont issues des Documents d'Objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 « *Pelouses du Pays Messin* » et « *Vallons de Gorze et Grotte de Robert Fey* ».

Habitat	Description	Localisation
Hêtraie-chênaie à Aspérule odorante et Mélisque uniflore (Code Corine Biotopes : 41.13, Code Natura 2000 : 9130). <b>Habitat d'intérêt communautaire.</b>	Correspond à une forêt mésophile (qui se développe à des températures modérées), installée dans des situations topographiques variables (pente, exposition), sur des sols plus ou moins profonds mais riches en calcaires. Sur site, ce type forestier se présente en futaie dominée par le Hêtre ( <i>Fagus sylvatica</i> ), accompagné d'autres essences telles que le Chêne sessile ( <i>Quercus petraea</i> ) et l'Erable sycomore ( <i>Acer pseudoplatanus</i> ). La strate herbacée est caractérisée par des espèces telles que l'Aspérule odorante ( <i>Galium odoratum</i> ), la Mélisque à une fleur ( <i>Melica uniflora</i> ), la Raiponce en épi ( <i>Phyteuma spicatum</i> ), la Parisette à quatre feuilles ( <i>Paris quadrifolia</i> ) ou encore le Sceau de Salomon ( <i>Polygonatum multiflorum</i> ). Il accueille des espèces végétales remarquables telles que le Laser à feuilles à trois lobes (Laser trilobum) ou le Limodore à feuilles avortées ( <i>Limodorum abortivum</i> ). <b>L'enjeu de cet habitat est estimé moyen car répandu et bien représenté au sein du site Natura 2000 « Pelouses du Pays Messin ».</b> Cet habitat est également recensé au niveau du vallon du Parfond Val et son état de conservation est jugé bon.	Vallée de la Mance, au nord de la commune. Vallon du Parfond Val.
Chênaie-charmaie hydrocline (Code Corine Biotopes: 41.24 ; Code Natura 2000 : 9160). <b>Habitat d'intérêt communautaire.</b>	Se développe en fond de vallon et aux pieds du versant de la vallée de la Mance. Ce type forestier s'installe sur des sols riches en colluvions. L'étranglement de la vallée favorise un taux d'humidité élevé. La strate arborée est caractérisée par le Chêne pédonculé ( <i>Quercus robur</i> ), le Frêne ( <i>Fraxinus excelsior</i> ) et l'Erable sycomore ( <i>Acer pseudoplatanus</i> ). La strate herbacée présente des espèces typiques telles que la Scille à deux feuilles ( <i>Scilla bifolia</i> ), la Ficairie ( <i>Ranunculus ficaria</i> ), l'Anémone fausse - renoncule ( <i>Anemone ranunculoides</i> ), les Corydales ( <i>Corydalis cava</i> et <i>Corydalis solida</i> ) ou encore la Primevère élevée ( <i>Primula elatior</i> ). Il s'agit d'un habitat diversifié sur le plan floristique et accueillant des espèces végétales remarquables telles que la Gagée jaune ( <i>Gagea lutea</i> ). <b>L'état de conservation est considéré comme bon. L'enjeu de cet habitat est estimé faible, car répandu et assez bien représenté au sein du site Natura 2000 « Pelouses du Pays Messin ».</b>	Vallée de la Mance, au nord de la commune
Erablaie-frênaie ripicole (Code Corine Biotope 44.3 ; Code Natura 2000 : 91E0*). <b>Habitat d'intérêt communautaire prioritaire.</b>	Forêt alluviale qui se développe en bandes étroites le long de la Mance. Il s'agit d'une forêt régulièrement inondée lors des crues. Ce type forestier est composé d'espèces hygrophiles ou tolérantes à l'humidité. La strate arborée est structurée par le Frêne ( <i>Fraxinus excelsior</i> ) et l'Erable sycomore ( <i>Acer pseudoplatanus</i> ). La strate herbacée présente des espèces hygrophiles typiques telles que l'Angélique des bois ( <i>Angelica sylvestris</i> ), le Cirse des maraîchers ( <i>Cirsium oleraceum</i> ) ou encore l'Ail des ours ( <i>Allium ursinum</i> ). Il s'agit d'un habitat diversifié sur le plan floristique et accueillant des espèces	Vallée de la Mance, au nord de la commune

	<p>végétales remarquables telles que la Gagée jaune (<i>Gagea lutea</i>) ou la Renoncule à feuilles de platane.</p> <p><b>L'état de conservation est considéré comme bon. L'enjeu de cet habitat est estimé moyen, car bien répandu et très bien représenté au sein du site Natura 2000 « Pelouses du Pays Messin ».</b></p>	
<p>Mégaphorbiaie à Reine des prés (Code Corine Biotope : 37.1 ; Code Natura 2000 : 6430).</p> <p><b>Habitat d'intérêt communautaire.</b></p>	<p>Formations végétales hautes dominées par des plantes herbacées nitrophiles (qui se développent sur des sols riches en nitrate). Il s'agit d'un habitat peu diversifié sur le plan floristique, installé le long des berges des cours d'eau, en lisières de forêts fraîches ou à la faveur de prairies humides abandonnées en fond de vallon. Le caractère eutrophe de l'habitat est assuré par les apports réguliers de matières organiques par le cours d'eau. L'installation de ces hautes herbes est permise par l'absence de gestion par l'homme. C'est un milieu « fluctuant », dépendant de la dynamique du cours d'eau.</p> <p>A Ars-sur-Moselle, ces habitats sont présents dans la vallée de la Mance au niveau de zones humides abandonnées des pratiques agricoles.</p> <p>Les espèces caractéristiques observées sont la Reine des prés (<i>Filipendula ulmaria</i>), le Cirse des maraîchers (<i>Cirsium oleraceum</i>), l'Ortie (<i>Urtica dioica</i>), le Liseron des haies (<i>Calystegia sepium</i>) ou encore le Pétasite hybride (<i>Petasites hybridus</i>).</p> <p><b>L'état de conservation est considéré comme bon à Ars-sur-Moselle. L'enjeu de cet habitat est estimé faible, car répandu et bien représenté au sein du site Natura 2000 « Pelouses du Pays Messin » (DOCOB Natura 2000). Il est cependant peu présent sur la commune.</b></p>	<p>Vallée de la Mance.</p>

On retrouve également de manière très localisée sur le marais, sur la partie amont de la vallée de la Mance, une **communauté à Chara** (habitat inscrit à la directive européenne Habitats) formant une petite vasque en eau au sein de cariçaie à Laîche des marais. Cette communauté résulte d'exurgences de la nappe à ce niveau et favorise donc des micro-habitats particuliers visités par des odonates dont l'Agrion de Mercure et l'Orthétrum bleuissant (Plan de gestion 2013-2019 de la zone humide de la vallée de la Mance, CEN Lorraine).

**La vallée de la Mance présente également une cariçaie** (Code Corine Biotope : 53.21). Cet habitat correspond à une formation herbacée haute dominée par des Laîches (*Carex sp.*) et installée dans les zones humides. Les espèces caractéristiques observées sont la Laîche aigue (*Carex acuta*) et la Laîche des marais (*Carex acutiformis*). D'autres espèces hygrophiles typiques des mégaphorbiaies sont également présentes et notamment la Salicaire (*Lythrum salicaria*), le Liseron des haies (*Calystegia sepium*) ou l'Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*).

Il est à noter que les zones humides, en constante régression au niveau national, remplissent des fonctions essentielles pour l'Homme : épuration de l'eau, limitation des phénomènes de crues, soutien d'étiage... L'enjeu de conservation des zones humides est donc particulièrement fort.

### C. La biodiversité floristique

**Deux espèces végétales protégées au niveau national ont été recensées récemment :**

- La Gagée jaune a été observée en 2007 (inventaires de modernisation des ZNIEFF),
- La Laser à feuilles à trois lobes a été répertoriée en 2006 (CBN Franche-Comté).



*La gagée jaune*

**Plusieurs espèces végétales protégées au niveau de la région Lorraine sont également répertoriées sur la commune d'Ars-sur-Moselle** comme la Renoncule à feuilles de platane, présente au sein de l'érablaie-frênaie rivulaire de la vallée de la Mance.



**Riche en espaces naturels, Ars-sur-Moselle est une commune qui accueille une grande biodiversité. Ainsi, une importante diversité d'espèces animales comme le Grand rhinolophe, le Pic mar, le Pic noir, Chabot ou le Cuivré des marés est recensée.**

**Plusieurs habitats naturels d'intérêt communautaire sont également présents, que ce soient des habitats forestiers tels que la chênaie-charmaie hygrocline, ou des habitats humides, comme la Mégaphorbiaie à Reine des prés. Notons également la présence de deux plantes protégées au niveau national : la Gagée jaune et la Laser à feuilles à trois lobes.**

**Une attention particulière devra être portée sur les zones humides, qui remplissent de nombreuses fonctions, en plus d'abriter une biodiversité intéressante.**

## 1.8 LES CONTINUITES ECOLOGIQUES

La mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue se décline en orientations nationales, en un **Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)**, ainsi qu'au travers des documents de planification (SCoT, PLU, carte communale), chaque échelle devant prendre en compte les dispositions du niveau supérieur et les préciser. Le SRCE de Lorraine a été adopté fin 2015. Par ailleurs, le Parc Naturel Régional de Lorraine a également élaborer un schéma de trame verte et bleue.

**Afin d'appréhender au mieux la Trame Verte et Bleue, il convient d'étudier les continuités écologiques, mais également les éléments pouvant constituer des ruptures.**

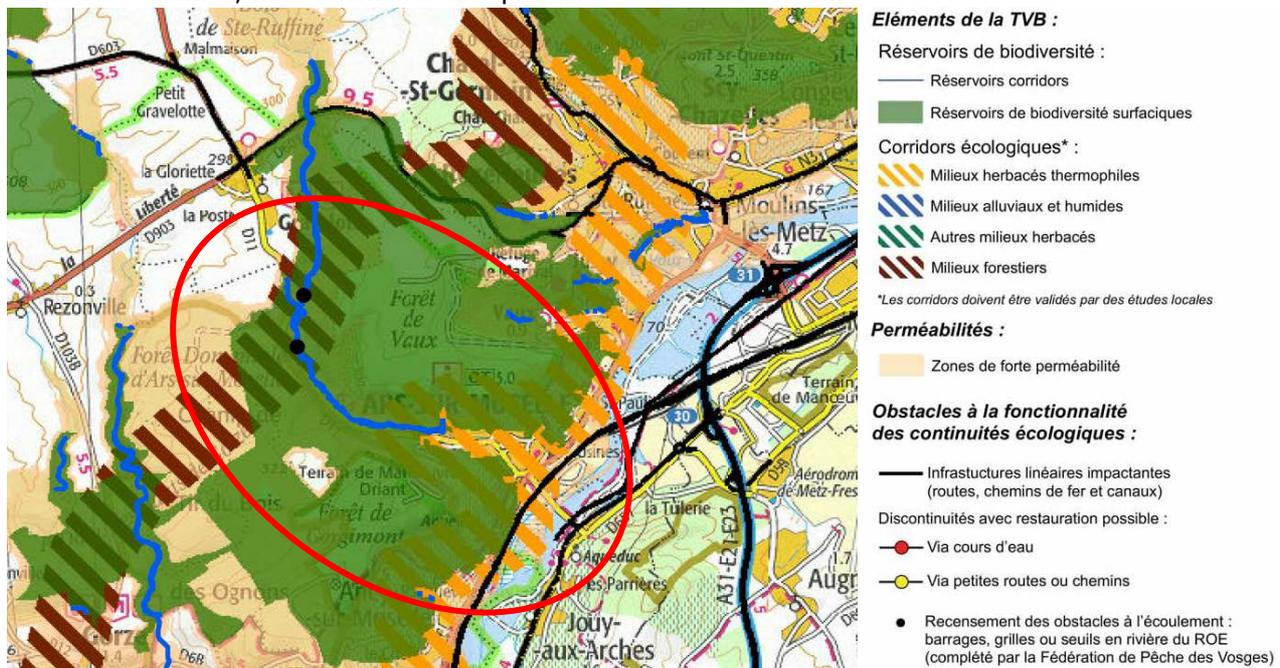
### A. Eléments du SRCE présents sur le territoire d'Ars-sur-Moselle

Dans les lois Grenelles 1 et 2, les chapitres concernant la biodiversité définissent la notion de Trame verte et bleue comme une des approches permettant « d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines et notamment agricoles en milieu rural ».

Un document cadre rédigé par l'Etat intitulé « Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques » a été élaboré et permet à chaque région de construire un Schéma régional de cohérence écologique (SRCE).

Celui-ci, adopté en novembre 2015 pour la région Lorraine, comprend :

- Un diagnostic et une analyse des enjeux régionaux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques,
- Un chapitre explicatif de la méthodologie pour l'élaboration de la TVB avec une analyse succincte de la TVB régionale,
- Un Plan d'Action Stratégique comprenant des actions permettant la préservation et la restauration des continuités écologiques (3 axes, 11 enjeux déclinés en 30 orientations qui donnent lieu à une ou plusieurs actions),
- Un atlas cartographique identifiant les corridors écologiques, les réservoirs de biodiversité, en milieu terrestre et humide, et les éléments de ruptures.



Le SRCE de Lorraine identifie plusieurs éléments sur la commune :

- Un réservoir de biodiversité surfacique (espaces forestiers, côteaux, vallée de la Mance),



- Un corridor écologique des milieux thermophiles ouverts sur le bas des coteaux (corridor des côtes de Moselle),
- Un corridor écologique des milieux forestiers (corridor des côtes de Moselle),
- Le ruisseau de la Mance et le ruisseau du Parfond Val constituent des réservoirs-corridors,
- Les espaces forestiers du plateau sont identifiés comme zone de forte perméabilité, correspondant à un ensemble de milieux favorables ou perméables au déplacement de la faune.

Enfin, le SRCE identifie également des obstacles à la fonctionnalité des continuités écologiques : sur Ars-sur-Moselle, il s'agit de la voie ferrée ainsi que deux obstacles à l'écoulement des eaux, localisés sur la Mance, en amont de la zone urbanisée.

## B. Eléments du SCoTAM présents sur le territoire d'Ars-sur-Moselle

**La commune d'Ars-sur-Moselle est incluse dans le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM).** Les orientations du SCoTAM relatives à la trame verte et bleue sont contenues dans la section 6 du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO). Plusieurs cibles concernent les milieux naturels présents sur la commune. Une carte de l'armature écologique du territoire du SCoTAM permet de localiser les principaux éléments de la trame verte et bleue (voir extrait ci-dessous).

### 1) Les réservoirs de biodiversité

Les réservoirs de biodiversité sont des espaces remarquables du fait de la richesse ou de la diversité floristique et faunistique qu'ils renferment.

**Plusieurs réservoirs de biodiversité sont identifiés par le SCoTAM sur le ban d'Ars-sur-Moselle :**

- Cœur de nature forestier F05 : Domaine forestier d'Ancy et de Vaux ;
- Cœur de nature mixte M04 : Vallon de la Mance – secteur amont ;
- Cœur de nature mixte M05 : Vallons de Gorze ;
- Gîte à chiroptères C06 : Mine de fer du fond de Boncourt.

Afin de préserver la diversité biologique des réservoirs de biodiversité, il convient d'assurer la protection réglementaire des cœurs de nature.

**A proximité de la commune, plusieurs réservoirs de biodiversité sont également présents :**

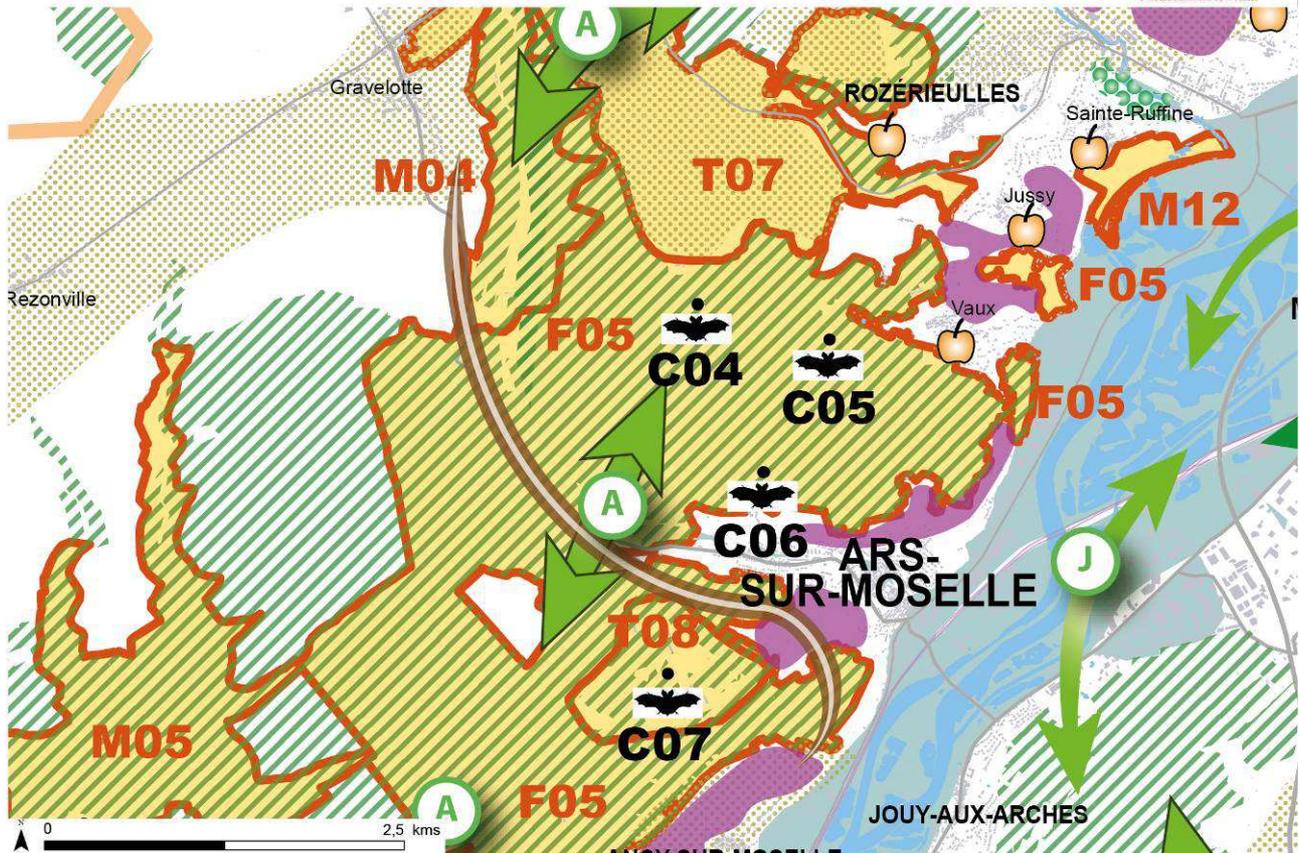
- Cœurs de nature thermophile T07 : Plateau de Jussy ;
- Cœurs de nature thermophile T08 : Pelouses du Fort Driant ;
- Gîte à chiroptères C04 : Fort du Bois-la-Dame ;
- Gîte à chiroptères C05 : Mine de Vaux ;
- Gîte à chiroptères C07 : Groupe fortifié Driant.

### 2) Les milieux forestiers

En ce qui concerne la **trame forestière**, la commune est traversée par la continuité forestière « A » des côtes de Moselle identifiée dans le SCoTAM. Une seconde continuité forestière (continuité « J ») est identifiée le long de la Moselle sur la frange est de la commune et s'appuie essentiellement sur la ripisylve de la Moselle et ses boisements riverains. Notons que ces continuités sont également identifiées dans le SRCE, ainsi que dans la charte du PNR Lorraine.

**A ce titre, le PLU d'Ars-sur-Moselle doit assurer la pérennité et la fonctionnalité des éléments boisés qui composent ces continuités.** Les espaces boisés d'Ars-sur-Moselle participant à la continuité forestière des côtes de Moselle, sont tous inclus dans des cœurs de nature. Le PLU devra donc assurer une protection réglementaire de ces espaces.

PLU COMMUNE DE ARS-SUR-MOSELLE / RAPPORT DE PRÉSENTATION  
EXTRAIT DE LA CARTE DE L'ARMATURE ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE DU SCOTAM



**Conserver la trame verte et bleue existante**

**Réservoirs de biodiversité**

- Coeurs de nature aquatiques (A), forestiers (F), prairiaux (P), thermophiles (T) et mixtes (M)
- Principaux gîtes à chiroptères
- Aires stratégiques pour l'avifaune
- Zones humides intéressantes non retenues comme coeurs de nature
- Secteurs à fortes potentialités de zones humides dans le lit majeur des grands cours d'eau
- Cours d'eau principal
- Cours d'eau secondaire
- Plans d'eau

- Principaux espaces forestiers
- Petits espaces boisés participant aux continuités forestières, à protéger en raison de leur vulnérabilité
- Corridors forestiers à maintenir et à conforter
- Coulis et cordons boisés à maintenir et à conforter
- Principaux cordons prairiaux à maintenir
- Matrice prairiale
- Principaux secteurs où existe un enjeu de préservation des vergers

**Effacer les ruptures**

- Continuités boisées à recréer ou à renforcer
- Passages à faune à aménager au niveau des grandes infrastructures
  - passage à créer : PF1
  - passage à requalifier : PF2
  - passage à rendre plus attractif vis-à-vis de la faune : PF3, PF4, PF5, PF6, PF7, PF8
- Discontinuités dues à l'urbanisation, à atténuer (U1, U2, U3, U4, U5, U6)
- Espaces potentiels de restauration des milieux thermophiles ouverts

**2) Les milieux forestiers (suite)**

Par ailleurs, la trame forestière est étroitement liée à l'enjeu **chiroptères**. Notons que plusieurs espèces de chauves-souris patrimoniales, pour lesquelles une attention particulière doit être portée, sont recensées sur la commune : Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Vespertilion à oreilles échanquées et Grand Murin. Il s'agit donc d'un enjeu important sur le secteur.



La préservation des chiroptères passe notamment par l'identification et le maintien des cordons boisés permettant le déplacement entre les gîtes et les zones de chasse. Les chiroptères étant des animaux insectivores, une attention particulière doit être portée aux haies, fourrés, vergers et zones humides.

Sur la commune, la proximité entre les gîtes et les sites de nourrissage potentiels, ainsi que l'occupation des sols, essentiellement forestière, facilite le déplacement des espèces. Ces continuités semblent donc fonctionnelles d'un point de vue écologique pour le déplacement des chauves-souris. Il paraît donc judicieux de préserver les espaces boisés, les secteurs de vergers et les zones humides de manière globale pour répondre à l'enjeu chiroptères.

Exceptées les zones humides à proximité de la Moselle, où la route, couplée à la voie ferrée, peut représenter une rupture, les autres sites de chasse semblent accessibles pour les chiroptères.

### 3) La matrice prairiale

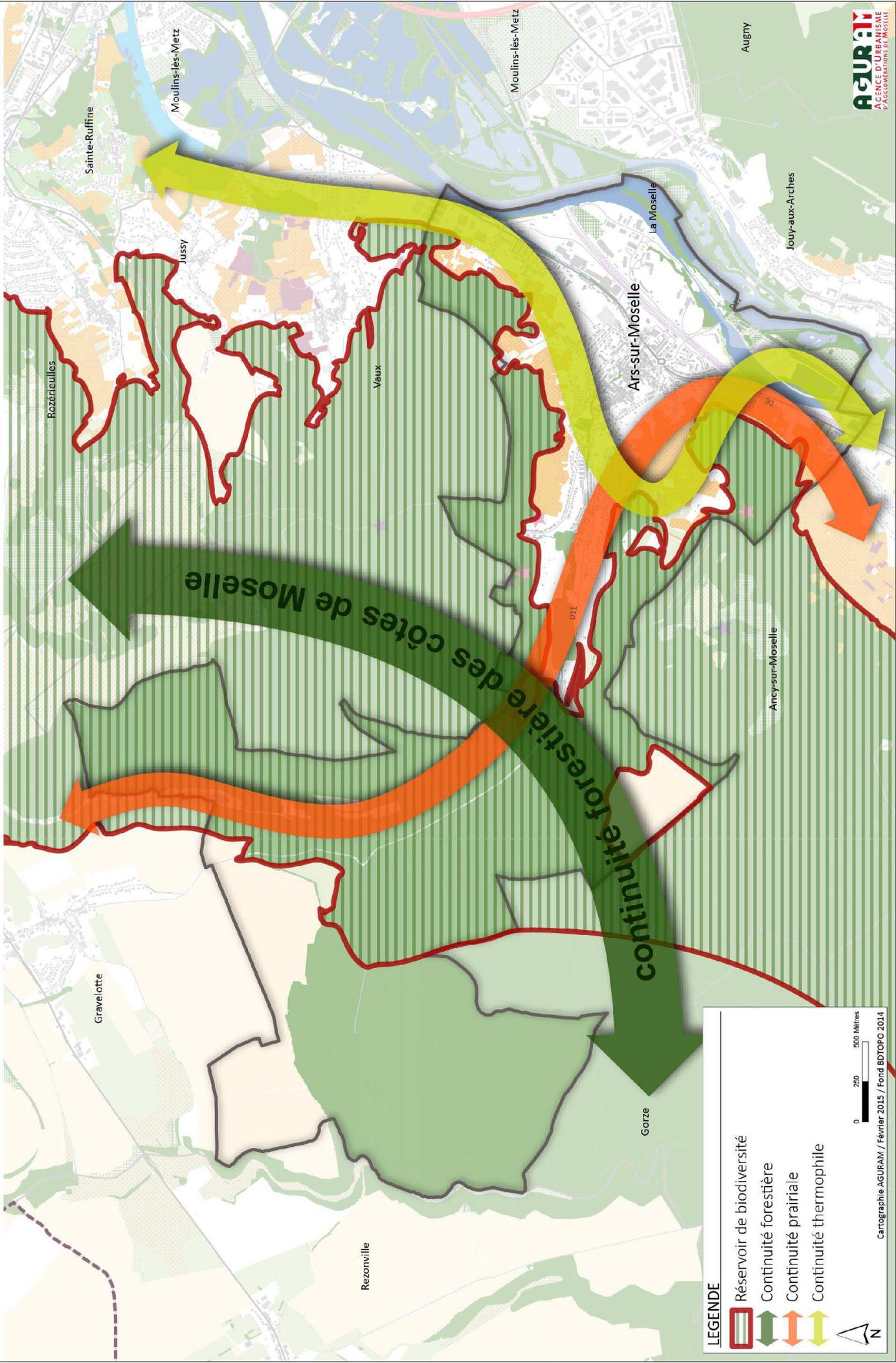
Concernant la **trame prairiale**, elle est davantage organisée en **matrice**. La matrice prairiale correspond à des espaces à dominante agricole, pouvant englober des cultures, mais au sein desquels les prairies occupent une proportion importante. Dans ces zones, l'objectif est de limiter la disparition des milieux prairiaux due à l'urbanisation et d'éviter la création de nouvelles discontinuités.

La commune d'Ars-sur-Moselle présente très peu de prairies. En revanche, les communes limitrophes de Gravelotte et Ancy-sur-Moselle sont concernées par la matrice prairiale, et le SCoTAM identifie un cordon prairial sur Ars-sur-Moselle à maintenir pour assurer une connexion entre ces deux secteurs, où les milieux prairiaux dominent. Ce cordon prairial à Ars-sur-Moselle s'appuie sur les prairies qui bordent la Mance ainsi que sur les zones de vignes et vergers. Les vignes et vergers, lorsqu'ils sont entretenus, constituent en effet des milieux de type ouvert favorables au déplacement des espèces prairiales.

### 4) Les milieux thermophiles

**Le SCoTAM identifie des « espaces potentiels de restauration des milieux thermophiles ouverts » entre la zone urbanisée d'Ars-sur-Moselle et les coteaux.** Il s'agit de secteurs occupés par une mosaïque de milieux : vergers, jardins, vignes, friches correspondant souvent à des anciens vergers ou des anciennes vignes. Emblématiques des paysages des communes de côtes, ces secteurs participent au continuum des espaces thermophiles des Côtes de Moselle. Cette continuité des milieux thermophiles est, par ailleurs, identifiée dans le SRCE ainsi que dans la charte du PNR Lorraine.

Le coteau exposé au Sud ainsi que le secteur situé à proximité des Arches présentent des conditions particulièrement adaptées à la culture de la vigne et des arbres fruitiers. Une réexploitation pourrait donc être envisagée, en lien avec l'AOP Vins de Moselle. Il s'agira cependant de concilier autant que possible la production et la préservation de la qualité biologique et paysagère de ces secteurs. Le PLU s'attachera donc, au travers de ses prescriptions, à ne pas compromettre la réouverture de ces milieux.



**continuité forestière des côtes de Moselle**

**LEGENDE**

-  Réserve de biodiversité
-  Continuité forestière
-  Continuité prairiale
-  Continuité thermophile

0 250 500 Mètres

Cartographie AGURAM / Février 2015 / Fond BDTOPO 2014



### 5) La trame bleue

Le SCoTAM fixe également plusieurs objectifs relatifs à la **trame bleue** (milieux aquatiques et humides). En premier lieu, il convient d'éviter la création de nouvelles ruptures dans le lit mineur des cours d'eau, et d'entretenir et développer les bandes enherbées le long de ceux-ci. Dans un deuxième temps, il s'agit d'étudier la possibilité de restaurer des continuités écologiques aquatiques. **La Moselle** constitue évidemment une continuité aquatique emblématique à l'échelle du SCoTAM, et au-delà. Elle est d'ailleurs également identifiée dans le SRCE et dans la charte du PNR Lorraine.

Les ripisylves des cours d'eau, qui remplissent de nombreuses fonctions comme l'épuration de l'eau ou le déplacement des espèces, doivent être préservées.

**Le Ruisseau de la Mance présente des enjeux particuliers** puisqu'il est ponctué de seuils qui peuvent constituer des ruptures importantes. Par ailleurs, plusieurs tronçons de la Mance sont couverts dans la traversée de commune. Sur les 6 240 mètres linéaires que compte le ruisseau sur le ban d'Ars-sur-Moselle, environ 380 mètres linéaires sont couverts, ce qui constitue également une rupture pour certaines espèces. La remise à ciel ouvert du ruisseau pourrait aussi être envisagée là où elle est possible, lors de la réalisation de certains aménagements par exemple. Elle peut aussi être une condition pour l'ouverture à l'urbanisation de certaines zones.

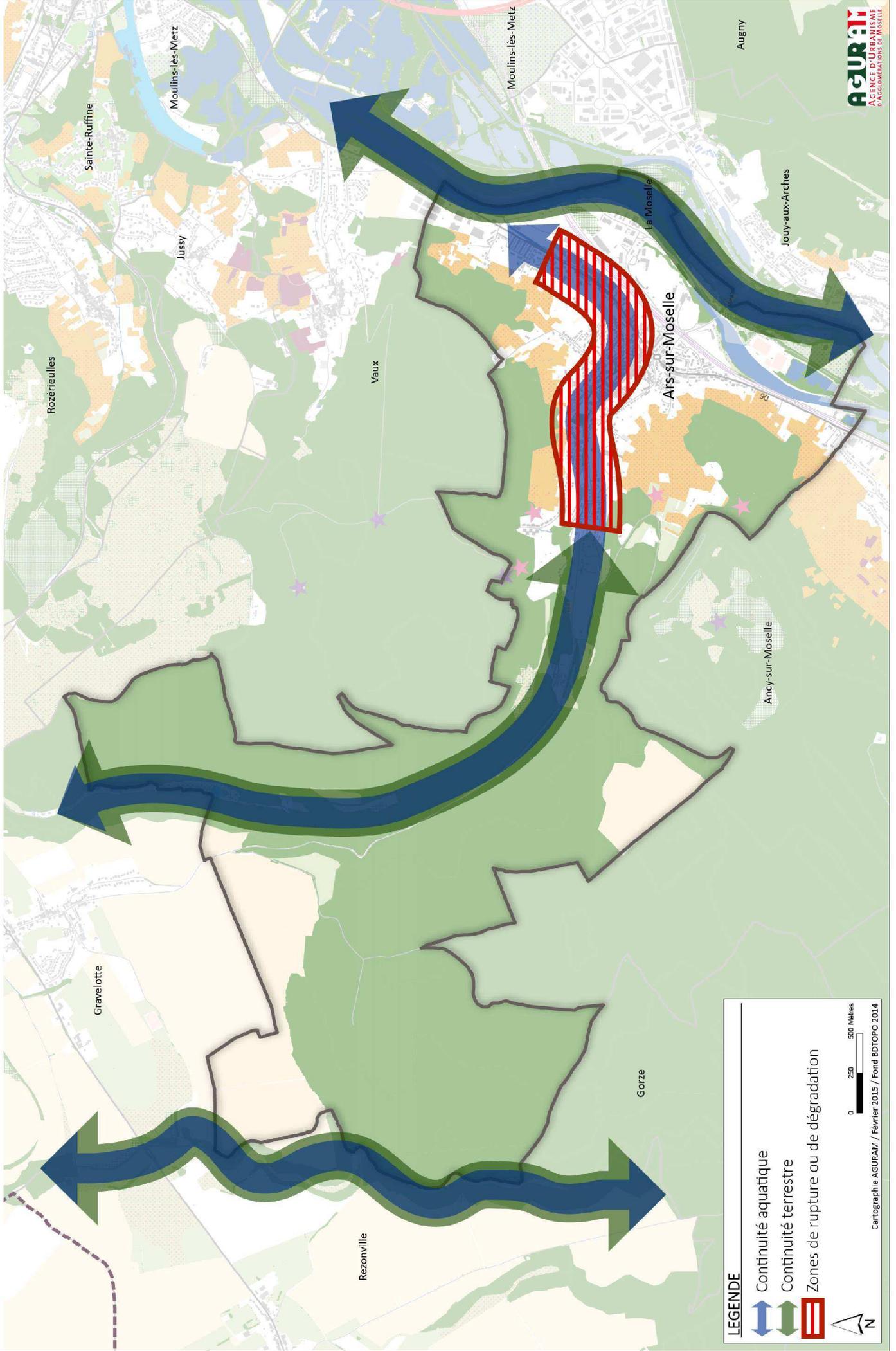
**Un deuxième objectif concernant la trame bleue est la préservation des zones humides**, notamment les lits majeurs des cours d'eau ainsi que les mares et étangs. La commune d'Ars-sur-Moselle est concernée par la Moselle, son lit majeur, ainsi que les zones humides présentes aux abords de la Moselle, notamment la Saussaie d'Ars. La vallée de la Mance présente également plusieurs zones humides intéressantes, et certains habitats d'intérêt patrimonial y sont d'ailleurs recensés, comme la mégaphorbiaie à Reine des prés.

Si la vallée de la Moselle constitue une continuité bleue et une continuité verte de par sa ripisylve et les forêts qui la bordent, elle peut également constituer une **rupture** dans les échanges de la faune entre la rive gauche et la rive droite. Cette discontinuité pourrait être atténuée ponctuellement à l'occasion d'opération d'aménagement.

### 6) Autres enjeux du SCoTAM présents sur la commune

La commune d'Ars-sur-Moselle est concernée par certaines orientations communes à l'ensemble du périmètre du SCoTAM, telles que la lutte contre les **espèces exotiques envahissantes**. La Renouée du Japon est, par exemple, présente sur la commune, notamment aux abords de la voie ferrée et le long de la Mance. Les secteurs concernés devront être traités avec une attention particulière pour éviter l'extension de ces espèces, notamment lors de travaux à proximité.

Une autre orientation transversale applicable à la commune d'Ars-sur-Moselle concerne le **couplage des enjeux de valorisation paysagère avec ceux de protection de la biodiversité**. Ces deux thématiques pourront être traitées conjointement en ce qui concerne la plupart des milieux naturels : ceinture de jardins et vergers entourant le nord et l'est du village, espaces forestiers, cours d'eau.



**LEGENDE**

-  Continuité aquatique
-  Continuité terrestre
-  Zones de rupture ou de dégradation

0 250 500 Mètres

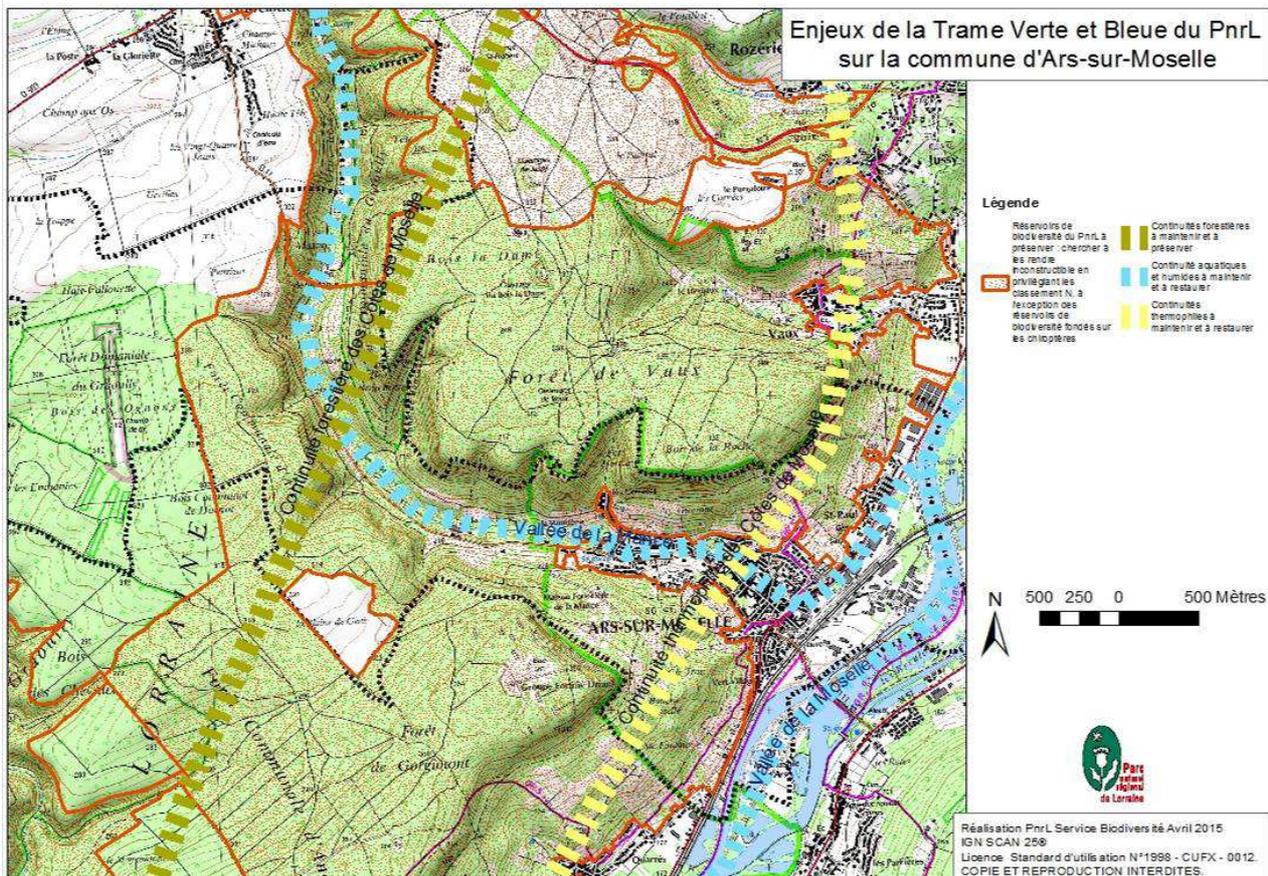
Cartographie AGURAM / Février 2015 / Fond BDTOP0 2014

### C. La Trame Verte et Bleue du PNR Lorraine

La Trame Verte et Bleue du PNR Lorraine est composée de cinq sous-trames, à savoir forestière, aquatique et humide, prairiale, thermophile et agricole.

Sur la commune, l'amont de la vallée de la Mance et la majorité des boisements sont identifiés en tant que réservoirs de biodiversité participant à des continuités écologiques.

On retrouve la continuité forestière et la continuité thermophile des côtes de Moselle, ainsi que les continuités aquatiques de la Moselle et de la Mance.



Les mesures visant à préserver la TVB ont été intégrées dans le SCoTAM. Il s'agit essentiellement de protéger les réservoirs de biodiversité et de préserver les continuités écologiques. Ainsi, l'objectif concernant les documents d'urbanisme est d'intégrer les enjeux de la TVB par la préservation des réservoirs de biodiversité (en cherchant à les rendre inconstructibles) et par l'identification et l'intégration des continuités écologiques pour assurer leur maintien, leur renforcement, voire leur remise en état.

Les communes signataires de Charte s'engagent notamment à protéger les haies d'intérêt patrimonial et nécessaires au fonctionnement de la TVB ainsi que les arbres remarquables. Elles s'engagent également à identifier et préserver les zones humides dans leur document d'urbanisme.

### D. Les enjeux locaux de la Trame Verte et Bleue à Ars-sur-Moselle

Au-delà des orientations du SCoTAM, définies à une échelle relativement grande, des enjeux plus locaux peuvent être identifiés. Une démarche volontaire menée par Metz Métropole sur la trame verte et bleue, ainsi que des investigations complémentaires menées lors de la réalisation du présent diagnostic, ont notamment permis de dégager certains enjeux.



En plus du **gîte à chiroptères** de la mine du fond de Boncourt, plusieurs gîtes à chiroptères potentiels sont recensés sur la commune, même si aucun individu n'y a été recensé. Une attention particulière devra être portée sur ces sites, en particulier en cas de travaux ou d'aménagements à proximité.

Dans l'enveloppe urbaine, la présence de **parcs, jardins, espaces verts et du ruisseau de la Mance** permet l'accueil d'une certaine biodiversité, tout en améliorant la qualité de vie des habitants. Bien que ces espaces ne constituent pas un réel réseau écologique fonctionnel, certaines espèces peuvent localement se déplacer. Un certain nombre d'éléments constituent toutefois un obstacle pour les espèces ayant des capacités de déplacement faibles. Pour la petite faune terrestre, comme le Hérisson commun, les murs de ceinture des propriétés peuvent, par exemple, représenter des ruptures infranchissables. L'absence de clôtures ou la présence de clôtures perméables peuvent favoriser les déplacements de la petite faune. La présence de sentiers longeant les habitations peuvent également faciliter la mobilité des espèces.

Notons que les espaces naturels ou semi-naturels en zone urbaine peuvent également jouer un rôle important dans la gestion des eaux pluviales et permettent de lutter contre les îlots de chaleur.

Les infrastructures routières, les trottoirs, les murets constituent également des obstacles non négligeables en zone urbanisée. Sur Ars-sur-Moselle, les **ruptures biologiques** pour la faune terrestre sont essentiellement constituées du tissu urbain et des infrastructures routières. Les routes départementales (RD6, RD11) sont particulièrement pénalisantes et aucun ouvrage de franchissement pour la faune n'est présent. La végétation en bord de voirie permet d'atténuer ces ruptures. Il peut donc être intéressant de la préserver.

Les talus de la **voie ferrée**, localement végétalisés, constituent des corridors pour le déplacement de la petite faune. Cette infrastructure représente néanmoins une rupture importante, accentuée par la présence de grillages, comme c'est le cas le long de la zone d'activité du Docteur Schweitzer, mis en place pour les raisons de sécurité.

Les **ouvrages du Fort Driant**, dont une partie est située à Ars-sur-Moselle, présentent une biodiversité intéressante. Cependant, ils peuvent constituer une rupture pour certaines espèces.

Enfin, dans la **zone agricole** du plateau, les grandes cultures en openfield peuvent représenter des discontinuités pour certaines espèces. La préservation de haies, bandes et chemins enherbés peut augmenter la perméabilité de ces espaces.

### E. Synthèse des continuités écologiques

La commune d'Ars-sur-Moselle est particulièrement bien fournie en milieux naturels. Ainsi, plusieurs continuités écologiques sont identifiées, à différentes échelles : régionale au travers du SRCE de Lorraine, intercommunales au travers du SCoTAM, de la charte du PNR Lorraine et de la démarche volontaire de Metz Métropole. Des éléments peuvent également être identifiés de manière plus fine, à l'échelle communale.

Plusieurs **réservoirs de biodiversité** sont identifiés sur la commune ou à proximité, et concernent les milieux forestiers, les milieux humides, les milieux thermophiles ou encore des ouvrages abandonnés servant de gîte pour les chauves-souris. Ces milieux ou sites sont à préserver pour leurs qualités écologiques.

Deux **continuités forestières** sont présentes et s'appuient sur les espaces boisés des côtes de Moselle, ainsi que sur la ripisylve de la Moselle.



Ces espaces forestiers sont également liés à l'**enjeu chiroptères**. Les continuités entre gîtes et sites de chasse (vergers, zones humides), jugées plutôt fonctionnelles actuellement, doivent être préservées. Une fragilité potentielle, au niveau de la route départementale 6, a notamment été identifiée et pourrait être atténuée en renforçant la végétation en bord de voirie, sur le talus SNCF, ainsi qu'au bord de la Moselle.

Un **cordon prairial**, à préserver de toute rupture, est également identifié le long de la Mance pour son rôle de lien entre les espaces agricoles du plateau vers Gravelotte et les milieux ouverts d'Ancy-sur-Moselle.

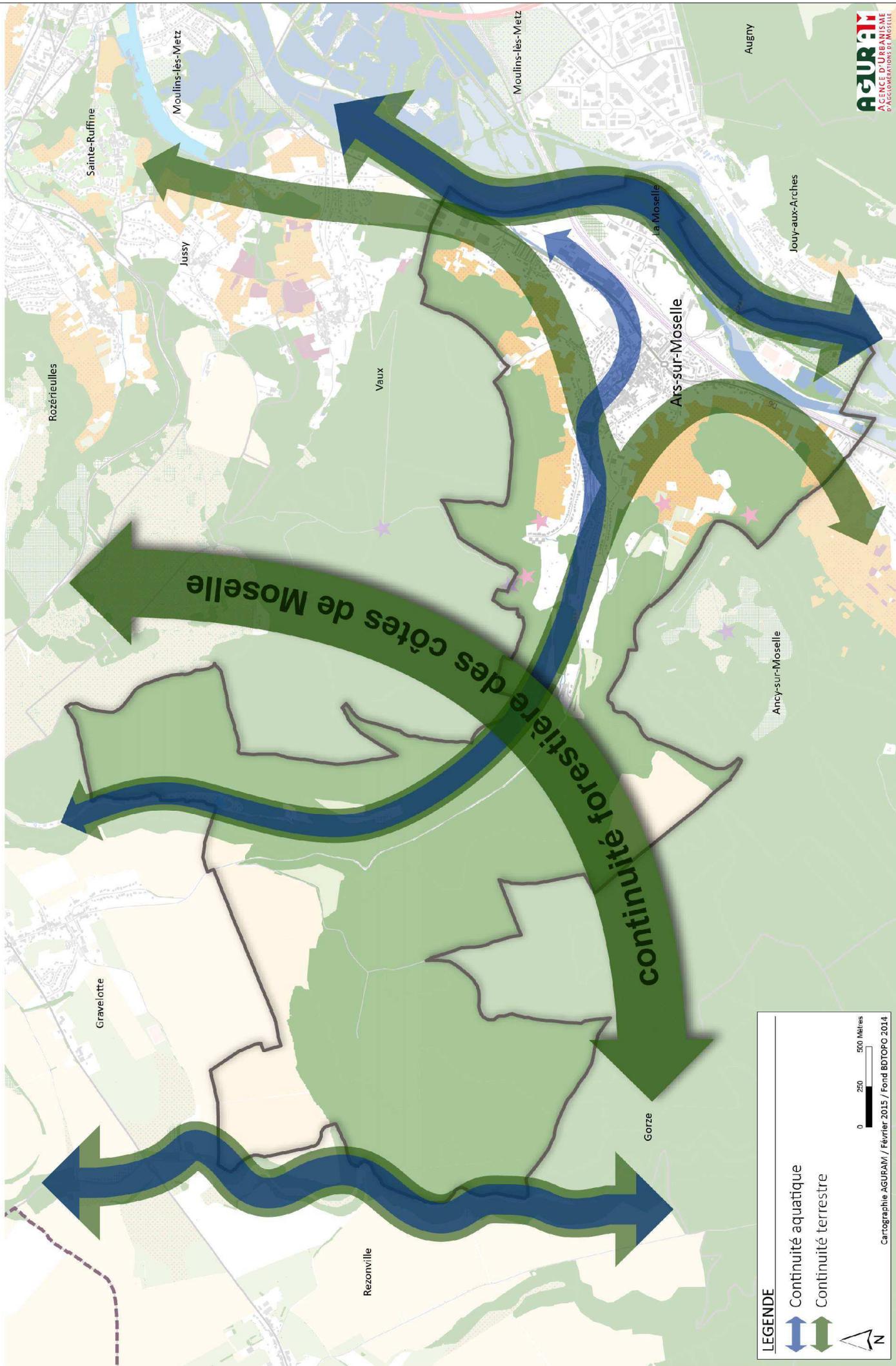
Typique des communes de côtes, Ars-sur-Moselle présente une **ceinture de vergers**, pour partie abandonnés, qui représente une zone de transition douce entre espaces urbanisés et milieux forestiers. Ces milieux participent au continuum des milieux thermophiles des côtes de Moselle, tout en offrant des sites de nourrissage pour les chiroptères. Les coteaux exposés au Sud sont particulièrement favorables à un retour vers une exploitation agricole de vigne et verger.

Les **continuités aquatiques et humides** sont également bien représentées sur la commune. Le Ruisseau du Parfond Val, la Mance et les zones humides qui la bordent, la Moselle et son lit majeur, constituent ainsi un réseau important. De plus, les cours d'eau ont la particularité de participer aux continuités aquatiques et humides, mais également aux continuités terrestres au travers de leurs ripisylves. La Mance et la Moselle voient cependant leur qualité dégradée par la présence de barrages et de seuils, ainsi que, pour la Mance, des secteurs couverts.

Les **espaces verts, les parcs, les jardins, et plus encore la Mance**, qui traverse la commune, permettent de préserver une certaine biodiversité en milieu urbain. Ces espaces contribuent également à améliorer le cadre de vie des habitants en offrant des zones récréatives, de promenade, en luttant contre les îlots de chaleur, en absorbant une partie des eaux pluviales...

Si le réseau écologique semble plutôt fonctionnel sur la commune, plusieurs **ruptures** sont cependant identifiées. Les infrastructures de transport routier ou ferroviaire, les zones urbanisées, les grands espaces agricoles, les secteurs où se développent des espèces exotiques envahissantes, peuvent constituer des ruptures, infranchissables pour certaines espèces. Ces ruptures peuvent être atténuées localement, notamment à l'occasion d'opérations d'aménagement. Les haies et bandes enherbées en zone de culture pourront utilement être préservées.

Enfin, notons que **le paysage**, omniprésent sur la commune, notamment les espaces forestiers, la Mance et la vallée de la Moselle, constitue un atout pour l'attractivité du territoire. Il pourrait être opportun de coupler ces enjeux de valorisation paysagère avec les enjeux de préservation de la biodiversité. Les tronçons de la Mance qui sont actuellement couverts pourraient, par exemple, être découverts, permettant d'améliorer la qualité écologique tout en valorisant la présence du ruisseau.



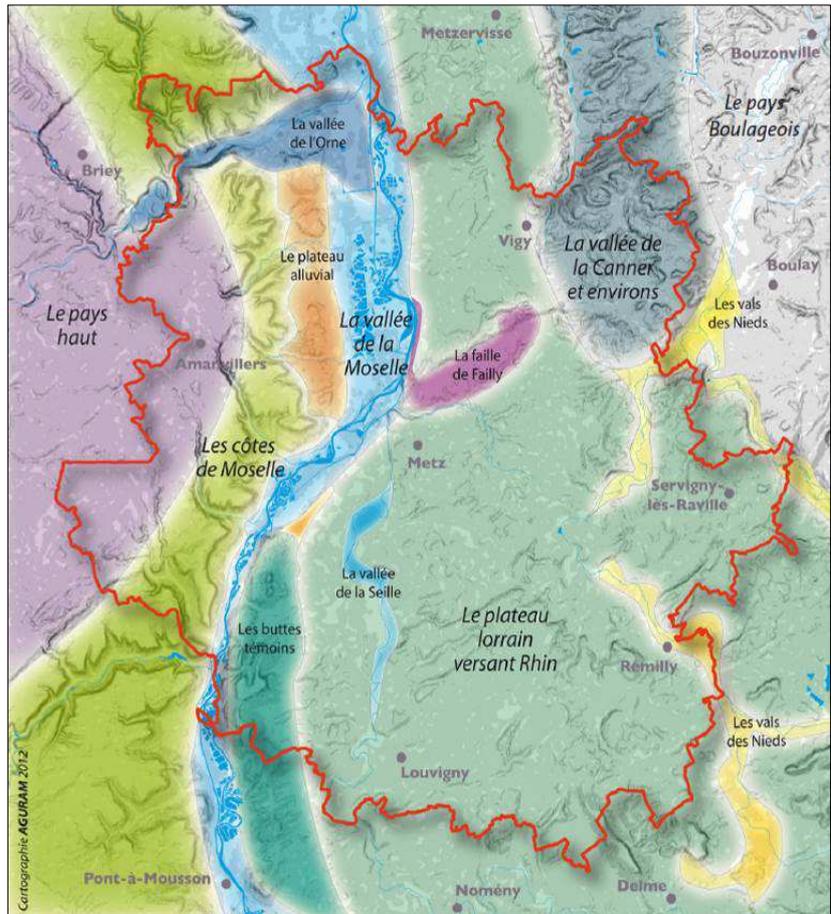
## 1.9 LE PAYSAGE ET SES ENJEUX

### A. Les grands paysages de l'Agglomération Messine

La topographie, la nature du sous-sol, les conditions mésoclimatiques et l'occupation des sols permettent **de distinguer sur le territoire du SCoTAM cinq entités paysagères**, elles-mêmes parfois décomposées en sous-entités.

Le territoire du SCoT de l'Agglomération Messine dispose d'une diversité remarquable de paysages. Alternant vallées, plaines et coteaux, les paysages sont un élément d'identité du SCoT, une ressource à préserver et un potentiel à valoriser.

Du Sud au Nord en s'appuyant sur l'épine dorsale formée par la Moselle, les unités paysagères s'enchaînent harmonieusement. A son entrée sur le territoire, la Moselle présente des paysages marqués par les coteaux qui laissent peu de place à la vallée alluviale. Progressivement, les coteaux reculent pour dégager des perspectives vers les larges plaines agricoles.



Les entités paysagères de l'Agglomération Messine – Source : EIE du SCoTAM

D'Ouest en Est, le plateau céréalier du Pays Haut s'affaisse brutalement et donne naissance aux verdoyantes côtes de Moselle. Puis après avoir traversé la Moselle et l'agglomération, le paysage s'ouvre à nouveau sur le plateau lorrain et les vastes étendues agricoles ponctuées de petits massifs boisés et d'affluents de la Moselle.

**Le territoire du SCoT de l'Agglomération Messine se compose des unités paysagères suivantes :**

- Le pays haut ;
- Les côtes de Moselle ;
- La vallée de la Moselle ;
- Le plateau lorrain versant Rhin ;
- La vallée de la Canner et environs.

**La commune d'Ars-sur-Moselle appartient au relief des Côtes de Moselle. Cette entité paysagère est marquée par d'importantes masses boisées qui recouvrent des coteaux de formes arrondies.** La plupart des villages appartenant aux côtes de Moselle correspondent à d'anciennes communes viticoles.

## B. Les côtes de Moselle

**Les propos qui vont suivre sont extraits du Tome 1 du rapport de présentation du SCoTAM : « Analyse de l'Etat Initial de l'Environnement et des perspectives de son évolution ».**

### Le paysage emblématique des Messins :

Les masses boisées qui recouvrent les coteaux forment des volumes arrondis, et sont les principales caractéristiques paysagères des côtes de Moselle. Les ruisseaux, qui entaillent les côtes pour rejoindre la Moselle, ont donné naissance à des vallons encaissés avec de forts dénivelés qui peuvent atteindre 150 mètres. Le paysage des côtes est relativement fermé par les boisements, mais à leurs sommets, il est largement ouvert sur la vallée de la Moselle, l'agglomération messine et le plateau lorrain versant Rhin. Le mont Saint-Quentin est l'élément le plus connu des côtes de Moselle. Haut de 356 mètres, le mont forme un promontoire qui s'avance dans la vallée de la Moselle. Coiffé par un fort, il est un élément marquant du paysage local, reconnaissable grâce à la tour de télécommunication qui émerge de la canopée.

### De nombreux espaces naturels remarquables :

Les coteaux sont couverts par des forêts denses de feuillus, de type chênaie-charmaie. Au sommet, quelques plantations de pin noir forment des massifs sombres et uniformes qui tranchent avec le vert des feuillus. A proximité des villages, quelques vergers subsistent. Mais par manque d'entretien, ils vieillissent et sont rarement replantés. Or, les vergers sont une des composantes du paysage des côtes de Moselle et leur non entretien conduit à la simplification du paysage et à la disparition d'un facteur d'identité. Néanmoins, l'enfrichement des vergers et de quelques jardins permet le développement de la biodiversité faunistique et floristique. Depuis quelques années, les vignes ont refait leur apparition sur les coteaux et de nouveaux pieds sont plantés chaque année, encouragés par l'obtention, en 2000, du label AOC Vins de Moselle. Au sommet des coteaux, des pelouses calcaires se sont développées. La forte valeur écologique de ces espaces a poussé les autorités compétentes à créer plusieurs zones de protections (Natura 2000) ou d'inventaires (ZNIEFF). La forte diversité végétale qui règne sur les côtes offre des paysages changeant au fil des saisons



*Pelouses calcaires des côtes de Moselle*

Depuis quelques années, les vignes ont refait leur apparition sur les coteaux et de nouveaux pieds sont plantés chaque année, encouragés par l'obtention, en 2000, du label AOC Vins de Moselle. Au sommet des coteaux, des pelouses calcaires se sont développées. La forte valeur écologique de ces espaces a poussé les autorités compétentes à créer plusieurs zones de protections (Natura 2000) ou d'inventaires (ZNIEFF). La forte diversité végétale qui règne sur les côtes offre des paysages changeant au fil des saisons

### Des villages contraints par le relief :

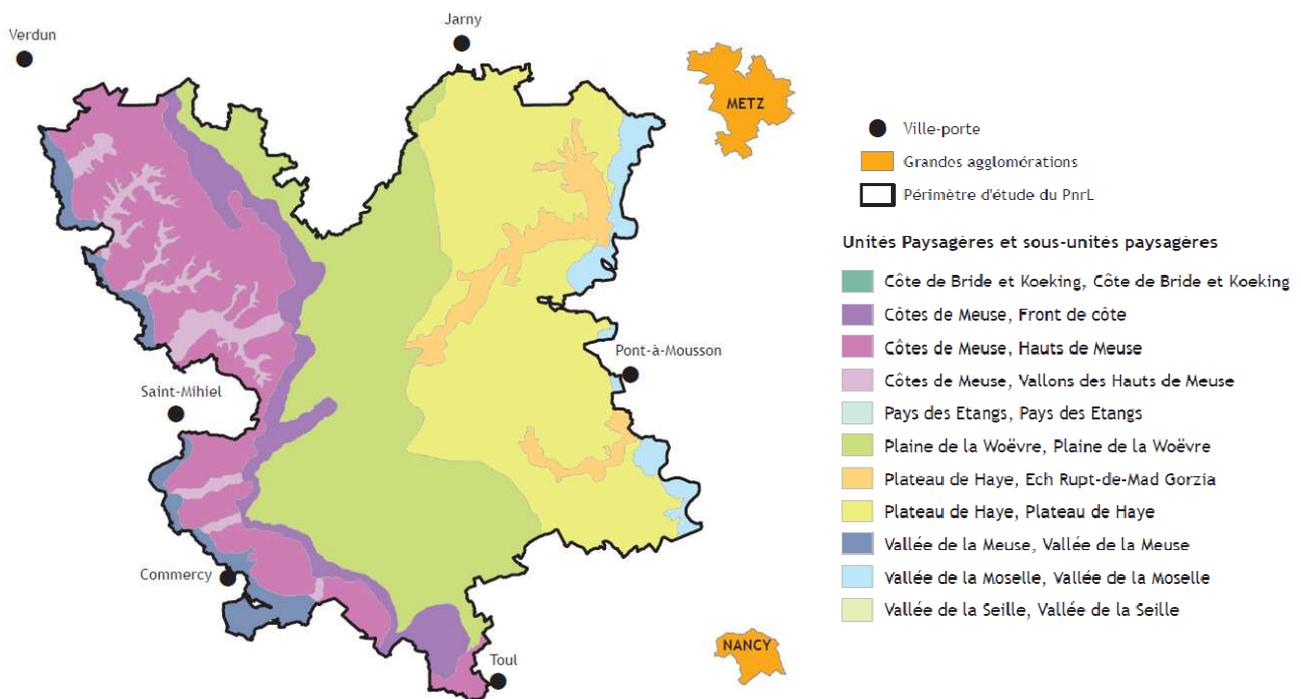
Toute l'urbanisation des côtes de Moselle concerne les flancs des coteaux. Aucun village ne s'est développé au sommet. La structure villageoise dominante est le village vigneron, caractérisé par une grande compacité. Les voies de desserte sont généralement étroites et l'espace public est très restreint. Bâties en pierres locales enduites ou non, les maisons ne sont pas disposées de manière organisée, mais elles sont malgré tout quasiment toutes mitoyennes. Les différentes extensions urbaines, opérées depuis les années 60, ont conduit à la création de zones pavillonnaires qui se sont développées en formant des excroissances. Les côtes de Moselle font partie des paysages remarquables de Lorraine, et le site du Mont Saint Quentin est un site classé qui s'étend sur près de 1 400 ha et six communes (Lessy, Le Ban Saint-Martin, Longeville-lès Metz, Lorry-lès-Metz, Plappeville, Scy-Chazelles). Un site inscrit complète ce dispositif de protection des paysages à Rozérieulles.

**Ars-sur-Moselle répond à tous les éléments qui décrivent cette entité paysagère du SCOTAM. La vallée encaissée de la Mance, un affluent de la Moselle est une contrainte historique à l'urbanisation. De nombreux milieux naturels protégés et inventoriés existent sur le ban communal qui comprend d'anciens vergers en cours d'enfrichement et des coteaux boisés. Sur ces derniers, la vigne se redéveloppe depuis une vingtaine d'années.**

### C. L'étude paysagère du Parc Naturel Régional de Lorraine

En 2011, le **Parc Naturel Régional de Lorraine** auquel adhère la commune d'Ars-sur-Moselle a réalisé une étude paysagère sur son territoire dans le cadre d'un partenariat avec l'Ecole Supérieure d'Agronomie et des Industries Alimentaires de l'Université de Lorraine. **Ce travail a permis d'identifier 8 unités paysagères et 4 sous-unités paysagères.**

#### *Les entités paysagères sur le territoire du Parc Naturel Régional de Lorraine*



***Ars-sur-Moselle appartient à la vallée de la Moselle sur la frange Nord-Est du territoire du Parc Naturel***

#### **Principes communs de préservation des structures paysagères du territoire du Parc :**

- Préserver les éléments majeurs du patrimoine culturel, l'habitat rural, les villages, les sites patrimoniaux, les joyaux de la biodiversité et le paysage ;
- Préserver les éléments de paysage au cœur des villages : arbres isolés, murets... ;
- Préserver des « coupures vertes » pour limiter l'étalement urbain entre les agglomérations et à l'entrée des vallons des Côtes de Meuse et de Toul ;
- Identifier et protéger les structures végétales (ripisylves, haies, bosquets, vergers, arbres isolés) les plus intéressantes pour des motifs d'ordres environnementaux et/ou paysagers dans l'espace agricole, naturel ou à l'intérieur et en périphérie du village ;
- Prendre en compte, maintenir, voire restaurer les continuités écologiques ;
- Prendre en compte et préserver les prairies remarquables du territoire.



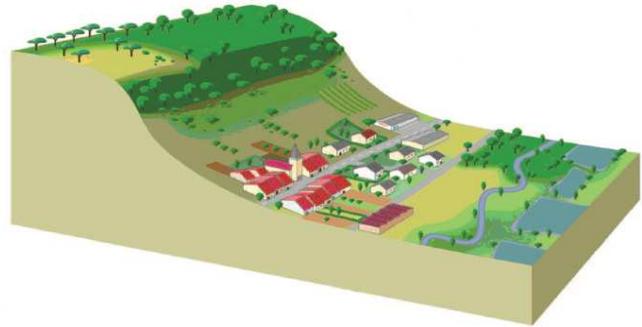
***Cône de vue sur l'Eglise depuis la gare d'Ars***

Par ailleurs, les communes signataires de Charte du PNR Lorraine, dont Ars-sur-Moselle, s'engagent à intégrer les valeurs patrimoniales de la biodiversité et du paysage dans leur document d'urbanisme.

#### D. Les enjeux paysagers à Ars-sur-Moselle

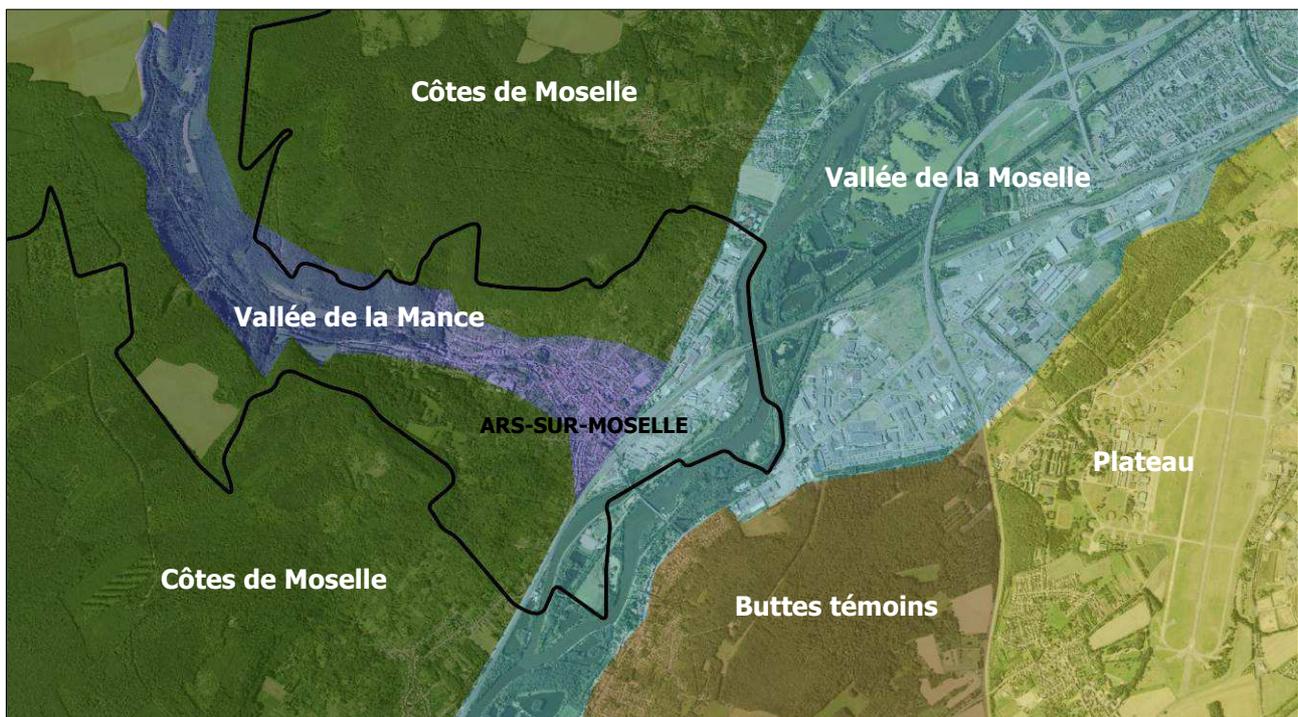
Le schéma ci-contre, réalisé par le Parc Naturel Régional, correspond parfaitement à la **situation urbaine d'Ars-sur-Moselle**.

Sur sa **frange Ouest**, la commune est enserrée par **deux coteaux fortement boisés** comprenant aussi des **vergers enfrichés** et de jeunes vignes. Ces deux coteaux sont entaillés par la **vallée de la Mance**, profondément encaissée. **La rivière de la Mance correspond à un affluent de la Moselle** où elle se jette sur le ban communal. La Moselle constitue **une barrière au développement de l'urbanisation vers l'Est**.



*Schéma du Parc Naturel Régional de Lorraine*

**Au sein de l'entité paysagère de la vallée de la Moselle, Ars-sur-Moselle correspond à une commune importante qui a orienté son développement vers la vallée et les axes de communications. Des éléments anciens se combinent à un patrimoine plus récent lié à l'industrialisation.**



*Les différentes entités paysagères sur le ban communal d'Ars-sur-Moselle*

**L'enjeu paysager majeur pour le PLU d'Ars-sur-Moselle est de préserver ses coteaux Nord et Sud qui appartiennent aux côtes de Moselle. Ils sont liés à la perception verte que l'on obtient de l'intérieur des tissus urbains à de très nombreux endroits. A l'inverse, il n'existe pas vraiment de points de vue qualitatifs situés à l'intérieur de la Partie Actuellement Urbanisée (PAU) si ce n'est quelques cônes de vue sur l'église Saint-Martin.**

## 2. ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

### 2.1 LA GESTION DES DECHETS

Dans le cadre du Programme Local de Prévention des déchets, signé fin 2009 avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), Metz-Métropole s'est engagée à réduire de 7 % la production de déchets ménagers en cinq ans sur son territoire.

Cela correspond à 8 230 tonnes de la production de déchets. Plus concrètement, chaque habitant du territoire de Metz-Métropole doit réduire sa production de déchets de 38 kilos d'ici fin 2014. Des actions ont ensuite été entreprises annuellement, notamment dans le cadre de la **Semaine Européenne de Réduction des déchets**. La première année du programme a été dédiée à la réalisation d'un diagnostic du territoire pour identifier les gisements sur lesquels agir en priorité, lister les actions de prévention des déchets existantes et recenser les acteurs du territoire. À l'appui de ce diagnostic, le programme d'actions a été co-élaboré avec les membres du comité de pilotage.

#### A. La collecte des déchets

La compétence « *élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés* » est exercée par la Communauté d'Agglomération de Metz-Métropole via HAGANIS à laquelle adhère la commune.

HAGANIS est un établissement public, une entreprise originale en charge de services publics industriels pour le bien-être de 250 000 habitants. Précisément, HAGANIS est une régie de Metz-Métropole, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Ce statut permet d'allier les valeurs de service public et les règles de gestion et de contrôle des établissements publics, avec l'autonomie et la souplesse de fonctionnement nécessaires à la conduite d'activités industrielles complexes.



**Metz Métropole assure en régie directe via HAGANIS.** Pour le verre et le papier, 10 points d'apports volontaires sont recensés sur le ban communal : en haut et en bas de la rue de Vorraine, rue René Cassin, rue des Acacias, rue de l'Eglise, sur le parking du magasin Casino, passage du Docteur Schweitzer, rue du Docteur Schweitzer, place de la Gare et rue du Bois-le-Pêtre, et un point de collecte supplémentaire pour le papier seul sur le parking du magasin Lidl.

**Metz-Métropole assure aussi l'exploitation des déchèteries via sa régie HAGANIS. Les habitants de la commune ont notamment accès à la déchèterie de La Mance, rue Georges Clémenceau à Ars-sur-Moselle.** La Communauté d'Agglomération propose à ses administrés le compostage par mise à disposition de composteurs domestiques.

#### B. Le traitement des déchets

Les déchets ménagers sont acheminés vers le centre de valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés, situé avenue de Blida à Metz. Il est constitué de trois unités complémentaires exploitées par la régie communautaire Haganis :

- **une unité de tri des matériaux à recycler (UTM) :** les déchets issus de la collecte sélective sont triés mécaniquement et manuellement avant d'être séparés par catégorie et acheminés vers des filières de



*Le centre de Metz-Blida*

valorisation ad hoc.

- **une unité de valorisation énergétique (UVE)** : Les ordures ménagères y sont incinérées pour produire de la vapeur revendue à l'UEM pour alimenter le réseau de chauffage urbain messin.
- **une unité de valorisation des mâchefers (UVM)** : Les résidus solides, issus de l'incinération des ordures ménagères, transitent par cette plateforme avant d'être valorisés en remblais routiers notamment.

### C. Le bilan 2013

**Le bilan du traitement des déchets sur le territoire de Metz-Métropole en 2013 est le suivant pour les flux de déchets valorisés. Ci-dessous, le bilan des déchèteries :**

#### CHIFFRES-CLÉS 2013

**39 686 tonnes** de déchets réceptionnés en déchèterie

**Gravats = 11 758 tonnes**

**Déchets verts = 8 424 tonnes**

**Incinérables = 4 574 tonnes**

**51 915 tonnes** de déchets réceptionnés à la PAVD

**604 330** visites

**1 déchèterie** pour 33 888 habitants <sup>1</sup>

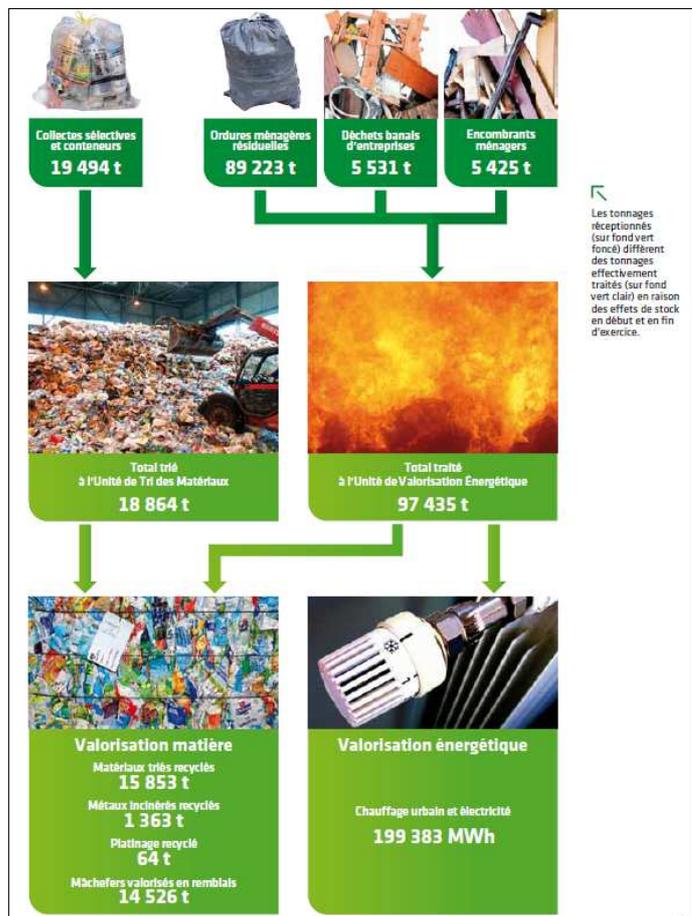
**2,5 visites** par habitant par an

**167 kg** de déchets déposés par habitant par an

**65,7 kg** de déchets déposés par visite

**74,46 %** = Taux de valorisation <sup>2</sup>

<sup>1</sup> base : 237 219 habitants à Metz Métropole et dans les communes conventionnées (source : INSEE, population légale 2011)  
<sup>2</sup> selon formule de l'ADEME : somme des tonnages de déchets orientés vers une filière de valorisation / quantité de déchets transitant par la déchèterie (hors déchets inertes)



Les flux valorisés en 2013 – Source : HAGANIS

**La compétence élimination, valorisation des déchets ménagers et assimilés, est exercée par Metz-Métropole, qui délègue une partie du travail à la régie Haganis. Dix points d'apports volontaires sont présents sur la commune. L'Agglomération met à disposition des composteurs domestiques pour les foyers de son territoire.**

**Une déchèterie intercommunale se trouve sur le ban communal d'Ars-sur-Moselle. Une valorisation énergétique des déchets est réalisée par Metz-Métropole.**

## 2.2 L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT

### A. L'eau potable

Le **prélèvement, le traitement et la distribution d'eau à Ars-sur-Moselle** sont assurés par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne (**SIEGVO**), établissement public qui compte actuellement 37 communes adhérentes. **A Ars-sur-Moselle, l'eau est achetée à la ville de Metz** via la station de Moulins-lès-Metz, qui est alimentée par les puits de Metz Sud, les sources de Gorze et la prise d'eau du Rupt de Mad.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la commune d'Ars-sur-Moselle a intégré le SIEGVO. Ne disposant plus de ressource propre, toute son **alimentation** provient de deux interconnexions avec le réseau de la Société Mosellane des Eaux. La première interconnexion, la plus importante, alimente une bête située sous la station de pompage Cassin. L'eau est ensuite pompée vers le réservoir de la commune d'une capacité de 750 m<sup>3</sup>. Celui-ci alimente gravitairement l'ensemble de la commune. La station et le réservoir disposent d'une télégestion. La seconde interconnexion est située Rue Georges Clémenceau et est équipée d'un réducteur et d'un compteur.

Le **rendement du réseau**, qui quantifie le pourcentage d'eau distribuée par rapport à l'alimentation du réseau, **était de 69,09% en 2013** (68,59 % en 2012).

La synthèse du contrôle sanitaire éditée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Lorraine pour l'année 2013 a conclu que **l'eau distribuée en 2013 à Ars-sur-Moselle a été d'excellente qualité sur le plan bactériologique**. L'eau est restée conforme aux exigences de **qualité** en vigueur pour l'ensemble des paramètres physico-chimiques mesurés, à l'exception de plusieurs dépassements pour le paramètre carbone organique total. Ce paramètre permet de mesurer la quantité de matière oxydable, responsable du développement microbien et d'autres organismes tels que les algues et les champignons. Cette matière oxydable peut également être source de nuisances, telles des goûts désagréables conférés à l'eau sous l'action du chlore notamment.

#### Plusieurs zones de captage sont recensées sur la commune et à proximité :

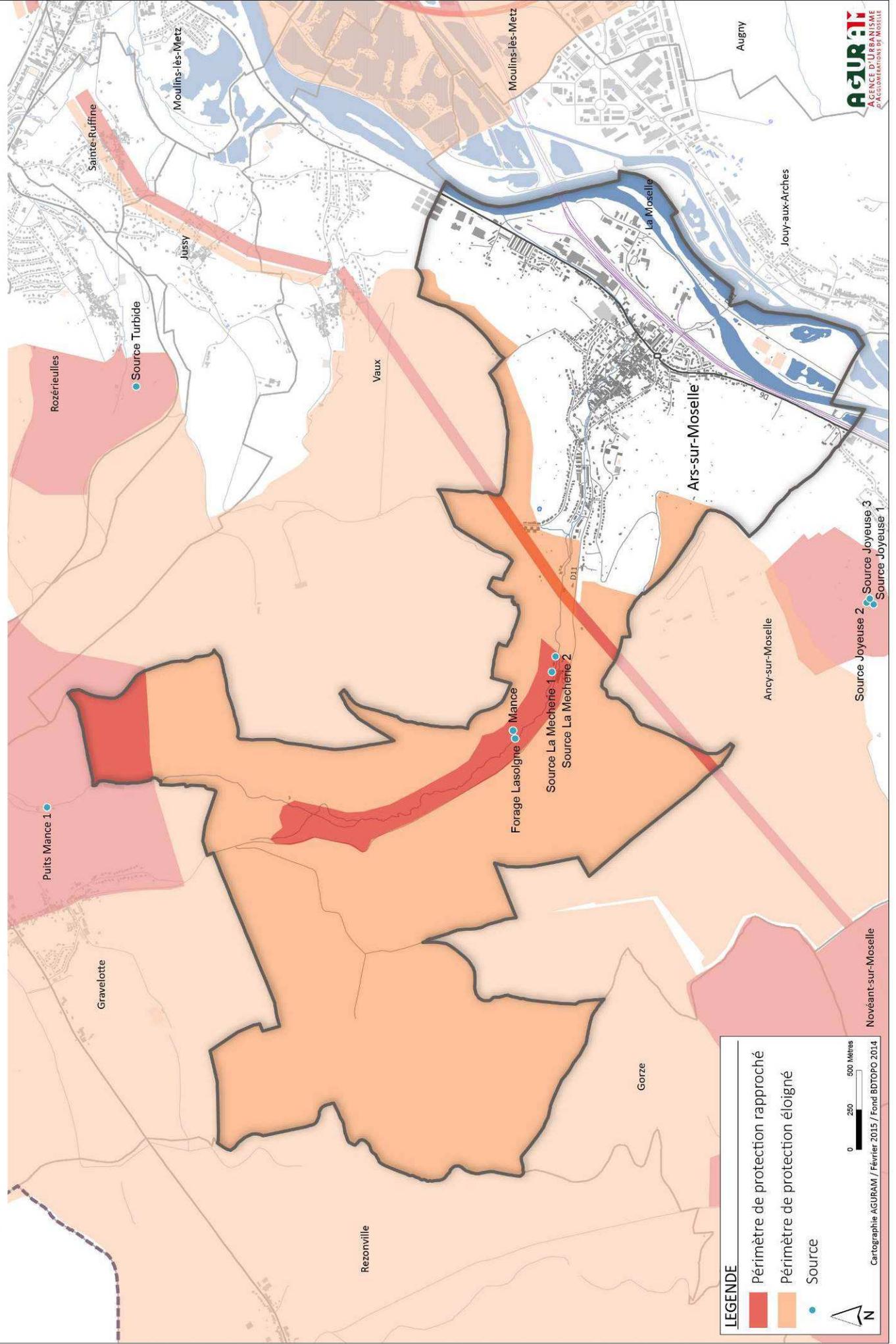
- **Sources de la Mance** à Ars-sur-Moselle et Gravelotte dont les périmètres de protection rapprochés et éloignés concernent Ars-sur-Moselle ;
- **Aqueduc de Gorze**, dont le périmètre de protection rapproché traverse la commune du Sud-Ouest au Nord-Est ;
- **Sources de Gorze**, dont le périmètre de protection éloigné s'étend jusqu'à la forêt domaniale d'Ars-sur-Moselle (Société Mosellane des Eaux). A ce titre, certaines activités sont réglementées et à soumettre à l'avis d'un géologue ;
- **Sources Joyeuses à Ancy**, dont le périmètre de protection éloigné s'étend jusqu'à la frange sud de la commune.



*L'aqueduc de Gorze*

**Certains de ces périmètres de protection se superposent et la carte suivante représente la synthèse des périmètres concernant Ars-sur-Moselle.**

**PLU** COMMUNE D'ARS-SUR-MOSELLE / RAPPORT DE PRÉSENTATION  
**PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DE CAPTAGE**



**LEGENDE**

- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné
- Source



0 250 500 Mètres

Cartographie AGURAM / Février 2015 / Fond BDTOPO 2014

## B. Les eaux pluviales et eaux usées

Sur le territoire de Metz Métropole, HAGANIS programme, finance, construit, exploite et entretient les ouvrages nécessaires à la collecte, au transport et à l'épuration des **eaux usées**. En ce qui concerne les **eaux de pluie**, leur collecte est une compétence gérée directement par Metz Métropole. HAGANIS assure cependant la maintenance et l'entretien des ouvrages d'assainissement pluvial pour la communauté d'agglomération.

En application de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, la régie Haganis a réalisé le zonage d'assainissement de chaque commune de Metz Métropole. Le zonage d'assainissement d'Ars-sur-Moselle, approuvé le 30 mars 2011, est présenté en annexe du PLU. D'après le rapport d'activité 2013 d'HAGANIS, Ars-sur-Moselle est dotée d'environ 32 200 mètres de réseaux dont **19 200 mètres de conduites d'eau usées**, près de **3 300 m de conduites unitaires** et **9 700 m de conduites d'eaux pluviales**.

Les effluents de la partie Ouest de la commune sont collectés par le collecteur de la Vallée de la Mance, puis récupérés par le collecteur Ouest, qui reprend les eaux usées des parties Sud, Est et Nord de la commune et fait transiter l'ensemble des effluents jusqu'à la station d'épuration de l'agglomération messine. Le réseau d'eaux pluviales et les surverses des réseaux unitaires ont pour exutoire le Ruisseau de la Mance et la Moselle.



*La Moselle est un gros collecteur d'eaux pluviales sur le ban communal d'Ars-sur-Moselle*

**Afin d'assurer une bonne gestion des eaux pluviales, il est nécessaire de limiter l'imperméabilisation des sols**, privilégier la rétention et l'infiltration sur sites des eaux pluviales et favoriser la mise en place de réseaux séparatifs pour les extensions urbaines.

Favoriser l'infiltration des eaux pluviales dans les projets d'aménagement est d'ailleurs un des engagements des communes signataires de la Charte du PNR Lorraine.

**La commune adhère au SIEGVO pour la distribution d'eau potable. A Ars-sur-Moselle, l'eau distribuée est de bonne qualité avec quelques dépassements pour le Carbone Organique Total (COT).**

**Une partie de la commune est concernée par les périmètres de protection de captage rapprochés et éloignés (Sources de la Mance, Aqueduc de Gorze, Sources de Gorze Sources Joyeuse) et la servitude associée. Ces secteurs doivent être préservés de tout risque de pollution.**

**La compétence eaux pluviales et assainissement est exercée par Metz Métropole (avec la participation d'Haganis pour la maintenance et l'entretien des ouvrages). Le réseau de la commune est raccordé à la station d'épuration de La Maxe.**

**Il est nécessaire de limiter l'imperméabilisation des sols, d'encourager l'infiltration des eaux pluviales sur site et de privilégier les réseaux séparatifs lors de projets d'extension. Les programmes d'urbanisme devront également être en cohérence avec la capacité des réseaux.**

## B. La qualité de l'air

La surveillance de la qualité de l'air dans l'agglomération messine est assurée par le réseau ATMO Lorraine Nord. Il dispose de six stations de mesure permettant d'évaluer la qualité de l'air en un point donné.

Année	Particules en suspension PM10 [ µg/m3 ]	Monoxyde d'azote [ µg/m3 ]	Dioxyde d'Azote [ µg/m3 ]	Dioxyde de Soufre [ µg/m3 ]	Ozone [ µg/m3 ]	Monoxyde de carbone [ µg/m3 ]
<i>Les données antérieures à 2009 ne sont pas disponibles</i>						
2009	INDISPONIBLE	6	18	INDISPONIBLE	45	INDISPONIBLE
2010	INDISPONIBLE	4	17	INDISPONIBLE	47	INDISPONIBLE
2011	INDISPONIBLE	6	19	INDISPONIBLE	46	INDISPONIBLE
2012	INDISPONIBLE	5	17	INDISPONIBLE	46	INDISPONIBLE
2013	INDISPONIBLE	6	18	INDISPONIBLE	47	INDISPONIBLE
2014	INDISPONIBLE	INDISPONIBLE	INDISPONIBLE	INDISPONIBLE	INDISPONIBLE	INDISPONIBLE

Aucune d'entre elles n'est implantée directement sur la commune mais la station de Scy-Chazelles (7km au Nord) permet de connaître la qualité de l'air sur le territoire. Elles mesurent : les particules en suspension PM10, le monoxyde d'azote, le dioxyde d'azote, le dioxyde de soufre, l'ozone, le monoxyde de carbone, le benzène et le toluène. De nombreuses données restent cependant indisponibles à la station de Scy-Chazelles.

*Données de la station de Scy-Chazelles – Source : ATMOLOR*

Les données relevées entre 2009 et 2014 montrent une stabilité des émissions des polluants relevés. La principale source de pollution à Ars-sur-Moselle provient des infrastructures routières proches, en particulier de l'autoroute A31.

Ars-sur-Moselle fait partie du périmètre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) des Trois Vallées, approuvé par arrêté préfectoral le 6 mars 2008. Ce document propose notamment que l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones soit conditionnée à une desserte en transports collectifs, à la réalisation d'un schéma de déplacements piétonniers et cyclistes, d'un schéma de stationnement et à la mise en œuvre de plan de déplacements d'entreprise pour les zones d'activités.

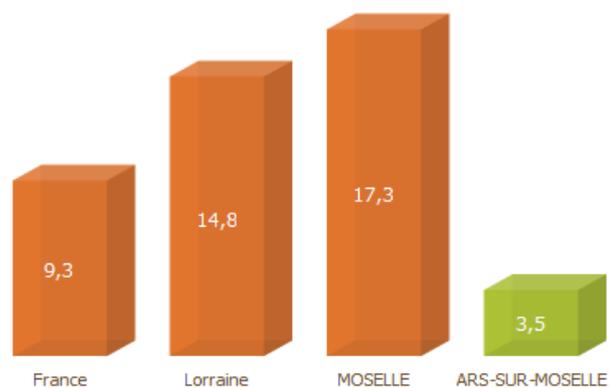
### 2.3 LES GAZ A EFFET DE SERRE

D'après l'inventaire statistique des gaz à effet de serre, réalisé par CLIMAGIR, la commune d'Ars-sur-Moselle émet environ 3,5 tonnes d'équivalent CO2 par habitant et par an.

Ce chiffre est largement inférieur à la moyenne française (9,3 tonnes CO2/hab/an) et à celle de Metz-Métropole qui est de 12,5 tonnes CO2/hab/an.

La forte dépendance des ménages à la voiture individuelle explique une partie des émissions qui restent globalement très faibles comparativement à celles enregistrées sur les territoires de comparaison. Les émissions proviennent essentiellement des besoins des bâtiments résidentiels, tertiaires et des transports routiers.

*Emission de CO2 par an et par habitant*



*Source : Climagir*

**Selon CLIMAGIR, pour absorber cette quantité de CO<sub>2</sub>, il faudrait 2 249 ha de forêt, soit 2 fois la superficie du territoire de la commune.**

**La principale source d'émission est le secteur résidentiel, avec une part importante imputée au gaz naturel, suivi du fioul domestique.**

**Le secteur routier est le deuxième secteur émetteur, avec les véhicules particuliers et les poids lourds pour principaux responsables des émissions.**

Dans le secteur tertiaire, c'est le gaz naturel qui représente la majorité des émissions de GES.

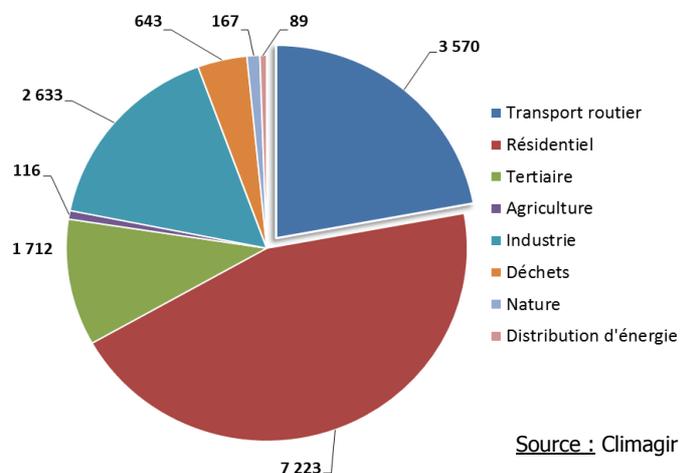
Les émissions dans l'agriculture montrent qu'il y a très peu d'élevage à Ars-sur-Moselle et que les grandes cultures prédominent.

Catégories	Sous catégories	Totaux en Teq/CO2	%
Transport routier	Poids lourds	979	3 570 22,22%
	Véhicules particuliers	2 755	
	Véhicules utilitaires	750	
	Deux roues	65	
Résidentiel	Fioul domestique	1 762	7 223 44,96%
	Bois	48	
	Gaz naturel	5 283	
	GPL	68	
	Essence	30	
	Houille	1	
	Autres	31	
Tertiaire	Gaz naturel	1 042	1 712 10,66%
	Fioul domestique	642	
	GPL	27	
	Bois	1	
Agriculture	Culture	68	116 0,72%
	Elevage	32	
	Chaudières et engins	16	
Distribution d'énergie		89	0,55%
Industrie		2 633	16,39%
Déchets - Transports non routiers		643	4,00%
Nature		167	1,04%

**Metz Métropole a adopté en 2012 son plan climat-énergie territorial (PCET). Celui-ci est composé d'un diagnostic (Bilan Carbone®) offrant une connaissance précise des différentes sources d'émissions de gaz à effet de serre du territoire et d'un plan d'action en vue de réduire la production de ces gaz, en accord avec le plan national « Facteur 4 ».**

Le « Facteur 4 », contenu dans la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique du 13 juillet 2005, prévoit de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050.

*Répartition des émissions de gaz à effet de serre à Ars-sur-Moselle en Teq/CO2*



Source : Climagir

**L'objectif pour la commune est de mettre en œuvre, au travers du PADD et de la réglementation de son PLU, les prescriptions intercommunales visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le PCET préconise le développement d'une stratégie foncière économe et concertée sur le territoire, qui passe par la « Grenellisation » et la mise en compatibilité des PLU au regard du SCOT. Il vise également la pérennisation des puits de carbone et l'adaptation au changement climatique, notamment via la préservation et la restauration des Trames Vertes et Bleues (TVB) et la mise en place de zones agricoles protégées (ZAP).**

## 2.4 LES ENERGIES RENOUVELABLES

**Les énergies renouvelables sont des énergies primaires inépuisables à très long terme**, car issues directement de phénomènes naturels, réguliers ou constants, liés à l'énergie du soleil, de la terre ou de la gravitation. Le bilan carbone des énergies renouvelables est, par conséquent, très faible et elles sont, contrairement aux énergies fossiles, un atout pour la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique. Le développement des énergies et matières renouvelables se trouve placé à l'intersection entre deux grandes crises intimement liées entre elles, l'une climatique et l'autre énergétique.

La crise climatique résulte du renforcement de l'effet de serre : les gaz qui en sont responsables, notamment le CO<sub>2</sub>, sont émis en quantité bien supérieures à celles susceptibles d'être assimilées durant la même période par la biosphère et les océans. La crise énergétique est, quant à elle, la conséquence d'un épuisement progressif des ressources fossiles les plus accessibles, dont l'exploitation contribue par ailleurs au renforcement de l'effet de serre. Cette crise énergétique se traduit notamment par une hausse du prix de l'énergie qui profite en particulier aux ressources renouvelables.

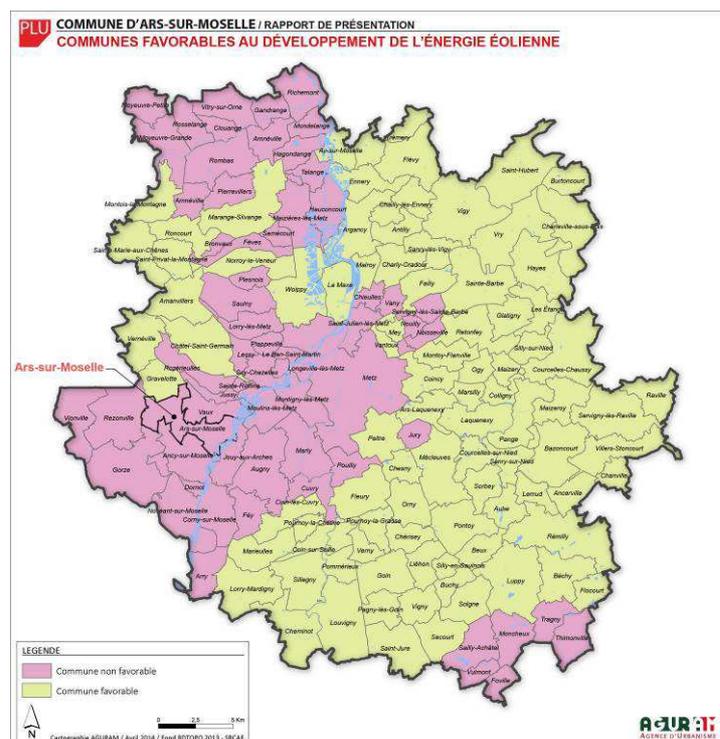
Lors du **Grenelle de l'environnement**, la France s'est engagée sur la voie du développement des énergies renouvelables et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). **En effet à l'horizon 2020, il faudra produire 20 Mtep** (Mégatonnes équivalent pétrole) supplémentaires d'énergies renouvelables pour respecter **un taux de 23 % dans la consommation finale d'énergie**, alors que les émissions de GES devront diminuer parallèlement de 14 % par rapport à 1990.

**Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)**, lancé par les Lois Grenelle I et II a pour objectif de répondre aux enjeux environnementaux, socio-économiques et sanitaires, liés au changement climatique et aux pollutions, ainsi que la raréfaction des ressources. Il définit les orientations et objectifs en matière de demande énergétique, de lutte contre la pollution atmosphérique, de développement des énergies renouvelables, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux effets probables du changement climatique. **En Lorraine, le SRCAE a été approuvé en décembre 2012.**

### A. L'énergie éolienne

En Lorraine, **le Schéma Régional Eolien (SRE)** annexé au SRCAE, a permis d'identifier les parties du territoire lorrain considérées comme favorables à l'éolien. La définition de ces zones est basée sur le croisement de différents enjeux, à savoir le potentiel éolien, l'état des lieux des projets éoliens existants, la réglementation en matière de respect de distances d'éloignement vis-à-vis des radars, des zones bâties et des surfaces en eau supérieures à 8 ha et des captages d'eau potable, les enjeux paysagers et patrimoniaux, et les enjeux environnementaux, notamment au regard des enjeux avifaunistiques (oiseaux) et chiroptérologiques (chauves-souris).

**Le SRE ne classe pas Ars-sur-Moselle parmi les communes disposant de zones favorables de tailles suffisantes pour le développement de l'énergie éolienne.**



La législation en la matière est actuellement en pleine évolution, avec notamment l'abrogation des Zones de Développement de l'Éolien (ZDE) en 2013. Les éoliennes de plus de 50 mètres sont soumises au régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Leurs autorisations doivent tenir compte des zones définies dans le SRE.

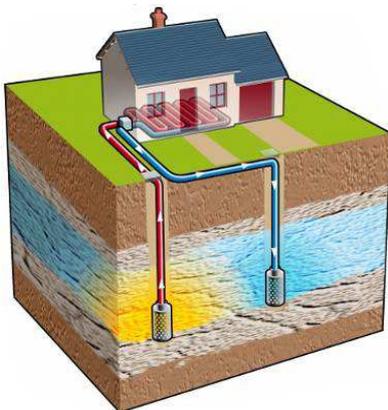
A ce titre, Ars-sur-Moselle ne peut pas accueillir d'aérogénérateurs. En revanche, rien n'empêche l'édification d'éoliennes de plus petite taille, soumises à permis de construire lorsque leur hauteur ne dépasse 12 mètres. Ces installations de production énergétique peuvent prendre la forme d'éoliennes industrielles ou de micro-éoliennes installées par les particuliers.

### C. L'énergie solaire

**Le potentiel solaire est d'environ 1 220 kWh/m<sup>2</sup>/an en moyenne en Région Lorraine.** Comme pour l'ensemble du territoire français, son exploitation par l'intermédiaire de panneaux photovoltaïques (production d'énergie) ou thermiques (alimentation de chauffe-eau) est rentable dans des conditions d'ensoleillement adéquates. En raison de son faible coût, de sa haute rentabilité économique et de son faible impact environnemental, le solaire thermique a été identifié dans le **Plan Climat Energie Territorial de Metz Métropole** comme une source d'énergie renouvelable à prioriser sur le territoire de l'agglomération. Le Centre Technique Communautaire est d'ailleurs équipé de deux panneaux solaires thermiques.

**Quelques particuliers ont installé des panneaux solaires sur leur toiture.** Si des enjeux patrimoniaux ou paysagers sont révélés, des secteurs où les installations au sol ne seront pas admises pourront être définis. Des dispositions pourront également être prises pour atténuer les impacts visuels éventuels de ces dispositifs sur certains secteurs.

### D. La géothermie



*Exemple d'une installation géothermique*

Le sous-sol constitue une ressource énergétique de laquelle il est possible d'extraire de la chaleur. Cette exploitation est la géothermie. Globalement, l'énergie disponible est proportionnelle à la profondeur d'extraction : la température s'accroît d'environ 3°C tous les 100 mètres.

La répartition de la ressource n'est cependant pas égale sur tout le territoire et dépend de nombreux facteurs dont la géologie et l'hydrographie souterraine. Ainsi, l'atlas du potentiel géothermique des aquifères lorrains, publié par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) en 2007 inscrit Ars-sur-Moselle dans un secteur où le **potentiel géothermique est jugé très faible à moyen.**

### E. La biomasse

**Le bois ainsi que les déchets agricoles et organiques constituent également des sources d'énergie potentielles.** Le premier est utilisé sur la commune de manière ponctuelle pour le chauffage domestique, et représente 5,4 % des consommations d'énergie dans le secteur résidentiel avec plus de 9 000 GJ par an. La commune présente un potentiel important avec une surface boisée relativement élevée, ce qui peut représenter une alternative au gaz naturel et au fioul, aujourd'hui majoritaires avec respectivement 55,5% et 12,2% des consommations énergétiques.



Espace d'intérêt naturel et écologique, la forêt est également support d'activités productives, éducatives et récréatives. Elle revêt ainsi un caractère multifonctionnel qu'il convient de conforter. **Une partie des massifs forestiers étant classée en cœur de nature dans le SCoTAM**, l'utilisation de techniques de production devra être respectueuse de l'écologie forestière. Par ailleurs, l'exploitation du bois devra être compatible avec les fonctions d'éducation et de récréation.

La mise en valeur des déchets relève pour sa part de la compétence de la communauté d'agglomération de Metz Métropole et se fait notamment par la production de vapeur alimentant un réseau de chaleur urbain (voir 2.1 La gestion des déchets). Le PCET de Metz Métropole prévoit également le développement d'unités de méthanisation permettant de mieux exploiter le potentiel énergétique des déchets organiques et agricoles par la production de biogaz.

#### F. L'hydroélectricité

**L'hydroélectricité récupère la force motrice des cours d'eau, des chutes, pour la transformer en électricité.** Le bassin Rhin Meuse, principal bassin en Lorraine, produit 14% de l'électricité nationale, majoritairement en Alsace (90%). **La Lorraine dispose d'un potentiel hydraulique modéré** en raison d'un relief faible et de sa situation en tête de bassin. L'équipement actuel correspondant à une puissance totale d'environ 100MW dont 80% sont représentés par environ 20 centrales dont la puissance reste néanmoins modeste (moins de 10 MW), le complément étant représenté par une centaine de centrales de petite taille situées aux trois quarts dans le département des Vosges.

En 2008, avec 100 MW installés, la production d'énergie électrique d'origine hydroélectrique atteignait 325 GWh et représentait **6% de la production d'énergie d'origine renouvelable**. Les cours d'eau lorrains sont considérés comme largement équipés en dispositifs hydroélectriques. Le développement de l'hydroélectricité ne peut donc se concrétiser que par l'optimisation des équipements existants et le développement de la micro-hydraulique, qui a fait l'objet d'une convention de développement avec l'Etat.

Il ne faut pas négliger les autres usages de la rivière qui viennent concurrencer l'hydroélectricité, notamment **l'enjeu de préservation et de restauration des continuités aquatiques**. Le développement de l'hydroélectricité doit se faire en cohérence avec les objectifs de reconquête du « *bon état* » des cours d'eau tel que prévu dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhin-Meuse en vigueur.

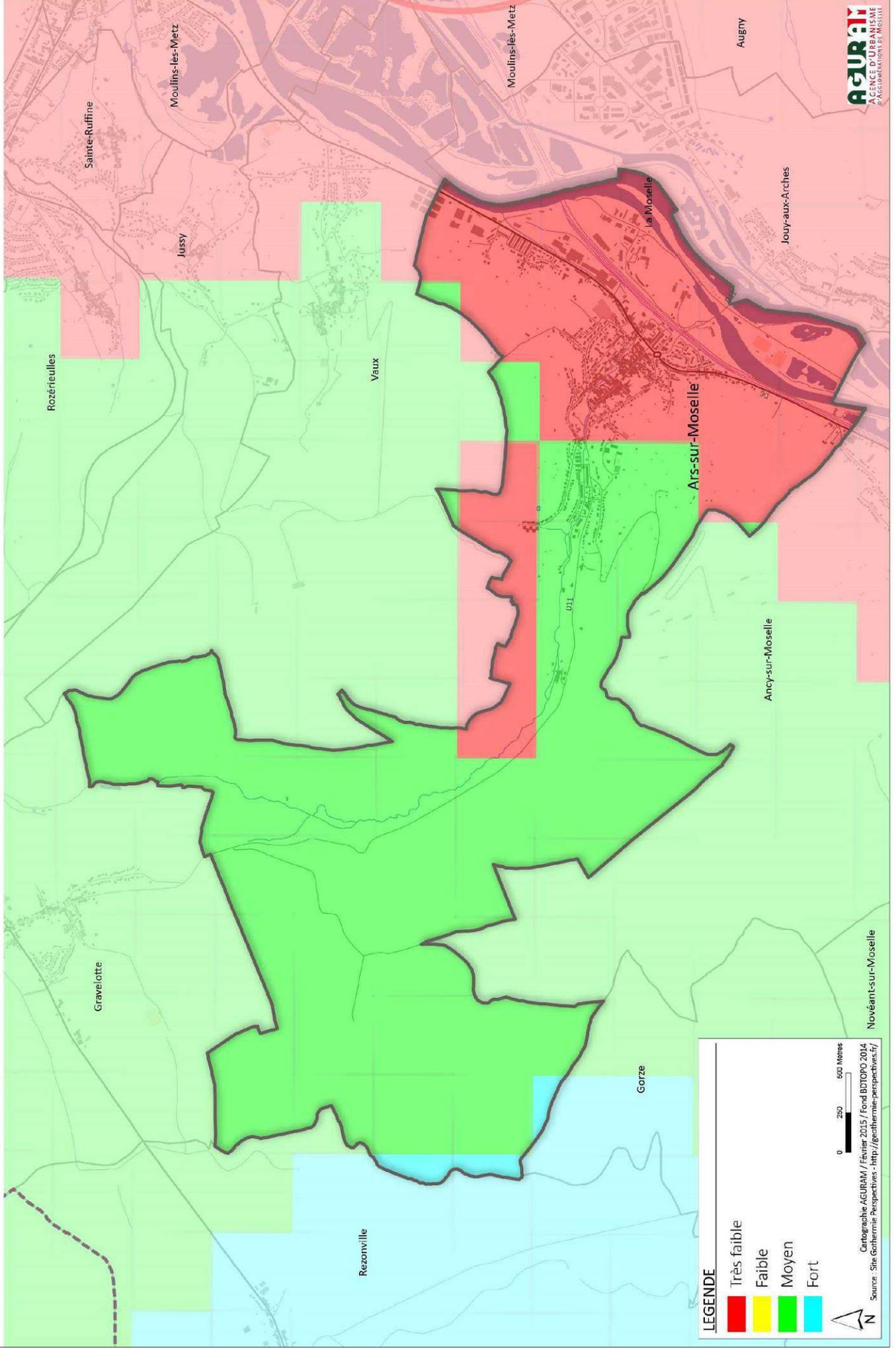
Compte tenu du faible potentiel restant et de l'évolution de la réglementation sur la modification des débits réservés en 2014 (passage de 1/40ème à 1/10ème du débit), **l'objectif pour 2020 est une amélioration de la productivité de 5% des installations existantes par un renouvellement des équipements.**

**La commune n'est pas identifiée comme favorable à l'énergie éolienne dans le schéma régional. Toutefois, conformément au Grenelle II de l'Environnement, il sera possible d'installer des éoliennes de moins de 12 mètres.**

**Le potentiel solaire 1 220 kWh/m<sup>2</sup>/an est non négligeable et son utilisation doit être encouragée. En revanche, le potentiel géothermique est très faible dans la vallée de la Moselle, ainsi que sur les côtes de Moselle. Le potentiel hydroélectrique est modeste en raison du faible relief de la Lorraine et de la concurrence avec d'autres enjeux, écologiques notamment.**

**Le bois, très présent sur le ban communal est une ressource importante. La valorisation énergétique des déchets est assurée par Metz Métropole. Un projet de développement d'unités de méthanisation pour valoriser les déchets organiques et agricoles est en cours.**

**PLU** **COMMUNE D'ARS-SUR-MOSELLE / RAPPORT DE PRÉSENTATION**  
**CARACTÉRISTIQUES GÉOTHERMIQUES DU MEILLEUR AQUIFÈRE (LOR)**



## 2.5 LES NUISANCES SONORES

Le bruit est un **phénomène acoustique** produisant une sensation auditive considérée comme désagréable ou gênante. L'excès de bruit a des effets sur les organes de l'audition (dimension physiologique), mais peut aussi perturber l'organisme en général, et notamment le sommeil et le comportement (dimension psychologique).

### A. Les cartes de bruit de Metz Métropole

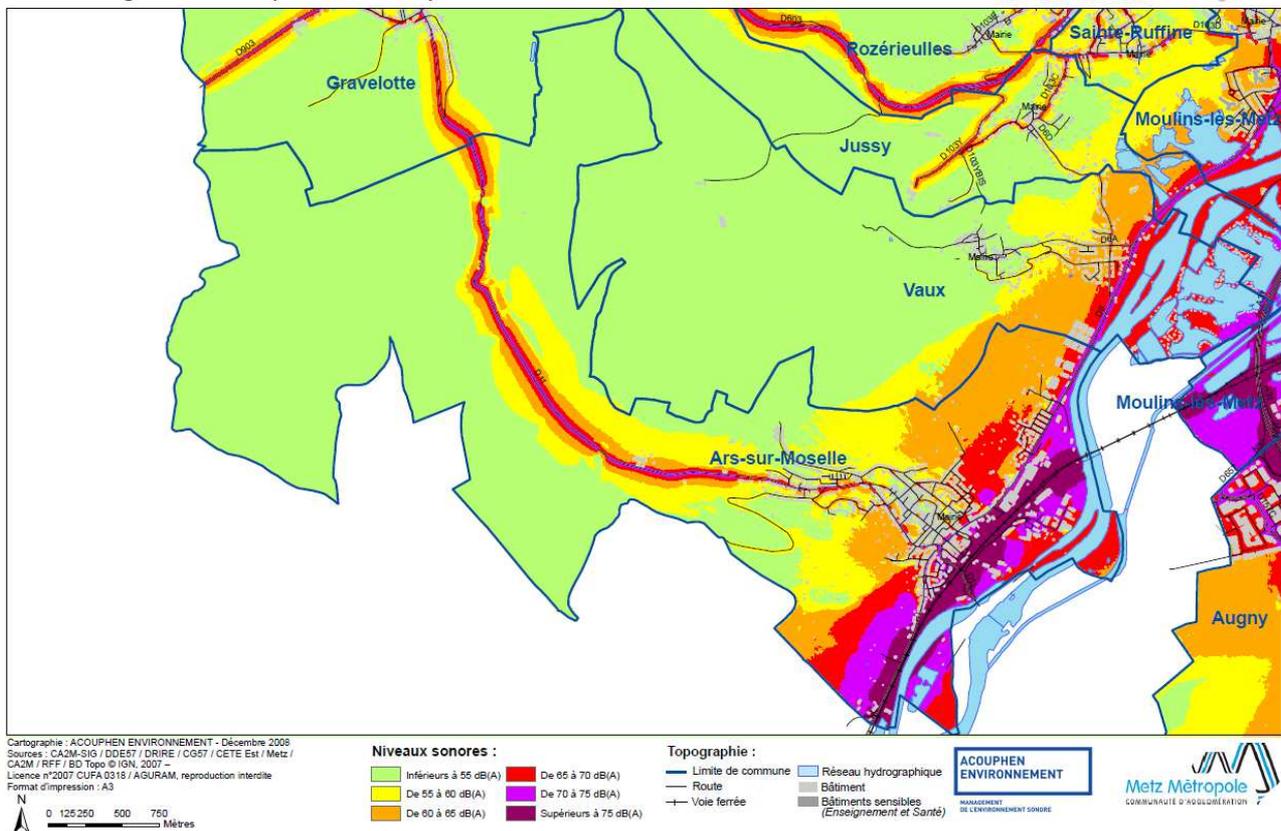
Conformément à la législation, la **Communauté d'Agglomération de Metz Métropole** a élaboré en 2008 une **cartographie stratégique du bruit** permettant de visualiser l'environnement sonore **de chaque commune** de son territoire. Les cartes qui suivent représentent les niveaux sonores liés aux infrastructures de transports routier, ferroviaire et aérien et aux installations industrielles, pour une situation de référence, dépendant de la date des données disponibles. Les résultats décrits ci-dessous font également référence à des cartes qui n'ont pas été intégrées au présent rapport mais sont disponibles sur le site Internet de Metz Métropole.

#### Cartographie du bruit global : Situation 2004 - 2007 - Carte de type A

Communauté d'Agglomération  
de Metz Métropole

Ars-sur-Moselle

Indicateur global : Lden (Jour/Soir/Nuit)



Les indicateurs représentés, le Lden et le Ln, sont exprimés en dB(A). Ils traduisent une notion de gêne globale ou de risque pour la santé :

- Le **Lden** : la valeur de l'indice de bruit Lden représente le niveau d'exposition totale au bruit sur 24 heures. Il est composé des indicateurs « Lday, Levening, Lnight », niveaux sonores moyennés sur les périodes 6h-18h, 18h-22h et 22h-6h, auxquels une pénalité est appliquée sur les périodes sensibles du soir (+ 5 dB(A)) et de la nuit (+ 10 dB(A)), pour tenir compte des différences de sensibilité au bruit selon les périodes.

- Le **Ln** est le niveau d'exposition au bruit nocturne. Il est associé aux risques de perturbations du sommeil.

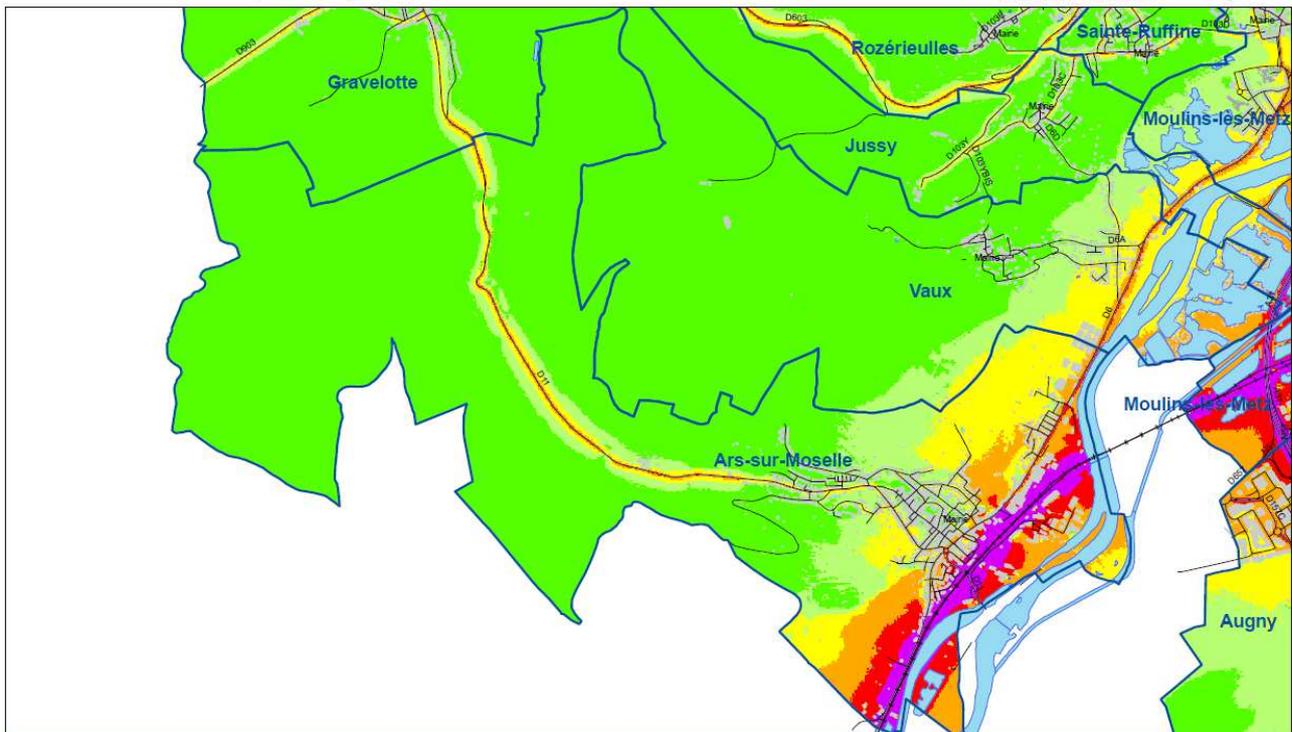
**La commune d'Ars-sur-Moselle est très peu affectée par les bruits liés aux activités industrielles avec des valeurs inférieures à 55 dB(A). En revanche, le trafic routier et le trafic ferroviaire sont sources de nuisances sonores importantes.**

### Cartographie du bruit global : Situation 2004 - 2007 - Carte de type A

Communauté d'Agglomération  
de Metz Métropole

Indicateur de nuit : Ln (22h - 6h)

Ars-sur-Moselle



Cartographie : ACQUUPHEN ENVIRONNEMENT - Décembre 2008  
Sources : CA3M-SIG / DDE57 / DRJIRE / CIG57 / CETE Est / Metz / CACM / RFF / BD Topo © IGN, 2007  
Licence n°2007 CUFA 0318 / AGURAM, reproduction interdite  
Format d'impression : A3

0 125 250 500 750 1 000 1 250 1 500  
Mètres

**Niveaux sonores :**

Inférieurs à 50 dB(A)	De 60 à 65 dB(A)
De 50 à 55 dB(A)	De 65 à 70 dB(A)
De 55 à 60 dB(A)	Supérieurs à 70 dB(A)

**Topographie :**

Limite de commune	Réseau hydrographique
Route	Bâtiment
Voie ferrée	Bâtiments sensibles (Enseignement et Santé)

ACQUUPHEN  
ENVIRONNEMENTMetz Métropole  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Ainsi, le trafic lié aux **voies ferrées** est celui qui émet le plus de bruit avec, en 2005, un indicateur global (Lden) supérieur à 75 dB (A) à proximité immédiate des voies et un indicateur de nuit (Ln) dépassant les 70 dB (A). Toujours en 2005, l'analyse des cartes de dépassement, représentant les zones où les niveaux sonores modélisés dépassent les seuils réglementaires, montre qu'Ars-sur-Moselle est concernée par des dépassements de seuils à proximité des voies ferrées (niveaux sonores supérieurs à 73 dB(A) pour l'indicateur Lden et supérieurs à 65 dB(A) pour l'indicateur Ln).

Le trafic lié aux **infrastructures routières** présente, en 2005, un indicateur global (Lden) compris entre 70 et 75 dB (A) à proximité immédiate des routes départementales N°6 et N°11 qui traversent la commune et un indicateur nocturne (Ln) compris entre 55 à 65 dB(A). L'analyse des cartes de dépassement de 2005, indique qu'Ars-sur-Moselle est concernée par des dépassements de seuils le long de ces deux routes (niveaux sonores supérieurs à 68 dB(A) pour l'indicateur Lden et supérieurs à 62 dB(A) pour l'indicateur Ln).

**Notons qu'Ars-sur-Moselle présente des secteurs identifiés comme « zones de multi-exposition », soumises à une exposition simultanée à du bruit routier et ferroviaire.**

Le diagnostic du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de Metz Métropole (SOLDATA ACOUSTIC, 2013) estime que la population d'Ars-sur-Moselle impactée (soumise à des dépassements de seuils réglementaires) par la voie ferrée est supérieure à 500 personnes pour l'indicateur Lden, dont 254 personnes multi-exposées et presque 600 personnes pour l'indicateur Ln dont 184 personnes multi-exposées.

**La population impactée par la circulation routière est d'environ 1 000 personnes** pour l'indicateur Lden, et 300 personnes pour l'indicateur Ln. Ainsi, la commune est concernée par des **zones à enjeux** correspondant aux zones d'habitation soumises à des dépassements de seuils réglementaires. Point positif, la commune ne présente pas de bâtiment sensible (établissement de santé ou d'éducation) dans ces zones de dépassement.

### B. Les voies bruyantes

**La loi du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, et notamment ses articles 13 et 14, définissent les modalités de recensement et les caractéristiques sonores et des voies.** Sur la base de ce classement, il détermine, après consultation des communes, les secteurs situés au voisinage de ces infrastructures qui sont affectées par le bruit, les niveaux de nuisances sonores à prendre en compte pour la construction de bâtiments et les prescriptions techniques de nature à les réduire. L'article R571-33 prévoit que le recensement et le classement des infrastructures de transports terrestres portent sur les voies routières dont le trafic journalier moyen par année est supérieur à 5000 véhicules par jour, ainsi que sur les lignes ferroviaires interurbaines assurant un trafic journalier moyen supérieur à 50 trains.

**Les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte pour la détermination de l'isolement acoustique des bâtiments à construire dépend de la catégorie de l'infrastructure.**

Catégories	Niveau sonore au point de référence, en période diurne (en dB (A))	Niveau sonore au point de référence, en période nocturne (en dB (A))	Largeur maximale affectée par le bruit de part et d'autres (en mètres)
1	83	78	300
2	79	74	250
3	73	68	100
4	68	63	30
5	63	58	10

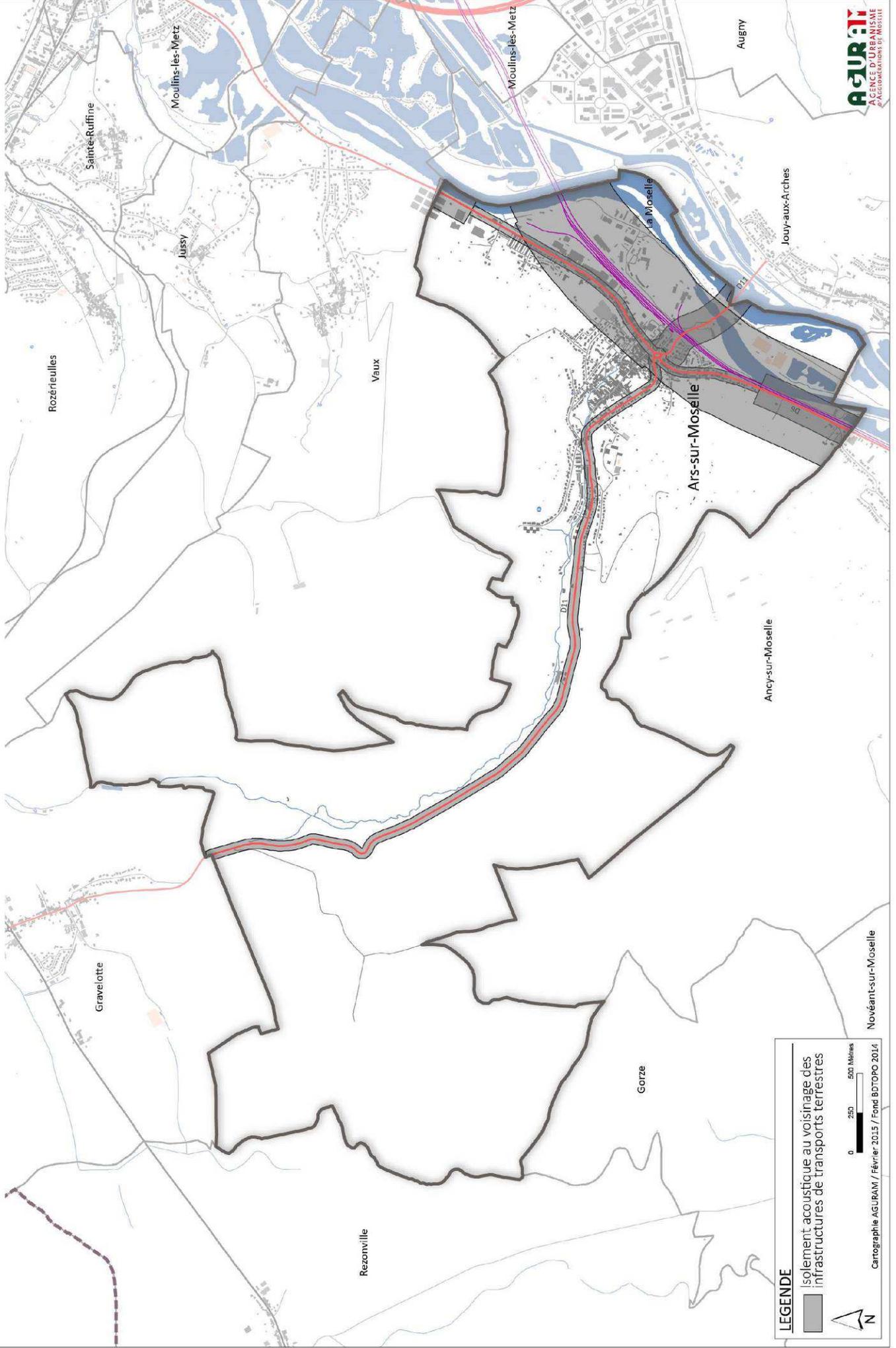
D'après l'Arrêté préfectoral N°2014/DDT-OBS-01 du 27 février 2014, la portion de la **route départementale 6** qui relie **Novéant-sur-Moselle à Moulines-Lès-Metz est classée en voie bruyante de catégorie 3 hors agglomération et 4 en agglomération avec des largeurs affectées respectivement de 100 mètres et 30 mètres.**



*La voie ferrée et la gare d'Ars-sur-Moselle*

Concernant la **RD 11** à Ars-sur-Moselle, **la portion située à l'Est de la RD6 est classée voie bruyante de catégorie 3** (largeur affectée de 100 mètres) et **la portion située à l'ouest de la RD6 en catégorie 4** (largeur affectée de 30 mètres). D'après l'Arrêté préfectoral N°2013/DDT-OBS-01 du 15 janvier 2013, la **voie ferrée présente à Ars-sur-Moselle est classée en voie bruyante de catégorie 1, dont la largeur affectée est de 300 mètres.**

Le **Code de l'environnement** dans son article L571-10-2 prévoit que les secteurs ainsi déterminés et les prescriptions relatives aux caractéristiques acoustiques qui s'y appliquent sont reportés, à titre d'information, par les maires concernés **dans les annexes graphiques de leur PLU (Plan Local d'urbanisme) conformément aux dispositions des articles R123-13, R123-14 et R313-6 du Code de l'Urbanisme.**



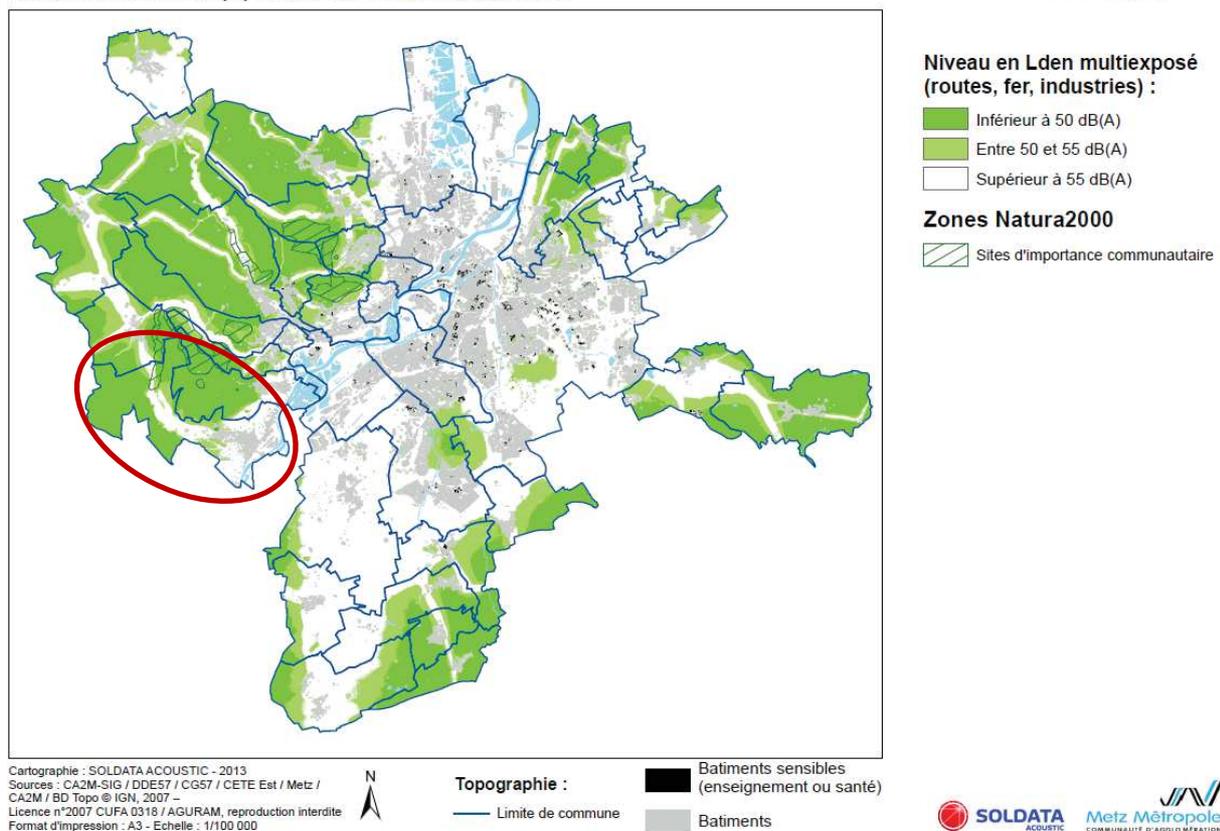
### C. Les zones calmes

Une **zone calme** est définie dans le code de l'environnement (article L572-6) comme un « *espace extérieur remarquable par sa faible exposition au bruit, dans lequel l'autorité qui établit un plan de prévention du bruit dans l'environnement souhaite maîtriser l'évolution de cette exposition compte tenu des activités humaines pratiquées ou prévues* ». Une zone calme est donc considérée comme peu exposée aux bruits récurrents des infrastructures, et est en revanche susceptible d'accueillir diverses activités humaines (promenade, loisirs, jeux d'enfants, repos, zone de rencontre ...).

**La carte suivante présente les zones où le bruit ambiant reste inférieur à 55 dB(A) selon l'indicateur Lden et localise les sites d'importance communautaire Natura 2000 (carte issue du PPBE de Metz Métropole, 2013).**

Cartographie des zones pour lesquelles le niveau sonore multiexposé en Lden est inférieur à 55 dB(A) croisé avec zones Natura2000

Communauté d'Agglomération  
de Metz Métropole



**A Ars-sur-Moselle, les zones potentiellement calmes sont essentiellement situées au niveau des zones boisées des coteaux.** La commune a également indiqué comme zones potentiellement calmes (données PPBE Metz Métropole, 2013) : le plan d'eau en projet le long de la Moselle, une aire de pique-nique, la zone de restauration de l'aqueduc, les zones de vignoble concernées par la création d'un AOC, l'Espace Naturel Sensible (ENS) situé le long de la Mance et piste cyclable.

**Des nuisances sonores importantes existent au niveau de la voie ferrée et des routes départementales avec des dépassements des seuils réglementaires et une population directement impactée (environ 10 à 12 % de la population communale). Des infrastructures sont classées en voies bruyantes avec une réglementation spécifique à proximité de ces voies. Des zones calmes sont à préserver, notamment sur les coteaux.**

## 2.6 LES RISQUES NATURELS

La commune d'Ars-sur-Moselle est soumise à plusieurs risques ou aléas d'origine naturelle décrits dans les paragraphes qui suivent.



*La Moselle concentre les principaux risques d'inondations par débordements sur le ban communal*

### A. Les arrêtés de catastrophes naturelles

Plusieurs arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont concernés le ban communal d'Ars-sur-Moselle depuis une trentaine d'années.

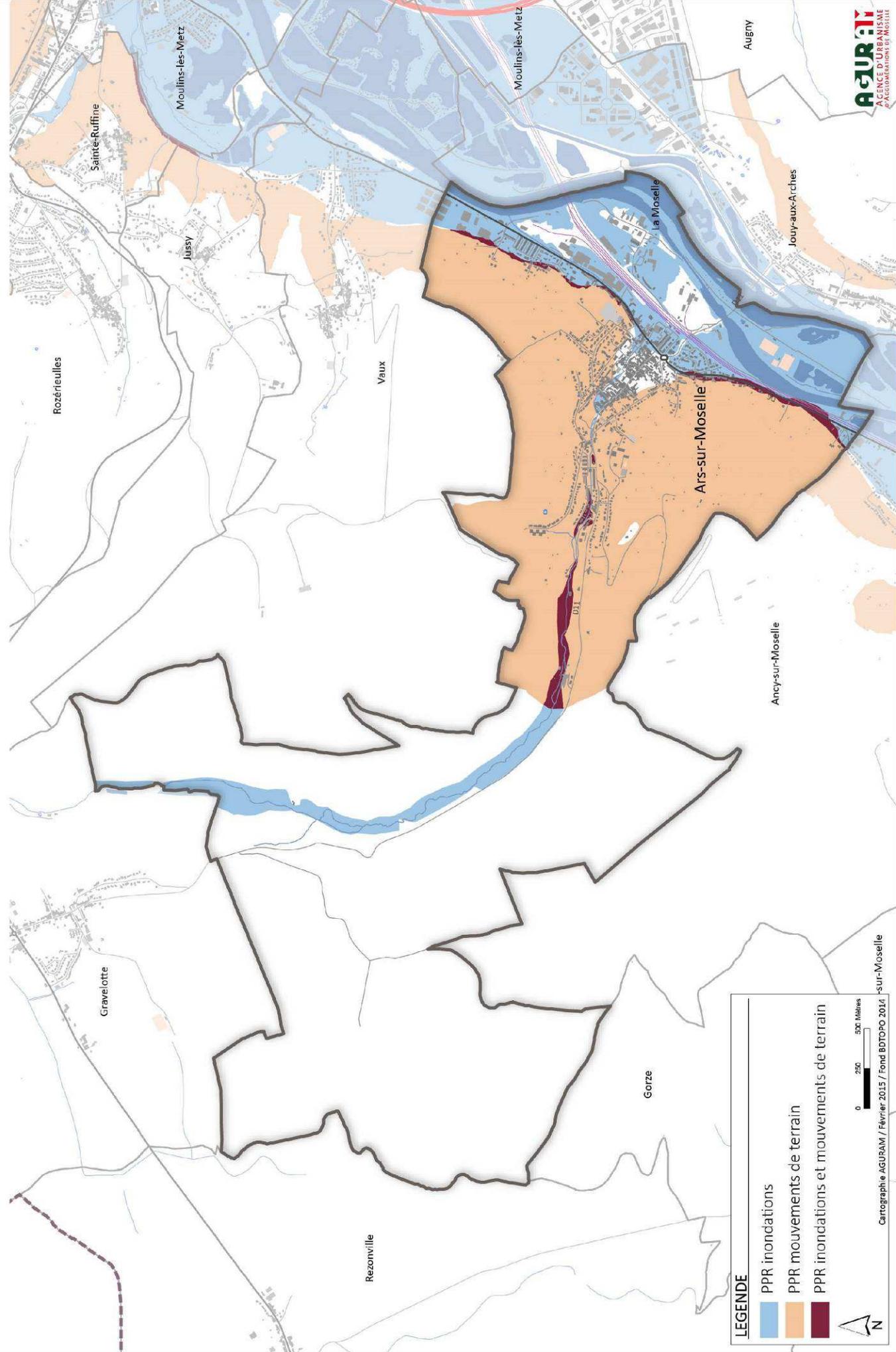
Type de catastrophe	Début le	Fin le	Sur le JO
Inondations et coulées de boues	08/12/1982	31/12/1982	13/01/1983
Inondations et coulées de boues	09/04/1983	11/04/1983	18/05/1993
Inondations et coulées de boues	23/05/1983	30/05/1983	24/06/1983
Inondations et coulées de boues	22/07/1995	22/07/1995	28/01/1986
Inondations, coulées de boues et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	30/03/2003	26/08/2004
Inondations et coulées de boues	05/10/2006	05/10/2006	04/05/2007

La commune d'Ars-sur-Moselle est couverte par un **Plan de Prévention des Risques (PPR) naturels** « inondations » et « mouvements de terrain », dont la dernière modification a été approuvée par arrêté préfectoral daté du 13 décembre 2010.

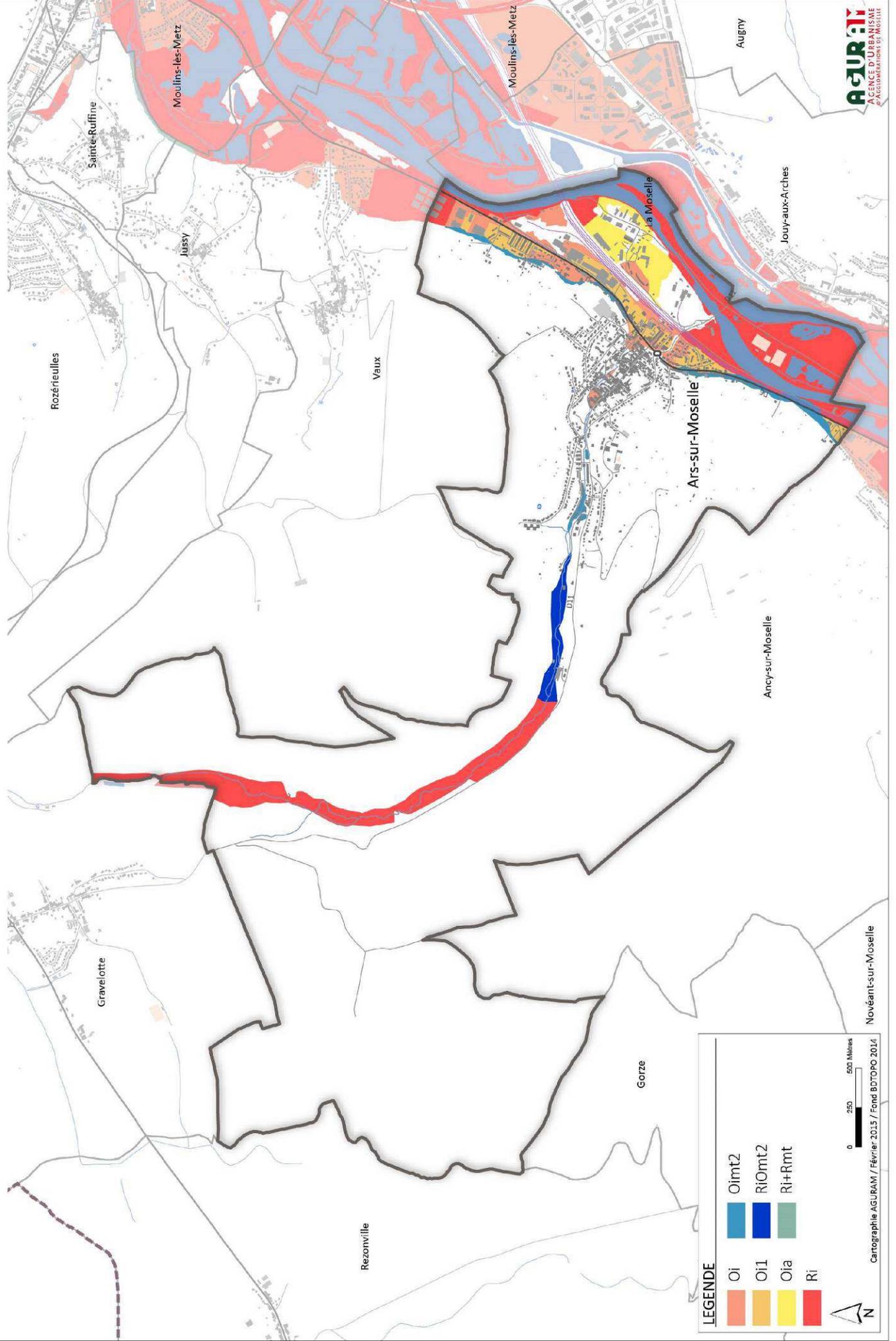
Dès son approbation par le Préfet, le P.P.R. devient une servitude d'utilité publique (S.U.P.) qu'il convient d'annexer au PLU conformément à l'article L 126.1 du Code de l'Urbanisme : « Les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales doivent comporter en annexe les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol et qui figurent sur une liste dressée par décret en Conseil d'Etat ».

**Par ailleurs, d'autres aléas peuvent concerner la commune : retrait-gonflement des argiles, séismes, rupture de digues, cavités souterraines.**

**PLU** COMMUNE D'ARS-SUR-MOSELLE / RAPPORT DE PRÉSENTATION  
**PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES**



**PLU** COMMUNE D'ARS-SUR-MOSELLE / RAPPORT DE PRÉSENTATION  
**PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES / INONDATIONS**



**LEGENDE**

	Ri
	Oia
	Oimt2
	Oi

0 250 500 Mètres

Cartographie AGURAM / Février 2015 / Fond BDTOPO 2014

Novéant-sur-Moselle



## B. Les inondations

### 1) Le Plan de Prévention des risques inondation

**La commune d'Ars-sur-Moselle, située en rive gauche de la Moselle, est exposée au risque d'inondations par débordements de la Moselle et par le ruisseau de la Mance qui traverse le centre ancien de la commune avant de rejoindre la Moselle (PPR approuvé).**

Compte tenu des enjeux recensés (caractère urbain de certains secteurs touchés) et des aléas définis, le territoire de la commune a été divisé en :

- **Zones rouges (Ri)** correspondant à des secteurs naturels nécessaires à l'écoulement et au stockage des crues. Il s'agit également de la zone exposée au risque d'inondation le plus grave quelle que soit l'occupation du sol, les crues exceptionnelles peuvent y être redoutables, notamment en raison des hauteurs d'eau atteintes. Dans ces zones, il est impératif de ne pas faire obstacle à l'écoulement des crues, afin de ne pas augmenter les risques en amont ou en aval et de les préserver d'une urbanisation nouvelle de nature à aggraver les effets des inondations et à augmenter la vulnérabilité. La zone rouge est, sauf exceptions, inconstructible et des prescriptions s'imposent aux constructions et aménagements existants.
- **Zones oranges (Oi)** correspondant aux secteurs de centres urbains touchés par les crues (**Oi et Oi1**). Elles concernent également les secteurs de développement économique touchés par les débordements de la rivière (**Oia**).

**Par ailleurs, deux digues de classe B sont présentes le long de la Moselle à Ars-sur-Moselle :**

- Digue de dérivation d'Ars (dont la zone protégée concerne la zone industrielle et l'aval de la RD 6) ;
- Digue du Canal de Jouy (dont la zone protégée concerne le secteur est du canal de Jouy de l'agglomération de Metz).

**Le risque lié à la présence de digues peut être dû, soit à une rupture - totale ou partielle - de celle-ci, soit à un débordement au-dessus de la digue.** La probabilité d'une rupture est faible, mais les dégâts occasionnés sont alors importants. Ils peuvent être causés, soit par l'effet "de chasse" en pied de digue, généré par la force du courant libéré, soit par les inondations provoquées par les eaux déversées sur les espaces environnants. Cela explique que des principes soient énoncés à la fois pour parer au risque lié à l'effet de chasse (mise en place d'une bande de sécurité en pied de digue) et pour prévenir les inondations qui en résultent sur les terrains avoisinants.

### 2) Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)

Ars-sur-Moselle est incluse dans le périmètre du PGRI du district Rhin, et fait partie du Territoire à Risque important d'Inondation (TRI) de Metz – Thionville – Pont-à-Mousson. La Directive « Inondation » du 23 octobre 2007 impose en effet à chaque district hydrographique de se doter d'un PGRI avant fin 2015. Le PGRI est élaboré après la conduite de l'évaluation préliminaire des risques d'inondation, et l'identification de Territoires à Risque important d'Inondation (TRI).

Le PGRI contient notamment des mesures visant à atteindre les objectifs de gestion du risque. Il a une portée directe sur les documents d'urbanisme, dont les SCoT et les PLU. Ce document a été approuvé pour la période 2016-2021. Le paragraphe qui suit reprend les principales dispositions du PGRI.

Les zones d'expansion des crues permettent de stocker un volume d'eau important durant les crues et leur préservation permet donc de limiter le risque d'inondation à l'amont et à l'aval.



- Les zones d'expansion des crues correspondant aux secteurs inondables non urbanisés, ont vocation à être préservées dans les documents d'urbanisme, pour la crue de référence (crue historique de décembre 1947 pour la Moselle), en y interdisant les constructions nouvelles, les remblaiements et les endiguements (sauf dérogation – voir disposition 21 du PGRI du district Rhin).
- En zone d'aléa fort pour la crue de référence (hauteur d'eau supérieure à 1 mètre), les constructions et aménagements nouveaux sont interdits (sauf dérogation – voir disposition 21 du PGRI).
- La construction de nouveaux établissements sensibles en zone inondable par la crue de référence doit être évitée.
- En secteur urbanisé, en zone d'aléa faible ou moyen pour la crue de référence (hauteur d'eau inférieure à 1 mètre), l'urbanisation est possible, si elle n'est pas de nature à aggraver la vulnérabilité des personnes et des biens, sous réserve du respect des dispositions 27 et 28 du PGRI.

Sur l'ensemble du territoire, l'infiltration des eaux pluviales et/ou le stockage et la réutilisation des eaux pluviales et/ou la limitation des débits de rejet dans les cours d'eau sont vivement recommandés, dès lors que cela n'apparaît pas impossible ou inopportun d'un point de vue technique ou économique.

### C. Les mouvements de terrain

**La commune d'Ars-sur-Moselle est également touchée par le risque de mouvements de terrain (PPR approuvé).**

**Il existe principalement trois facteurs de prédisposition :**

- La présence de formations argileuses, majoritaires à Ars-sur-Moselle, dont les caractéristiques mécaniques sont très dégradées en présence d'eau, couplée à de fortes pentes, constitue un facteur de prédisposition ;
- La présence d'aquifères favorise également le développement de surpressions interstitielles responsables du changement de l'équilibre des contraintes du sol ;
- Les phénomènes climatiques (précipitations) et certaines actions anthropiques (remblaiement en tête de versant, déblaiement en pied de versant, rejet d'eau, déboisement...) constituent les principaux facteurs déclenchants.

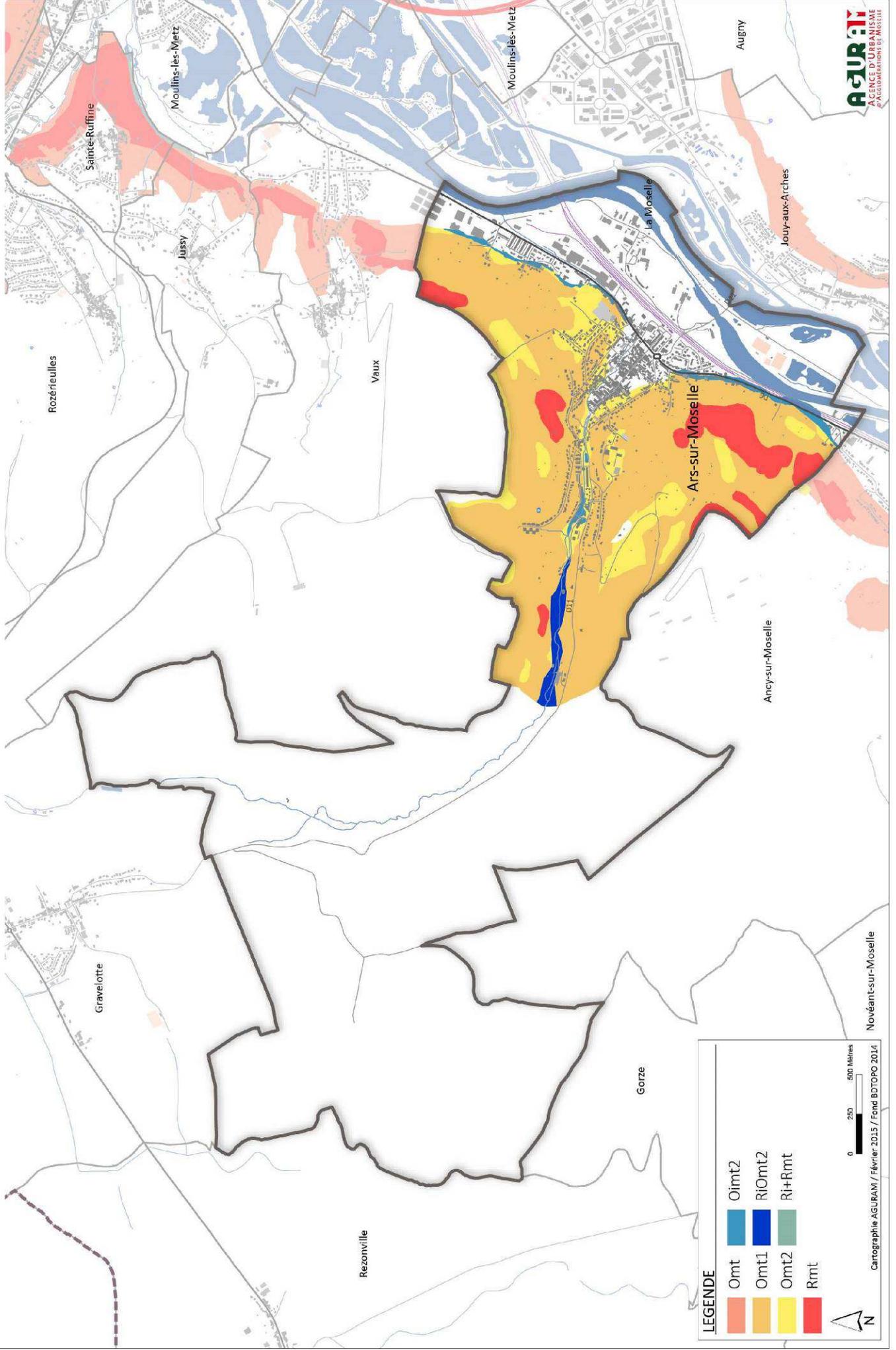
**Les mouvements de terrain sont également accentués par une absence de végétation et une mauvaise gestion de l'évacuation des eaux.**

On distingue :

- les **zones rouges (Rmt)** correspondant au risque mouvements de terrain touchant des secteurs présentant des facteurs de stabilité très défavorables ou des indices de mouvements actifs ou récents. Toute nouvelle urbanisation y est interdite.
- les **zones oranges (Omt)** correspondant à des risques de mouvements de terrain touchant des secteurs présentant, soit des facteurs de stabilité défavorables (**Omt1**, risque élevé), soit des incertitudes sur les facteurs de stabilité (**Omt2**, risque faible). Les constructions y sont possibles sous réserve de respecter certaines dispositions.

Les mouvements de terrains peuvent se manifester par des mouvements lents et continus comme le retrait-gonflement des argiles (voir paragraphe F), ou par des mouvements rapides et discontinus comme des effondrements de cavités souterraines (voir paragraphes D et E).

**PLU** COMMUNE D'ARS-SUR-MOSELLE / RAPPORT DE PRÉSENTATION  
**PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES / MOUVEMENTS DE TERRAIN**



**LEGENDE**

	Omt		Oimt2
	Omt1		RIOmt2
	Omt2		RI+Rmt
	Rmt		

0 250 500 Mètres

Cartographie AGURAMI / Février 2015 / Fond BD70PO 2014



#### D. Les cavités souterraines

**Sept cavités souterraines sont recensées sur Ars-sur-Moselle. L'ensemble de ces cavités est situé au niveau des côtes, de part et d'autre de la Mance.** L'origine des cavités naturelles est l'érosion ou la dissolution par circulation d'eau. Les phénomènes associés à la présence de ces cavités sont l'affaissement, l'effondrement localisé et l'effondrement généralisé.

#### E. Le risque d'affaissements miniers

**La commune est touchée par l'aléa fontis, lié à l'abandon de l'exploitation des mines de fer. L'aléa fontis correspond à l'apparition soudaine en surface d'un entonnoir dont le diamètre et la profondeur dépendent de l'importance du vide et de la nature des terrains.**

Par ailleurs, le classement des zones présentant une vulnérabilité de surface (bâtiment ou infrastructure) a été défini, afin de caractériser la surveillance à mettre en place.

Une seule zone située au niveau de la forêt de Vaux est classée en aléa fontis « fort », les autres zones étant en aléas moyen ou faible. Au niveau de la forêt de Vaux, une zone est classée en risque moyen de fontis sous bâti. Dans la forêt communale d'Ars-sur-Moselle, deux zones sont classées en risque moyen de fontis sous infrastructure, deux en risque faible de fontis sous infrastructure et une zone en risque faible de fontis sous bâti. Compte-tenu de la nature de l'aléa, aucune construction nouvelle ne pourra être admise dans les secteurs concernés, seuls les travaux d'entretien courant des bâtiments existants seront autorisés (Porté A Connaissance de l'Etat, 2003).

#### F. Aléas retrait-gonflement des argiles

Le phénomène de retrait-gonflement des argiles se manifeste dans les sols argileux et est lié aux variations en eau du terrain. Lors des périodes de sécheresse, le manque d'eau entraîne un tassement irrégulier du sol en surface : on parle de retrait. À l'inverse, un nouvel apport d'eau dans ces terrains produit un phénomène de gonflement.

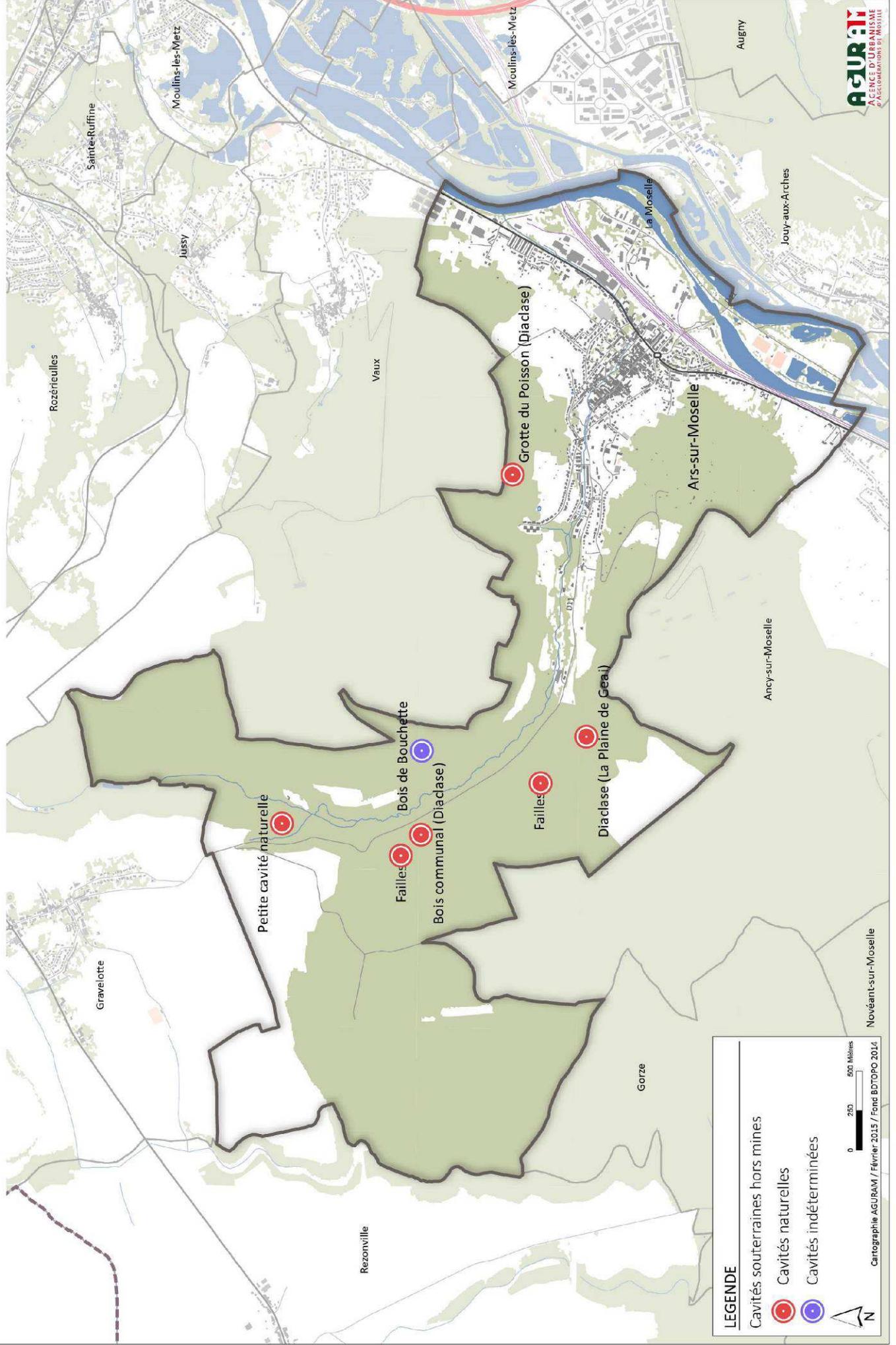
**A Ars-sur-Moselle, le bas des côtes est concerné par un aléa retrait gonflement des argiles moyen, le reste de la commune étant quasiment entièrement dans une zone d'aléa faible.**

#### G. Les séismes

Un séisme (ou tremblement de terre) correspond à une fracturation (processus tectonique aboutissant à la formation de fractures des roches en profondeur), le long d'une faille généralement préexistante. Au regard du zonage fixé par le décret N° 2010 -1255 du 22 octobre 2010, Ars-sur-Moselle est située en zone de sismicité 1 (très faible), dont l'accélération  $<0,7\text{m/s}^2$ .

**Aucune contrainte en matière de construction ou d'urbanisme n'est imposée par la réglementation en vigueur.**

**Un PPR inondations et mouvements de terrain est actuellement en vigueur sur la commune, définissant des zones inconstructibles et des zones constructibles sous conditions. Sept cavités souterraines sont recensées sur la commune. Il existe un aléa retrait-gonflement des argiles moyen sur le bas des coteaux.**

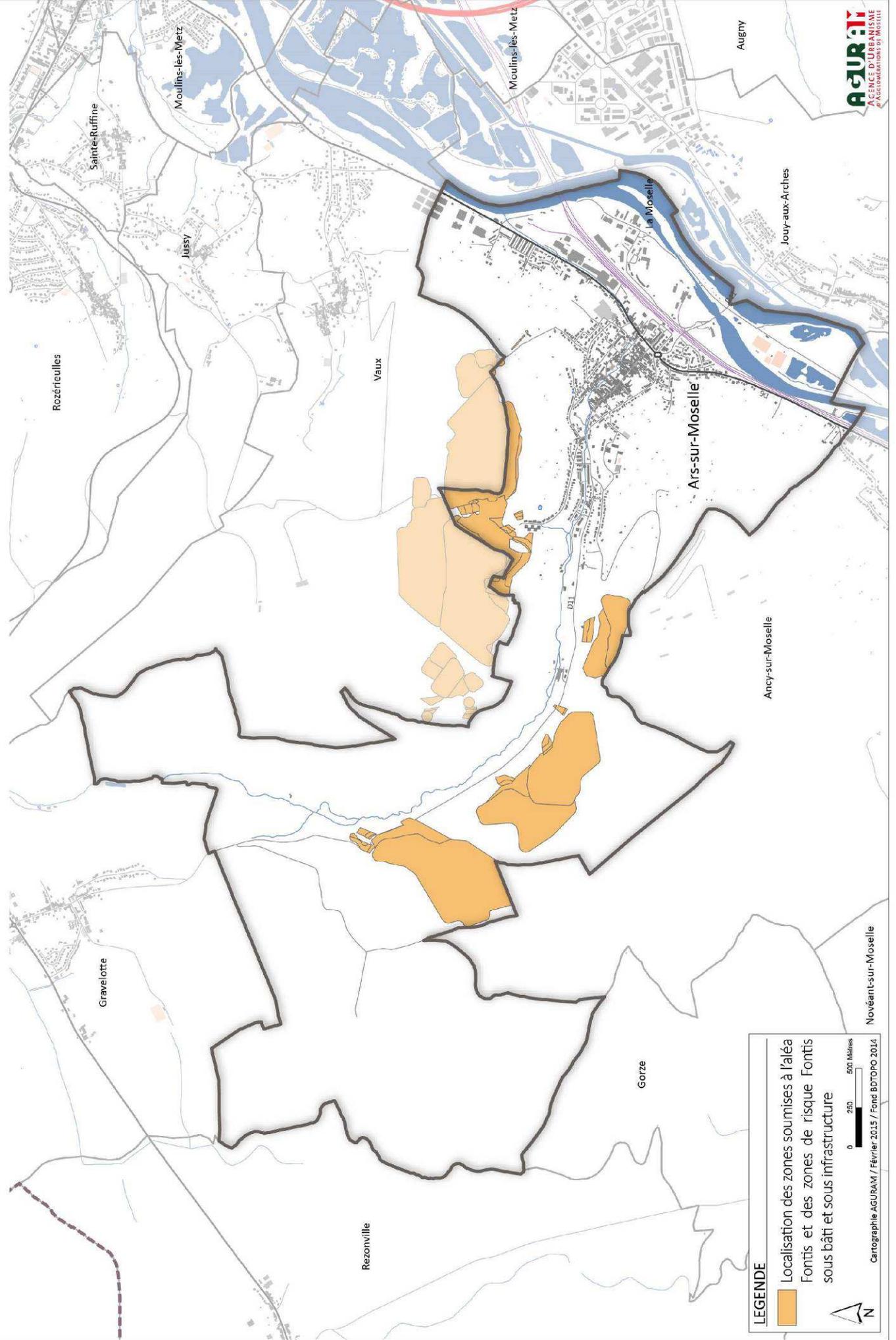


**LEGENDE**

- Cavités souterraines hors mines
- Cavités naturelles
- Cavités indéterminées

0 250 500 Mètres

Cartographie AGURAM / Février 2015 / Fond BDTOP0 2014



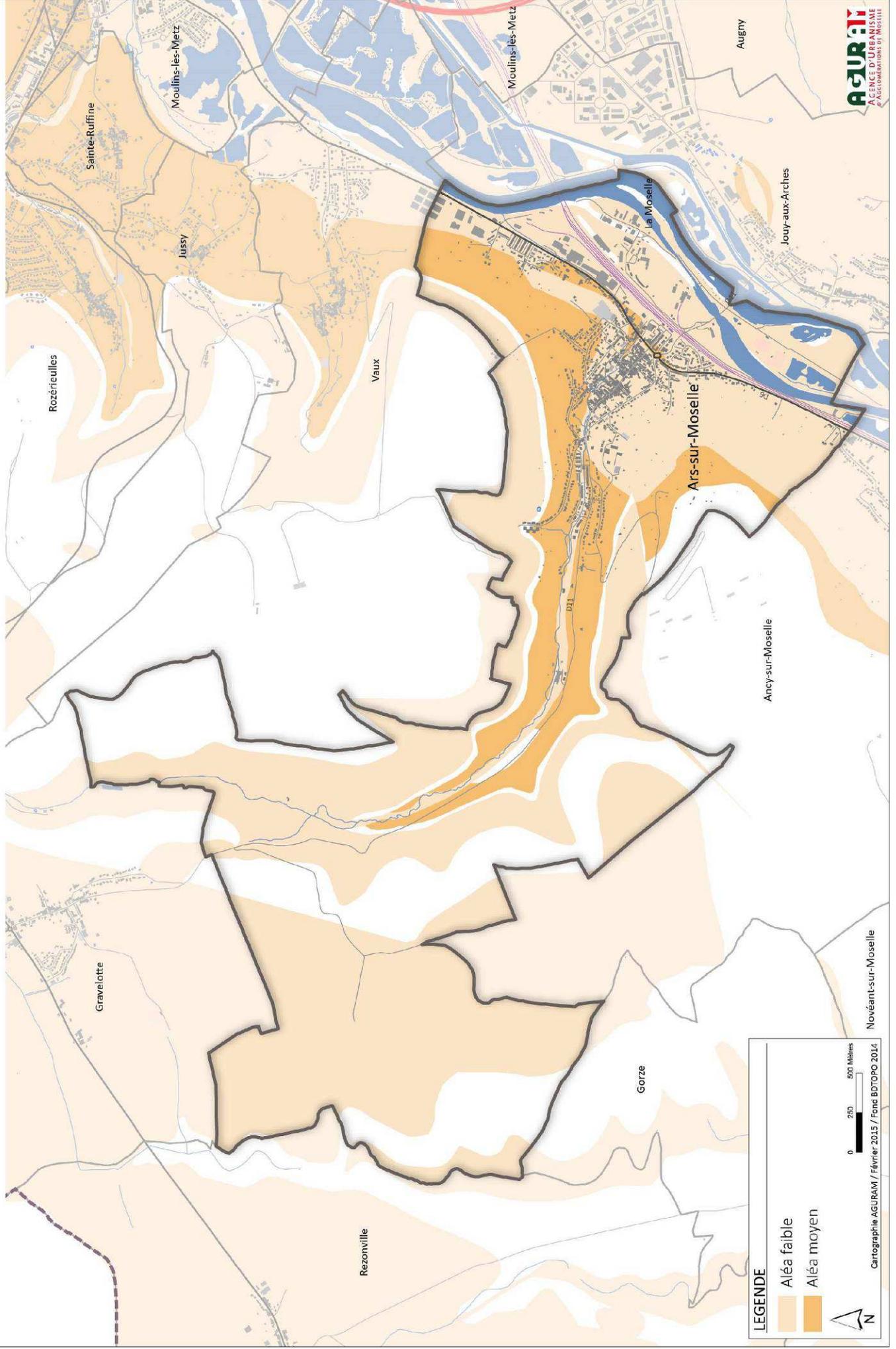
**LEGENDE**

- Localisation des zones soumises à l'aléa Fontis et des zones de risque Fontis sous bâti et sous infrastructure

0 250 500 Mètres

Cartographie AGURAM / Février 2015 / Fond BDTOPO 2014

**PLU** COMMUNE D'ARS-SUR-MOSELLE / RAPPORT DE PRÉSENTATION  
**ALÉAS RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES**



## 2.7 LES RISQUES ANTHROPIQUES

**La commune d'Ars-sur-Moselle est aussi concernées par des risques liés à la nature des activités humaines.**

### A. Le risque feu de forêt

Dans le département, le risque peut être considéré comme faible, avec moins d'une vingtaine de départs de feu chaque année. Néanmoins, certaines années exceptionnelles, comme 2003, où se combinent chaleur, sécheresse et des parcelles forestières de la tempête de 1999 non encore nettoyées, le danger peut s'avérer plus significatif dans les communes présentant un fort taux de boisement.



**La commune d'Ars-sur-Moselle, avec ses 560 ha de forêt, soit un taux de boisement de 48 %, est concernée par le risque feu de forêt (Dossier Départemental des Risques Majeurs pour la Moselle).** Au niveau communal, c'est le maire, détenteur des pouvoirs de police, qui a la charge d'assurer la sécurité de la population dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales.

### B. Le transport de matières dangereuses

Le risque de transport de marchandises dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations. Les trois types d'effets pouvant être associés au risque TMD sont l'explosion, l'incendie et le dégagement d'un nuage toxique. Compte tenu de la diversité des produits transportés et des destinations, un accident de TMD peut survenir pratiquement n'importe où dans le département. Cependant certains modes de transports et certains axes ou sites de transit présentent une potentialité plus forte du fait de l'importance du trafic. C'est notamment le cas des grands axes structurants Sud-Nord et Est-Ouest, qui ne concernent pas directement la commune.

### C. Les sites et sols pollués

Le site Internet **BASIAS** (Banque de Données d'Anciens Sites Industriels et Activité de Services) répertorie les sites, en activité ou non, pouvant avoir occasionné une pollution des sols, dans le cadre de l'Inventaire Historique Régional (IHR). A Ars-sur-Moselle, **50 sites sont ainsi référencés**. Il est à noter que l'inscription d'un site dans la banque de données BASIAS, ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.

La base de données **BASOL** sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif. Ces sites font ainsi l'objet de mesures de gestion pour prévenir les risques pour les populations riveraines et les atteintes à l'environnement.

**Sur la commune d'Ars-sur-Moselle, quatre sites sont référencés dans cette base :**

- Ancienne usine FORGES et BOULONNERIES (parties non reprises) ;
- USINE IMPRELORRAINE ;
- RAILTECH INTERNATIONAL (ex Ars Industrie) ;
- CHANZY PARDOUX.

Par ailleurs, toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une installation qui peut être classée. La nomenclature des installations classées est divisée en deux catégories de rubriques, à savoir l'emploi ou le stockage de certaines substances (ex. toxiques, dangereux pour l'environnement...) et le type d'activité (ex. : agroalimentaire, bois, déchets ...).



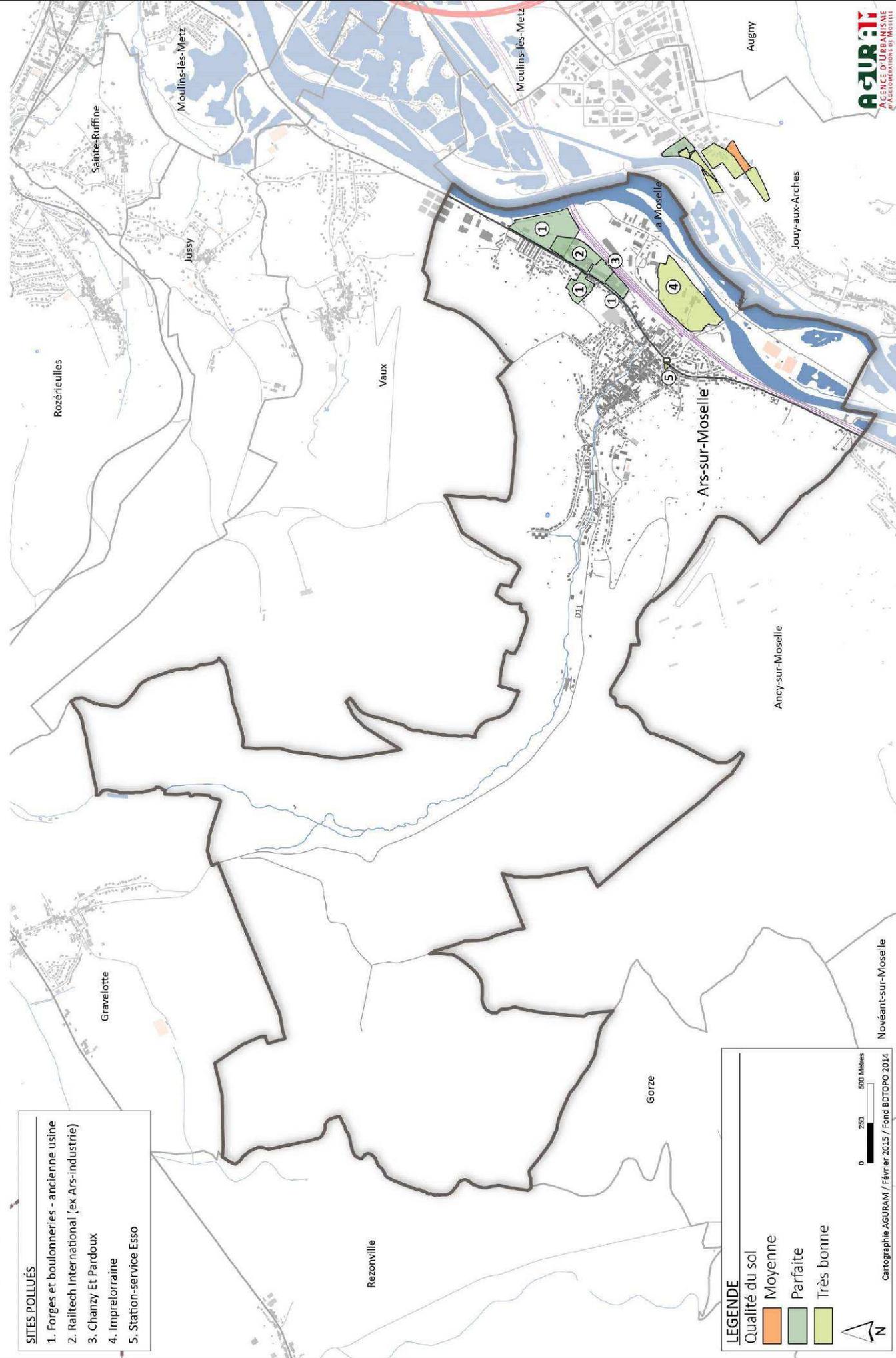
Inventaire des sites BASIAS sur Ars-sur-Moselle

Identifiant	Raison(s) sociale(s) et/ou l'entreprise(s) commue(s)	Noms(s) usuel(s)	Adresse (ancien formax)	Dernière adresse	Etat d'occupation du site	Etat de connaissance
LORS706167	ANTOINE - Garage des Arcs	Garage - Dépot liquides inflammables	Bois le Pêtre (19 rue ou) ARS-SUR-MOSELLE	19 Rue Bois le Pêtre (du)	Activité terminée	Inventorié
LORS701114	SACLOR ex Société Mosellane de sidérurgie (SA)	Fonderie et dépot liquide inflammable	Bois le Pêtre (rue)	Rue Bois le Pêtre	Activité terminée	Inventorié
LORS706171	LABORATOIRE BIOACTIF SA	Laboratoire de fabrication des produits d'entretien	Di-Schwetzer (rue ou) ARS-SUR-MOSELLE	4 Rue Schwetzer (du docteur)	Activité terminée	Inventorié
LORS706177	As'ville Ménager	Pressing	Foch (25 rue) ARS-SUR-MOSELLE	25 Rue Foch	En activité	Inventorié
LORS706183	MOSER- Restaurateur Auberge de la gare	Dépot de gaz	Gare (11 rue de la) ARS-SUR-MOSELLE	11 Rue Gare (de la)	Activité terminée	Inventorié
LORS706180	Société Européenne de Supermarchés	Station-Service	Gare (place de la) ARS-SUR-MOSELLE	Place Gare (de la)	Ne sait pas	Inventorié
LORS706213	Auto Primo, ex-STE-SOLOPRALEIX, ex-PARACCHINI GILBERTO	Garage - dépot de liquides inflammables	Georges Clemenceau (38 rue)	98 Rue Clemenceau (Georges)	En activité	Inventorié
LORS706188	Industrie, ex-SOCIETE DES FORGES ET BOULONNIERES D'ARS-SUR-MOSELLE (SA)	Dépot liquide inflammable, utilisation-détention de radionucléides en sources scellées, métalurgie	Georges Clemenceau (rue)	Rue Clemenceau (Georges)	En activité	Inventorié
LORS706186	WETZ (LES FILS DE JULES)- ATELIER DE CONSTRUCTION (SA)	Atelier de rebrochage avec DU	Mairie (40)	Rue Mairie (des)	Activité terminée	Inventorié
LORS701109	BELOUX M.	Dépot de gaz	Republique (place de la) ARS-SUR-MOSELLE	Place République (de la)	Ne sait pas	Inventorié
LORS701126	SAKLOR	Fonderie de fonte			Activité terminée	Inventorié
LORS701161	MAUCHOFFÉ	Traitement et évitement des métaux			Activité terminée	Inventorié
LORS701538	S.A.S.M	Station-Service, Garage		Basses Routes	Activité terminée	Inventorié
LORS701548	CH. DE WENDEL & TH. DE GARGAN	Mine de fer			Activité terminée	Inventorié
LORS701632	STE D'EXPLOITATION & DE TRAITEMENT DE BOIS	Sciage du bois			Activité terminée	Inventorié
LORS701633	WULTZING (Mme Veuve)	Dépot de liquides inflammables, distribution d'essence			Activité terminée	Inventorié
LORS701784	HENRION Emile	Dépot de liquides inflammables, distribution d'essence			Activité terminée	Inventorié
LORS701785	TEBER Marcel	Fonderie			Activité terminée	Inventorié
LORS702006	LUCPMI	Fonderie			Activité terminée	Inventorié
LORS702016	MAGUIN	Scierie			Activité terminée	Inventorié
LORS702016	LAWY	Papeterie			Activité terminée	Inventorié
LORS708708	PILLOT François	Usine de fer avec haut-fourneau			Activité terminée	Inventorié
LORS701717	UNION LORRAINE D'EXPLOSIFS	Usine de meche lente, de cordeau détonant et dépot d'explosif : la Mècherie- Séchoir à penthrite			Ne sait pas	Inventorié
LORS706187	KARCHER Henry et WESTERMANN Henry ex PILLOT François	Usine de fer - Acierie			Activité terminée	Inventorié
LORS706188	KARCHER et WESTERMANN	Pointerie- Usine dite la Chainerie			Activité terminée	Inventorié
LORS706175	Metalhüttenwerk Dr DANNENBERG & Dr ABELMANN GmbH	Fonderie de lettres typographiques			Activité terminée	Inventorié
LORS700116	IMPREGORRAINE (Société)	Usine d'imprégnation de bois			En activité	Pollué connu
LORS706184	Lothinger Eisenwerke SA ex Dreyfus et Dupont ex Gautier (fils) Renault et Cie	Usine sidérurgique Saint Paul		Lieu dit Champ Saint Paul	Activité terminée	Inventorié
LORS706166	Abattoir municipal	Abattoir municipal			Activité terminée	Inventorié
LORS706197	Maison MASSON	Dépot de déchets industriels			Activité terminée	Inventorié
LORS703010		Décharge brute		Zone Industrielle	En activité	Inventorié
LORS702017	GUEPRAITE	Usine à fer			Activité terminée	Inventorié
LORS706301	PETROLESSENC	Dépot d'hydrocarbures		Moulin du Béchaux	Activité terminée	Inventorié
LORS706169	Ville d'Ars-sur-Moselle	Décharge d'ordures ménagères		Lieu dit Reclotette (la)	Activité terminée	Inventorié
LORS706170	Société immobilière POPELJARZ	Atelier de chaudronnerie		Lieu dit Vanné (la)	Activité terminée	Inventorié
LORS706172	KEILL P., SCHMATZ et Cie	Fabrique d'allumettes chimiques			Activité terminée	Inventorié
LORS706173	Gebriuder HIMMELBACH Holzimprägnierwerke	Atelier pour l'imprégnation de bois			Activité terminée	Inventorié
LORS706174	KARCHER et WESTERMANN (maître de forge)	Carrière (extraction de castine pour les hauts-fourneaux)			Activité terminée	Inventorié
LORS706176	Rombacher Hüttenwerke ex ZEITZ	Usine à chaux			Activité terminée	Inventorié
LORS706179	TRAMWAY (Ste) ex PUBLICGRAPHIE (Ste)	Atelier reprographie			Activité terminée	Inventorié
LORS706182	RAOULX et Cie (Ste), PETROLESSENC	Dépot liquides inflammables			Activité terminée	Inventorié
LORS706186	Lothinger Eisenwerke	Usine à fer dite usine St. Benoit			Activité terminée	Inventorié
LORS706189	Lothinger Eisenwerke ex DUPONT et DREYFUS	Concession de mine de fer de la Charbonnière			Activité terminée	Inventorié
LORS706190	Lothinger Eisenwerke ex DUPONT et DREYFUS ex RENAULT et GAUTIER	Mine de fer des Vairraires (aussi dit Mine de St Paul)			Activité terminée	Inventorié
LORS706191	KARCHER et WESTERMANN	Mine de fer de Gorgimon			Activité terminée	Inventorié
LORS706193	Gewerkschaft Rudolph	Mine de fer de Mance-Nordwest			Activité terminée	Inventorié
LORS706194	KARCHER et WESTERMANN	Mine de fer de Mance			Activité terminée	Inventorié
LORS706195	Lothinger Eisenwerke	Mine de fer de MOSEL			Activité terminée	Inventorié
LORS706196	Gewerkschaft Rudolph	Mine de fer Mance-Südwest			Activité terminée	Inventorié

**PLU** **COMMUNE D'ARS-SUR-MOSELLE / RAPPORT DE PRÉSENTATION**  
**SITES ET SOLS POLLUÉS**

**SITES POLLUÉS**

1. Forges et boulonneries - ancienne usine
2. Railtech International (ex Ars-industrie)
3. Chanzy Et Pardoux
4. Imprelorraine
5. Station-service Esso



**LEGENDE**

Qualité du sol

- Moyenne
- Parfaite
- Très bonne



0 250 500 Mètres

Cartographie AGURAM / Février 2015 / Fond BDTOPO 2014

Trois établissements sont classés en **ICPE** (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) :

- Charcupac (Régime d'Enregistrement) ;
- Imprelorraine (Régime d'Autorisation) ;
- Railtech International (Régime d'Autorisation).



*Le site Imprelorraine d'Ars-sur-Moselle*

**Le régime d'Enregistrement** est conçu comme une autorisation simplifiée visant des secteurs pour lesquels les mesures techniques pour prévenir les inconvénients sont bien connues et standardisées.

**Le régime d'Autorisation** est conçu pour les installations présentant les risques ou pollutions les plus importants. L'exploitant doit faire une demande d'autorisation avant toute mise en service, démontrant l'acceptabilité du risque.

Par ailleurs, les installations exploitées par la Société Imprelorraine génèrent des périmètres à l'intérieur desquels l'urbanisation doit être maîtrisée. Les distances d'éloignement sont celles définies par l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2000. Le règlement graphique du PLU reporte ces périmètres, tandis que le règlement écrit rappelle les règles correspondantes (voir ci-dessous).

Dans la zone Z1 :

Sont interdites :

- La création de locaux habités ou occupés ;
- La transformation d'un immeuble existant en établissement recevant du public, défini par l'arrêté en date du 25 juin 1980 du Ministère de l'intérieur ;
- La construction ou l'extension d'autoroutes et de routes à grande circulation au sens de l'article R26 du code de la route (plus de 2 000 véhicules/jour) ;
- La construction ou l'extension de voies ferrées pour le transport des voyageurs ;
- Les aires de sport ;
- Les aires de camping, caravanage et le stationnement des caravanes.

Peuvent être autorisés :

- Les constructions ou l'extension des constructions à usage industriel pour l'activité industrielle existante qui engendre les distances d'isolement, ou pour les activités voisines qui concourent à ses fabrications, à la transformation de ses produits ou à leur conditionnement ;
- L'extension mesurée des constructions à usage industriel pour les activités industrielles existantes ne générant pas les distances d'isolement ;
- Les constructions ou l'extension des constructions à usage d'habitation, lorsqu'elles sont reconnues nécessaires pour pour l'exercice des activités industrielles existantes (gardiennage, surveillance, etc.) ;



- Les constructions ou l'extension des constructions à usage de service, lorsqu'elles sont reconnues nécessaires pour pour l'exercice des activités industrielles existantes (restaurant d'entreprises, salle de réunion d'entreprise, etc.) ;
- Les modifications des constructions existantes à usage d'habitation ou du bureau, sans création de surface supplémentaire ;
- Les extensions mesurées à usage d'annexe ainsi que les annexes non attenantes au bâtiment principal, limitées dans les deux cas à 20 m<sup>2</sup> hors œuvre ; ces extensions et annexes ne pourront être autorisées qu'une seule fois, sans possibilité de dérogation ;
- Les ouvrages techniques d'intérêt public, à condition qu'ils ne soient pas destinés à recevoir du public ou à être utilisés par celui-ci, et qu'ils ne soient pas susceptibles d'affecter la sécurité des installations en place ;
- L'extension mesurée des constructions à usage agricole.

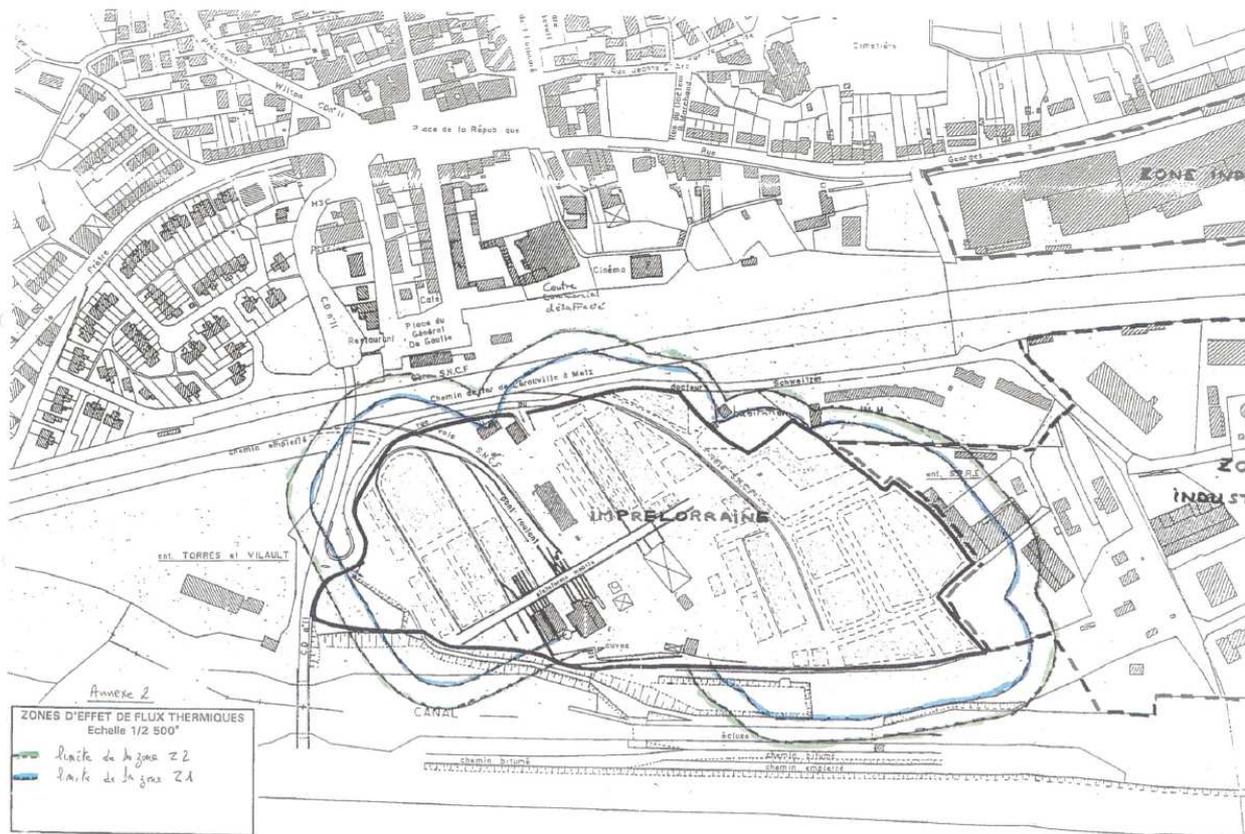
Dans la zone Z2 :

Sont interdites :

- Les constructions ou les extensions d'établissements recevant du public des première, deuxième, troisième et quatrième catégories comme définies dans les articles GN1 et GN2 de l'arrêté du ministère de l'intérieur du 25 juin 1980 portant règlement de sécurité dans les établissements recevant du public ;
- Les constructions d'immeubles de grande hauteur au sens de l'article R122-2 du code de la construction et de l'habitation ;
- Les aires de camping, caravanage et le stationnement des caravanes.

Peuvent être autorisés :

- Les constructions ou l'extension des constructions à usage d'habitation ou de bureau, de type R+1 au plus, implantés sur des terrains 1) de surface supérieure à 2 000 m<sup>2</sup> avec un COS au plus égal à 0,08 pour les constructions individuelles, 2) de surface supérieure à 1 000 m<sup>2</sup> avec un COS au plus égal à 0,08 pour les constructions édifiées sur les lots d'un lotissement ;
- Les constructions ou l'extension des constructions à usage industriel, lorsqu'elles peuvent entrer dans le champ d'application de la loi du 19 juillet 1976 (notamment ses articles 2 et 26) ;
- Les constructions ou l'extension des constructions à usage d'habitation, lorsqu'elles sont reconnues nécessaires pour l'exercice des activités industrielles (gardiennage, surveillance, etc.) ;
- Les constructions ou l'extension des constructions à usage de service, lorsqu'elles sont reconnues nécessaires pour pour l'exercice des activités industrielles existantes (restaurant d'entreprises, salle de réunion d'entreprise, etc.) ;
- Les ouvrages techniques d'intérêt public, à condition qu'ils ne soient pas susceptibles d'affecter la sécurité des installations en place ;
- Les aires de sport sans structure destinées à l'accueil du public ;
- Les constructions ou l'extension des constructions à usage agricole.



Localisation des zones Z1 et Z2 - Extrait du Porter à connaissance de l'Etat.

#### D. Les autres risques ou aléas

D'après le dossier départemental des risques majeurs (DDRM) sur la Moselle de 2011, la commune ne semble pas être soumise aux risques suivants : carrières souterraines, barrages, industriels et nucléaires.

**Avec 560 hectares de forêt, la commune est concernée par le risque feu de forêt l'été. Il y a une vingtaine de départ de feu par an en moyenne dans le Département de la Moselle.**

**Plus de 50 sites sont référencés dans la base de données BASIAS concernant Ars-sur-Moselle. Cela témoigne bien de la présence actuelle et anciennes d'activités qui génèrent des risques. Il existe quatre sites dont la pollution est avérée : l'ancienne forge, Imprelorraine, Railtech international et Chanzy Pardoux.**



## 2.8 LES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

**Les servitudes d'utilité publique sont en France des servitudes administratives** qui doivent être annexées au Plan Local d'Urbanisme conformément à l'article L126-1 du Code de l'Urbanisme. **La commune d'Ars-sur-Moselle est contrainte par les servitudes ci-après.**

### **AC1 : servitudes de protection des Monuments Historiques classés ou inscrits concernant :**

- les vestiges de l'aqueduc de Jouy classés MH par arrêté du 08.08.1990.
- 42, Rue Maréchal Foch : porte sur cour datée 1593, I.S.M.H. du 3.10.1929.
- 44, Rue Maréchal Foch : façade Maison Morlane, I.S.M.H. du 9.1.1930.
- Bassin de décantation antique de l'aqueduc romain de GORZE - METZ, classé M.H. arrêté du 30.01.1980. Vestiges des Arches de l'aqueduc romain (liste de 1840).

### **AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales :**

- Prise d'eau de la Mance, sources de la Mécherie, puits Lasolgne, DUP par AP du 17.09.1986.
- Acqueduc de GORZE, D.U.P. par arrêté interpréfectoral du 19.02.1981
- Protection d'un forage à ROZERIEULLES et d'un puits à GRAVELOTTE par AP du 17/02/2003.

**Bois et Forêt :** Forêt domaniale d'ARS sur MOSELLE, Forêts communales d'ARS, de JUSSY et de VAUX.

**EL3 : Servitudes de halage et de marchepied :** Décret n° 56.1033 du 13.10.1956 modifié par la loi n° 64.1245 du 16.12.1964.

**EL7 : Alignement :** Décrets du 20/10/192, 25/10/1938 et 14/03/1964. DCM du 08/09/2016.

**I4 :** Servitudes relatives à l'établissement **des canalisations électriques** : Lignes H.T.A. 17,5 KV ARS-GRAVELOTTE, D.U.P. du 2.11.1967; Chemin de SCY-ARS, D.U.P. du 20.10.70; JOUY-FEY-CORNY, D.U.P. 8.9.1975.

**PT2 :** Servitudes de protection contre les obstacles :

- Station d'ANCY-sur-MOSELLE, décret du 03.09.1979.
- Liaison hertzienne AMANVILLERS/Fort la Folie-AMANCE Grand Mont d'Amance, décret du 1.3.1985.
- L.H. REIMS - NANCY, tronçon MALAVILLERS - ANCY sur MOSELLE, décret du 03.09.1979.

**PT3 :** Réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques : Câble TRN C 431.

**T1 :** Servitudes relatives aux réseaux de chemins de fer. Zone en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes créées au profit du domaine Public Ferroviaire : Ligne 089000 reliant Lérouville à Metz.

**T4 :** Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne.

**T5 :** Servitudes aéronautiques pour la protection de la circulation aérienne, Servitudes de dégagement : Aéroport de METZ-FRESCATY, décret du 22.5.1987 et Aéroport de Chambley, arrêté du 03.11.2015.

**T7 :** Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne, Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières : Aéroport de METZ - FRESCATY.

**Le ban communal est grevé de onze type de servitudes d'utilités publique auxquels s'ajoute le Plan de Prévention des Risques inondations et mouvements de terrain.**

## 2.9 LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

**L'Article L123-1-3 du Code de l'Urbanisme** (version en vigueur au 27 Mars 2014) stipule que : « *Le projet d'aménagement et de développement durables arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune* ».

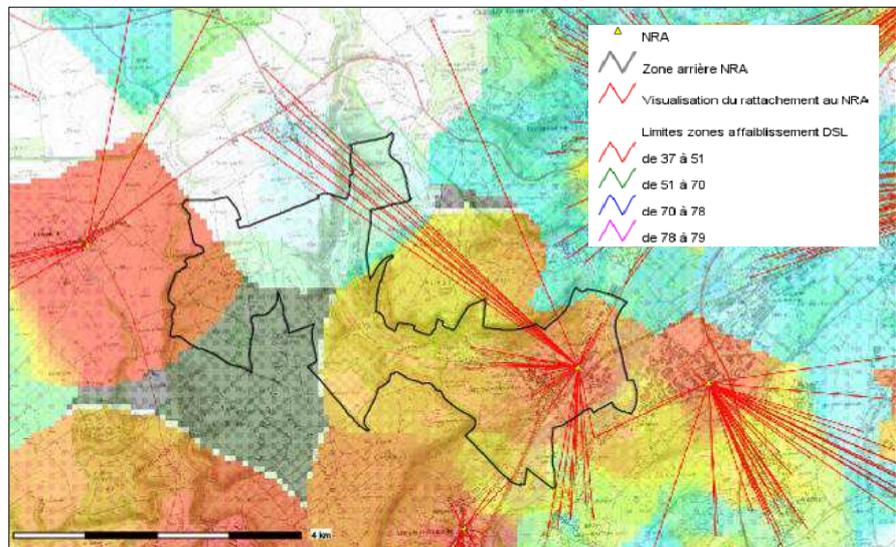


**En 2013, le niveau de débit nécessaire pour un usage confortable de consultation commence à 5 Mbit/s (débit minimal pour une offre triple-play, porté à 8 Mbit/s en cas de télévision en haute définition).**

**Il convient de réaliser un diagnostic sur les communications numériques disponibles sur le territoire communal. Le recensement des contraintes qui s'imposent et des opportunités à saisir aidera la commune à définir son projet en matière de communications numériques.** En France, les collectivités peuvent intervenir pour l'aménagement numérique dans le cadre du Code Général des Collectivités territoriales. Depuis 2004, l'article L.1425-1 leur donne la possibilité d'établir et d'exploiter des réseaux de communications électroniques. En revanche, les collectivités ne peuvent intervenir directement dans le déploiement des réseaux mobiles (3G/4G) qui sont du ressort exclusif des opérateurs privés.

### A. Desserte numérique par ADSL

Située au Sud de la ville de Metz, **la commune d'Ars-sur-Moselle est raccordée au réseau traditionnel téléphonique de France Télécom**, via le nœud de raccordement des abonnés (NRA) ARS57. Il est situé sur le ban communal, dans la rue Clémenceau.



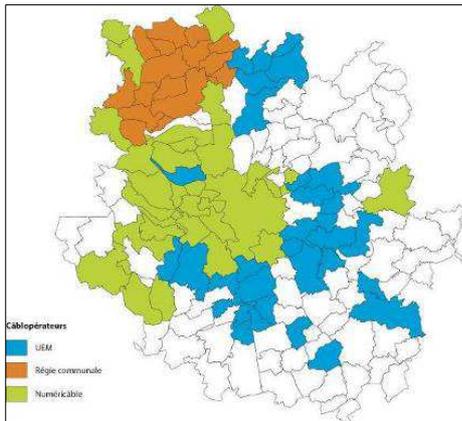
*Desserte ADSL d'Ars-sur-Moselle – Source : DREAL Lorraine*

**La présence de ce NRA à Ars-sur-Moselle** et son opticalisation (raccordement à l'infrastructure de collecte en fibre optique) permet à la commune de **disposer de services ADSL satisfaisants et de couvrir la totalité des secteurs urbanisés**.

En termes de débits, les estimations du niveau de service ADSL/VDSL, proposé sur la commune d'Ars-sur-Moselle, **oscillent entre 20 Mbit/s et plus**.

Depuis 2007, le NRA ARS57 a été dégroupé permettant la présence d'opérateurs alternatifs et de dynamiser l'offre de service. A ce jour, **le NRA ARS57 compte 3 opérateurs**. En résumé, la présence sur le ban communal d'un NRA opticalisé, dégroupé et situé à proximité des abonnés (en zone urbanisée) permet l'éligibilité à des offres de service de type Triple Play (internet-téléphonie-télévision).

## B. Desserte numérique par le câble



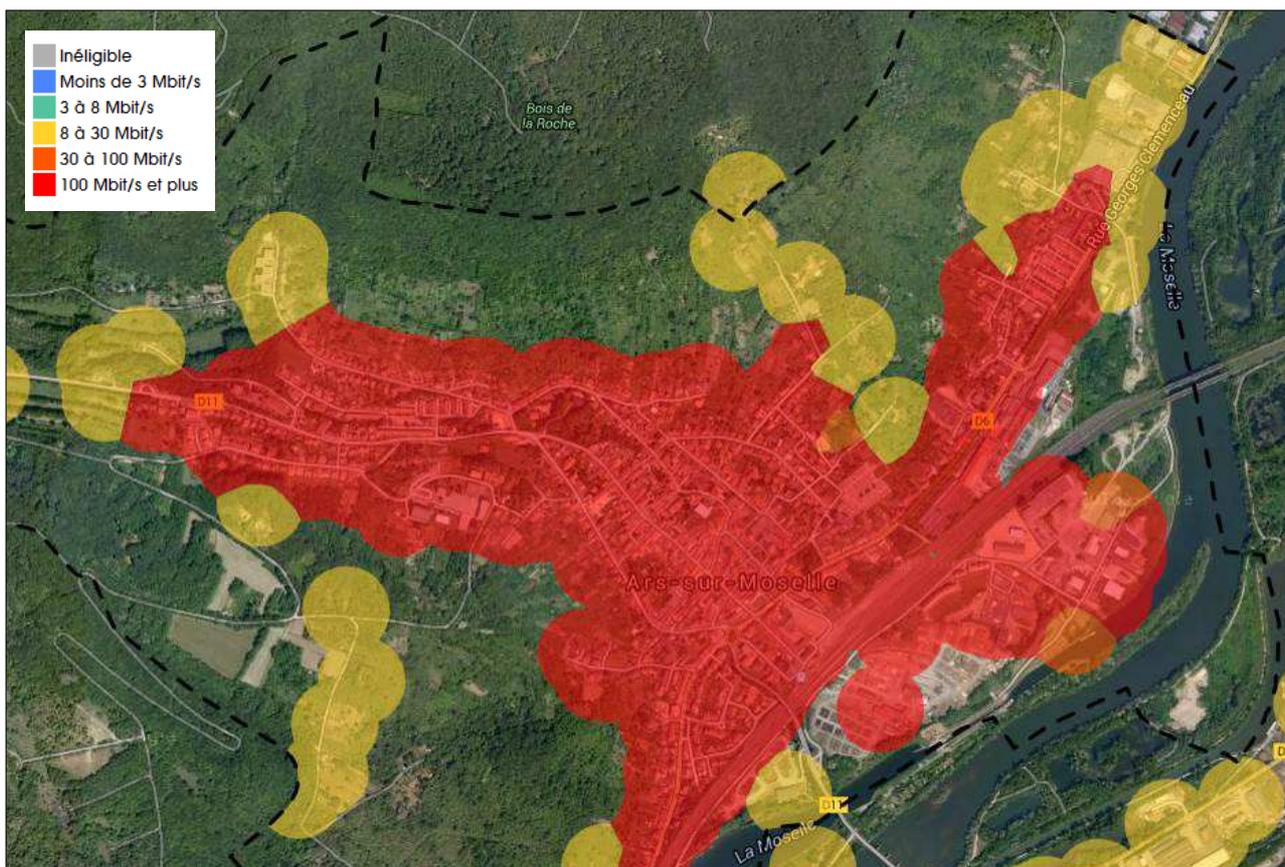
**Communes desservies par le câble**

Source : SCOTAM

**La commune d'Ars-sur-Moselle dispose d'un réseau câblé géré par Numéricable** offrant des services Internet et de télédistribution.

Depuis septembre 2005, Numéricable a réalisé une rénovation et une modernisation de son réseau en adoptant une architecture de type FTTLA (Fiber To The Last Amplifier). **Elle permet la délivrance de services Très Haut Débit. Ces débits sont de l'ordre de 100Mbit/s pour la commune d'Ars-sur-Moselle permettant la souscription d'offre Triple Play : internet-téléphonie-télévision.** La carte, ci-contre, montre que seule une partie des communes de Metz-Métropole sont desservies par le câble.

Les valeurs communiquées, ci-contre, par l'Observatoire du Très Haut Débit en France sont à prendre **comme valeurs indicatives**. Elles montrent très clairement que **la qualité de desserte est excellente sur la majeure partie des tissus urbanisés de la commune**. Le cœur de bourg et tous les principaux équipements collectifs sont éligibles à un débit de 100 Mbit/s.



**Desserte numérique à Ars-sur-Moselle** – Source : Observatoire France Très Haut Débit

**La zone d'activités économiques du Docteur Schweitzer** possède également cette qualité de desserte. Il s'agit aujourd'hui d'une composante importante pour le bon fonctionnement des entreprises et des acteurs de la vie économique. **Seuls les écarts qui s'éloignent du cœur de bourg disposent d'offres inférieures.**

### C. Une couverture très haut débit programmée

**Le développement du Très Haut Débit repose en grande partie sur le déploiement d'un nouveau réseau de distribution : la fibre optique.** Cette infrastructure pérenne permet d'offrir de meilleures performances que le réseau téléphonique en cuivre avec des débits supérieurs ou égaux à 30Mbit/s. Demain, cette infrastructure supportera les mêmes évolutions que le réseau cuivre et offrira des débits de 1Gbit/s. Face aux enjeux économiques que représente la distribution de ce nouveau réseau, les opérateurs privilégieront un déploiement dans les zones très denses, voire denses.

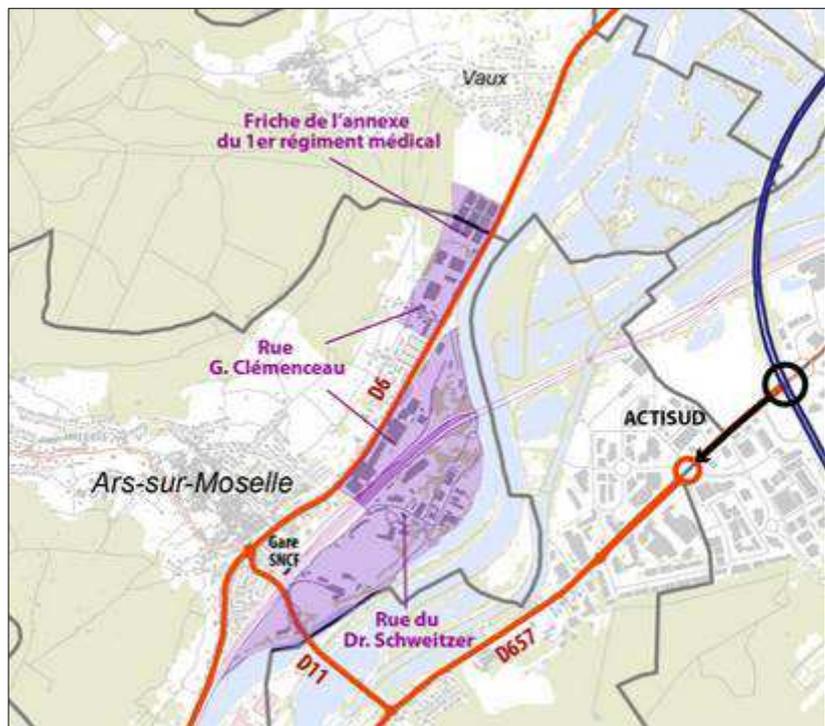
Dans le cadre du Plan national THD, le gouvernement a lancé en juin 2010, un Appel à Manifestation d'Intentions d'Investissement (AMII) auprès des opérateurs. En 2011, les opérateurs Orange et SFR ont indiqué leurs intentions d'investissements dans les déploiements FTTH sur la Moselle pour 70 communes, dont les communes de Metz-Métropole d'ici 2020. Ceci permet de garantir la pérennité de la bonne qualité de desserte numérique des habitants d'Ars-sur-Moselle sur le long terme.

**Le déploiement FTTH sur la commune d'Ars-sur-Moselle débutera en 2015 pour une durée de 5 ans, via un co-investissement de Orange et SFR.**

**La zone d'activité Schweitzer dispose d'une desserte THD FTTO (Fiber To The Office).** Il s'agit d'une architecture conçue pour les besoins professionnels apportant une fibre dédiée, afin de la gérer finement (garantie de temps de rétablissement, qualité de service...).

De plus, cette zone dispose d'une offre concurrentielle **assurant aux entreprises une couverture en offres performantes.** Elles sont éligibles à des offres de services par le biais du réseau RHD57 et par les offres de gros régulées par Orange.

**Si en 2013, le niveau de débit nécessaire pour un usage confortable de consultation commence à 5 Mbit/s, ce chiffre reste particulièrement évolutif.**



Localisation de la zone d'activités du Dr. Schweitzer à Ars-sur-Moselle



**Les contenus de plus en plus riches induisent de faire croître d'environ 33% par an cette valeur moyenne qui définit le haut débit.** Si la croissance des débits continue au rythme qui a été le sien depuis plus de vingt ans, les usages exigeront 30 Mbit/s en 2020. Cela va bien au-delà des performances de l'ADSL et nécessite le développement d'autres technologies comme la fibre optique.

A cette dynamique s'ajoute la multiplication des objets connectés (tablettes, smartphones, smartTV...) et le développement de nouveaux usages comme le stockage en ligne de données (photos, vidéos, données sensibles...).

#### D. Haut débit mobile

**La couverture des réseaux 3G** (service de communications mobiles de troisième génération) s'est rapidement développée rendant leur utilisation possible sur la majorité des territoires. Ceci se vérifie pour la commune d'Ars-sur-Moselle. **Elle ne présente pas de carence en termes de couverture, puisque l'on dénombre la présence de 3 opérateurs : Orange, Bouygues et SFR** (données ARCEP, atlas départemental de 2009, réactualisé en 2012).

**La couverture 3G sur la commune d'Ars-sur-Moselle est permise par la présence d'antennes relais sur le ban communal:**

- Deux antennes relais propres à chaque opérateur (Orange et Bouygues) installées sur l'église, rue de l'Église.
- Une antenne relais SFR sur un pylône situé à proximité de la rue de Verdun au lieu-dit « *Le Colmy* ».
- Une antenne relais Orange sur un pylône situé au sein de la zone d'activités du Dr Schweitzer.



*Localisation des antennes relais de téléphonie mobile sur le ban communal d'Ars-sur-Moselle*

La disponibilité d'une couverture en services mobile Très Haut Débit de 4ème génération (4G) nécessite le raccordement en fibre optique des points hauts (qui accueillent actuellement les antennes 3G). **A la différence des accès fixes, le déploiement des antennes 4G dépend entièrement des opérateurs titulaires des licences nationales.** Dès lors, le champ d'intervention des politiques d'aménagement locale basée sur ces technologies est quasi-nul.

Début 2015, **la couverture 4G à Ars-sur-Moselle est assurée par 3 des 4 opérateurs téléphoniques qui possèdent un réseau propre : Bouygues, Free et Orange** (informations obtenues sur les sites internet respectifs des opérateurs). SFR propose uniquement un réseau 3G+ sur le ban communal.

**Ars-sur-Moselle offre à sa population une très bonne desserte ADSL, de l'ordre de 20 Mbit/s et il existe aussi une offre câblée à 100 Mbit/s proposée par Numéricable. La zone d'activité Schweitzer dispose, quant à elle, d'une desserte THD FTTO spécifiquement adaptée aux besoins des professionnels.**

**En 2020, Ars-sur-Moselle disposera de la fibre optique par le biais d'un co-investissement de Orange et SFR. La desserte mobile de la commune est bonne avec une couverture 3G et 4G satisfaisante. SFR est le seul opérateur possédant un réseau à ne pas proposer la 4G à Ars-sur-Moselle.**

## II – DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

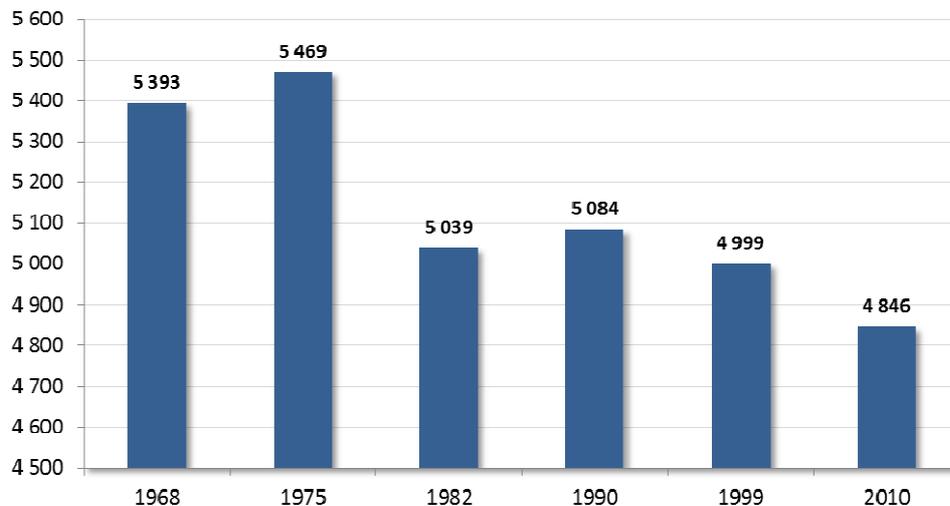
### 1. LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE

#### 1.1 LA DEMOGRAPHIE

##### A. L'évolution de la population

Le graphique, ci-dessous, montre que la population d'Ars-sur-Moselle est en très fort déclin entre les recensements 1968 et 2010 réalisés par l'INSEE. Sur cette période d'une quarantaine d'année, la commune a perdu 10% de population.

Evolution de la population depuis 1968 à Ars-sur-Moselle – Données INSEE



L'évolution démographique de la commune d'Ars-sur-Moselle depuis 1968 comporte **trois grandes périodes** :

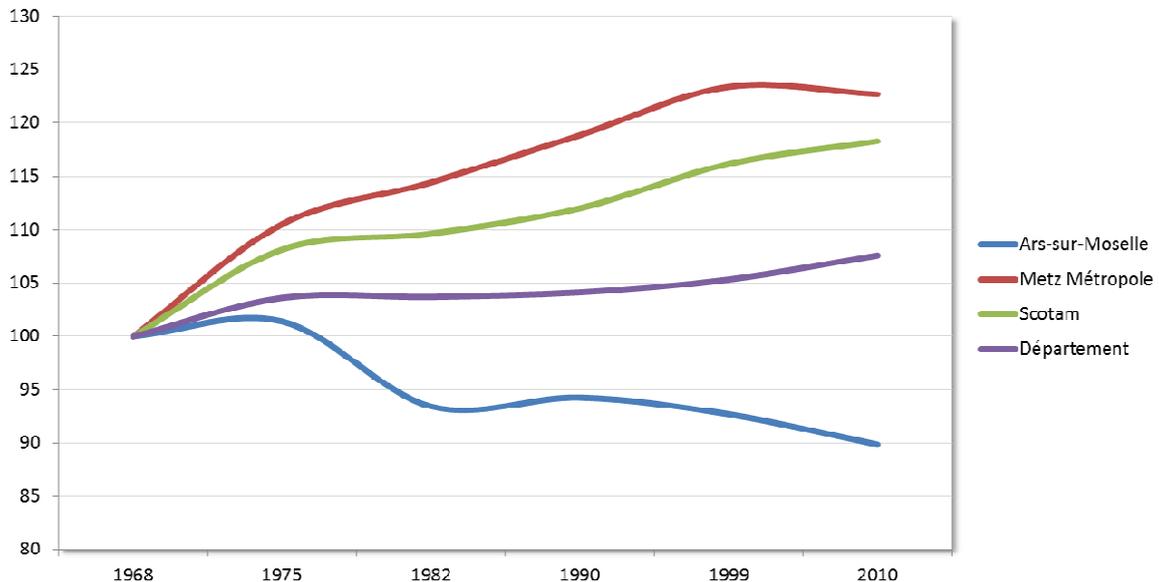
- **1968-1975** : légère croissance démographique avec 76 habitants supplémentaires en un peu moins de dix années (+1%, soit environ 10 habitants supplémentaires par an) ;
- **1975-1982** : très fort déclin démographique avec une perte sèche de 430 habitants. Cela s'explique en partie par la fermeture de la fonderie SACILOR en 1978 et la délocalisation du transporteur TRADIMAR en 1979 (-8%, soit environ 55 habitants de moins par an) ;
- **1982-2010** : malgré le gain de quelques habitants entre 1982 et 1990, la population d'Ars-sur-Moselle décline à nouveau, d'un peu moins de 4% sur cette période.

	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2010	1968-2010
Ars-sur-Moselle	76	-430	45	-85	-153	-547
Metz Métropole	19 169	7 175	8 102	8 277	-1 295	41 428
Scotam	25 492	4 745	7 458	13 031	6 683	57 409
Département	35 059	816	4 113	11 897	21 867	73 752

	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2010	1968-2010
Ars-sur-Moselle	1%	-8%	1%	-2%	-3%	-10%
Metz Métropole	11%	4%	4%	4%	-1%	23%
Scotam	8%	1%	2%	4%	2%	18%
Département	4%	0%	0%	1%	2%	8%

Pour les communes de tailles modestes, la proximité de Metz à une dizaine de kilomètres est généralement significatrice d'une **croissance démographique très forte entre 1968 et 2010**. Cela s'explique par des temps d'accessibilité rapides et un **foncier moins coûteux** que sur les communes limitrophes de la ville centre.

*Evolution comparée de la population sur une base 100 en 1968 – Données INSEE*



Ce constat est illustré **par une croissance de population moyenne de l'ordre de 23% entre 1968 et 2010** sur les quarante-quatre communes de **Metz-Métropole**. Cette moyenne comporte un groupe important de petites communes dont la population a littéralement explosé **pendant que celle des communes les plus importantes ne progressait que peu ou pas**.

**En 1968, Ars-sur-Moselle était la troisième commune la plus peuplée** des quarante-quatre communes qui forment la Communauté d'Agglomération de **Metz-Métropole**. Aujourd'hui, elle n'est plus que la sixième commune la plus peuplée de l'Agglomération. **Elle a été dépassée par Moulins-lès-Metz, Marly et Woippy**.

La commune qui a gagné le plus de population sur cette période est **Marly**. **Sa population est passée de 2014 habitants en 1968 à 9707 en 2010**. Cette situation s'explique en partie par **la bonne localisation de Marly au Sud de Metz**. La route départementale 5 permet de rejoindre rapidement le cœur de l'agglomération.

**Si Ars-sur-Moselle ne se trouve qu'à 10 kilomètres de Metz, la commune se trouve de l'autre côté de la Moselle et de l'Autoroute A31**. Ces barrières physiques expliquent en partie une attractivité moindre ces dernières décennies.



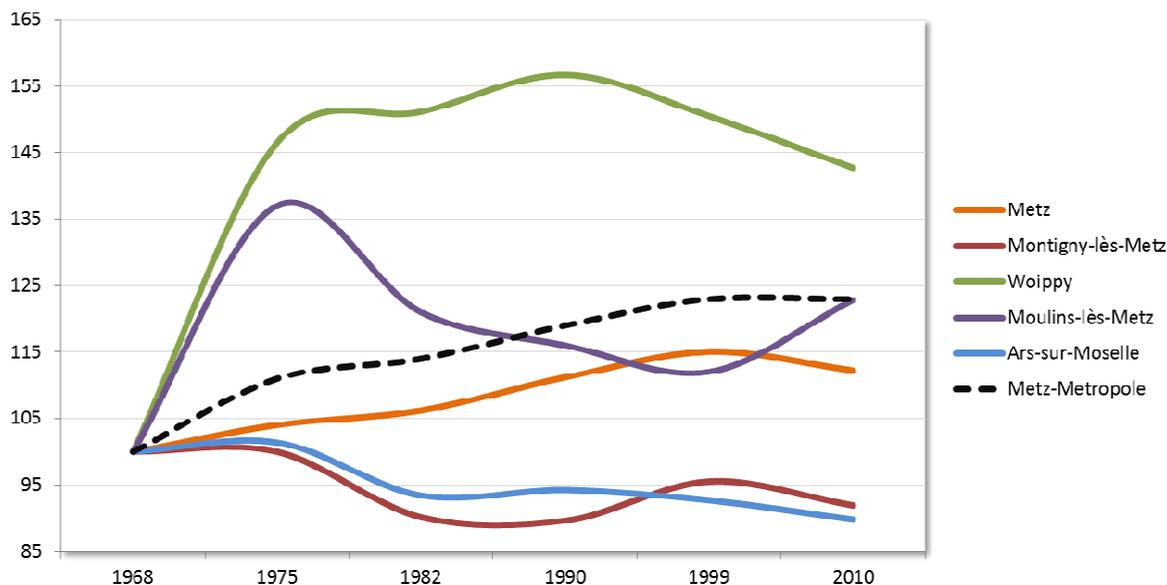
*Vue aérienne de tissus urbains variés à Marly, au Sud de Metz*

Le graphique, ci-dessous, montre l'évolution de la population depuis 1968 des cinq communes les plus peuplées de l'Agglomération Messine. **Marly, 4<sup>ème</sup> commune la plus peuplée en 2010** derrière Metz, Montigny-lès-Metz et Woippy a été **volontairement exclue** en raison de sa croissance démographique hors-normes sur la période (+383%).

**Cela facilite la lecture du graphique et la comparaison entre elles des communes qui figurent ci-dessous.**

*Evolution comparée de la population sur une base en 1968 – Données INSEE*

Sur les 5 communes les plus peuplées de l'Agglomération à l'exclusion de Marly



**La courbe d'Ars-sur-Moselle est très similaire à celle de Montigny-lès-Metz entre 1968 et 2010.** Seconde commune la plus peuplée de l'Agglomération, elle a aussi perdu une part importante de sa population sur cette période. La **ville centre, Metz**, a gagné environ **12% de population**, soit nettement moins que la moyenne de 23% de Metz-Métropole. Malgré des variations importantes (au gré des opérations immobilières), **Moulins-lès-Metz** est la seule commune à se placer exactement dans la moyenne de son agglomération. Il est clairement visible que la population de **Woippy** a explosé sur la période (+43%).

**Le déclin démographique de 10% enregistré à Ars-sur-Moselle est inquiétant** dans un contexte généralisé de croissance sur les différentes entités territoriales :

- les 44 communes de **Metz Métropole** ont gagné 41 428 habitants (**+23%**) ;
- les 151 communes du **SCOTAM** ont gagné 57 409 habitants (**+18%**) ;
- les 730 communes du **Département de la Moselle** ont gagné 73 752 habitants (**+8%**).

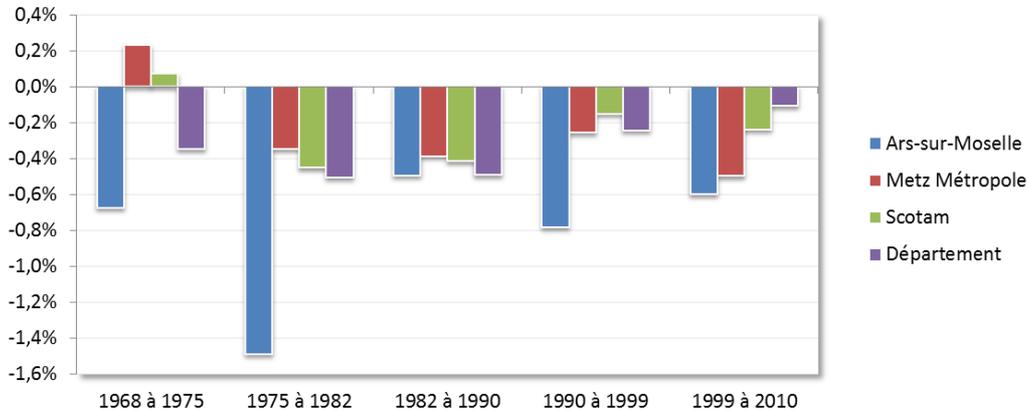
**Cela signifie qu'aujourd'hui, Ars-sur-Moselle n'est pas une commune très attractive pour l'habitat, malgré son rôle de centre urbain de services dans l'armature urbaine du SCOTAM.**

**Ars-sur-Moselle a vu sa population chuter de 10% entre 1968 et 2010 avec un déclin démographique particulièrement élevé, lors du départ de deux entreprises importantes sur la période 1975-1982. La commune a perdu de la population entre 1999 et 2010 alors que Metz-Métropole et le SCOTAM en ont gagné. Cela reflète un manque d'attractivité pour de la commune pour l'habitat.**

## B. Les facteurs de l'évolution démographique

Le **solde migratoire** correspond à la **différence** entre le nombre de personnes **qui sont entrées sur le territoire** et le nombre de personnes **qui en sont sorties au cours d'une période**.

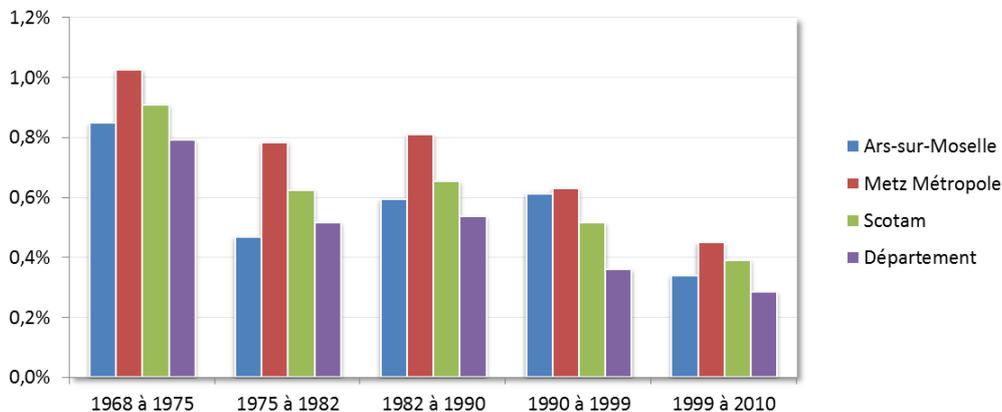
*Evolution comparée du solde migratoire depuis 1968 – Données INSEE*



Entre **1968 et 1975**, puis entre **1975 et 1982**, Ars-sur-Moselle a connu un **solde migratoire négatif** : - 0,7%, puis -1,4%. Depuis 1975, **Metz-Métropole, le SCOTAM et le Département perdent de la population, via le solde migratoire**. Cela signifie que les personnes qui viennent s'installer sur le territoire sont moins nombreuses que celles qui le quittent.

Le **solde naturel** correspond à la **différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès** enregistrés au cours d'une période. Un solde naturel positif renseigne sur la présence ou non d'une population jeune en âge d'avoir des enfants sur le territoire.

*Evolution comparée du solde naturel depuis 1968 – Données INSEE*



Entre **1968 et 1975**, Ars-sur-Moselle a gagné 0,2% de population, et ce, uniquement via le solde naturel, puisque son solde migratoire est négatif sur cette période. **La commune possède un solde naturel positif**, mais qui chute depuis 1968 : **+ 0,8 % entre 1968 et 1975**, puis **+0,3% entre 1999 et 2010**. **La baisse du solde naturel évoque la problématique du renouvellement de la population**.

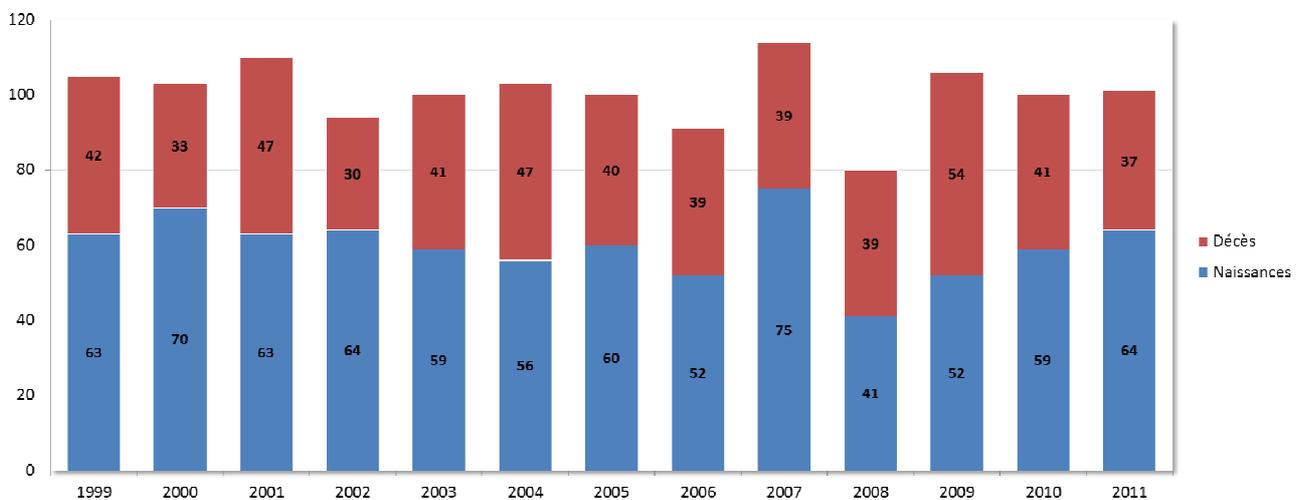
Sur tous les territoires de comparaison, le solde naturel est fortement positif depuis 1968. Cela signifie que la croissance démographique de Metz-Métropole, du SCOTAM et du Département est uniquement portée par des naissances nettement plus nombreuses que les décès. En effet, le solde migratoire déficitaire provoque une baisse de population, qui est plus que comblée par le solde naturel, puisque ces territoires ont gagné des habitants depuis 1968.

Facteurs d'évolutions de la population à Ars-sur-Moselle	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2010
Variation annuelle de la population en %	0,2%	-1,0%	0,1%	-0,2%	-0,3%
due au solde naturel en %	0,8%	0,5%	0,6%	0,6%	0,3%
due au solde migratoire en %	-0,7%	-1,5%	-0,5%	-0,8%	-0,6%
Taux de natalité en %	16,3%	12,4%	13,7%	12,1%	11,3%
Taux de mortalité en %	7,9%	7,5%	7,8%	5,9%	7,6%

Depuis 1999, **le nombre de naissances annuel moyen à Ars-sur-Moselle est de 60 enfants**. Le nombre de naissances le plus faible est de 41 en 2008 et le plus élevé de 75 en 2007. Cette dynamique démographique montre qu'il existe **de jeunes couples en âge d'avoir des enfants** sur le ban communal.

Cependant, si les naissances sont bien supérieures aux décès, **le solde naturel n'était pas assez important entre 1990 et 2010** pour combler la population perdue via le solde migratoire.

*Nombre de naissances et de décès depuis 1999 à Ars-sur-Moselle – Données INSEE*



**Le graphique, ci-dessus, montre que les naissances sont plus nombreuses que les décès à Ars-sur-Moselle entre 1999 et 2011.** Cela représente sur cette période environ 41 décès annuels en moyenne (529 décès) contre environ 60 naissances annuelles (778 naissances).

Le seuil de **renouvellement des générations**, c'est-à-dire le nombre moyen d'enfants par femme nécessaire pour que chaque génération en engendre une suivante de même effectif, est au minimum de 2,05 enfants par femme. Ce seuil tient compte de la mortalité entre la naissance et l'âge de procréation. **En France, ce taux est de 2,01 enfants par femme en 2014.**

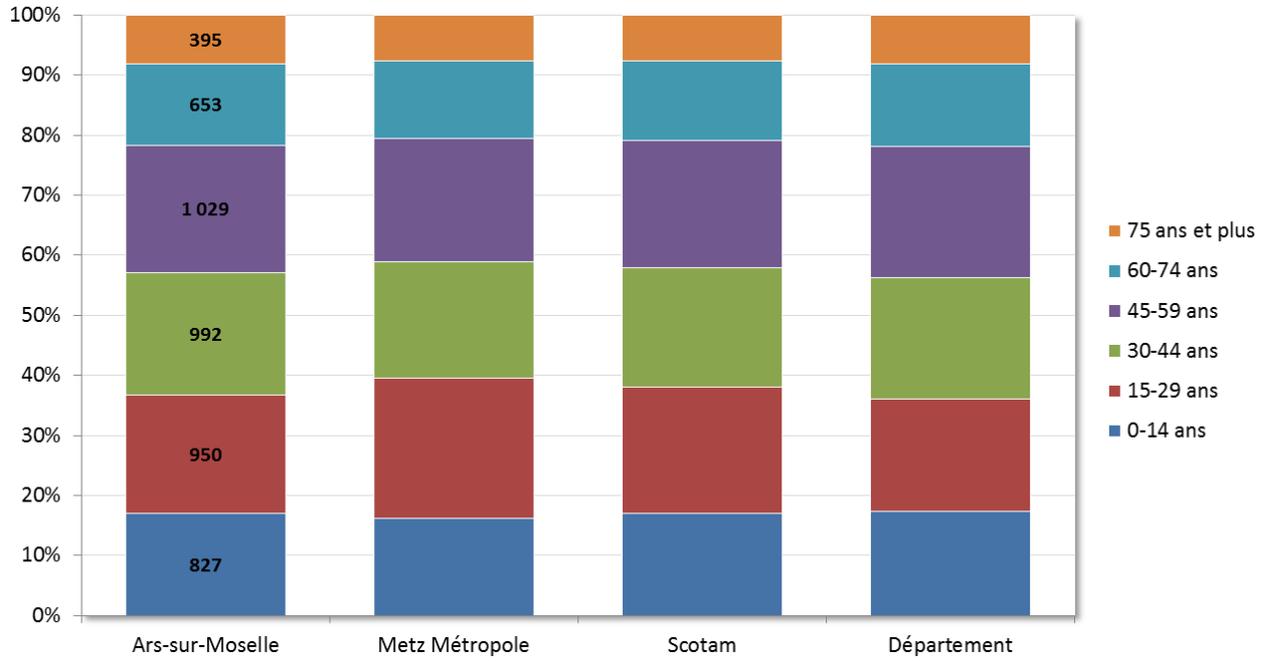
**Le solde migratoire d'Ars-sur-Moselle est négatif entre 1968 et 2010. Cela signifie que les personnes qui ont quitté la commune, ont été plus nombreuses que celles qui sont venues s'installer. Ceci s'explique notamment avec le départ d'importants pourvoyeurs d'emplois dans les années 1970-1980.**

**Depuis 1999, le nombre de naissances est relativement stable à une moyenne de 60 enfants par an. Le maintien de la courbe des naissances est primordial pour que les effectifs scolaires restent stables. Si les naissances sont toujours supérieures au décès, le solde naturel est insuffisant pour combler la population perdue via le solde migratoire.**

### C. La structure de population

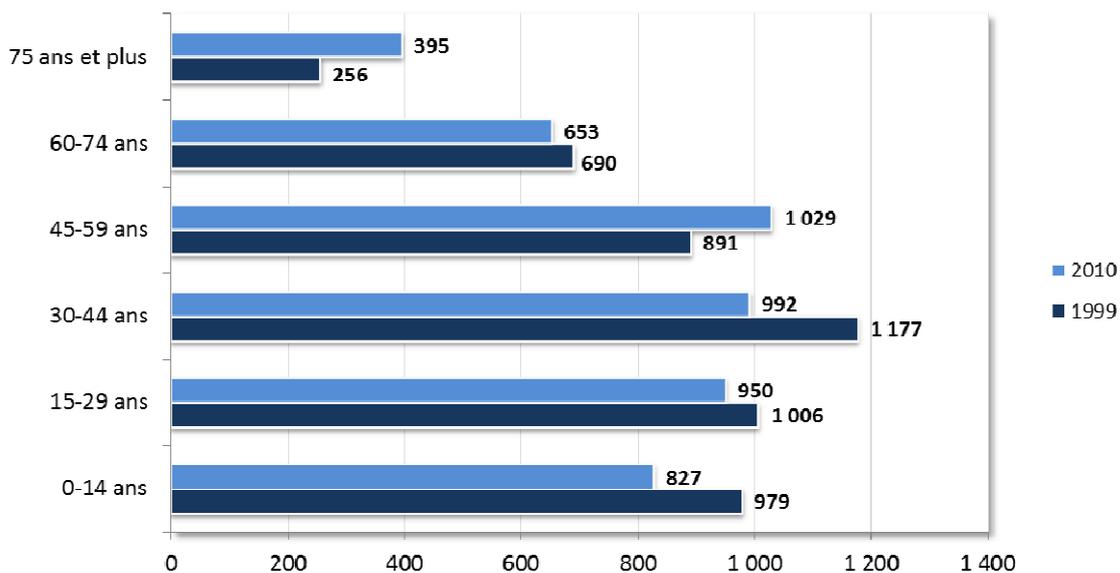
La **structure de population d'Ars-sur-Moselle** est **très proche de celles des territoires de comparaison** pour toutes les tranches d'âges. Une différence notable est la part totale des moins de 29 ans qui est de 37% à Ars-sur-Moselle contre 40% dans Metz-Métropole.

**Analyse comparée de la répartition par tranche d'âge en 2010 – Données INSEE**



La **représentation des 15 à 29 ans** est proche de celle des autres territoires. Il s'agit d'une des tranches d'âges qui contribue au renouvellement de la population avec celle des 30 à 44 ans. **Avec 57% de sa population dans les trois premières tranches d'âges, la pyramide d'Ars-sur-Moselle est dynamique. Cela signifie que le renouvellement de la population est pour le moment assuré.**

**Evolution par tranche d'âge de la population communale entre 1999 et 2010 – Données INSEE**



Les évolutions de la structure de la population par tranches d'âges entre 1999 et 2010 montrent un vieillissement des habitants d'Ars-sur-Moselle :

- **Moins de 15 ans** : -152 personnes (-15,5%) ;
- **15-29 ans** : -56 personnes (-5,6%) ;
- **30-44 ans** : -185 personnes (-15,7%) ;
- **45-59 ans** : +138 personnes (+15,5%) ;
- **60-74 ans** : -37 personnes (-5,4%) ;
- **75 ans et plus** : +139 personnes (+54,3%).

Evolutions 1999-2010 par tranches d'âge	0-14 ans		15-29 ans		30-44 ans		45-59 ans		60-74 ans		75 ans ou plus	
	Absolu	%	Absolu	%	Absolu	%	Absolu	%	Absolu	%	Absolu	%
Ars-sur-Moselle	-152	-15,5%	-56	-5,6%	-185	-15,7%	138	15,5%	-37	-5,4%	139	54,3%
Metz Métropole	-5 940	-14,1%	-2 706	-4,9%	-7 935	-15,5%	6 650	16,9%	3 468	13,5%	5 168	43,7%
Scotam	-7 127	-10,1%	-2 681	-3,3%	-11 017	-13,0%	14 013	21,7%	3 983	8,8%	9 513	51,0%
Département	-16 550	-8,4%	-11 770	-5,7%	-28 254	-11,8%	44 844	24,4%	4 122	2,9%	29 476	53,2%

L'enjeu identifié en terme de **vieillesse de la population** est que **les 45 ans et plus augmentent rapidement, alors que les moins de 45 ans diminuent fortement** :

- **45 ans et plus (+240 personnes, +5%)**
- **Moins de 45 ans (-393 personnes, -8%)**

En 2010, la pyramide des âges de la commune d'Ars-sur-Moselle est dynamique avec environ 57% de la population dans les trois premières tranches d'âges (moins de 45 ans).

La commune a connu un important vieillissement de sa population entre 1999 et 2010, notamment à cause d'une explosion du nombre de 75 ans et plus (+54%). La hausse de 5 % (+240 personnes) des 45 ans et plus traduit bien le vieillissement de la population communale avec aussi, la baisse encore plus sensible du nombre des moins de 45 ans (-393 personnes soit -8%). Il convient de prévoir des logements adaptés aux jeunes ménages pour diversifier l'offre et éviter de voir le vieillissement de la population s'amplifier dans les années à venir.

#### D. Le nombre et la composition des ménages

Un **ménage**, au sens du recensement, désigne **l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale**, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué **d'une seule personne**. Il y a **égalité** entre le **nombre de ménages** et le nombre de **résidences principales**. (Définition INSEE).

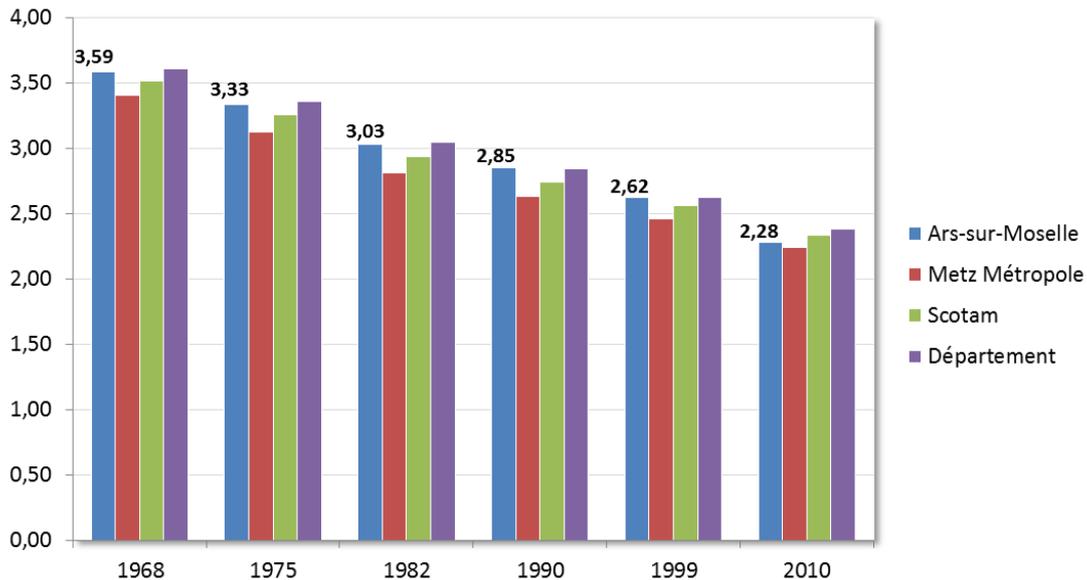
Evolution comparée ménages/population à Ars-sur-Moselle depuis 1968 – *Données INSEE*

Période	Ménages	Population
1968-1975	137	76
1975-1982	21	-430
1982-1990	125	45
1990-1999	119	-85
1999-2010	220	-153

Entre 1968 et 1975, une forte hausse du nombre de ménages (+137 ménages) est à l'origine d'une faible croissance démographique (+76 habitants).

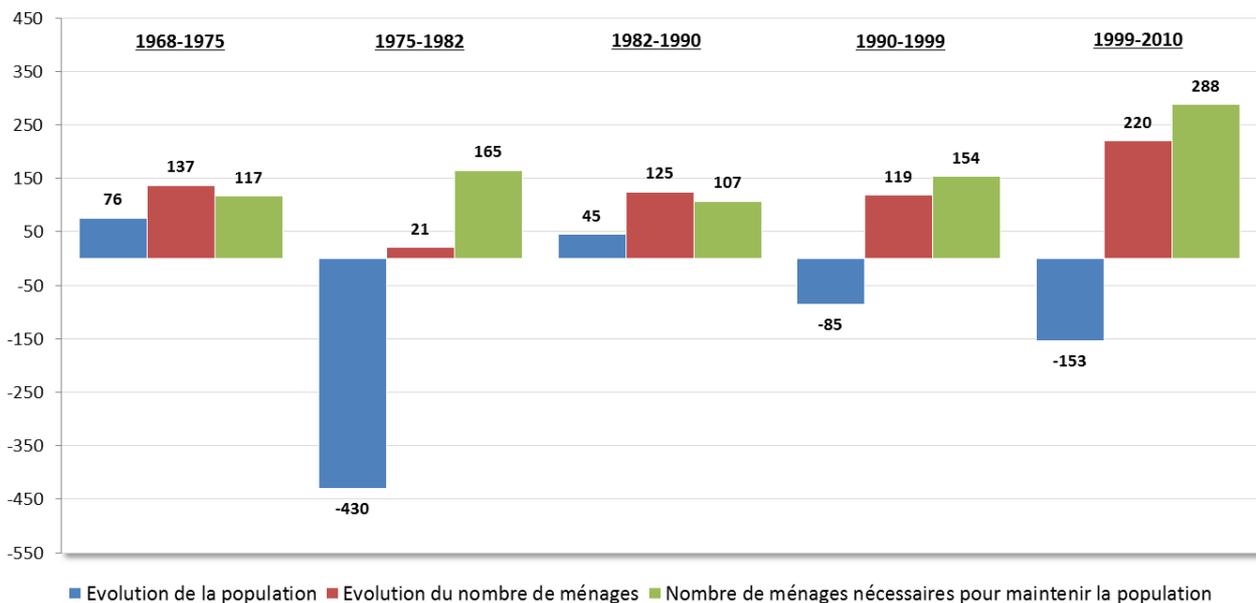
A partir de 1975, il est visible que la diminution du nombre de nouveaux ménages a contribué à la baisse de la population sur la période 1975-1982 (-430 habitants). Malgré 125 nouveaux ménages entre 1982 et 1990, la commune n'a gagné que 45 habitants supplémentaires. **L'arrivée de 119 ménages entre 1990 et 1999 n'a pas été suffisante pour permettre une croissance démographique.** Cela signifie que les nouveaux ménages n'ont pas été assez nombreux pour combler la perte de population due au phénomène de desserrement des ménages.

Evolution comparée de la taille des ménages depuis 1968 – *Données INSEE*



Le graphique, ci-dessus, met en évidence une constante **diminution de la taille moyenne des ménages**. Cela veut dire **qu'un logement accueille moins de population que par le passé**. A **Ars-sur-Moselle**, la taille moyenne des ménages était de **3,59 personnes par ménage** en 1968 contre **2,28 personnes par ménage en 2010**. A cette date, Metz-Métropole possède une moyenne basse de 2,24 personnes par ménage.

Comparaison de l'évolution de population et du nombre de ménages à Ars-sur-Moselle - *Données INSEE*



**Le graphique page précédente établit un rapport entre :**

- l'évolution de la population d'Ars-sur-Moselle ;
- le nombre de ménages supplémentaires accueilli sur la période ;
- le nombre minimum de ménages qui était nécessaire pour maintenir la population sur la période.

**Dès lors que le nombre de logements minimum à bâtir pour compenser le desserrement des ménages n'est pas atteint, la population d'Ars-sur-Moselle décline fortement.** Le meilleur exemple est celui de la période 1975-1982, où il fallait compenser un desserrement des ménages de 0,30 (soit de 3,33 personnes par ménage en moyenne à 3,03).

Il était nécessaire de construire environ **165 logements** pour maintenir **la population de 1975 jusqu'en 1982**. Or, ce sont **seulement 21 logements qui ont été réalisés**. Le croisement de cette donnée avec le solde migratoire fortement négatif explique en grande partie **le très fort déclin démographique enregistré à Ars-sur-Moselle sur cette période**.

Périodes	Evolution Population	Desserrement	Ménages Evolutions	Ménages Nécessaires pour maintenir la population	Ménages Permettant une hausse de population	Ménages Manquants pour combler le desserrement
1968-1975	76	0,26	137	117	20	0
1975-1982	-430	0,30	21	165	-144	144
1982-1990	45	0,18	125	107	18	0
1990-1999	-85	0,23	119	154	-35	35
1999-2010	-153	0,34	220	288	-68	68

**La baisse globale de la taille des ménages qui s'observe à toutes les échelles est le résultat du desserrement des ménages.** Ce phénomène traduit des changements de mode de vie qui sont observés sur l'ensemble du territoire national.

**Plusieurs facteurs expliquent cette évolution :**

- la décohabitation des jeunes qui quittent de plus en plus tôt le foyer parental pour réaliser des études de plus en plus longues dans les villes universitaires ;
- ces mêmes jeunes qui ont des enfants de plus en plus tard ;
- l'éclatement des ménages créant des familles monoparentales ;
- le vieillissement de la population augmentant le nombre de ménages composés d'une seule personne.

**L'INSEE prévoit que le nombre de ménages du SCOTAM devrait continuer à augmenter, pour atteindre 170 000 en 2020 et 177 000 en 2030, contre 157 000 en 2008.** Les ménages seraient donc plus nombreux, mais également plus petits. Cette situation ne fait que prolonger les tendances observées depuis plus de quarante ans. Même si le rythme de la décohabitation devrait se réduire. Il est prévu que **les ménages du SCOTAM compteront en moyenne 2,2 personnes en 2020, puis 2,1 personnes en 2030.**

**Comme sur tous les territoires, la stabilisation de la population nécessite de construire de nouveaux logements pour accueillir des ménages supplémentaires en raison de la taille en constante diminution de ces derniers. En 1968, un ménage de la commune accueillait en moyenne 3,59 personnes contre seulement 2,28 en 2010. Ce chiffre est inférieur à ceux des territoires de comparaison à l'exception de celui de Metz-Métropole. Les ménages de Metz-Métropole ont connu un très fort desserrement entre 1999 et 2010 passant de 2,62 personnes par ménage à 2,24 personnes par ménage.**

## 1.2 LE PARC DE LOGEMENTS

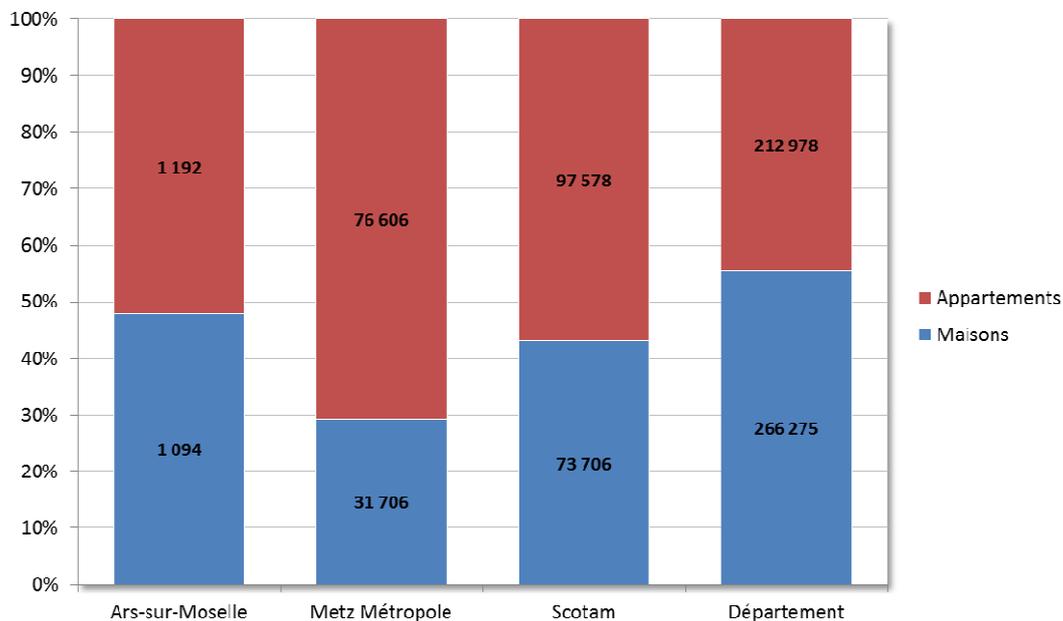
### A. La typologie et l'ancienneté d'emménagement

Un logement est défini du point de vue **de son utilisation**. C'est un local utilisé pour l'habitation :

- séparé, c'est-à-dire complètement fermé par des murs et cloisons, sans communication avec un autre local, si ce n'est par les parties communes de l'immeuble (couloir, escalier, vestibule, ...)
- indépendant, à savoir ayant une entrée d'où l'on a directement accès sur l'extérieur ou les parties communes de l'immeuble, sans devoir traverser un autre local.

Les logements sont répartis en **quatre catégories** : **résidences principales, résidences secondaires, logements occasionnels, logements vacants**. Il existe des logements ayant des caractéristiques particulières, mais qui font tout de même partie des logements au sens de l'INSEE : les logements-foyers pour personnes âgées, les chambres meublées, les habitations précaires ou de fortune (caravanes, mobile home, etc.).

Typologie comparée des logements occupés en 2010 – Données INSEE



En **2010**, le parc immobilier d'Ars-sur-Moselle se compose de **1 094 maisons individuelles** et de **1 192 appartements**. Cela signifie que **le produit appartement**, fréquemment recherché par les jeunes ménages, représente plus de la moitié de l'offre **sur le ban communal (52%)**.

Pour **attirer de nouvelles populations**, un travail pourrait être effectué sur la **typologie de logements**. En effet, le locatif est un excellent moyen d'attirer de jeunes ménages. En outre, il peut permettre le maintien d'une population âgée sur une commune grâce à une offre adaptée. Ce type d'offres pour les personnes âgées peut libérer des logements plus vastes, généralement recherchés par les familles et ainsi favoriser le parcours résidentiel.

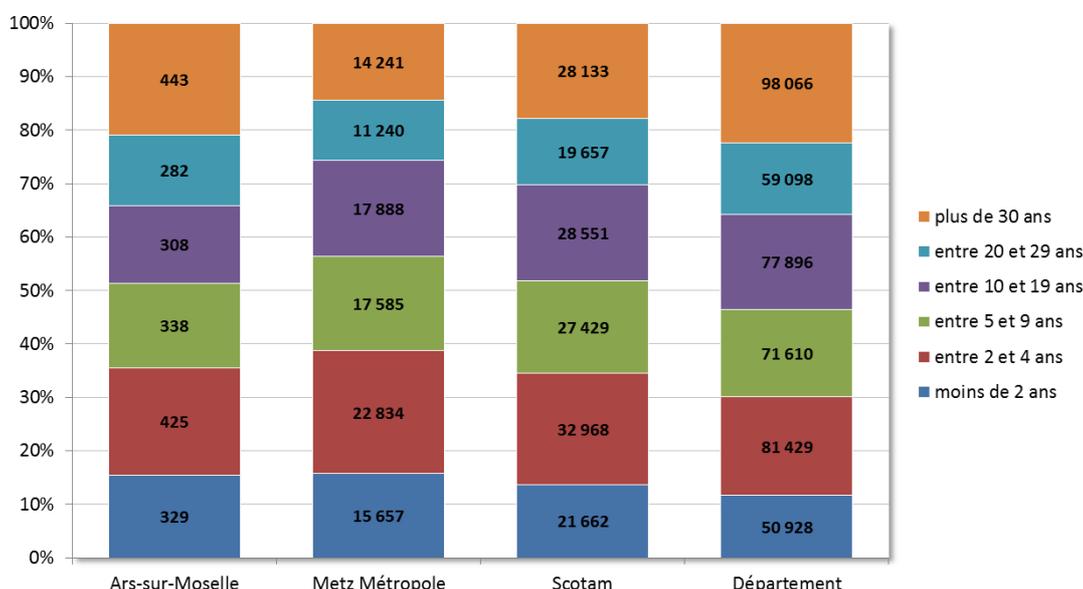
	Maisons		Appartements		Maisons		Appartements	
	1999	2010	1999	2010	1999	2010	1999	2010
<b>Ars-sur-Moselle</b>	1 098	1 094	846	1 192	56,5%	47,9%	43,5%	52,1%
<b>Metz Métropole</b>	28 815	31 706	67 479	76 606	29,9%	29,3%	70,1%	70,7%
<b>Scotam</b>	65 155	73 706	82 829	97 578	44,0%	43,0%	56,0%	57,0%
<b>Département</b>	231 287	266 275	179 045	212 978	56,4%	55,6%	43,6%	44,4%

Ars-sur-Moselle	Maisons	Appartements
1999	1 098	846
2010	1 094	1 192

Entre 1999 et 2010, ce sont 346 appartements qui ont été créés à Ars-sur-Moselle. Cela correspond à une augmentation de 40% de ce type de produit en 11 années. Sur la même période, le nombre de maisons a légèrement diminué avec la disparition de quatre unités. **La forte progression du nombre d'appartements à Ars-sur-Moselle démontre que ce type de produit répond aux besoins d'une frange importante de la population et qu'il est recherché.**

L'ancienneté est calculée à partir **de l'année d'emménagement dans le logement**. Pour les individus enquêtés en 2010 ayant déclaré avoir emménagé en 2010, l'ancienneté d'emménagement est de 0 an, pour ceux qui ont déclaré 2009, l'ancienneté d'emménagement est de 1 an. Si tous les occupants présents au moment du recensement **ne sont pas arrivés en même temps**, la date d'emménagement correspond à **celle du premier arrivé**.

**Ancienneté d'emménagement comparée en 2010 – Données INSEE**



Près de **35% de la population est installée depuis plus de 20 ans** dans son logement actuel sur la commune d'Ars-sur-Moselle. Cette proportion est légèrement plus importante que sur les territoires de comparaison. Cela signifie qu'il existe une population qui vieillit sur la commune comme l'a démontré précédemment **l'essor du nombre de plus de 75 ans entre 1999 et 2010**.

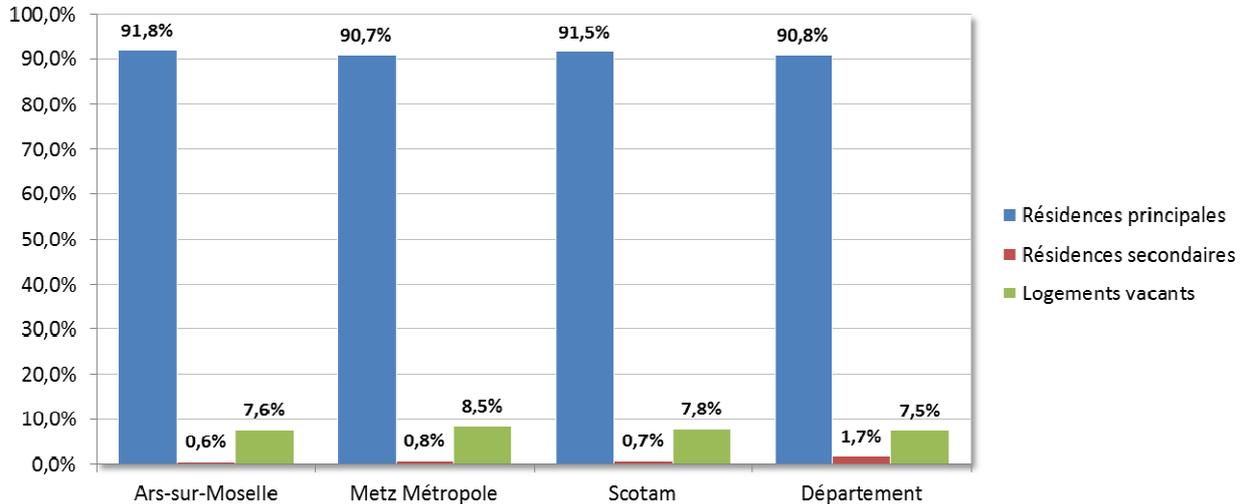
Environ **15% des ménages** sont installés depuis moins de deux ans et environ **35% de la population est installée depuis moins de 5 ans**. Ces chiffres sont inférieurs à ceux des territoires de comparaison (à l'exception de Metz Métropole). Ils caractérisent une population avec une mobilité assez similaire à celle des autres territoires. **La population de Metz-Métropole est particulièrement mobile, puisque ce sont 39% des ménages qui ont emménagé depuis moins de 5 années.**

**En 2010, le parc de logements d'Ars-sur-Moselle se compose de 1 094 maisons individuelles (48%) et de 1 192 appartements (52%). Les appartements sont plus représentés et leur nombre a augmenté de 40% entre 1999 et 2010. Cela témoigne du fait qu'il s'agit d'un produit recherché. Environ 35% de la population d'Ars-sur-Moselle est installée depuis plus de 20 ans et 35% de la population a emménagé il y a moins de 5 ans. Ce chiffre est légèrement inférieur au 39% des ménages qui se sont installés ces cinq dernières années sur le territoire de Metz-Métropole.**

## B. Le statut d'occupation des logements

**Le parc de logements communal est dominé par les résidences principales (91,8%).** En 2010, il comprend 2 125 résidences principales contre 1 905 en 1999. Le nombre important de résidences principales est une caractéristique de communes urbaines et périurbaines. Il n'existe que treize résidences secondaires à Ars-sur-Moselle en 2010. Le territoire communal n'est pas un lieu d'intérêt pour le tourisme.

**Typologie comparée des logements en 2010 – Données INSEE**



**Le taux de vacance des logements (7,6%) à Ars-sur-Moselle est assez élevé.** Il est similaire à ceux des autres territoires, sauf à celui de Metz-Métropole auquel il est inférieur. Un taux de vacance de l'ordre de 5% à 6% des logements est qualifié de « normal » dans la mesure, où il permet le parcours résidentiel. **Le taux de 8,5% de logements vacants sur le territoire de Metz-Métropole est particulièrement élevé,** notamment parce que le parc locatif facilite le parcours résidentiel. Cela signifie tout de même qu'il existe des biens à réoccuper.

2010	Logements		Résidences principales		Résidences secondaires		Logements vacants	
	Absolu	part %	Absolu	part %	Absolu	part %	Absolu	part %
<b>Ars-sur-Moselle</b>	2 314	100%	2 125	91,8%	13	0,6%	176	7,6%
<b>Metz Métropole</b>	109 632	100%	99 444	90,7%	862	0,8%	9 327	8,5%
<b>Scotam</b>	173 038	100%	158 400	91,5%	1 192	0,7%	13 446	7,8%
<b>Département</b>	483 420	100%	439 027	90,8%	8 129	1,7%	36 264	7,5%

**A Ars-sur-Moselle,** le nombre de résidences secondaires (13) et le nombre de logements vacants (176) sont restés stables entre 1999 et 2010. **Seul le nombre de résidences principales a augmenté passant de 1 905 à 2 125 unités (+220).**

La base de données **FILOCOM 2013** indique qu'il existe à Ars-sur-Moselle, 2 129 résidences principales, 281 logements vacants et 38 résidences secondaires. Cette source de données basée sur les données recueillies par la DGFIP permet de distinguer deux types de vacance des logements :

- **La vacance conjoncturelle :** 197 logements à Ars-sur-Moselle, soit 8% du parc contre 7,8% dans Metz-Métropole. Il s'agit d'une vacance nécessaire à la fluidité du marché immobilier.
- **La vacance structurelle :** 84 logements à Ars-sur-Moselle, soit 3,4 % du parc contre 3,3% dans Metz-Métropole. Il s'agit d'une vacance qui reflète des refus de mise en location, de la vétusté et une inadéquation des logements avec les besoins. **Il existe à Ars-sur-Moselle, 84 logements qui pourraient être réoccupés.**

### C. Le statut d'occupation des logements

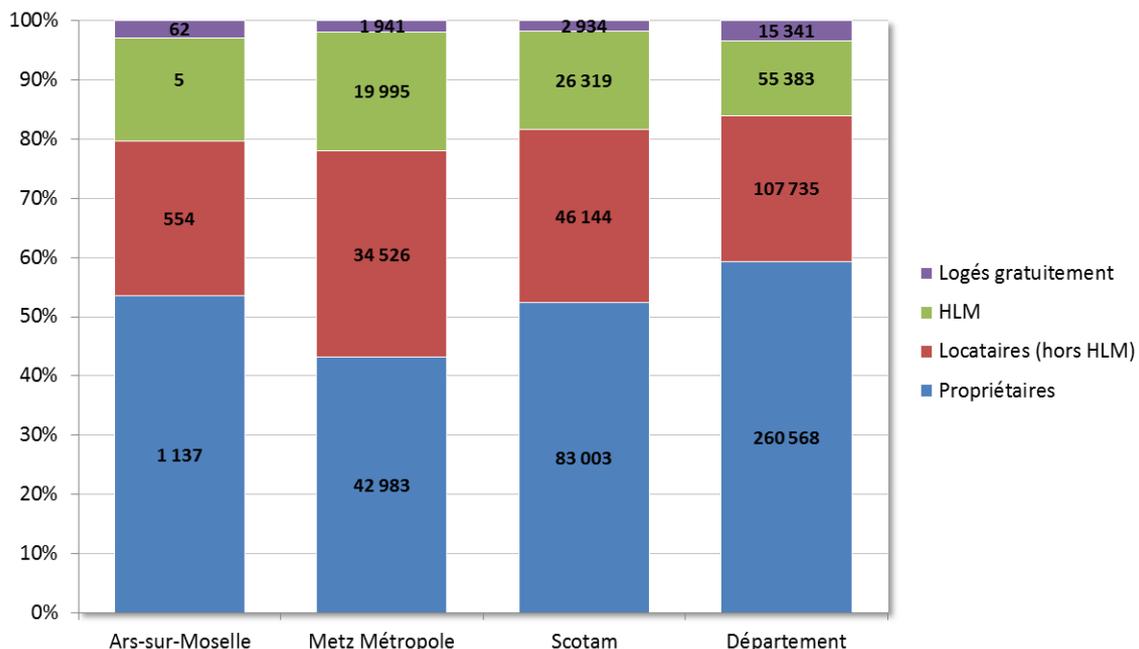
Le graphique, ci-dessous, montre que la **part des propriétaires est un peu moins représentée** sur le territoire communal (54%) par rapport aux autres communes périurbaines. Ce chiffre indique également que les habitants qui ont construit leurs logements, sont en majorité propriétaires mais aussi qu'il y a une forte prédominance de locataires (26%). **Les propriétaires sont légèrement moins nombreux aux niveaux de Metz-Métropole (43%) et du SCOTAM (52%), mais pas du Département (59%).**



Maisons individuelles à Ars-sur-Moselle

La part de **locataires à Ars-sur-Moselle (26%)** est inférieure à celles de tous les territoires de comparaison, sauf le Département. **Les 3% de logés gratuitement à Ars-sur-Moselle** sont des **ayants droits**. La part de **logements locatifs sociaux (HLM) d'Ars-sur-Moselle est de 18%** (chiffres INSEE). **La commune a une obligation réglementaire d'avoir 20% de logements sociaux au sein de son parc immobilier. Ce taux est atteint selon l'inventaire SRU.**

Statut d'occupation des logements comparé en 2010 – *Données INSEE*



**En 2010, les logements d'Ars-sur-Moselle étaient composés de 91,8% de résidences principales. Cette proportion est légèrement supérieure à celle sur le territoire du SCOTAM (91%). Sur tous les territoires de comparaison, le nombre de résidences secondaires est très faible. La part de 3,4% de logements en situation de vacance structurelle sur la commune en 2013 montre qu'il existe environ 84 logements à réoccuper à Ars-sur-Moselle.**

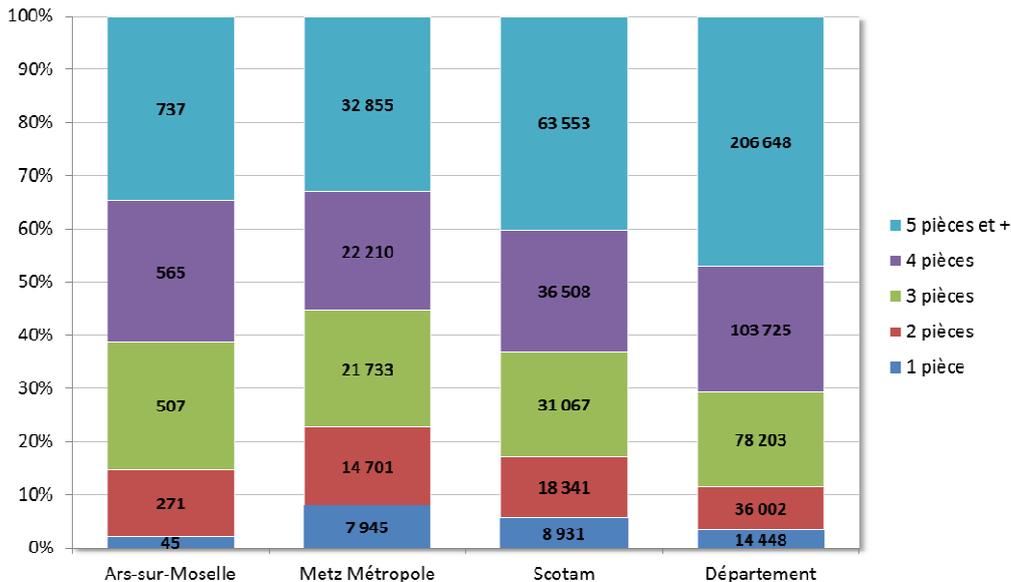
**En 2010, il existe 54% de propriétaires à Ars-sur-Moselle. Ce taux est nettement supérieur au taux observé sur le territoire de Metz-Métropole (43%). Les locataires regroupent 26% des Arsois, ce taux monte à 29% sur le territoire du SCOTAM.**

#### D. La taille des logements

**A Ars-sur-Moselle, les logements correspondent majoritairement à des maisons individuelles comprenant 5 pièces et plus (35%).** Ce type de logements est confortable pour des ménages ayant des enfants, mais ne semble pas adapté à des personnes vivant seules. Les petits logements (jusqu'à 3 pièces) représentent 39 % du parc immobilier communal.

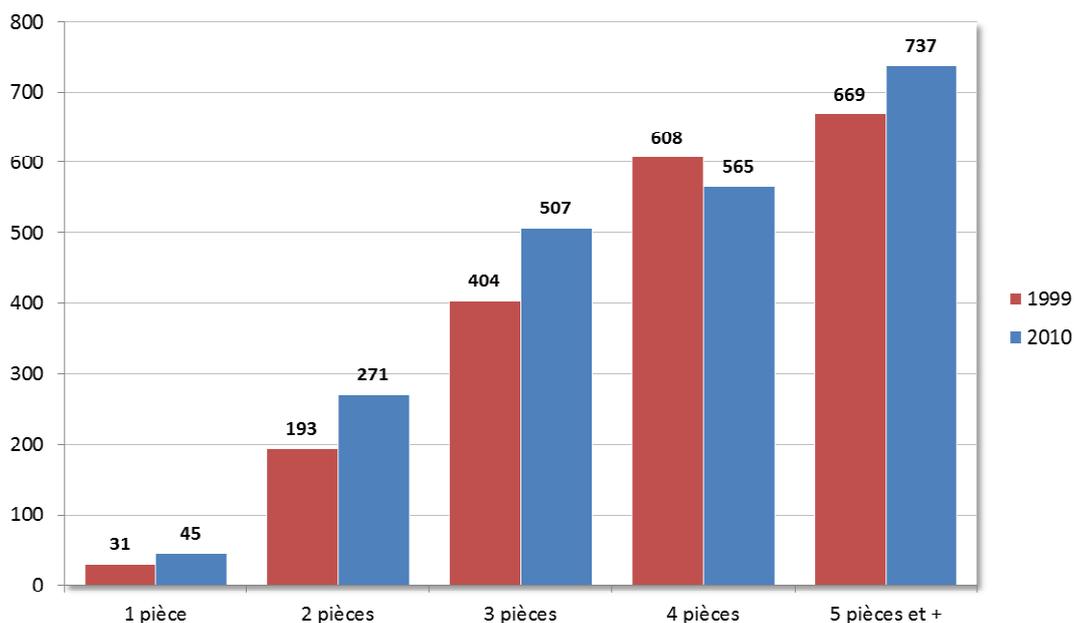
**Une typologie de logements variée permet l'accueil d'une population large et mixte. Plus la typologie proposée sera adaptée aux besoins et plus le desserrement sera limité.**

Taille comparée des résidences principales en 2010 – *Données INSEE*



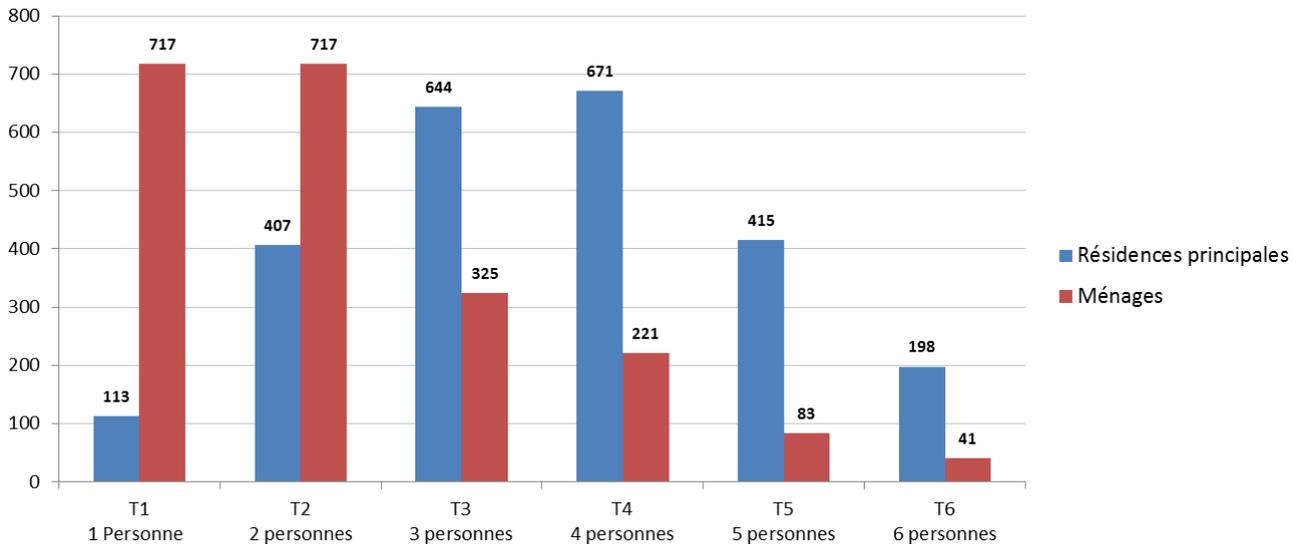
Le graphique, ci-dessus, montre bien que **la taille moyenne des logements d'Ars-sur-Moselle est plutôt proche de celle de Metz-Métropole ou du SCOTAM.** Cependant, le territoire de Metz-Métropole comporte en 2010, environ 45% de logements de 1 à 3 pièces, un taux supérieur à celui de la commune.

Evolution de la taille des résidences à Ars-sur-Moselle entre 1999 et 2010 – *Données INSEE*



Ars-sur-Moselle comporte 346 appartements supplémentaires en 1999 comparativement à 2010. En effet, les produits de 2 pièces et 3 pièces sont en hausse sur cette période. **Seuls les logements de 4 pièces ont connu une baisse.** Cela signifie que les appartements récents comportent, en majorité, jusqu'à 3 pièces. Mais cette hausse reste très marginale et ne permet pas de suivre la tendance à l'explosion du nombre de ménage d'1 ou 2 personnes. **Cette évolution récente du parc de logements communal a partiellement résorbé le problème de diversité de l'offre résidentielle.**

**Inadéquation entre la taille des ménages et la taille des logements – Données FILOCOM 2013**



Le graphique, ci-dessus, montre que **le parc de logements à Ars-sur-Moselle est particulièrement en inadéquation avec les ménages qui vivent sur la commune.**

**En effet, en 2013 il existe :**

- 717 ménages d'une personne - 113 logements T1 ;
- 717 ménages de deux personnes - 407 logements T2 ;
- 325 ménages de trois personnes - 644 logements T3 ;
- 221 ménages de quatre personnes - 671 logements T4 ;
- 83 ménages de 5 personnes - 415 logements T5 ;
- 41 ménages de 6 personnes - 198 logements T6.

**En 2010, 35% des logements de la commune d'Ars-sur-Moselle comportent un minimum de 5 pièces. Entre 1999 et 2010, la part de logement de 1 à 4 pièces est en forte augmentation alors que celle des 5 pièces est en hausse très mesurée. En 2013, il existe 734 ménages de deux personnes et moins alors que le parc immobilier communal ne propose que 520 logements de type T1/T2. L'offre est en inadéquation avec les besoins identifiés.**

**Des logements de petites tailles plus nombreux permettraient de répondre aux besoins des personnes âgées souhaitant se maintenir sur la commune. Mais ils favoriseraient aussi l'installation de jeunes ménages qui n'ont pas encore d'enfants. Cela favoriserait le parcours résidentiel, sachant qu'une tranche d'âge correspond à un type de produit en termes de besoins immobiliers.**

### 1.3 LES LOGEMENTS SOCIAUX

#### A. Le parc social communal

Selon FILOCOM 2013, ce sont 61% des ménages qui sont éligibles au Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et 28,5 % au Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) à Ars-sur-Moselle.



*Exemples de programmes mixtes comprenant des rénovations et des constructions neuves destinées aux personnes à mobilité réduite et âgées ainsi qu'aux jeunes ménages comprenant des logements sociaux*

Source : CC Rives de Moselle

A l'heure actuelle, le logement social de l'agglomération est fortement concentré à Metz, Montigny-lès-Metz et Woippy, mais le Programme Local de l'Habitat (PLH) œuvre pour une meilleure répartition de cet habitat.

**De nombreuses raisons plaident pour le développement d'un locatif accessible à tous :** le locatif social permet un renouvellement de la population plus rapide, ce qui facilite le maintien des équipements communaux.

Le locatif apporte une réponse au vieillissement des populations des communes résidentielles. Le logement social est soumis à un double plafond de loyer et de ressources des ménages, est particulièrement adapté à de nombreuses familles, telles que les jeunes ménages, les personnes âgées ou répond à de nombreuses situations de rupture, telles que le divorce ou la perte d'emploi.



*Exemples de logements sociaux en R+4 sur la commune de Woippy au sein de l'agglomération Messine*



**La commune d'Ars-sur-Moselle est bien pourvue en logements sociaux. Ils constituent environ 21 % du parc de résidences principales de la commune (inventaire SRU 2013).**

Le fichier de « *l'Enquête sur le Parc Locatif Social* », réalisé par la DREAL Lorraine, **identifie 398 logements sociaux conventionnés**. La grande majorité d'entre eux se concentrent sur quelques sites très identifiables :

- 76 logements collectifs rue du Docteur Schweitzer, à proximité de la zone d'activités éponyme. Propriétés de Moselis, ils ont été édifiés entre 1952 et 1959.
- 86 logements collectifs rue Clémenceau (à la sortie de la commune en direction de Moulins-lès-Metz), de Batigère, édifiés en 1956.
- 60 logements collectifs rue des Varaines (rue se terminant en impasse), de Moselis, bâtis en 1960, en bout de commune (Nord-ouest).
- 120 logements collectifs rue Cassin (rue se terminant en impasse), dont 26 appartenant à Logiest (non conventionnés), édifiés en 1998, et 94 logements Logiest, de 1976.
- 17 logements individuels, allées des Acacias, Glycines et Jasmins, toujours dans cette partie Nord-ouest de la commune (Logiest, 1961).
- 23 logements collectifs Moselis rue Foch, en plein centre, mis en location en 1995.
- 29 logements collectifs Logiest, en plein centre, à l'angle des rues Marion et Wilson, mis en location en 2007.
- 30 autres logements se répartissent sur le territoire communal, de manière plus diffuse.



*Logements sociaux à Ars-sur-Moselle*

A ces logements relevant du parc social public, s'ajoutent **les logements conventionnés du parc privé (conventionnement ANAH)**. Les loyers des logements conventionnés du parc privé sont proches de ceux applicables aux PLUS : 5,73 €/m<sup>2</sup> en 2011 (plafond de loyer PLUS : 5,27 € en 2011). La commune **d'Ars-sur-Moselle est soumise à l'article 55 de la loi SRU**. A ce titre, elle se doit de proposer au moins 20 % de logements relevant du parc locatif social, sur l'ensemble de son parc de résidences principales.

**Ars-sur-Moselle respecte ce seuil de 20 % depuis 2007, avec 458 logements répertoriés à ce titre par les services de l'Etat**. Cependant, **la ville doit veiller à maintenir ce taux de 20%** : chaque nouvelle construction, ou nouvelle réhabilitation de bâtiment visant à créer un logement supplémentaire, implique une baisse de la part de logements aidés. **La création de nouveaux logements privés nécessite l'accroissement du parc social présent sur la commune.**

#### B. Les orientations du Programme Local de l'Habitat

**Le PLH de Metz Métropole (2011-2017) a été adopté par le Conseil de Communauté en Juillet 2011. Il comprend quatre orientations prioritaires, découlant du diagnostic, qui ont été retenues par les élus.**

Chaque orientation relève à la fois d'un principe de mise en œuvre général et repose sur une contribution communale au projet communautaire, notamment via la programmation en logements contenue dans son document d'urbanisme réglementaire.

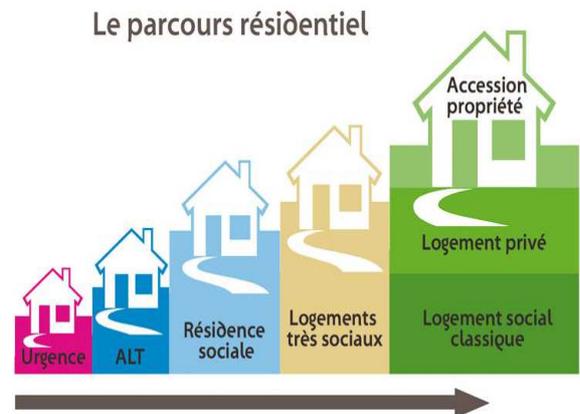
### 1) Fixer et attirer les jeunes ménages et les familles sur le territoire

Au regard des projections démographiques de l'INSEE et du nombre de logements produits ces dernières années dans l'Agglomération Messine, **les besoins sont estimés à 1000 logements par an sur les prochaines années, toutes catégories confondues**. Cet objectif, qu'il conviendra d'atteindre pour répondre aux attentes des populations, permettra de renforcer l'attractivité du territoire et **de faciliter le parcours résidentiel des ménages**. Une diversité dans le type, la taille et le statut des logements sera recherchée, ainsi qu'une répartition équilibrée sur l'ensemble du territoire communautaire.

**Les éléments identifiés dans le PLH montrent que Ars-sur-Moselle** est une commune périurbaine résidentielle, où prédomine le statut de propriétaire-occupant. Il existe une bonne proximité des équipements de centralité et un besoin de renouvellement démographique. **L'enveloppe totale pour la commune est de 400 à 450 logements sur la période 2011-2017.**

**La commune d'Ars-sur-Moselle devra, elle aussi, à travers ses projets, contribuer à cette orientation en veillant à :**

- Diversifier l'offre en logements pour faciliter les parcours résidentiels des ménages (locatif modéré, habitat aidé), favoriser le parcours résidentiel de ses habitants et attirer de nouveaux arrivants ;
- Favoriser l'accès social à la propriété à destination des jeunes couples primo-accédants ;
- Construire un habitat durable et économe en énergie.



*A chaque moment de la vie correspond un besoin en type de logements*

### 2) Répartir l'offre sociale et garantir la mixité

**Le PLH de Metz Métropole vise également à assurer une meilleure répartition de l'offre en logements sociaux et à mieux répondre aux besoins spécifiques de la population.** Pour y remédier, les objectifs de production ont été redéfinis entre toutes les communes, soumises ou non à l'article 55 de la Loi SRU, et ce, conformément aux exigences de la loi de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion (Loi MOLLE) du 29 mars 2009.

### 3) Promouvoir l'habitat durable

**En France, le secteur du bâtiment est le plus gros consommateur d'énergie et constitue 40% des émissions de gaz à effet de serre. L'objectif du Grenelle de l'environnement est de réduire les émissions de 38% d'ici à 2020.**

**Dans la continuité de son Plan Energie Climat Territorial,** Metz-Métropole a décidé de promouvoir un habitat durable sur son territoire. **Cette volonté se traduit dans le PLH par quatre axes de travail spécifiques :**

- promouvoir l'aménagement durable et les nouvelles formes urbaines ;
- améliorer la qualité du parc existant (public et privé) et lutter contre la précarité énergétique ;
- soutenir la production de logements neufs de qualité ;



*Illustrations d'habitat BBC avec toitures végétalisées*



- encourager l'habitat innovant alliant densité et qualité architecturale.

**Ces objectifs, pour la commune d'Ars-sur-Moselle, se traduisent par :**

- une incitation au réemploi de bâtiments existants ou de friches, afin de privilégier le développement de la commune « *sur elle-même* » ;
- la production d'un habitat durable et de qualité, économe en ressources foncières, basé sur des formes urbaines plus denses et plus respectueuses de l'environnement, afin d'optimiser le potentiel foncier de la commune.

4) Partager la politique de l'habitat

**La réussite d'un PLH repose avant tout sur une adhésion et une mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'habitat.** La promotion et l'animation de cette démarche devront permettre d'assurer sa mise en œuvre de façon collégiale, autour d'une Politique de l'habitat partagée. Les partenariats entre les acteurs seront recherchés et favorisés (Communes, Bailleurs sociaux, services de l'Etat, promoteurs, ANAH, associations...), afin d'améliorer la portée et l'efficacité des objectifs entérinés. Des outils de suivi et d'information (tableaux de bord, observatoires...) seront créés ou simplifiés pour nourrir les échanges et renforcer le dialogue entre les acteurs de l'habitat. Les instances consultatives existantes pourront être sollicitées pour faciliter les démarches de consultation.

En ce qui concerne le partenariat avec les communes, la mise en œuvre effective des objectifs retenus dans **le cadre du PLH devra naturellement s'appuyer sur les documents d'urbanisme communaux (PLU). Dans ce cadre, le PLU d'Ars-sur-Moselle doit être compatible avec le PLH adopté par le Conseil de Communauté de Metz Métropole le 11 juillet 2011.** Cette mise en compatibilité doit être assurée dans un délai de 3 ans à compter de la date d'approbation définitive du PLH, pouvant être ramené à 1 an pour permettre la réalisation d'un ou plusieurs programme(s) de logements identifiés dans des secteurs de la commune par le PLH.

C. Application du PLH à Ars-sur-Moselle

**Le PLH fixe, pour la période 2011-2017, comme objectif à Ars-sur-Moselle, la production de 44 nouveaux logements sociaux sur l'enveloppe totale de 400 à 450 logements selon la répartition suivante :**

- 26 PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) ;
- 11 PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) ;
- 7 PLS (Prêt Locatif Social).

Le PLUS correspond au logement social « *standard* ». Il constitue le cœur de l'offre sociale actuelle. Le PLAI est destiné aux ménages qui cumulent difficultés financières et difficultés sociales qui, de fait, les excluent des filières d'attribution classiques de logement. Enfin, le PLS correspond au logement social « *haut de gamme* ».

**La commune d'Ars-sur-Moselle a déjà planifié la réalisation de 37 nouveaux logements sociaux sur les 6 années d'exercice du PLH, auxquels s'ajoutent 15 logements spécifiques adaptés aux seniors.** L'analyse des revenus des foyers résidents laisse apparaître sur la commune une forte part de ménages éligibles au logement social. Les ménages sont pour :

- 64 % éligibles au PLUS en 2009, contre 55 % sur Metz Métropole
- 31 % éligibles au PLAI en 2009, contre 27 % sur Metz Métropole

**Chez les locataires du parc privé, ces proportions montent à 76 % et 38 % d'éligibilité.**

#### D. La réhabilitation du parc

**Le niveau de confort des résidences principales sur la commune d'Ars-sur-Moselle est globalement inférieur à la moyenne de l'Agglomération**, puisque 26 % de son parc est inconfortable, ou partiellement inconfortable contre 14 % sur Metz-Métropole. **Cette proportion est toutefois en forte baisse depuis 1999.**

L'enquête relative au repérage du logement indigne en Moselle fait état, en 2007, de **88 logements potentiellement problématiques à Ars-sur-Moselle** : sur-occupation, problème de décence ou difficultés des occupants à maintenir en état leurs biens. **Ces logements accueillent au total 192 habitants.** 61 % de ce parc relève du locatif privé, et 30 % de ces logements appartiennent à des propriétaires occupants âgés de plus de 60 ans.



*Dans le cœur de ville ancien d'Ars-sur-Moselle*

La Communauté d'Agglomération de Metz-Métropole a mis en place un **Programme d'Intérêt Général en direction du logement indigne et de la vacance début 2010**. Les ménages d'Ars-sur-Moselle éligibles au dispositif (bailleurs ou propriétaires occupants répondant aux plafonds très sociaux de l'ANAH) peuvent solliciter une aide financière auprès de l'ANAH et de l'EPCI.

Les statistiques de la délégation Mosellane de l'ANAH soulignent l'effort consenti par les particuliers pour parfaire le confort de leurs maisons. **137 logements ont eu recours à une subvention délivrée par l'ANAH depuis 2003 :**

- 66 logements de propriétaires bailleurs (dont 38 ont donné lieu à un conventionnement) ;
- 71 logements de propriétaires occupants.

Les aides financières de l'ANAH sont conditionnées à des plafonds de revenus. En conséquence, ces chiffres ne prennent pas en considération les améliorations entreprises par les ménages via leurs fonds propres ou des dispositifs annexes (1% logement, caisses de retraites, et surtout, fonds propres des ménages...).

**En 2013, ce sont 61% des ménages d'Ars-sur-Moselle qui sont éligibles au Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et 28,5% au Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI). Au total, il existe 398 logements sociaux à Ars-sur-Moselle. Le logement social représente environ 21% du parc immobilier communal selon l'inventaire SRU de 2013. La commune respecte ses obligations en matière de logements sociaux.**

**En application du Programme Local de l'Habitat de Metz-Métropole pour la période 2011-2017, Ars-sur-Moselle doit produire 44 nouveaux logements sociaux sur son enveloppe totale de 400 à 450 logements. Ce sont 37 logements sociaux qui sont déjà planifiés auxquels s'ajoutent 15 logements spécifiques adaptés aux seniors. Les projets en cours, en matière de production de logements sociaux, permettront de dépasser l'objectif minimal du PLH pour la période.**

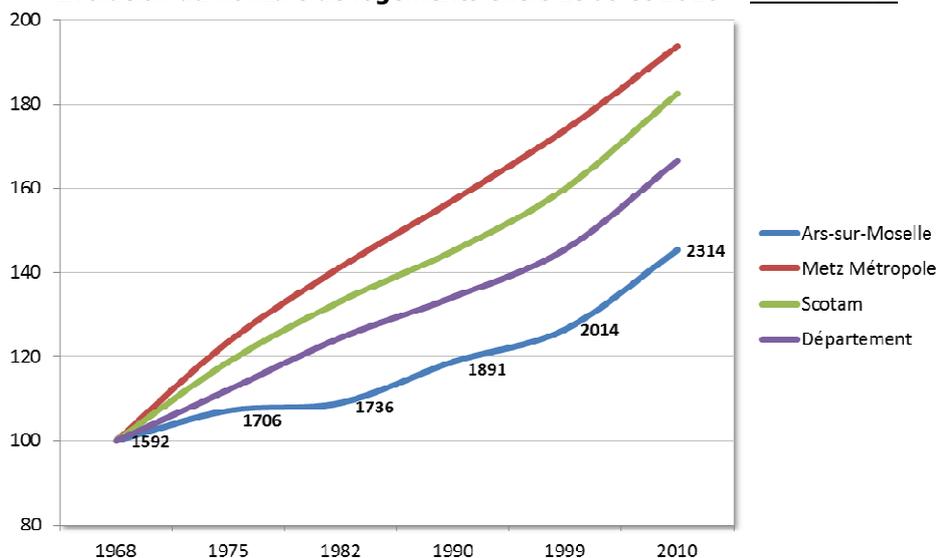
**Le parc immobilier communal comporte environ 26% de résidences principales inconfortables, mais ce taux est en très forte baisse depuis 1999 grâce à des travaux.**

## 1.4 LE RYTHME DE CONSTRUCTION

### A. L'évolution du nombre de logements depuis 1968

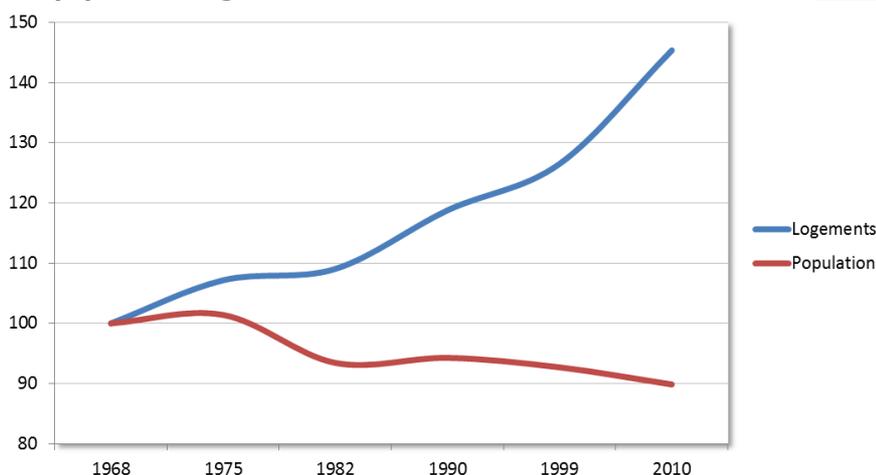
**Le nombre de logements a augmenté pour accueillir sur le territoire des ménages plus nombreux, mais moins denses.** Ils ont été construits pour satisfaire la demande des « *ménages d'aujourd'hui* », les logements anciens ne correspondant plus à la « *nouvelle demande* ». **722 nouveaux logements ont été créés entre 1968 et 2010, alors que la commune a perdu 547 habitants sur cette période.**

Evolution du nombre de logements entre 1968 et 2010 – *Données INSEE*



**Entre 1968 et 1990, la courbe de population ne suit pas celle de l'évolution du nombre de logements :** le nombre de logements est en hausse, tandis que la population communale chute. A partir de 1990, le nombre de logements continue d'augmenter rapidement. Ce n'est pas le cas de la population en raison du desserrement des ménages, du solde migratoire négatif et de la faiblesse du solde naturel.

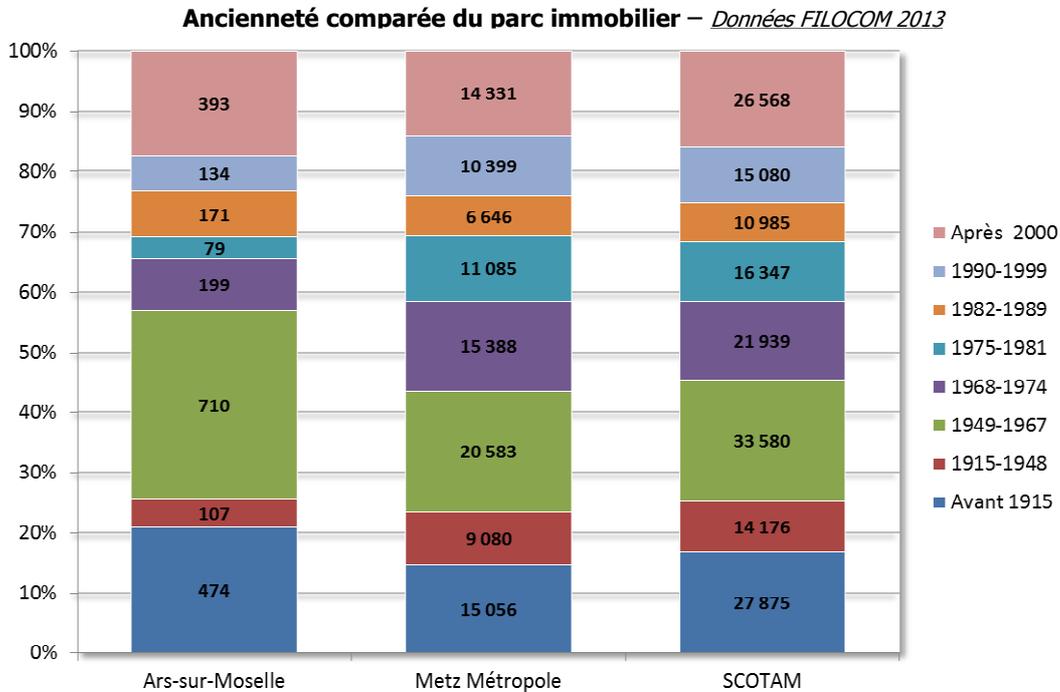
Evolution population/logements à Ars-sur-Moselle entre 1968 et 2010 – *Données INSEE*



**Ars-sur-Moselle a gagné 722 nouveaux logements et sa population a reculé de 547 habitants entre 1968 et 2010. A partir de 1975, le phénomène de desserrement des ménages est particulièrement visible avec de nombreux nouveaux logements pour une population qui continue, malgré tout, de décliner.**

### B. L'ancienneté du parc immobilier

En 2013, la commune d'Ars-sur-Moselle comprend un parc immobilier composé de 26% de logements construits avant 1948, soit 581 logements. Ce taux monte à 24% sur le territoire de Metz Métropole et à 41% sur le territoire du SCOTAM. Les logements anciens sont moins nombreux à Ars-sur-Moselle que sur le SCOTAM, mais légèrement plus nombreux que sur Metz-Métropole.



Date de construction	Avant 1915	1915-1948	1949-1967	1968-1974	1975-1981	1982-1989	1990-1999	Après 2000
Ars-sur-Moselle	21%	5%	31%	9%	3%	8%	6%	17%
Metz Métropole	15%	9%	20%	15%	11%	6%	10%	14%
SCOTAM	17%	9%	20%	13%	10%	7%	9%	16%

En France, la première réglementation thermique date de 1974. A l'échelle nationale, ce sont 8 millions de maisons et un peu moins de 8 millions d'appartements qui ont été construits avant cette date. **A Ars-sur-Moselle, ce sont 1 490 logements (soit 66% du parc immobilier) qui datent d'avant 1974.** Il s'agit de logements susceptibles de bénéficier d'une mise aux normes et de travaux d'économies d'énergies.

**Des travaux définis dans le cadre d'une étude thermique peuvent permettre de faire baisser la consommation énergétique d'un logement en bénéficiant d'un éco-prêt à taux zéro.**

Logement économe

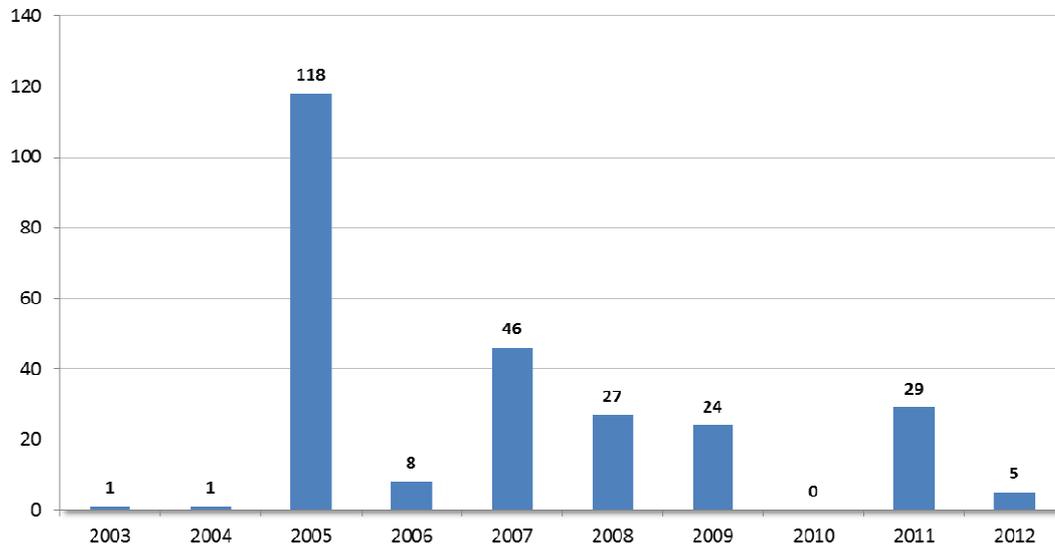


**Comparativement aux autres territoires, le parc immobilier est plutôt ancien à Ars-sur-Moselle avec près de 26% de logements datant d'avant 1948. Il existe 1 490 logements antérieurs à la première réglementation thermique Française (1974). Des travaux à vocation d'économies d'énergies sont ainsi possibles dans 66% des logements de la commune.**

### C. Le rythme de construction et typologies des nouveaux logements

Entre **2003** et **2012**, **259 nouvelles constructions ont été réalisées à Ars-sur-Moselle**. Il existe un rythme de construction soutenu d'environ **26 logements par an sur la commune**.

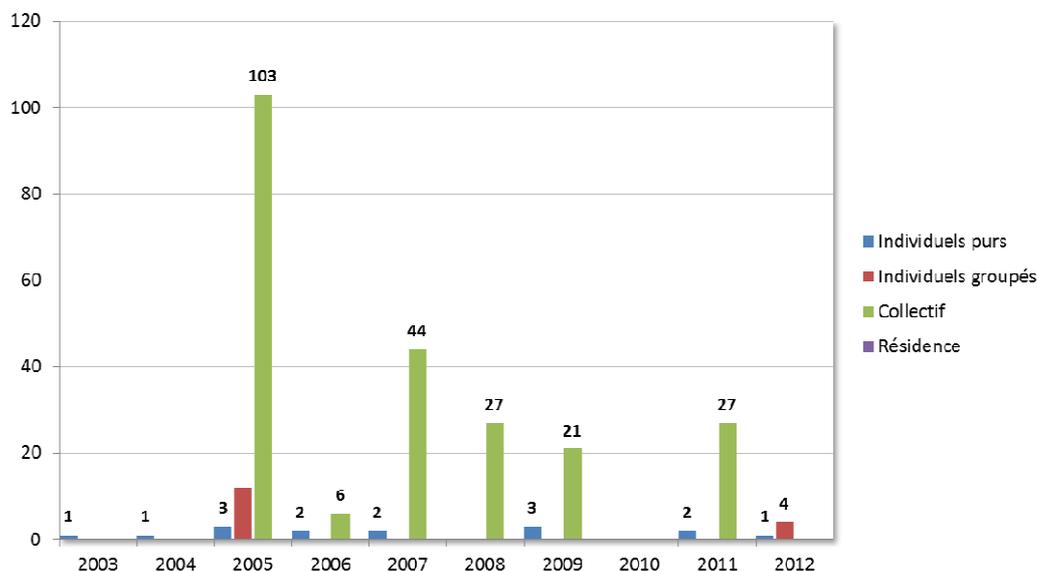
**Permis de construire débutés pour des logements à Ars-sur-Moselle – Données SITADEL2**



La **base de données SITADEL2**, proposée par le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, **définit quatre types d'opérations à vocation de logement** :

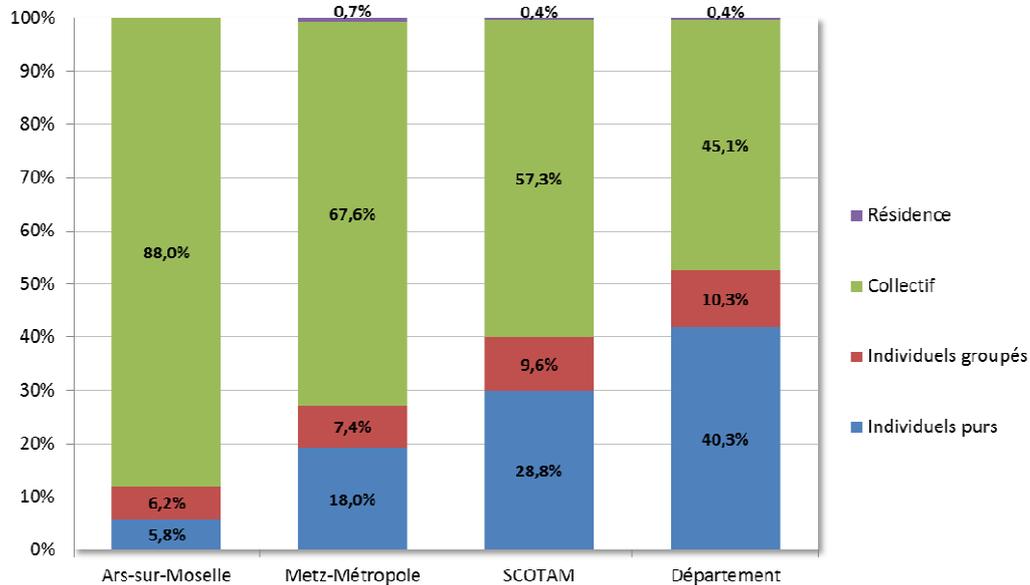
- **Logement individuel pur** : maison individuelle résultant d'une opération de construction ne comportant qu'un seul logement.
- **Logement individuel groupé** : maison individuelle résultant d'une opération de construction comportant plusieurs logements individuels ou un seul logement individuel avec des locaux.
- **Logement collectif** : le terme « *collectif* » est défini par l'exclusion des deux premiers concepts. Il s'agit de logements faisant partie d'un bâtiment de deux logements ou plus.
- **Logement en résidence** : Propose des services spécifiques (résidences pour personnes âgées, pour étudiants, de tourisme, à vocation sociale, pour personnes handicapées...).

**Permis de construire débutés pour des logements à Ars-sur-Moselle – Données SITADEL2**



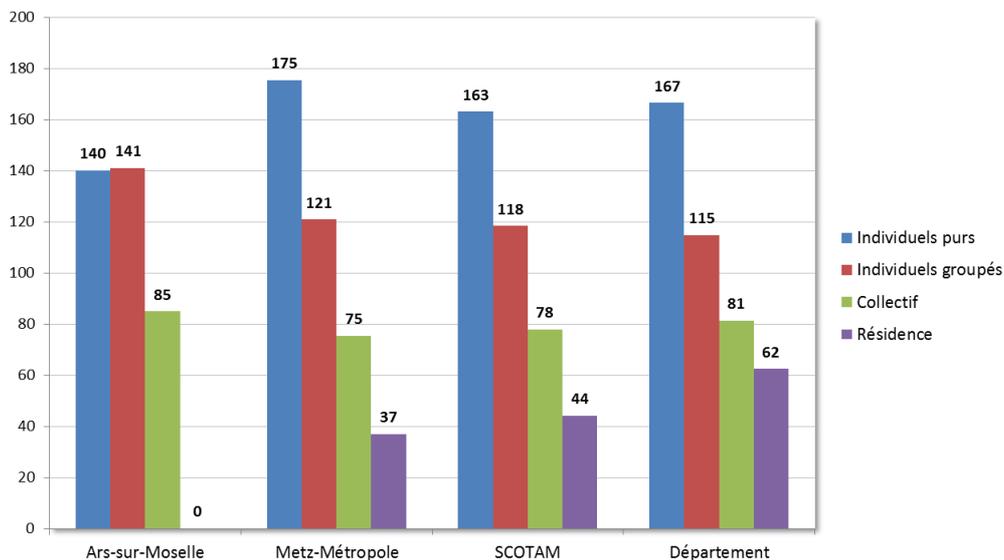
Entre **2003 et 2012**, une majorité de logements collectifs ont été créés à Ars-sur-Moselle. La production en nouveaux logements est quasi exclusivement centrée sur cet unique produit. Ce n'est pas le cas sur le territoire du territoire du SCOTAM, où le collectif représente 57,3% de la production en nouveaux logements.

Permis débutés par typologie et territoire entre 2003 et 2012 – *Données SITADEL2*



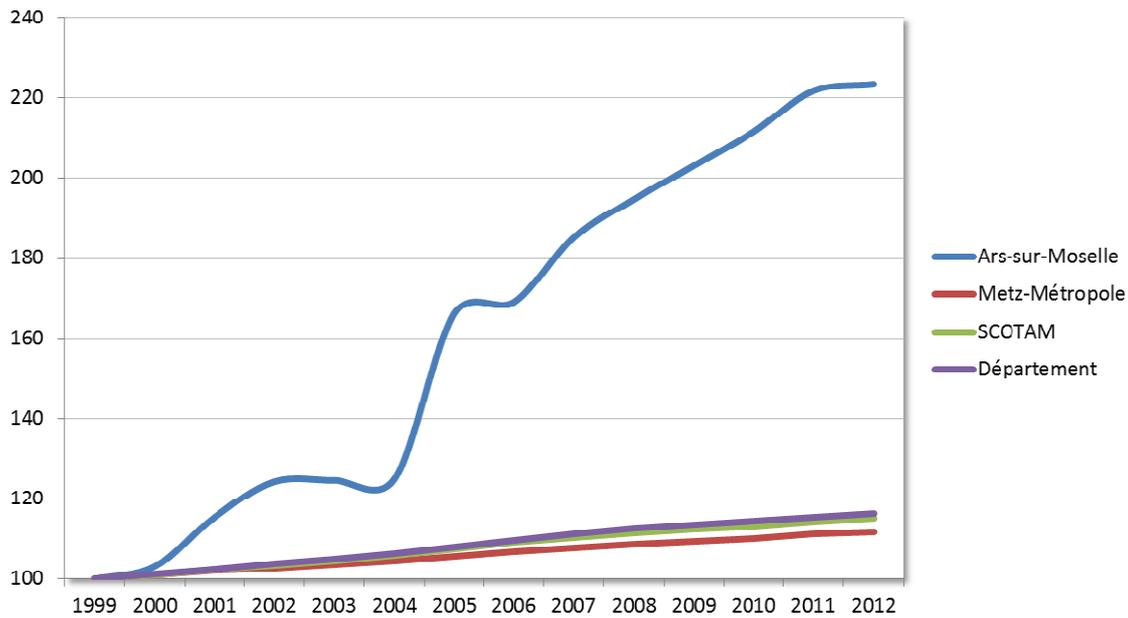
La production récente en logements à Ars-sur-Moselle ne permet pas à la commune de répondre aux attentes de tous les ménages, puisqu'elle est principalement centrée sur le logement collectif. Cela permet cependant un certain rattrapage vis-à-vis du territoire de Metz-Métropole.

Taille moyenne comparée par typologie entre 2003 et 2012 – *Données SITADEL2*



Entre **2003 et 2012**, les nouveaux logements individuels purs à Ars-sur-Moselle possèdent **une surface plancher moyenne de l'ordre de 140 m<sup>2</sup>** contre 175 m<sup>2</sup> dans Metz-Métropole et 163 m<sup>2</sup> sur le territoire du SCOTAM. Metz-Métropole, le SCOTAM et le Département affichent une production de logements variée avec des biens réalisés en individuel groupé, en collectif et en résidence avec des surfaces moyennes de logements nettement inférieures à celles de l'individuel pur. Cette diversité dans les biens proposés est axée sur le logement collectif actuellement à Ars-sur-Moselle.

Evolution comparée du nombre de logements (base 100 en 1999) – Données SITADEL2



Entre 1968 et 2010, **le nombre de logements a augmenté moins rapidement à Ars-sur-Moselle** que sur les territoires de comparaison. **Cependant, la tendance récente est très différente, puisque la commune est devenue très attractive depuis quelques années.**

En utilisant la base de données SITADEL2, sur une base 100 en 1999, **le nombre de logements a augmenté plus vite à Ars-sur-Moselle entre 2000 et 2012 que sur les territoires de Metz-Métropole et du SCOTAM.** C'est le développement de logements collectifs, qui est principalement à l'origine de cette hausse très importante du rythme de construction sur la commune. Il montre qu'il existe une demande forte pour ce type de produit à Ars-sur-Moselle.

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Ars-sur-Moselle	100	103	115	124	125	125	166	169	185	195	203	212	222	224
Metz-Métropole	100	101	102	103	103	105	106	107	108	109	109	110	111	112
SCOTAM	100	101	102	103	105	106	108	109	110	111	112	113	114	115
Département	100	101	102	104	105	106	108	110	111	113	114	114	115	116

**Entre 2003 et 2012, 259 nouveaux logements ont été construits à Ars-sur-Moselle. Cela représente un rythme de construction assez soutenu d'environ 26 logements par an. Ce rythme de construction est très supérieur à ceux des territoires de comparaison. Cela signifie que Ars-sur-Moselle est une commune dont l'attractivité récente est devenue forte comparativement à une période plus longue (1968-2010).**

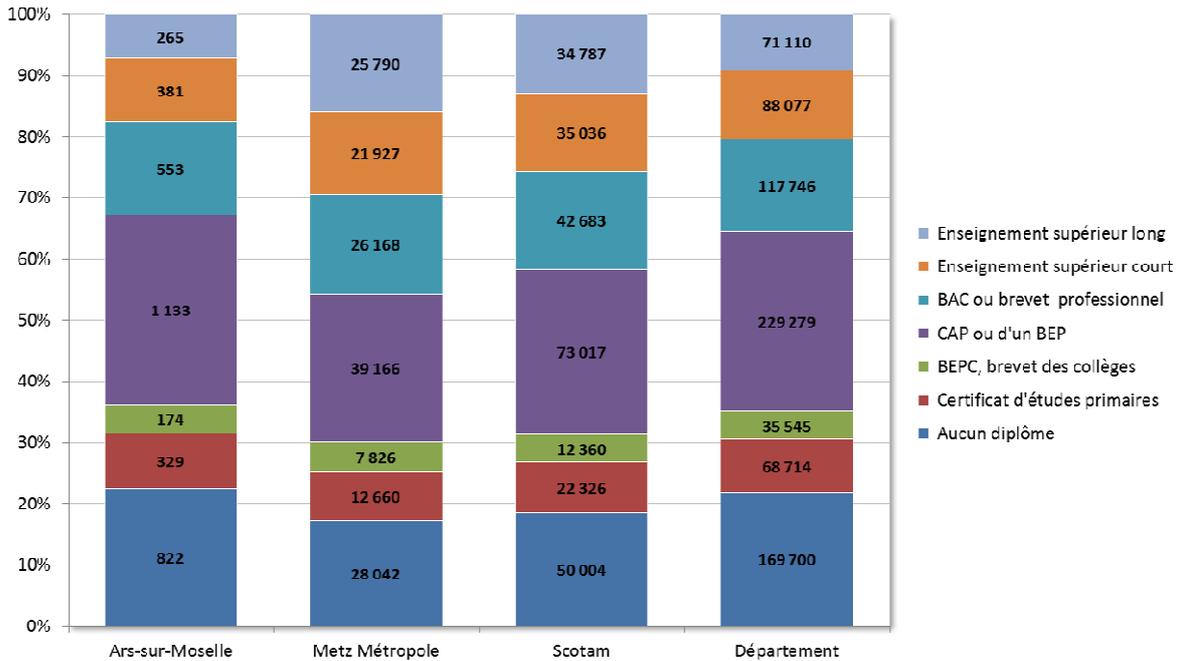
**Ce sont surtout des logements collectifs qui ont été réalisés à Ars-sur-Moselle entre 2000 et 2012 pour une surface de plancher moyenne de 85 m<sup>2</sup>. C'est plus que sur les territoires de comparaison (75 m<sup>2</sup> dans Metz-Métropole et 78 m<sup>2</sup> sur le SCOTAM). Ces territoires proposent une plus grande diversité de produits avec des logements individuels purs et groupés plus nombreux.**

## 1.5 L'EMPLOI SUR LA COMMUNE

### A. Les qualifications

En **2010**, ce sont **22% des actifs d'Ars-sur-Moselle qui n'ont aucun diplôme**. Ce chiffre est supérieur à ceux de Metz-Métropole (19%), du SCOTAM (21%), mais inférieur à celui du Département de Moselle (25%). **Les diplômés d'un bac ou brevet professionnel et des enseignements supérieurs court et long sont plus nombreux à Ars-sur-Moselle** que sur les territoires de comparaison. Pour les autres qualifications, les parts observées sur la commune sont très proches de celles des autres territoires.

**Qualifications comparées de la population active de plus de 15 ans en 2010 – Données INSEE**



Entre **1999 et 2010**, le nombre d'actifs de plus de 15 ans **sans diplôme a chuté à Ars-sur-Moselle (-11%)**.

La catégorie BEPC-Brevet a reculé de -24 %, celle du CAP ou BEP est restée stable. En revanche, celle du Bac a progressé de 44 %. Cela signifie que la population qui s'est installée ces dix dernières années à Ars-sur-Moselle est plus qualifiée que celle en place.

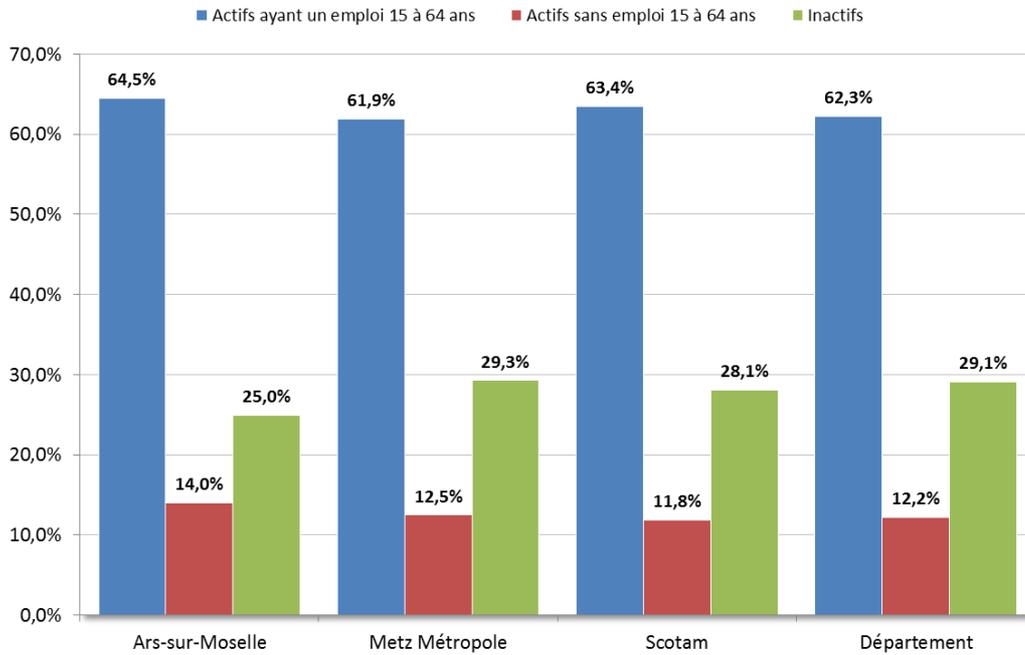
Ars-sur-Moselle	1999	2010	Evolution	%
Aucun diplôme	926	822	-104	-11%
Certificat d'études primaires	560	329	-231	-41%
BEPC, brevet des collèges	230	174	-56	-24%
CAP ou d'un BEP	1 134	1 133	-1	0%
BAC ou brevet professionnel	384	553	169	44%
Enseignement supérieur court	205	381	176	86%
Enseignement supérieur long	148	265	117	79%
<b>TOTAL</b>	<b>3587</b>	<b>3657</b>	<b>70</b>	<b>2%</b>

**En 2010, le nombre d'actifs de plus de 15 ans sans diplôme à Ars-sur-Moselle est en diminution de 11% comparativement à 1999. Il existe tout de même 22% d'actifs communaux sans diplôme contre 19% dans Metz-Métropole et 21% sur le territoire du SCOTAM. Le reste de la population active communale possède des qualifications variées avec des répartitions généralement proches de celles des territoires de comparaison. Il est notable que les diplômés de l'enseignement supérieur (court et long) et les possesseurs d'un CAP/BEP sont moins nombreux que sur les autres territoires.**

## B. La population active

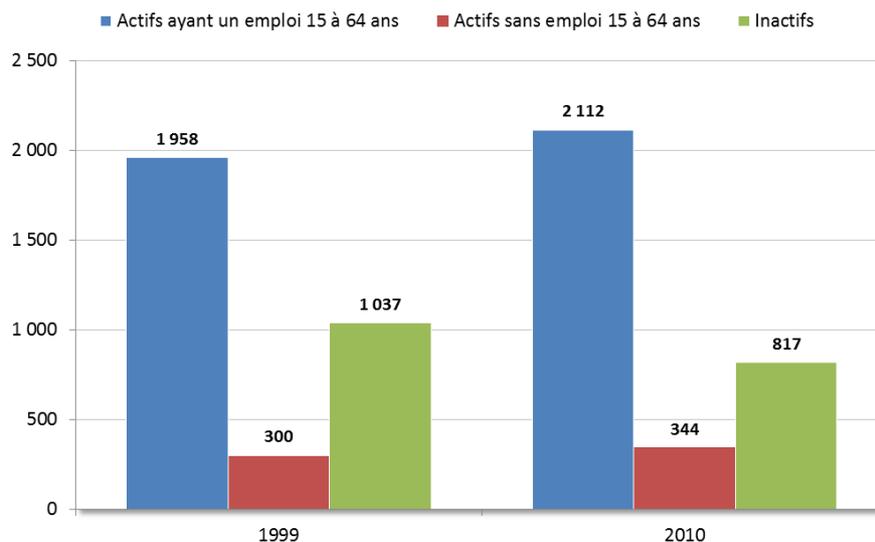
**La part d'actifs âgés de 15 à 64 ans ayant un emploi à Ars-sur-Moselle** est supérieure à celle que l'on observe sur les autres territoires. Cela signifie que la part d'actifs est moins importante sur Metz-Métropole, le SCOTAM et le Département. **La part importante d'inactifs** représente **les jeunes** qui ne sont pas en âge de travailler et **les retraités**.

**Statut comparé de la population active de 15 à 64 ans en 2010 – Données INSEE**



**Le taux de chômage des actifs âgés de 15 à 64 ans** résidant à **Ars-sur-Moselle** est passé de **9,1% en 1999 à 10,5% en 2010**. En 2010, le taux de chômage est plus élevé sur la commune que dans Metz-Métropole (**8,8%**) et dans le **Département (8,6%)**.

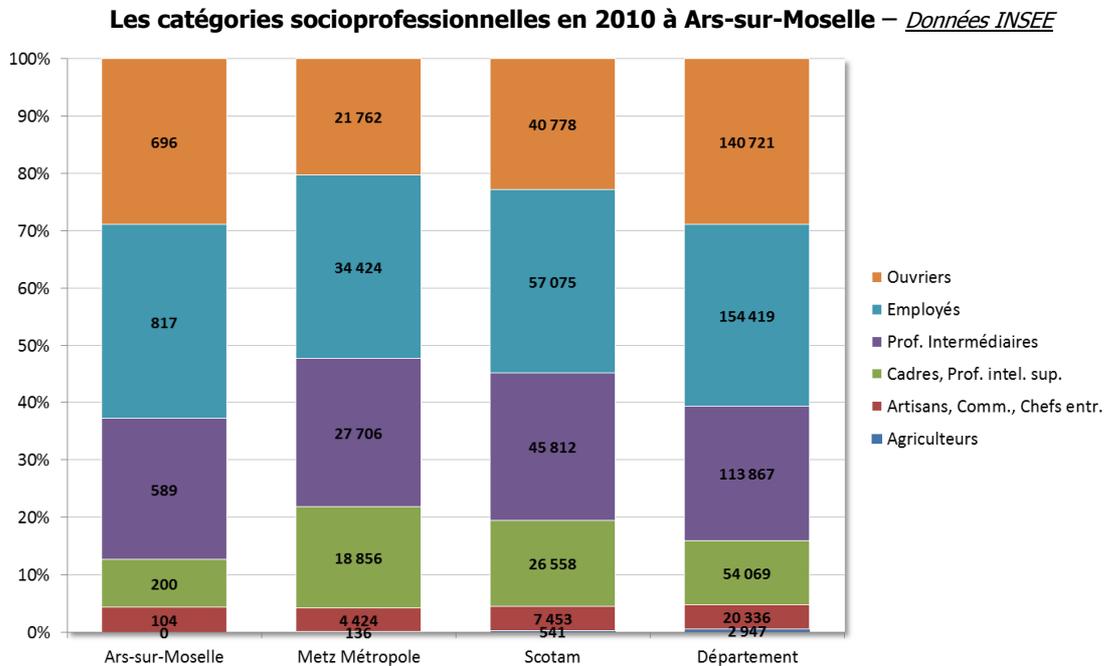
**Evolution du statut d'occupation entre 1999 et 2010 à Ars-sur-Moselle – Données INSEE**



**En 2010, le taux de chômage est élevé à Ars-sur-Moselle (10,5%), mais les actifs ayant un emploi sont légèrement plus nombreux en % que sur les territoires de comparaison.**

### C. Les catégories socioprofessionnelles

Le graphique, ci-dessus, permet d'analyser les **catégories socioprofessionnelles** dans lesquelles rentrent les habitants d'un territoire. **Ars-sur-Moselle** possède une population au sein de laquelle **les ouvriers et employés sont surreprésentés, alors que les cadres et professions intermédiaires sont sous-représentés.**



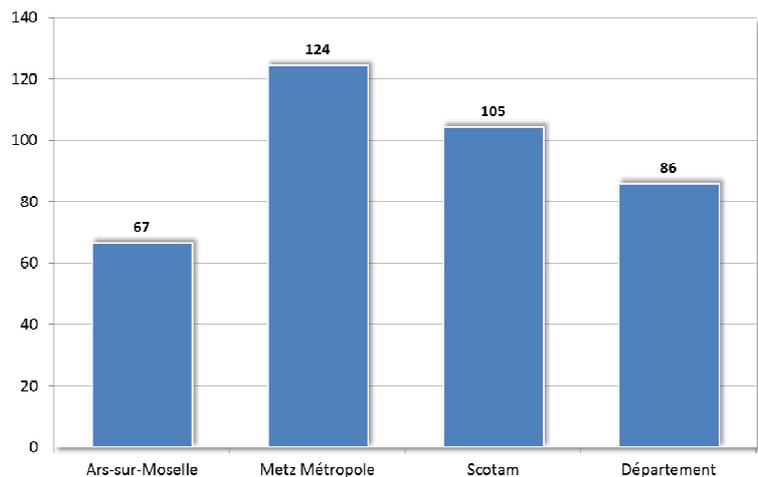
**En 2010, les ouvriers sont plus nombreux à Ars-sur-Moselle que sur le territoire de Metz-Métropole. Ce constat s'inverse pour les professions intermédiaires et les cadres.**

### D. La concentration d'emploi

**L'indice de concentration de l'emploi** désigne le rapport entre le nombre d'emplois offerts dans une commune et les actifs ayant un emploi qui résident dans la commune. **On mesure ainsi l'attraction par l'emploi qu'une commune exerce sur les autres.**

**Avec 67 emplois sur son territoire pour 100 actifs résidants, Ars-sur-Moselle est une commune active en journée qui propose de nombreux emplois.**

**Nombre d'emplois pour 100 actifs résidants – Données INSEE**

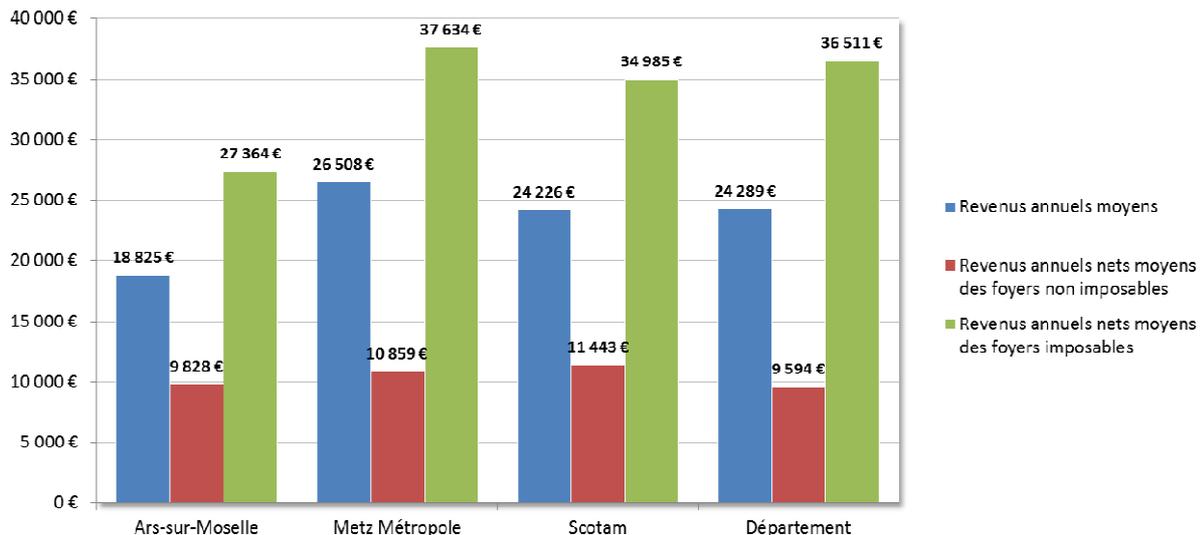


**Pour 100 actifs résidants à Ars-sur-Moselle, environ 67 emplois sont proposés sur le territoire communal. Il s'agit d'une concentration d'emploi importante. Le territoire de Metz-Métropole propose environ 124 emplois pour 100 actifs vivant sur son territoire. Ainsi, une partie non-négligeable des habitants sera polarisée par Metz Métropole notamment.**

### E. Les revenus fiscaux

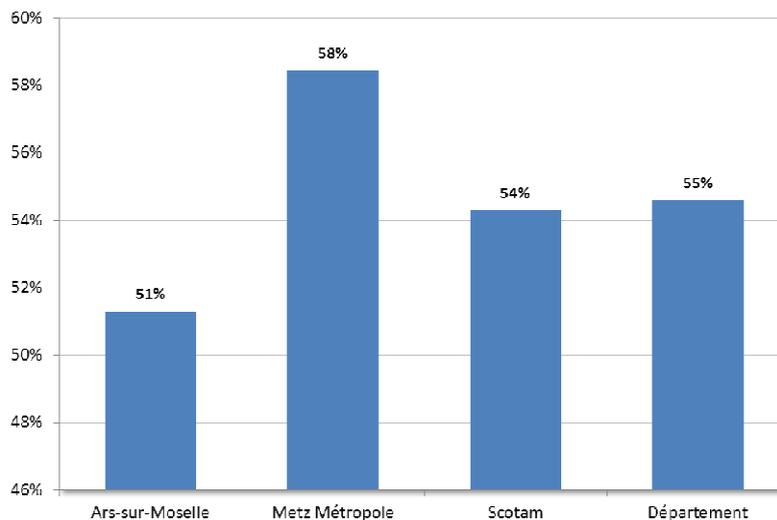
**En 2009, le revenu annuel moyen d'un foyer d'Ars-sur-Moselle était de 18 825€, un chiffre nettement inférieur à ceux des territoires de comparaison (- 7 683 € vis-à-vis de Metz-Métropole, - 5 401 € vis-à-vis du territoire du SCOTAM et - 5 464 € vis-à-vis du Département de Moselle). Cela témoigne de l'importante présence d'une population à revenus modestes à Ars-sur-Moselle. Ce constat est illustré par la présence de seulement 51% de foyers imposables en 2009 à Ars-sur-Moselle contre 58% en moyenne sur le territoire de Metz-Métropole.**

Revenu annuel moyen selon le type d'imposition en 2009 – *Données INSEE*



Au sein de la population communale, **les écarts de revenus sont très importants**, puisque les foyers non imposables ont gagné en moyenne 9 828€ en 2009 contre en moyenne, 27 364€ pour les foyers imposables.

Pourcentage de foyers imposables en 2009 à Ars-sur-Moselle – *Données INSEE*



**La population d'Ars-sur-Moselle est plus modeste que celle des territoires de comparaison. Ce constat est illustré par la présence de seulement 51% de foyers imposables en 2009 à Ars-sur-Moselle contre 58% dans Metz-Métropole et 54% sur le territoire du SCOTAM. Mais aussi, par un fort écart de revenus moyens entre les revenus des foyers imposables et des foyers non imposables (+17 536 €).**

## 1.6 LES EQUIPEMENTS ET LA VIE ASSOCIATIVE

La commune possède un bon taux d'équipement qui est représentatif de sa taille et de sa situation de centre urbain de services au sein de l'armature urbaine du SCOTAM. La diversité et le nombre d'équipements d'Ars-sur-Moselle reflètent bien l'importance de la commune.

### A. Ecoles maternelle et élémentaire

La commune d'Ars-sur-Moselle accueille ses élèves de la maternelle à la troisième, grâce à la présence de deux écoles et d'un collège. Il existe sur le ban communal un groupe scolaire composé de deux écoles : maternelle et élémentaire. Les classes de maternelle se répartissent sur deux bâtiments (anciennement Ecole du Rucher et Ecole du Moulin Fleuri).

Cette situation est similaire pour les classes élémentaires avec une répartition dans les bâtiments des Ecoles du Val de Mance et de Rességuier.

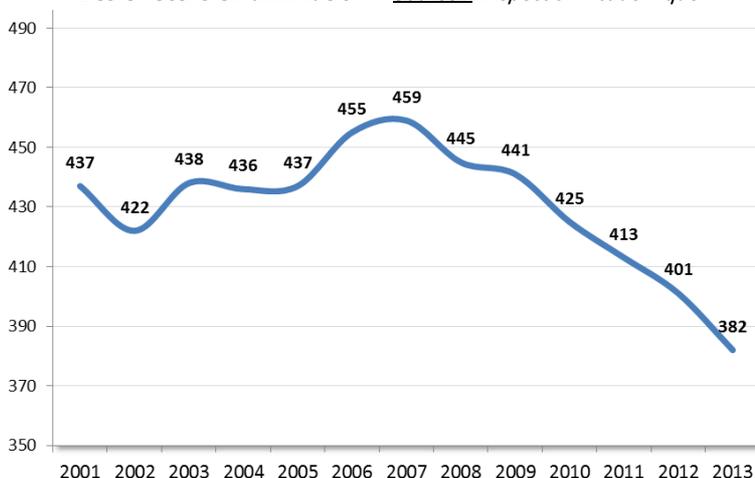


L'école maternelle rue des Haies

Année scolaire	Ecole Maternelle		Ecole Elementaire		Effectif total
	Effectif	Classes	Effectif	Classes	
2001-2002	166	6	271	12	437
2002-2003	160	6	262	11	422
2003-2004	160	6	278	12	438
2004-2005	156	6	280	12	436
2005-2006	167	6	270	12	437
2006-2007	168	6	287	13	455
2007-2008	169	6	290	13	459
2008-2009	157	6	288	13	445
2009-2010	163	6	278	13	441
<b>Effectif scolaire total des écoles</b>					
2010-2011					425
2011-2012					413
2012-2013					401
2013-2014					382

Evolution des effectifs des écoles à Ars-sur-Moselle

Des effectifs en diminution – Source : Inspection Académique



Les données fournies par l'Inspection Académique de Moselle, la CAF de Moselle et la PMI de Moselle permettent de retracer les évolutions des effectifs scolaires.

A partir de 2010, les données sont moins précises et ne permettent plus de dissocier les effectifs scolaires entre la maternelle et l'élémentaire.

Sur les 13 rentrées étudiées depuis le début des années 2000, les écoles d'Ars-sur-Moselle possèdent un effectif moyen de 430 élèves.

La tendance récente est à une forte diminution des effectifs, en particulier depuis la rentrée 2008-2009.

Ainsi, entre 2008 et 2013 les effectifs des deux écoles ont enregistré une diminution de l'ordre de 16%.

## B. Petite enfance et activités périscolaires

Les activités périscolaires ont lieu à l'école du Moulin Fleuri. En période scolaire, **un accueil est proposé le matin, le midi et le soir**. Lors de la pause méridienne (de 11h45 à 13h30), les enfants sont accompagnés à la salle de restauration.

En dehors des périodes scolaires, des activités sont proposées au 1er étage de l'école du Moulin Fleuri:

- les mercredis récréatifs de 8h15 à 17h30 ;
- pendant les vacances scolaires : centre aéré de 8h15 à 17h30.

**La commune ne possède pas de structure d'accueil de la petite enfance.** En revanche, **79 assistantes maternelles** sont présentes offrant en théorie, un maximum de 242 places de garde (PMI Moselle, avril 2009). En 2009, la **commune d'Ars-sur-Moselle comptait 227 enfants de 3 ans et moins**. Le rapport entre le nombre de places théoriques et le nombre d'enfants de moins de 3 ans est de 1,06 ; **ceci représente un indice de tension moyen**. Cela signifie qu'il y a autant de places théoriques que d'enfants de moins de 3 ans. Toutefois, les places des assistantes maternelles sont aussi destinées à des enfants scolarisés de plus de 3 ans, d'où la traduction d'un niveau de tension dit moyen.

## C. Collège Pilâtre de Rozier

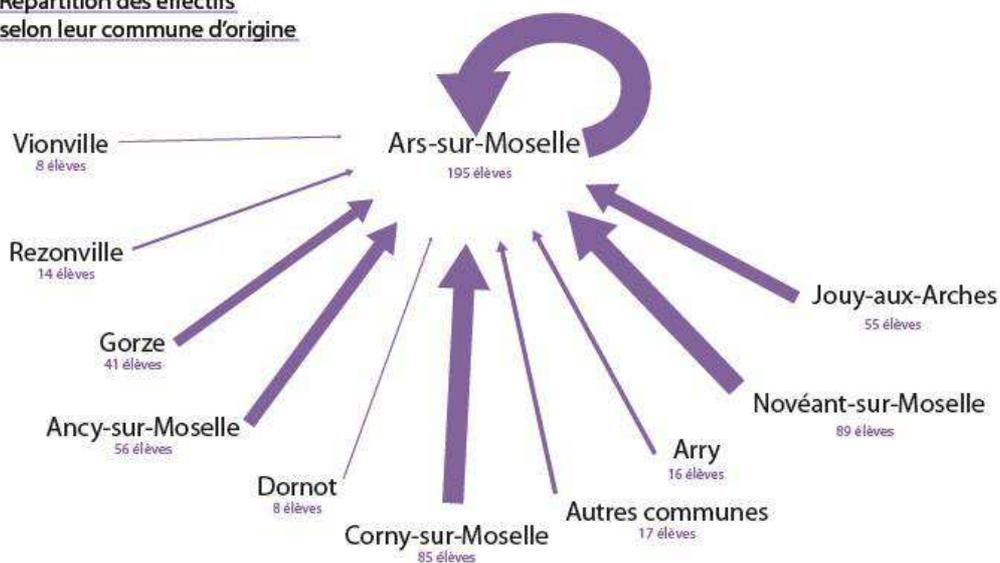
Construit en **1970**, le **collège Pilâtre de Rozier accueille près de 500 élèves** venant principalement d'Ars-sur-Moselle et des communes environnantes. **Son aire de recrutement comprend une dizaine de communes** : Ancy-sur-Moselle, Arry, Ars-sur-Moselle, Corny-sur-Moselle, Dornot, Gorze, Gravelotte, Jouy-aux-Arches, Novéant-sur-Moselle, Rezonville et Vionville.

**Le fonctionnement de cet établissement et de sa cantine scolaire est assuré par une centaine de personnes.**



*Le collège Pilâtre de Rozier*

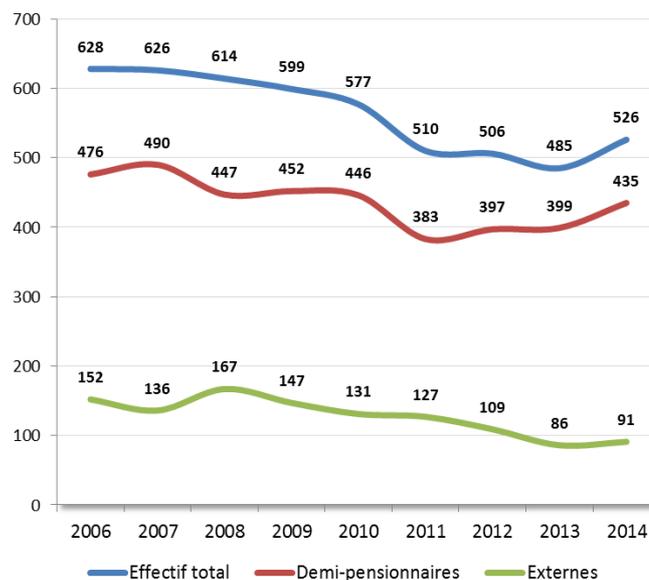
Répartition des effectifs selon leur commune d'origine



Source: IA 57: origine élèves 2008, traitement AGURAM

**Evolution des effectifs du collège Pilâtre de Rozier des rentrées 2001 à 2014 – Source : Inspection Académique**

Année	Effectif	DP	Externe
2001	677		
2002	687		
2003	666		
2004	650		
2005	662		
2006	628	476	152
2007	626	490	136
2008	614	447	167
2009	599	452	147
2010	577	446	131
2011	510	383	127
2012	506	397	109
2013	485	399	86
2014	526	435	91
<b>Total</b>	<b>8 413</b>	<b>3 925</b>	<b>1 146</b>
<b>Moyenne</b>	<b>601</b>	<b>436</b>	<b>127</b>



**Sur la période des rentrées 2001-2014, le collège d'Ars-sur-Moselle compte en moyenne 601 élèves dont 436 demi-pensionnaires et 127 externes.** Les chiffres de la dernière rentrée de 2014-2015 sont très nettement inférieurs à cette moyenne. Il n'y avait que 526 élèves dont 435 demi-pensionnaires (conforme à la moyenne) et seulement 91 élèves externes (chiffre très inférieur à la moyenne).



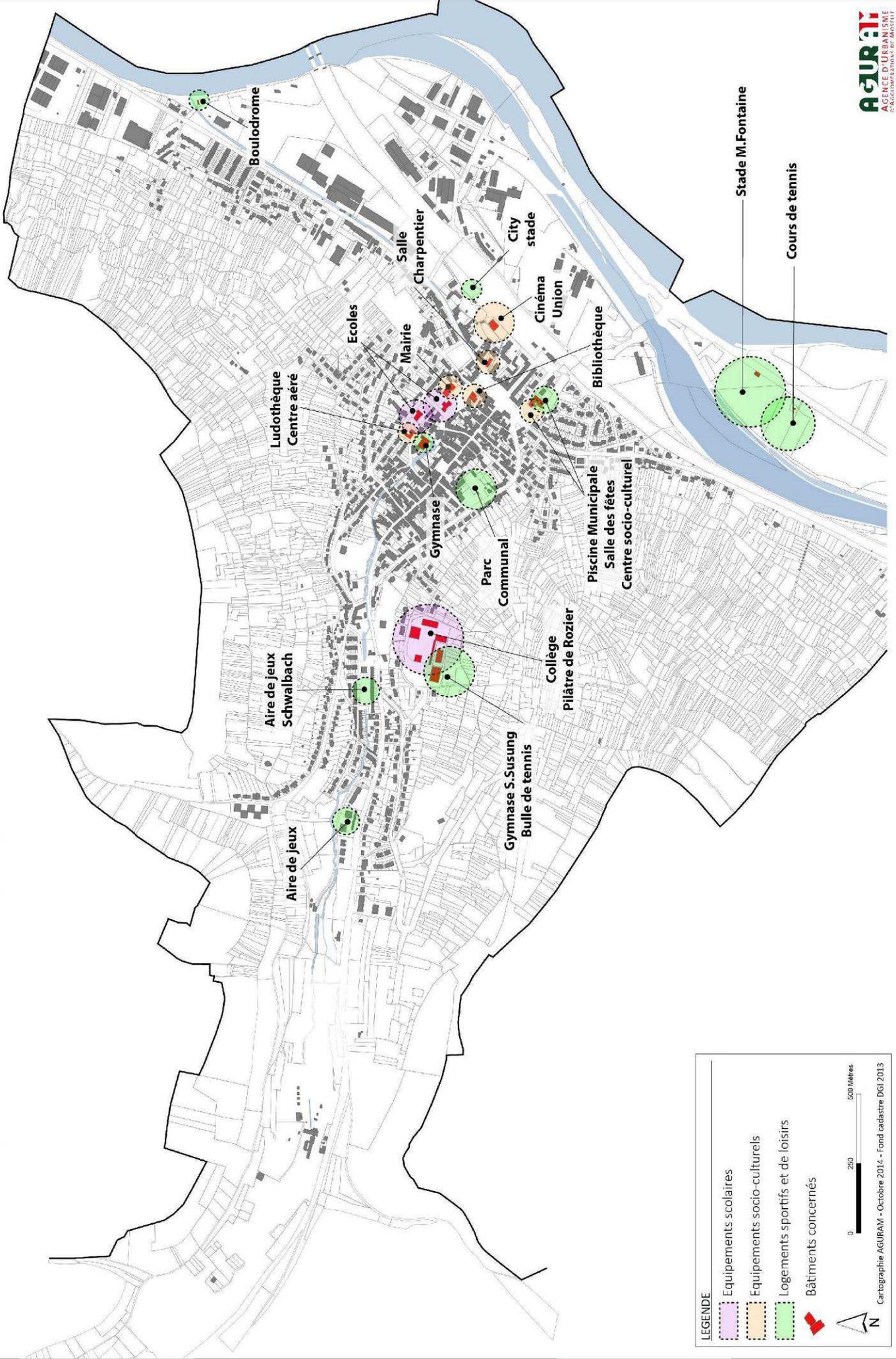
*Un des bâtiments du collège Pilâtre de Rozier*

**Entre 2001 et 2014, le nombre d'élèves inscrits au collège est en chute de 22%.** Si le nombre de demi-pensionnaires est en forte hausse entre les rentrées 2013 et 2014 (+36 élèves), cela masque une nette diminution enregistrée entre 2010 et 2013 (-47 élèves).

Malgré l'assouplissement de la carte scolaire (réforme de 2007, permettant de faciliter l'obtention de dérogation), les collégiens d'Ars-sur-Moselle fréquentent majoritairement l'établissement Pilâtre de Rozier. **En 2008, le nombre d'élèves suivant une scolarité au sein d'autres établissements représentait moins de 12%.**

En 2008, la commune d'Ars-sur-Moselle comptait 185 lycéens. Parmi ces lycéens, 52 suivaient une scolarité en lycée professionnel (38 dans un établissement public et 14 dans un établissement privé) et 133 suivaient une scolarité en lycée général et technologique (117 dans un établissement public et 16 dans un établissement privé).

**La majorité des établissements accueillant les lycéens d'Ars-sur-Moselle est localisée à Metz ou dans l'Agglomération Messine.**



**LEGENDE**

-  Equipements scolaires
-  Equipements socio-culturels
-  Logements sportifs et de loisirs
-  Bâtiments concernés

0 250 500 Mètres

Cartographie AGURAM - Octobre 2014 - Fond cadastre DGI 2013

#### D. Equipements culturels, sportifs et de loisirs

**La commune d'Ars-sur-Moselle dispose de nombreux équipements qui sont bien répartis sur son ban communal.**

##### Equipements culturels :

**Au niveau culturel**, la **salle des fêtes** qui jouxte le cinéma dans la rue de la gare se compose d'une salle de 255m<sup>2</sup> offrant une capacité de **250 places assises**. Cet espace dispose également d'une scène de 50m<sup>2</sup>. Le **centre socio-culturel Albert Harmand** se trouve dans la même rue. Il offre une quinzaine de salles sur trois étages pour une superficie totale d'environ 320m<sup>2</sup>.



La **bibliothèque municipale** se trouve dans la rue Poincaré. Elle est ouverte 5 jours par semaine. Son inscription est gratuite ainsi que le prêt d'ouvrages pour 15 jours et 5 ouvrages. Les différentes collections se répartissent sur 97m<sup>2</sup>. Dans la rue des haies, se trouvent la ludothèque et le centre aéré. Ce bâtiment accueille au rez-de-chaussée, les locaux du **Centre Médico-Social du Conseil Général 57 et les Resto du Cœur**.



*La bibliothèque et le cinéma*

La commune dispose, par ailleurs, d'un équipement culturel et de loisirs de premier ordre avec **le cinéma Union à proximité de la gare**. Cet équipement privé d'art et d'essai, propriété de l'association Cinéma Union, qui en assure la gestion et le fonctionnement, **dispose d'une salle avec 186 fauteuils. Cette structure a enregistré 13 000 entrées en 2011.**

##### Equipements sportifs et de loisirs :

Il existe **une aire de jeux au cœur de la cité Schwalbach**. Cet espace se compose de plusieurs structures : cages de football – handball - basket, table de tennis de table, babyfoot et toboggan.

Le **boulodrome municipal** se trouve dans la rue Clémenceau. Cet équipement construit en 2003 est utilisé par le club « *Pétanque Arsoise* ». Disposant d'une aire d'évolution de 1320 m<sup>2</sup> permettant la tenue de compétition, cet espace s'agrémente d'un bâtiment permettant l'hébergement du club et l'accueil des sportifs lors de compétitions. Il existe des aires sportives situées dans l'enceinte du collège Pilâtre de Rozier. **Elles sont à la disposition des collégiens pour la pratique d'activités sportives : basket, handball, lancer de poids et aire de saut.** En 2001, une aire de jeu a été aménagée au pied des résidences HLM de la rue Cassin. Cet espace se compose **d'une table de tennis de table et de cages de but pour la pratique du football et du handball.**



*Le gymnase Stéphane Susung*

Situé dans la rue Pierre de Coubertin, **le gymnase Stéphane Susung** a été construit en 1973. Il comporte une salle multisports dotée d'une tribune de 200 places, d'un dojo avec une tribune de 30 places, d'une salle de musculation et d'une salle destinée à la pratique de la gymnastique sportive. En 1990, une bulle de tennis a été aménagée. Cette structure, ayant bénéficié de travaux en 2009, est essentiellement utilisée par le **tennis club d'Ars-sur-Moselle**.

**Un gymnase scolaire se trouve dans la rue des Haies.** Construit dans les années 1970-1980, cet équipement comporte une salle de sport de 662 m<sup>2</sup>, des vestiaires et un local technique. Propriété de la commune, cette structure est à disposition des associations/clubs (dont celui de tir à l'arc) et des scolaires. **Les derniers travaux sur cet équipement ont eu lieu en 2007.**

**La piscine municipale de la rue de la gare a été inaugurée en 1952.** Elle dispose d'un seul bassin mixte de 14,28 x 9,30 mètres. Malgré son unique bassin, **le club Nat'Arsois comptait plus de 250 licenciés en 2009.**



*La piscine municipale*

**La salle Gustave Charpentier accueille l'école de Musique et de Danse d'Ars-sur-Moselle.** Depuis 2011, cet espace s'est agrandi offrant en supplément des locaux existant une salle de danse de 70m<sup>2</sup>, des vestiaires, un bureau pour le secrétariat, deux petites salles de cours et de nouveaux sanitaires.



*Le stade Maurice Fontaine*

Le **stade Maurice Fontaine** se situe à proximité de l'étang du Grand Saussaie. Il comprend deux terrains de football (entraînement et honneur), une piste d'athlétisme, **une tribune de 300 places**, des vestiaires et des bureaux. **Cet espace accueille également deux courts de tennis** et un mur d'entraînement utilisés par le club de tennis d'Ars-sur-Moselle.

Un city stade a été inauguré fin 2012 rue de la gare. Il permet la pratique du football, basketball et handball. Enfin, la commune propose **un parc communal de 3800 m<sup>2</sup>** en plein cœur de ville. **Il s'agit d'un espace de détente et de loisirs pour les Arsois.**

#### E. Vie associative

**La commune compte 27 associations participant au dynamisme du territoire en 2014. Elles couvrent une large gamme d'activités :**

- associations sportives: natation, arts martiaux, football, tennis, pétanque, plongée, tir à l'arc, twirling, pêche, gymnastique, badminton, danse ;
- associations culturelles et artistiques : orchestre, chorale, cinéma, ludothèque, bibliothèque, école de musique et de danse, contes ;
- associations caritatives : Croix Rouge Française, Restos du Cœur ;
- associations de Parents d'Elèves, du Personnel Communal ;
- association du Souvenir Français.

Pour permettre à ces associations d'exercer leurs activités, la commune met à disposition ses équipements : **piscine, cinéma, bibliothèque, salle des fêtes (centre socioculturel).**

**Les équipements de la commune sont diversifiés et nombreux. Ils sont en parfaite corrélation avec l'importante sphère associative et les activités variées qui existent dans les domaines scolaires, culturels, sportifs et de loisirs.**

**Les effectifs scolaires, en baisse ces dernières années dans les écoles et au collège, sont à surveiller pour assurer la pérennité des équipements.**

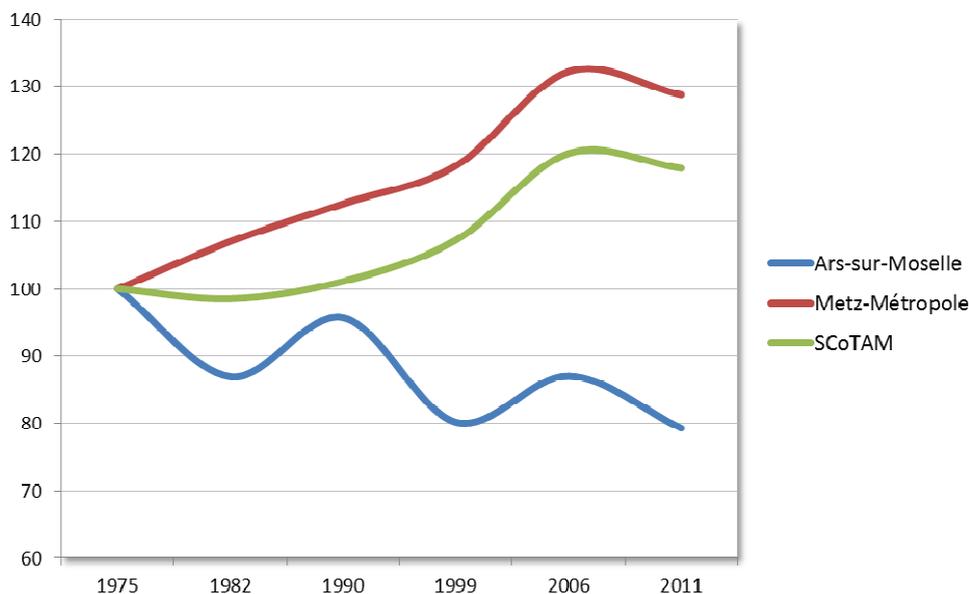
## 1.7 LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET DE SERVICES

Cette partie présente les activités économiques et de services qui sont implantées sur le ban communal et les emplois qu'elles proposent. Sur le ban communal, les activités se concentrent principalement sur la zone du docteur Schweitzer et dans le centre-ville.

### A. Des fluctuations de l'emploi sur le long terme

Depuis les années 1970, **le nombre d'emplois a eu tendance à diminuer dans la commune d'Ars-sur-Moselle**, avec des fluctuations ponctuelles, contrairement à Metz-Métropole qui a vu le nombre de ses emplois progresser jusqu'en 2006. La **reprise amorcée entre 1999 et 2006** a été stoppée par la crise, comme sur l'ensemble de l'Agglomération Messine.

*Evolution de l'emploi total entre 1975 et 2011 sur une base 100 en 1975 – Données INSEE*



### B. Une forte importance de l'industrie et la construction

En 2011, **la structure de l'emploi d'Ars-sur-Moselle diffère de la moyenne de Metz-Métropole** et du SCoTAM. En effet, le poids des emplois dans l'industrie et la construction y est beaucoup plus marqué qu'ailleurs dans l'Agglomération, au détriment des secteurs des services « publics » ou « privés ». **La commune compte une part quatre fois plus importante d'emplois dans la construction que la moyenne de Metz-Métropole et deux fois plus d'emplois dans le secteur industriel.**

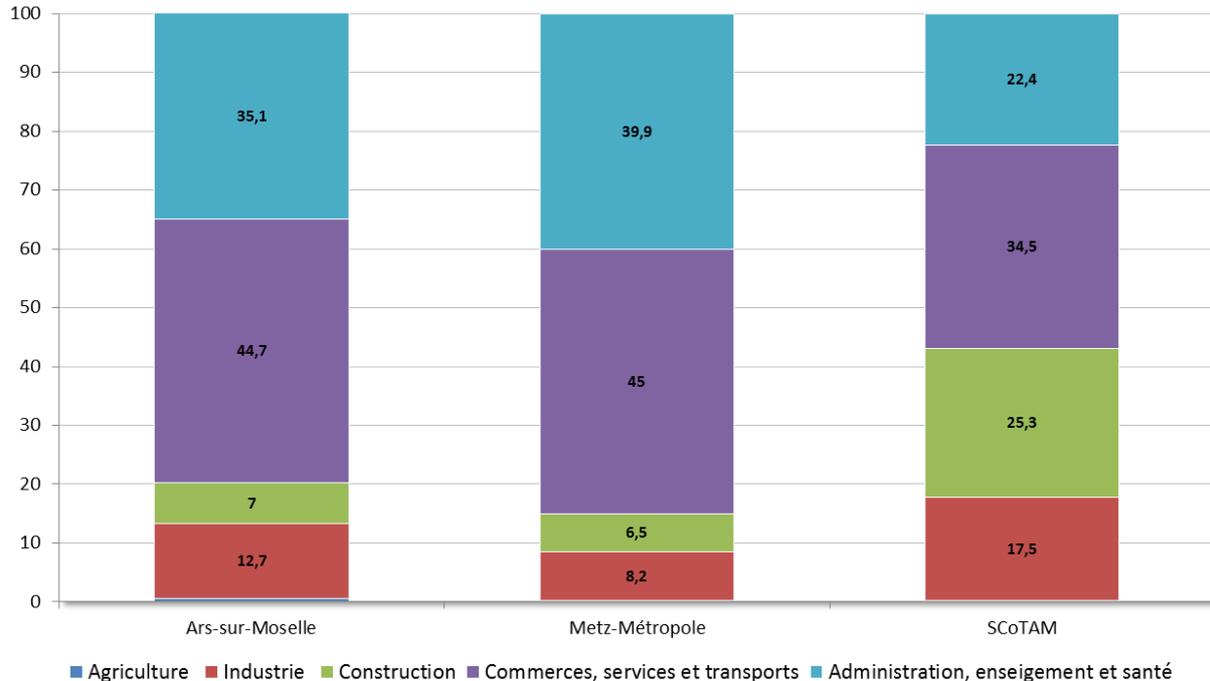


*Industrie du bois à Ars-sur-Moselle*

Entre 2006 et 2011, **seul le secteur de la construction a résisté à la destruction d'emplois**. Le nombre d'emplois dans ce secteur est resté stable durant cette période. En revanche les secteurs des services et de l'industrie ont détruit des emplois : -16 % pour l'industrie (contre -5 % en moyenne pour Metz-Métropole), -9% pour le commerce, transports et services divers (-4% pour Metz-Métropole) et -12 % pour les secteurs Administration publique, enseignement, santé et action sociale (-2% pour Metz-Métropole).

Sur cette période on estime à **130 le nombre d'emplois perdus sur la commune d'Ars-sur-Moselle**. Cela représente 4 % des emplois détruits à Metz-Métropole entre 2006 et 2011, alors que la commune représente de l'ordre de 1 % des emplois de l'Agglomération.

*Emploi total comparé par secteur d'activités en 2011 – Données INSEE*



### C. L'emploi salarié privé représente la majorité de l'offre

La base de données **ACOSS** (issue des données des URSSAF) recense les emplois salariés privés au 31 décembre de chaque année. Ce sont **1046 emplois** qui sont recensés sur la commune **d'Ars-sur-Moselle** en **2013**. Cela représente les trois-quarts des emplois de la commune avec la fonction publique et les indépendants notamment.

Entre 2008 et 2013, selon la base de données **ACOSS**, la **commune d'Ars-sur-Moselle a perdu en moyenne 2 emplois salariés privé par an**, dont les principaux :

- 9 dans l'industrie ;
- 6 dans la construction ;
- 6 dans le commerce.

**En revanche, 16 emplois ont été gagnés dans le secteur des services aux entreprises, essentiellement dans le domaine de la sécurité.** Ces données permettent de préciser les tendances observées par l'INSEE sur l'emploi total en apportant des données plus récentes et plus précises sur les secteurs d'activités. La baisse de l'emploi est donc généralisée aux activités productives. Les activités de services aux entreprises, qui ont gagné de l'emploi sur la période, peinent à compenser les pertes et restent très dépendantes des activités productives qui constituent leurs principaux clients.

**La commune d'Ars-sur-Moselle a connu une tendance à la baisse régulière de l'emploi sur son territoire malgré des périodes de reprise. La crise de la fin des années 2000 a rompu la dynamique de reprise amorcée au début de cette même décennie. La plupart des secteurs d'activités sont touchés par cette crise à des degrés divers.**

#### D. Les principaux employeurs et la zone d'activités du Docteur Schweitzer

**En 2014, selon le répertoire SIRENE de l'INSEE, Ars-sur-Moselle compte 400 établissements, dont 115 emploient au moins 1 salarié.**

Les principales zones d'activités économiques de la commune d'Ars-sur-Moselle se sont historiquement développées au Sud de l'actuelle D6 (rue Georges Clémenceau), utilisant les eaux de la Mance au Nord de la voie ferrée de Metz à Paris, puis plus récemment au Sud, entre la voie ferrée et la Moselle navigable.



*Le supermarché de la commune*

#### **Les dix principaux employeurs d'Ars-sur-Moselle en 2014** – Données INSEE & SIRENE

NOM ETABLISSEMENT	LOCALISATION	ACTIVITE	EFFECTIF SALARIE
Charcupac les Provinces	Rue Dr Schweitzer	Préparation industrielle de produits à base de viande	100 à 199 sal.
Collège Pilâtre du Rozier	Place Pilâtre du Rozier	Enseignement secondaire général	50 à 99 sal.
SOC Nouvelle Chanzy Pardoux	Rue Clémenceau	Construction d'autres bâtiments	50 à 99 sal.
Euronet Industrie	Rue Dr Schweitzer	Nettoyage courant des bâtiments	50 à 99 sal.
Commune d'Ars-sur-Moselle	Place Roosevelt	Administration publique générale	20 à 49 sal.
Supermarché Match	Rue Clémenceau	Supermarchés	20 à 49 sal.
Commune d'Ars-sur-Moselle	Rue Poincaré	Enseignement primaire	20 à 49 sal.
Railtech International	Rue Clémenceau	Fabrication de vis et de boulons	20 à 49 sal.
Société nouvelle MEA et MERTZ	Rue Dr Schweitzer	Travaux d'installation équipements thermiques et clim	20 à 49 sal.
Les peintures réunies	Rue Dr Schweitzer	Travaux de peinture et vitrerie	20 à 49 sal.



*Railtech International à Ars-sur-Moselle*

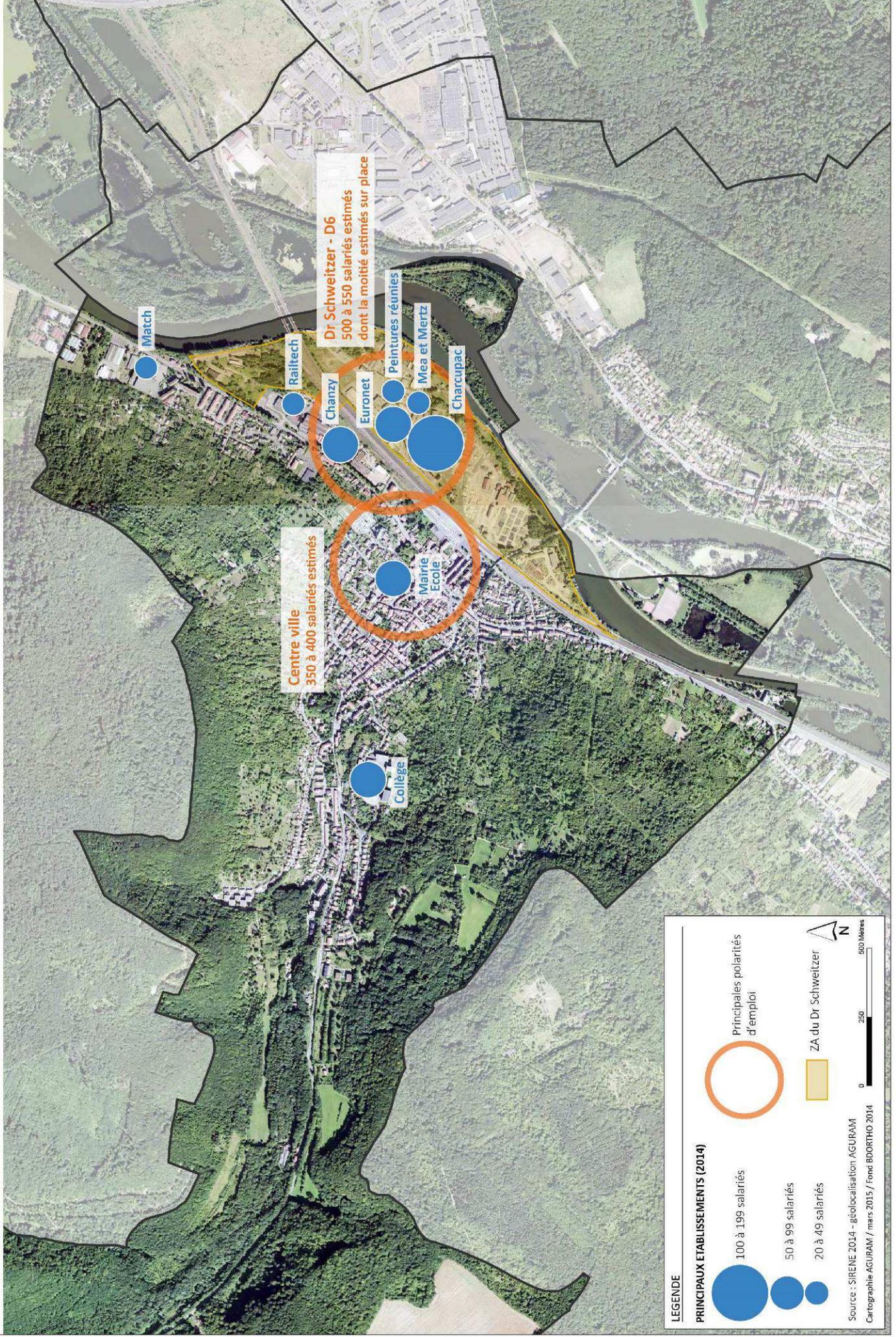
**La zone d'activités du Docteur Schweitzer-D6 représente un ensemble de l'ordre de 500 à 550 emplois pour 35 à 50 établissements** (source SIRENE 2014).

L'ensemble des salariés recensés ne sont pas systématiquement présents sur le site. C'est le cas notamment pour les salariés de la construction ou des services aux entreprises comme le nettoyage ou la sécurité. **On peut ainsi estimer que 250 à 300 salariés sont réellement présents sur le site.**

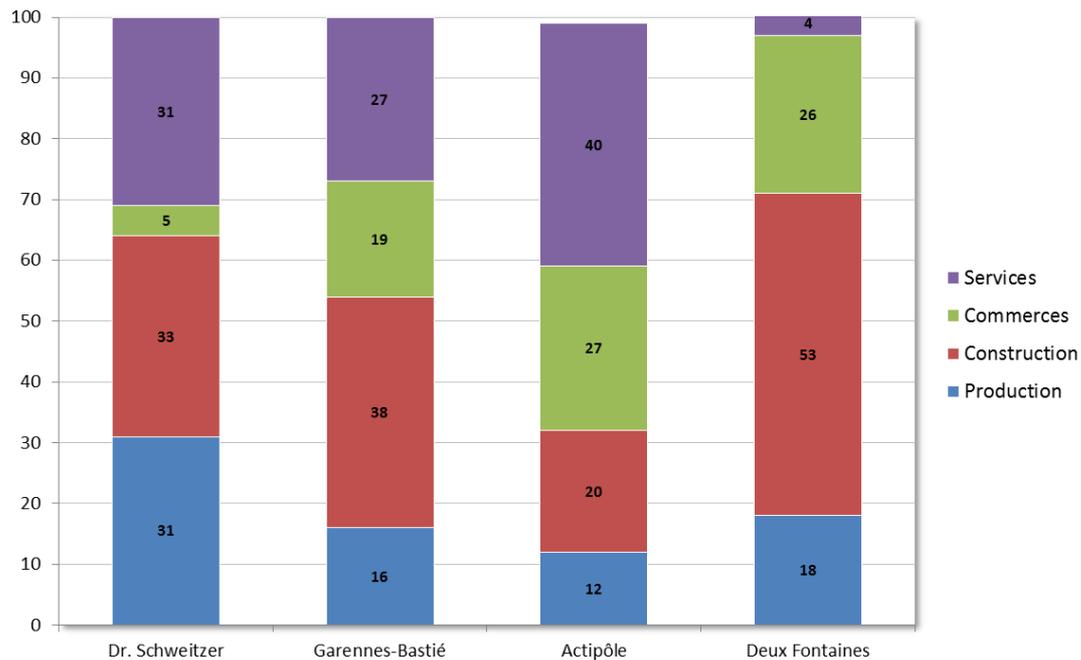
**Dans la rue du Dr Schweitzer, les principaux établissements sont :**

- Charcupac - 100 à 199 salariés ;
- Euronet Industrie - 50 à 99 salariés ;
- Société Mea et Mertz - 20 à 49 salariés ;
- Peintures Réunies - 20 à 49 salariés.

Sur la D6 (rue Clémenceau), **les deux principaux établissements sont Chanzy-Pardoux - 50 à 99 salariés et Railtech - 20 à 49 salariés. Comparativement aux autres zones d'activités à dominante productive de Metz-Métropole, la production est très représentée sur la zone du Docteur Schweitzer.**



Emploi total par secteur d'activités en 2011 – Données INSEE



### E. Extraits de l'étude de requalification de la zone du Dr Schweitzer

Au Sud de la voie ferrée, **la zone d'activités** de la rue du Docteur Schweitzer **s'est organisée au fil du temps et au gré des opportunités foncières**, sans véritable plan directeur d'aménagement et sans souci de cohérence, ni de qualité urbaine.

**Isolée entre la voie ferrée et la Moselle**, son unique point d'accès sur la D11 révèle aujourd'hui de multiples problèmes : d'enclavement, de sécurité et de visibilité de la zone. En outre, cette difficulté d'accès limite les éventuelles possibilités d'accueil de nouvelles activités qui, par ailleurs, doivent être examinées à l'aune des contraintes diverses qui affectent le territoire (PPR inondations, servitudes diverses d'utilité publique, risques industriels et sites et sols pollués... ).



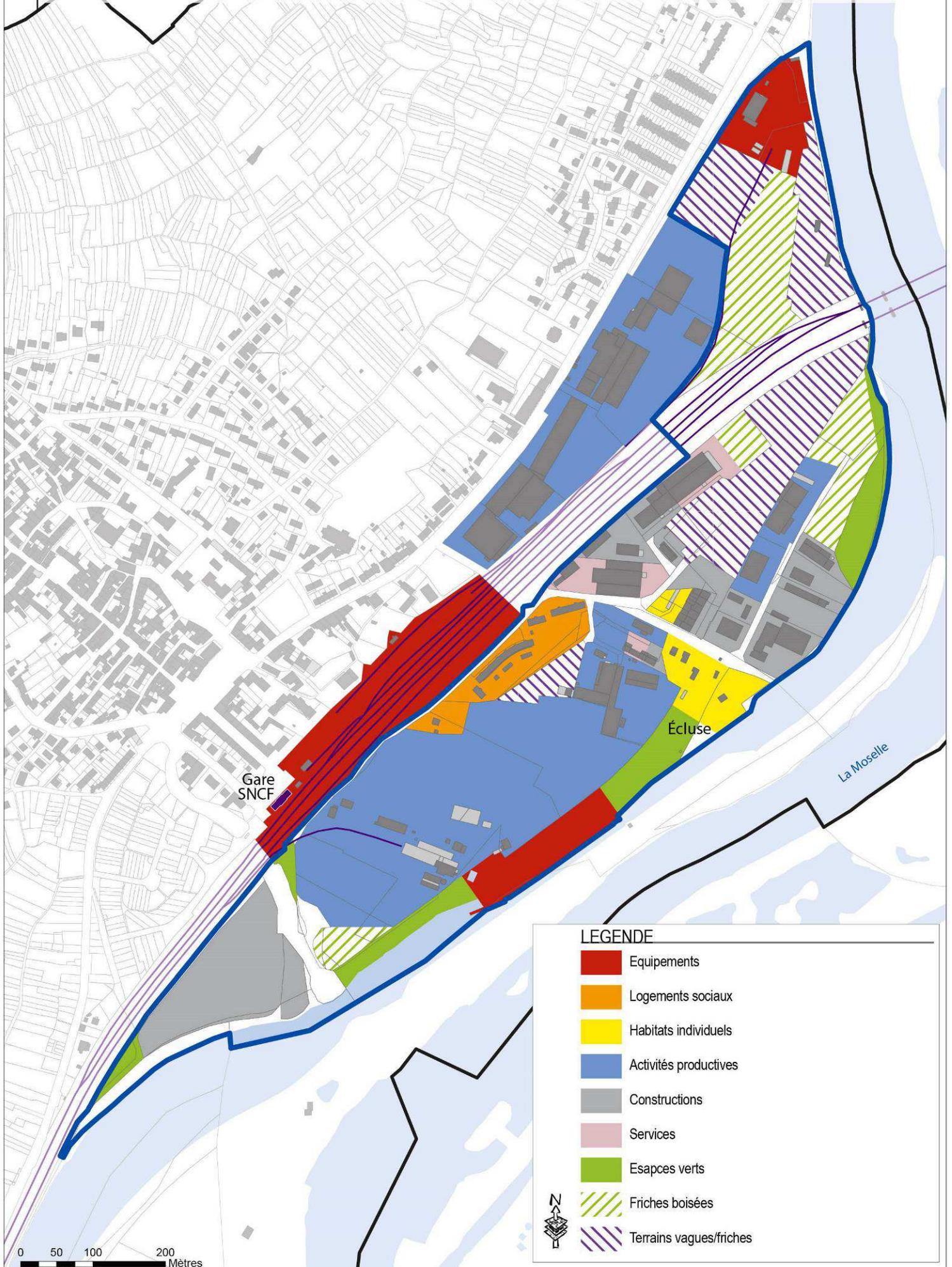
A l'intérieur de la zone d'activités

Enfin, **si la rue du Docteur Schweitzer dessert principalement la zone d'activités**, elle donne également accès à un quartier d'habitations dont les conditions de cadre de vie doivent être prises en compte, notamment au niveau environnemental.

### Les enjeux économiques et urbains du site peuvent se résumer comme tels :

- *Etudier les conditions de l'amélioration de l'accessibilité du site :*
  - Evaluation de la faisabilité d'une transformation du carrefour d'accès de la rue du Docteur Schweitzer sur la D11 ;
  - Evaluation des conditions de faisabilité d'un prolongement de la rue du Docteur Schweitzer sous le pont ferré qui enjambe la Moselle navigable vers la D6 ;
  - Propositions concernant l'amélioration de la desserte interne de la zone.

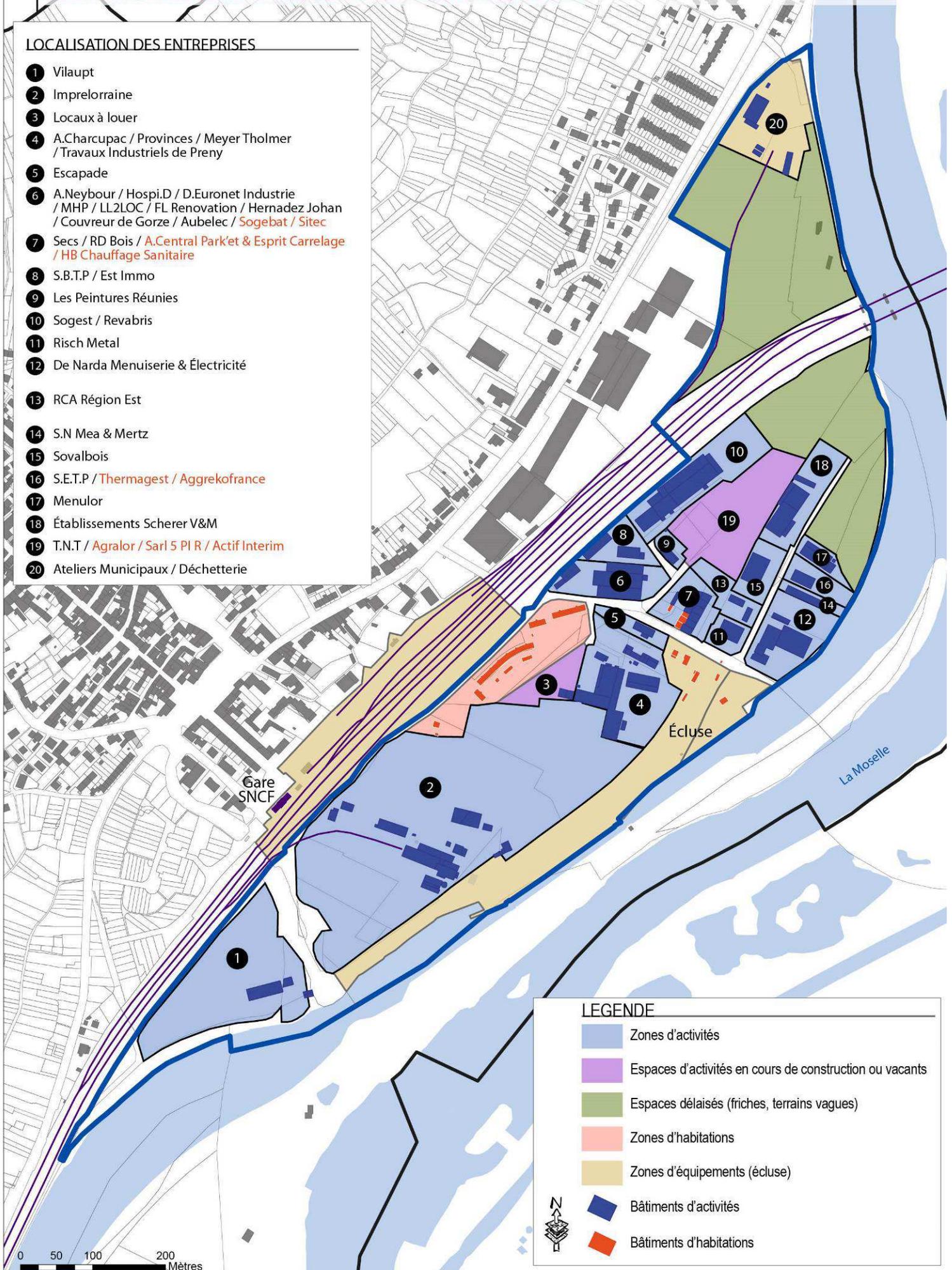
OCCUPATION DES SOLS



### OCCUPATION DES SOLS ET LOCALISATION DES ENTREPRISES / PARTIE SUD

#### LOCALISATION DES ENTREPRISES

- 1 Vilaupt
- 2 Imprelorraine
- 3 Locaux à louer
- 4 A.Charcupac / Provinces / Meyer Tholmer / Travaux Industriels de Preny
- 5 Escapade
- 6 A.Neybour / Hospi.D / D.Euronet Industrie / MHP / LL2LOC / FL Renovation / Hernadez Johan / Couvreur de Gorze / Aubelec / Sogebat / Sitec
- 7 Secs / RD Bois / A.Central Park'et & Esprit Carrelage / HB Chauffage Sanitaire
- 8 S.B.T.P / Est Immo
- 9 Les Peintures Réunies
- 10 Sogest / Revabris
- 11 Risch Metal
- 12 De Narda Menuiserie & Électricité
- 13 RCA Région Est
- 14 S.N Mea & Mertz
- 15 Sovalbois
- 16 S.E.T.P / Thermagest / Aggrekofrance
- 17 Menulor
- 18 Établissements Scherer V&M
- 19 T.N.T / Agralor / Sarl 5 Pl R / Actif Interim
- 20 Ateliers Municipaux / Déchetterie



#### LEGENDE

- Zones d'activités
- Espaces d'activités en cours de construction ou vacants
- Espaces délaissés (friches, terrains vagues)
- Zones d'habitations
- Zones d'équipements (écluse)
- Bâtiments d'activités
- Bâtiments d'habitations

- Examiner les possibilités d'accueil de nouvelles activités :
  - Exploitation des terrains actuellement non urbanisés sur le site;
  - Exploitation de terrains, liée à une restructuration foncière des activités existantes ;
  - Réflexions sur les possibilités nouvelles ouvertes par la restructuration des accès aux abords de la zone.
- Proposer des principes et des actions de requalification urbaine de la zone d'activités :
  - Traitement des voiries et des espaces publics (dont éclairage public), la signalétique, la publicité et les enseignes ;
  - Intégration dans le paysage et traitement des espaces extérieurs,
  - Rapport à l'espace public et aux riverains ;
  - Préconisations concernant l'évolution des bâtiments existants ;
  - Traductions au document d'urbanisme communal.

### F. Le centre-ville, un réel pôle de services

**Le centre-ville autour des rues Pasteur, de la Gare, Foch et Poincaré regroupe une soixantaine de commerces et services très variés.** L'offre est plus particulièrement concentrée autour la gare et de la rue Pasteur, elle se dé-densifie peu à peu, lorsque l'on remonte la rue du Maréchal Foch. On note par ailleurs la présence **de cellules commerciales vacantes plus nombreuses, lorsque l'on s'éloigne du cœur de ville.**

Le centre-ville d'Ars-sur-Moselle propose **une offre commerciale très variée** pour une polarité urbaine de cette taille : deux épiceries, une boucherie, deux boulangeries, deux bureaux de tabac, pressing, magasin de vêtements, opticien, bijouterie et librairie ...

**Cette offre commerciale est complétée par une offre de services avec vitrines commerciales,** c'est-à-dire plusieurs agences bancaires, agences immobilières, point dépannage informatique, coiffeur et salon de beauté... etc.



*Commerces du centre-ville*



*Panneau indiquant les commerces dans le centre*

**En termes de restauration,** le centre-ville compte une brasserie, plusieurs cafés, un pub, une pizzeria, un kebab, un restaurant...

A cela s'ajoute **un certain nombre de services** comme une antenne de la CPAM, un centre des impôts et un Office notarial, par exemple.

**Le centre-ville constitue par ailleurs un pôle médical et paramédical.** On note la présence de plusieurs médecins dont un pédiatre, de cabinets médicaux, de pharmacies, de laboratoire d'analyses, de cabinet d'infirmiers et d'une clinique vétérinaire notamment.

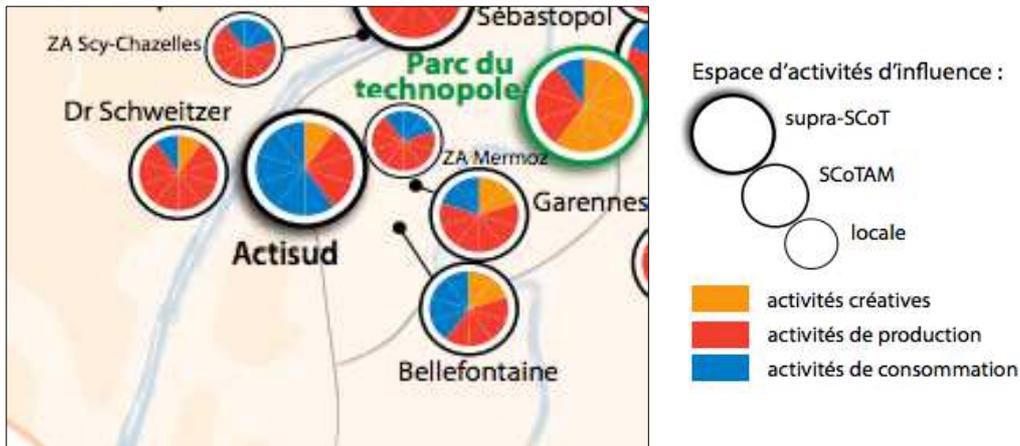


## G. Les enjeux du SCOTAM

### Pour la zone du Dr Schweitzer :

Dans son document d'orientations et d'objectifs, le **SCoTAM positionne la zone d'activités du Dr Schweitzer** comme un espace d'influence « *SCoTAM* » à l'échelle de l'agglomération, dominé par des activités productives sur une surface totale de 40 hectares.

#### *Extrait SCoTAM – Document d'orientations et d'objectifs – Document graphique A2*

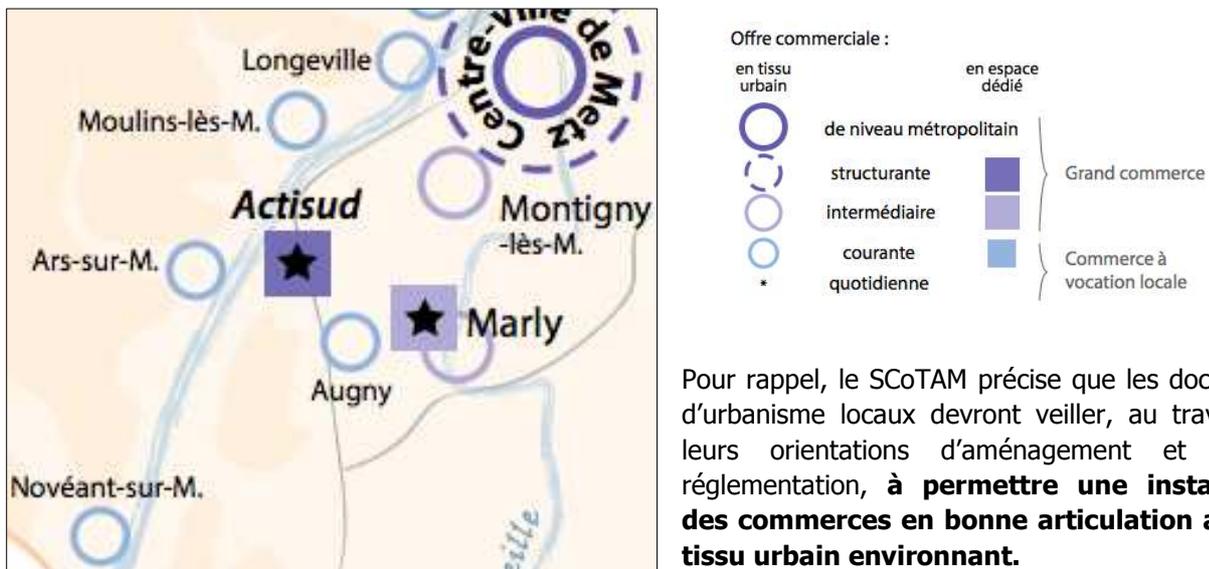


**La zone d'activités d'Ars-sur-Moselle a donc vocation à accueillir des activités de production** (de biens et de services) avec un objectif d'équilibre pour le territoire à l'échelle de l'agglomération.

### Pour le centre-ville :

Dans son document d'orientations et d'objectifs, le SCoTAM positionne **la commune d'Ars-sur-Moselle dans les communes qui peuvent accueillir en tissu urbain une offre commerciale à vocation locale, de niveau courant, comme par exemple, un petit supermarché.**

#### *Extrait SCoTAM – Document d'orientations et d'objectifs – Document graphique A4*



Pour rappel, le SCoTAM précise que les documents d'urbanisme locaux devront veiller, au travers de leurs orientations d'aménagement et de la réglementation, **à permettre une installation des commerces en bonne articulation avec le tissu urbain environnant.**

**Ars-sur-Moselle concentre plus de 1000 emplois privés salariés, notamment grâce à la zone d'activités du Dr. Schweitzer. Contrairement à d'autres communes de l'Agglomération, elle a conservé un centre-ville vivant, proposant de nombreux commerces et services.**

## 1.8 L'ACTIVITE AGRICOLE

L'agriculture est une activité économique qui participe à **l'animation des espaces**, la **gestion des paysages** et constitue, à ce titre, une des composantes identitaires du territoire.



*Terres agricoles ouvertes au Nord-Ouest du ban communal d'Ars-sur-Moselle*

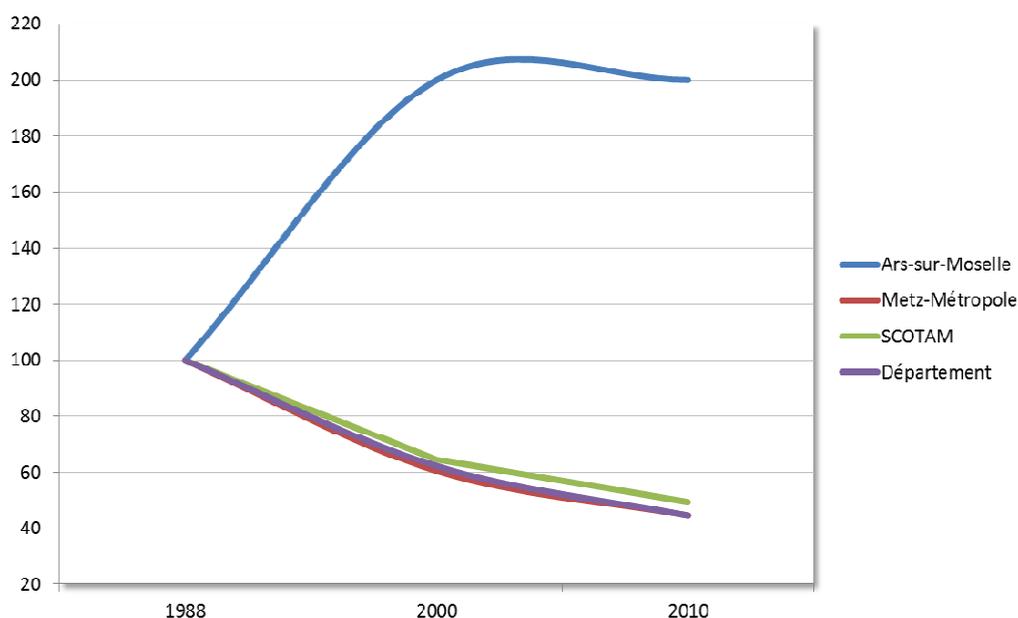
**Le portrait de l'activité agricole sur la commune d'Ars-sur-Moselle est réalisé en deux temps :**

- une analyse statistique comparée à partir du Recensement Général Agricole (RGA) 2010 de l'AGRESTE pour voir la position communale au sein de son territoire vis-à-vis de l'activité ;
- une caractérisation fine de l'activité agricole du ban communal réalisée après rencontre des exploitants pour traduire les enjeux majeurs du PLU vis-à-vis de l'agriculture.

### A. Evolution du nombre d'exploitations agricoles

**Ars-sur-Moselle est une commune urbaine** de l'agglomération messine. **Sa densité moyenne de population, de l'ordre de 412 habitants au kilomètre carré** en 2010 contre 115 en moyenne pour la France Métropolitaine, en témoigne. Cette densité est élevée, bien que la commune soit vaste avec une superficie de 1160 hectares.

**Evolution comparée du nombre d'exploitations agricoles (base 100 en 1988) – Données AGRESTE**



Au sens de l'AGRESTE, dont toutes les données sont ramenées au siège de l'exploitation, **il existe en 2010, trois exploitations agricoles qui siègent sur la commune d'Ars-sur-Moselle.** Fait très atypique au sein de l'Agglomération Messine, **le nombre d'exploitations siégeant sur la commune est en hausse depuis 1988. Ceci est principalement le fait du re-développement de l'activité viticole.**

Exploitations Agricoles	1988	2000	2010	1988 - 2010	
				%	Différence
Ars-sur-Moselle	1	2	3	200%	2
Metz-Métropole	345	209	154	-55%	-191
SCOTAM	1 035	669	513	-50%	-522
Département	8 417	5 240	3 752	-55%	-4 665

**Entre 1988 et 2010, le nombre de sièges d'exploitations agricoles est en très forte diminution sur tous les territoires de comparaison avec la disparition de plus de la moitié de ces derniers.**



*Chemin agricole sur un coteau d'Ars-sur-Moselle*

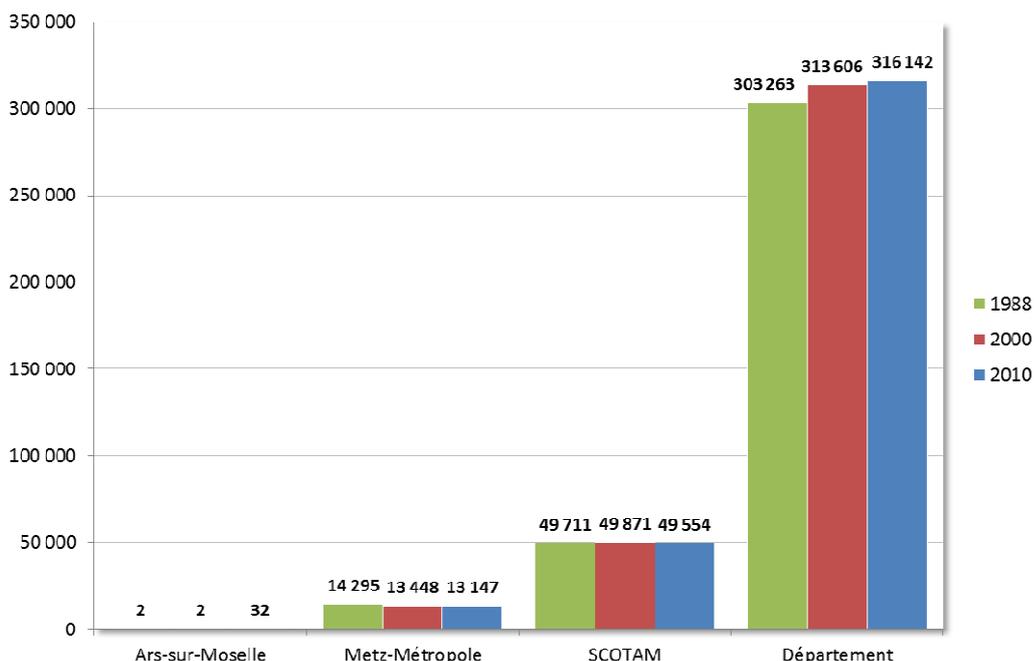
**La commune d'Ars-sur-Moselle comptait 1 siège d'exploitation agricole en 1988, 2 en 2000 et 3 en 2010.** C'est l'implantation de viticulteurs qui explique cette hausse.

La **baisse du nombre d'exploitations** ne signifie pas obligatoirement que **l'activité agricole disparaît** progressivement des territoires. En effet, la **professionnalisation des exploitations agricoles**, plus rapide sur certains territoires que d'autres, leur permet d'exploiter des terres plus vastes. L'évolution de la **Surface Agricole Utile** des exploitations sera croisée avec celle du nombre d'exploitations dans la suite de l'analyse.

### B. La Surface Agricole Utilisée (SAU)

La **Superficie Agricole Utilisée (SAU)** est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend **les terres arables** (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), **les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).**

**Evolution comparée de la Surface Agricole Utile – Données AGRESTE**



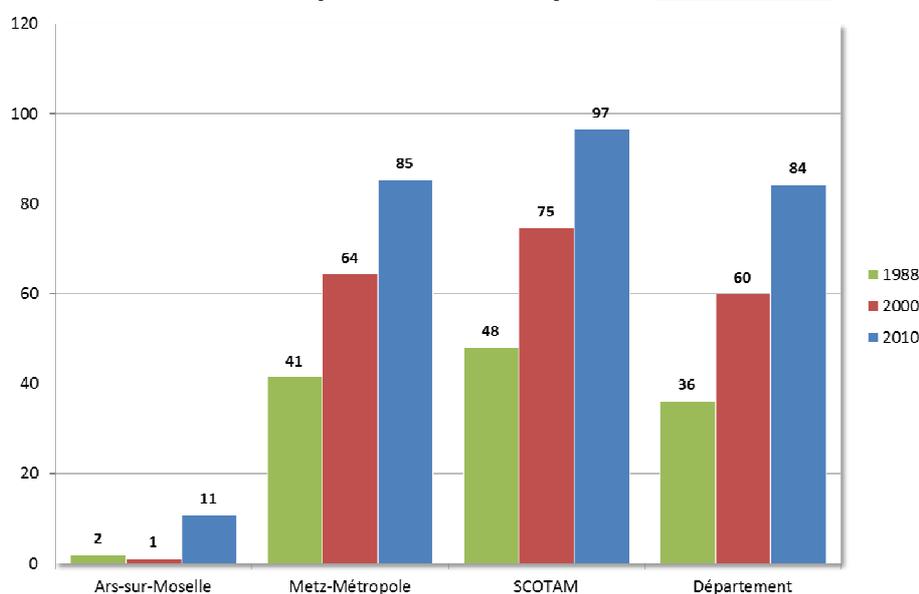
La **statistique de la SAU** peut être faible sur une commune, quand il y a peu d'agriculteurs ayant leur **siège sur la commune** (ce sont les agriculteurs d'autres communes qui cultivent sur le territoire communal) ou si l'agriculture ne prédomine pas sur le territoire communal.

**La SAU de 32 hectares en 2010 à Ars-sur-Moselle est faible, sachant que le ban communal fait 1160 hectares.** C'est principalement la viticulture qui explique la hausse de 30 hectares de la SAU entre 1988 et 2010 à Ars-sur-Moselle.

SAU	1988	2000	2010	1988 - 2010	
Ars-sur-Moselle	2	2	32	1500%	30
Metz-Métropole	14 295	13 448	13 147	-8%	-1 148
SCOTAM	49 711	49 871	49 554	-0,3%	-157
Département	303 263	313 606	316 142	4%	12 879

**Depuis 1988, la SAU est en nette baisse sur le territoire de la Métropole Messine avec la disparition de 1148 hectares de terres agricoles.** Cette dynamique ne s'observe pas au niveau du SCOTAM, où seulement 157 hectares de terres agricoles ont disparu entre 1988 et 2010. Le Département de la Moselle gagne, quant à lui, des terres agricoles avec une augmentation de 4% de sa SAU, soit 12 879 hectares supplémentaires.

Evolution comparée de la SAU Moyenne – *Données AGRESTE*



**La Superficie Agricole Utilisée (SAU) moyenne est en forte hausse entre 1988 et 2010 au niveau de Metz-Métropole, du SCOTAM et du Département. Ainsi, la SAU moyenne est passée de 41 hectares à 85 hectares pour le premier, 48 hectares à 97 hectares pour le second et 36 à 84 hectares pour le dernier.**

Cette forte augmentation de la taille moyenne des exploitations agricoles est à mettre en relation avec la disparition de 50% de celles-ci entre 1988 et 2010. Des exploitations disparaissent, mais ce n'est pas le cas de leurs terres. **Cela démontre bien la professionnalisation de l'activité agricole.**

**A Ars-sur-Moselle, l'apparition de deux nouvelles exploitations agricoles entre 1988 et 2000 s'est traduite par une forte hausse de la SAU moyenne par exploitation sur cet intervalle temps : de 2 hectares à 11 hectares.** Comparativement aux autres territoires, la SAU moyenne est très faible. Une des explications vient du fait que la viticulture nécessite des surfaces nettement moins importantes que la polyculture ou l'élevage pour assurer une bonne viabilité financière des exploitations.

### C. Les Unités Gros Bovins Tous Aliments

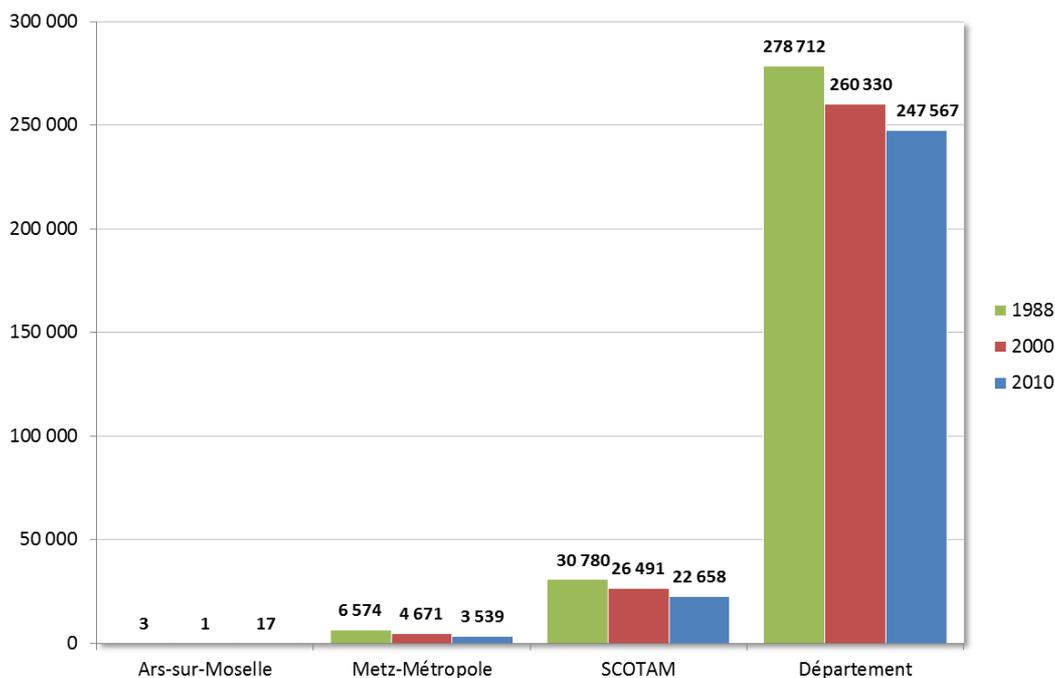
Une Unité Gros Bovins Tous Aliments (**UGBTA**) est **une unité** employée pour pouvoir **comparer** ou **agrèger** des **effectifs animaux d'espèces** ou de **catégories différentes**. On définit des équivalences basées sur les besoins alimentaires de ces animaux. Comme pour la **SAU**, toutes les **UGBTA** sont ramenées au **siège de l'exploitation**.

Cheptel en UGBTA	1988	2000	2010	1988 - 2010	
Ars-sur-Moselle	3	1	17	467%	14
Metz-Métropole	6 574	4 671	3 539	-46%	-3 035
SCOTAM	30 780	26 491	22 658	-26%	-8 122
Département	278 712	260 330	247 567	-11%	-31 145

Par définition :

- Une vache de 600 kg produisant 3 000 litres de lait par an = 1,45 UGBTA ;
- Un veau de boucherie = 0,60 UGBTA ;
- Une truie = 0,21 UGBTA ;
- Un poulet de chair = 0,011 UGBTA ;
- Une poule pondeuse d'œuf de consommation = 0,014 UGBTA.

**Evolution comparée du nombre d'UGBTA par territoires – Données AGRESTE**



**Entre 1988 et 2010, l'élevage est en net déclin sur le territoire de Metz-Métropole avec la disparition de 46% du cheptel.** Cette baisse de l'activité se confirme au niveau du SCOTAM avec 26% de baisse. Comme pour la SAU moyenne, le nombre d'UGBTA moyen par exploitation est en forte hausse. Il est passé de 33 à 66 sur le territoire du SCOTAM sur cette période.

A Ars-sur-Moselle, **le cheptel est toujours très faible**, mais proportionnellement en forte augmentation avec le passage de **3 à 17 UGBTA** entre 1988 et 2010. **Un élevage de brebis explique cette évolution. L'orientation technico-économique de l'activité agricole à Ars-sur-Moselle est la polyculture et le polyélevage.** Il s'agit de la production dominante de la commune, déterminée selon la contribution de chaque surface ou cheptel de l'ensemble des exploitations agricoles de la commune à la production brute standard.

#### D. Les Unités de Travail Annuel

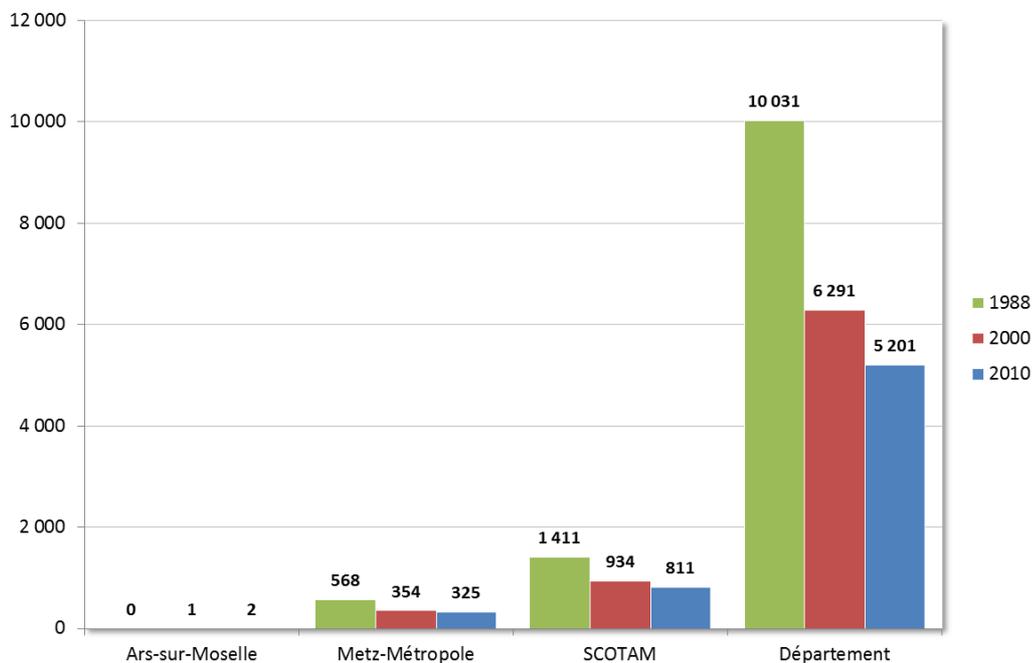
**L'Unité de travail annuel** est une mesure en équivalent temps complet du volume de travail fourni par les chefs d'exploitations et coexploitants, les personnes de la famille, les salariés permanents, les salariés saisonniers et par les entreprises de travaux agricoles intervenant sur l'exploitation.

**Cette notion est une estimation du volume de travail utilisé comme moyen de production et non une mesure de l'emploi sur les exploitations agricoles.**

Travail en UTA	1988	2000	2010	1988 - 2010	
Ars-sur-Moselle	0	1	2	200%	2
Metz-Métropole	568	354	325	-43%	-243
SCOTAM	1 411	934	811	-43%	-600
Département	10 031	6 291	5 201	-48%	-4 830

**Il existe deux emplois à temps complets à l'année dans les deux exploitations agricoles dont le siège se situe à Ars-sur-Moselle.**

Evolution comparée du nombre d'UTA entre 1988 et 2010 (base 100 en 1988) – *Données AGRESTE*



*Dans le vignoble d'Ars-sur-Moselle*

**L'emploi agricole est en forte baisse sur tous les territoires de comparaison avec la disparition de plus de 40% des UTA entre 1988 et 2010.** Cette statistique démontre bien que la mécanisation accrue de l'activité engendre des besoins moindres en main d'œuvre. **La tendance est inverse à Ars-sur-Moselle avec la création de deux emplois agricoles entre 1988 et 2010.**

Au niveau de la Région Lorraine, le travail familial reste prépondérant, bien que les apports extérieurs (salariés et prestations) progressent. Le travail des conjoints, en particulier des femmes d'exploitants, évolue vers un statut reconnu de chef d'exploitation.

### E. La concertation agricole

**En Décembre 2014, une réunion de concertation agricole s'est tenue en mairie avec les agriculteurs, dont le siège d'exploitation se trouve sur la commune ou qui exploitent des terres sur le ban communal.** Les agriculteurs ont été associés à la démarche PLU pour assurer une bonne prise en compte des intérêts de l'activité agricole dans le document d'urbanisme.

N°	Prénoms et noms	Statut	Siège d'exploitation	Bâtiment(s) sur la commune	Type activités	Projets de constructions sur la commune	RSD / ICPE	Absence 09.12.2014
1	M. STAPUREWICZ Daniel	Individuel	Ars-sur-Moselle	Oui	Viticulture - Production de vin blanc	Non	RSD	
2	M. HERMANN Eric	Individuel	Ars-sur-Moselle	Oui	Elevage de 50 brebis (projet de 150) Apiculture : 150 ruches	Oui Délocalisation éventuelle	RSD	
3	M. ETROPIE franck	Individuel	Ars-sur-Moselle	Oui Siège	Elevage de 33 Charolaises et 6 brebis Double-actif : pompes funèbres	Oui Moyen Terme	RSD	
4	M. MALMANCHE André	Individuel	Ars-sur-Moselle	Oui	Maraîchage Vente directe à Ars/Moselle et Ancy/Moselle	Non	RSD	Oui
5	Mme. BOUZENDORFFER Marie	Individuel	Montigny-lès-Metz	Non	Viticulture - Production de vin blanc	Oui Moyen Terme	RSD	Oui
6	M. MULLER Eric	GAEC	Gravelotte	Non	Grandes cultures	NSP	RSD	
7	M. TORLOTING Michel	Individuel	Gravelotte	Non	Grandes cultures	NSP	RSD	

**Fin 2014, début 2015, ce sont quatre sièges d'exploitations agricoles qui se trouvent sur le ban communal d'Ars-sur-Moselle.**

#### Viticulture - M. STAPUREWICZ (62 ans - RSD):

Le siège de cette **exploitation viticole** est implanté à l'intérieur de la Partie Actuellement Urbanisée (PAU) de la commune, dans la rue Jeanne d'Arc. Les **installations viticoles** se trouvent sur la commune **d'Ancy-sur-Moselle**. L'exploitation utilise **2,5 hectares de vignes à Ars-sur-Moselle** et possède 1,5 hectare de friches qui pourraient être plantés de vigne à l'avenir.

**L'exploitant n'a pas de projet à court et long terme à Ars-sur-Moselle.** Il possède déjà un bâtiment en projet à Ancy-sur-Moselle. M. STAPUREWICZ est âgé de 62 ans. Son fils de 26 ans est son repreneur désigné.



*Le siège de l'exploitation dans la rue Jeanne d'Arc*

**Le zonage agricole des secteurs potentiellement défrichables pour y planter de la vigne (périmètre AOC) constitue le principal enjeu du PLU** pour cette exploitation. Le fait que les anciens terrains viticoles de la commune aient été abandonnés il y a longtemps, implique de gros travaux de défrichage préalablement à toutes nouvelles plantations.

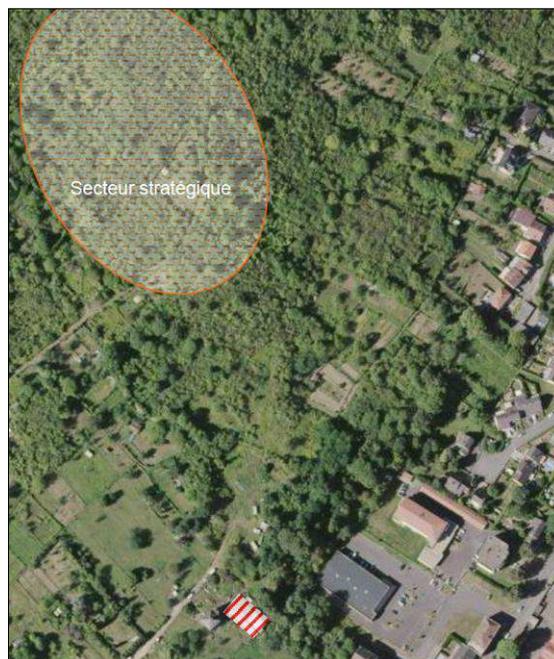
Elevage et apiculture - M. HERMANN (51 ans - RSD):

L'orientation technico-économique de cette exploitation agricole est **l'élevage d'ovins et l'apiculture**. L'exploitant possède **un cheptel de 50 brebis**. Son objectif est de l'augmenter **à environ 150 têtes**.

Le bâtiment, qui abrite aujourd'hui les bêtes, se trouve au contact des tissus urbains d'Ars-sur-Moselle. Un projet immobilier en cours va prochainement rapprocher l'habitat de son exploitation. L'agriculteur envisage, à moyen terme, **une délocalisation du bâtiment d'élevage** sur le coteau Nord du ban communal.

**Cette exploitation dispose également de 150 ruches pour la production de miel**. M. HERMANN a quatre fils dont l'un devrait assurer, à long terme, la reprise de l'exploitation.

Cette exploitation utilise **20 hectares dont 3 situés** sur le ban communal d'Ars-sur-Moselle.



*Localisation actuelle et secteur envisagé de délocalisation de l'exploitation agricole*

Elevage - M. ETROPIE (43 ans - RSD):

*Localisation du siège*

Cet exploitant agricole **est un double actif**, il travaille également dans le domaine des pompes funèbres. La maison de l'agriculteur, qui sert de siège d'exploitation, se trouve à Ars-sur-Moselle. **L'exploitation n'a pas de bâtiments agricoles sur le ban communal** mise à part quelques abris pour les animaux.

Au total, l'exploitation possède **33 vaches charolaises et 6 ovins** pour une superficie exploitée de l'ordre de **29 hectares** dont 4 se situent sur le ban communal d'Ars-sur-Moselle.

Maraîchage - M. MALEMANCHE (57 ans - RSD):

**Le siège de cette exploitation agricole** se trouve dans les tissus urbains au niveau de **la rue de Maud'huy**. C'est 1,5 hectare qui est cultivé dont 0,3 situé sur le ban communal d'Ars-sur-Moselle. Un enjeu de développement de l'activité existe, notamment vis-à-vis d'anciens hangars militaires, aujourd'hui abandonnés, qui pourraient être favorables à la création de serres.

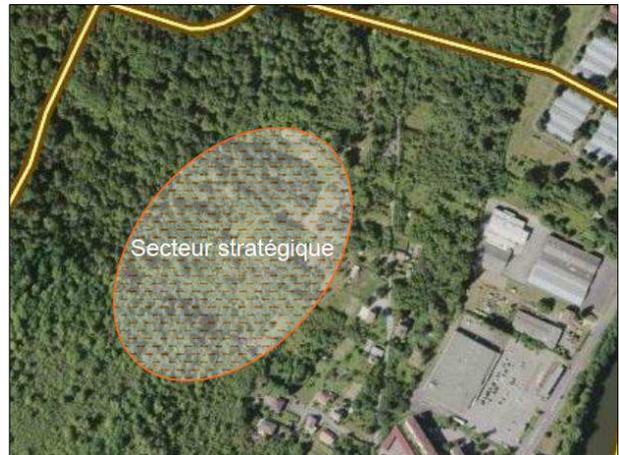
**L'exploitant réalise de la vente directe sur les communes d'Ars-sur-Moselle et Ancy-sur-Moselle.**



*Siège de l'exploitation agricole*

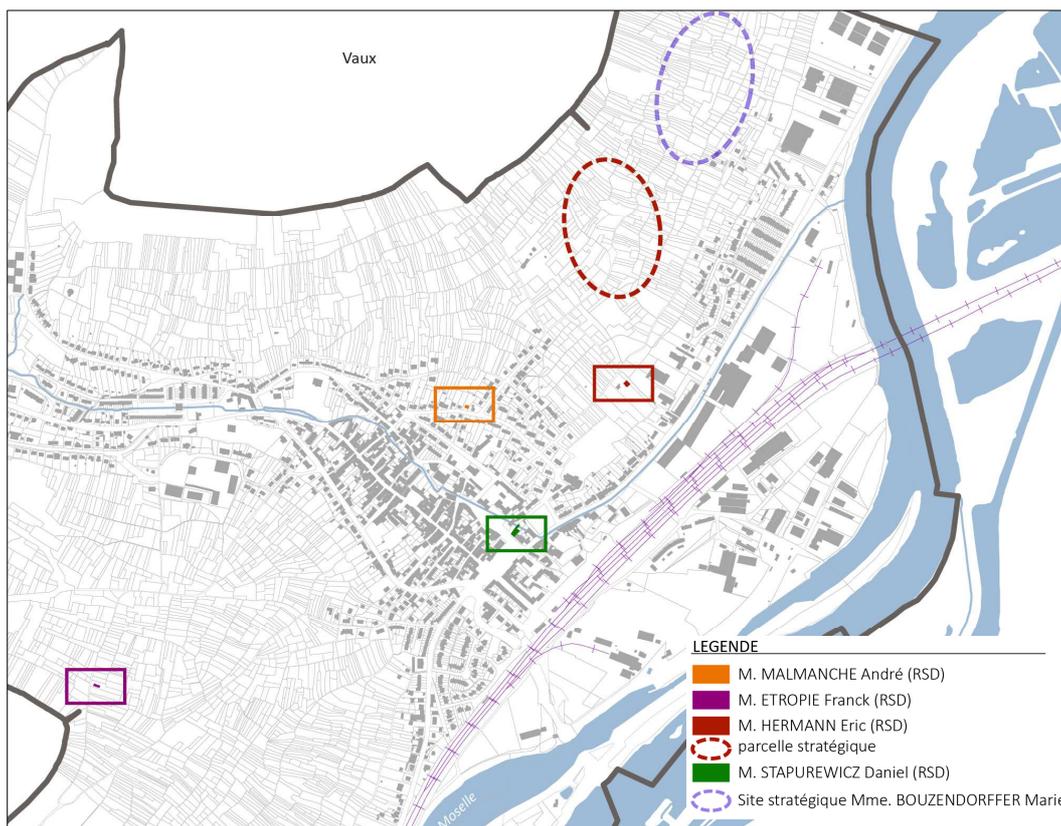
Enfin, trois exploitations agricoles ne possèdent pas de bâtiments à Ars-sur-Moselle mais exploitent des terres sur le ban communal.

L'exploitation viticole de Mme BOUZENDORFER possède un hectare de friches transformables en vigne à Ars-sur-Moselle. Outre cette volonté **de développer la vigne** sur la commune, cette exploitation souhaite, à moyen terme (10 ans), **créer un chais sur le coteau Nord-est**. Le siège de l'exploitation se trouve à Montigny-lès-Metz. Ses installations viticoles se trouvent sur la commune voisine, Ancy-sur-Moselle. **Certains Espaces Boisés Classés (EBC) du POS sont contraignants pour les projets de cet exploitant.**



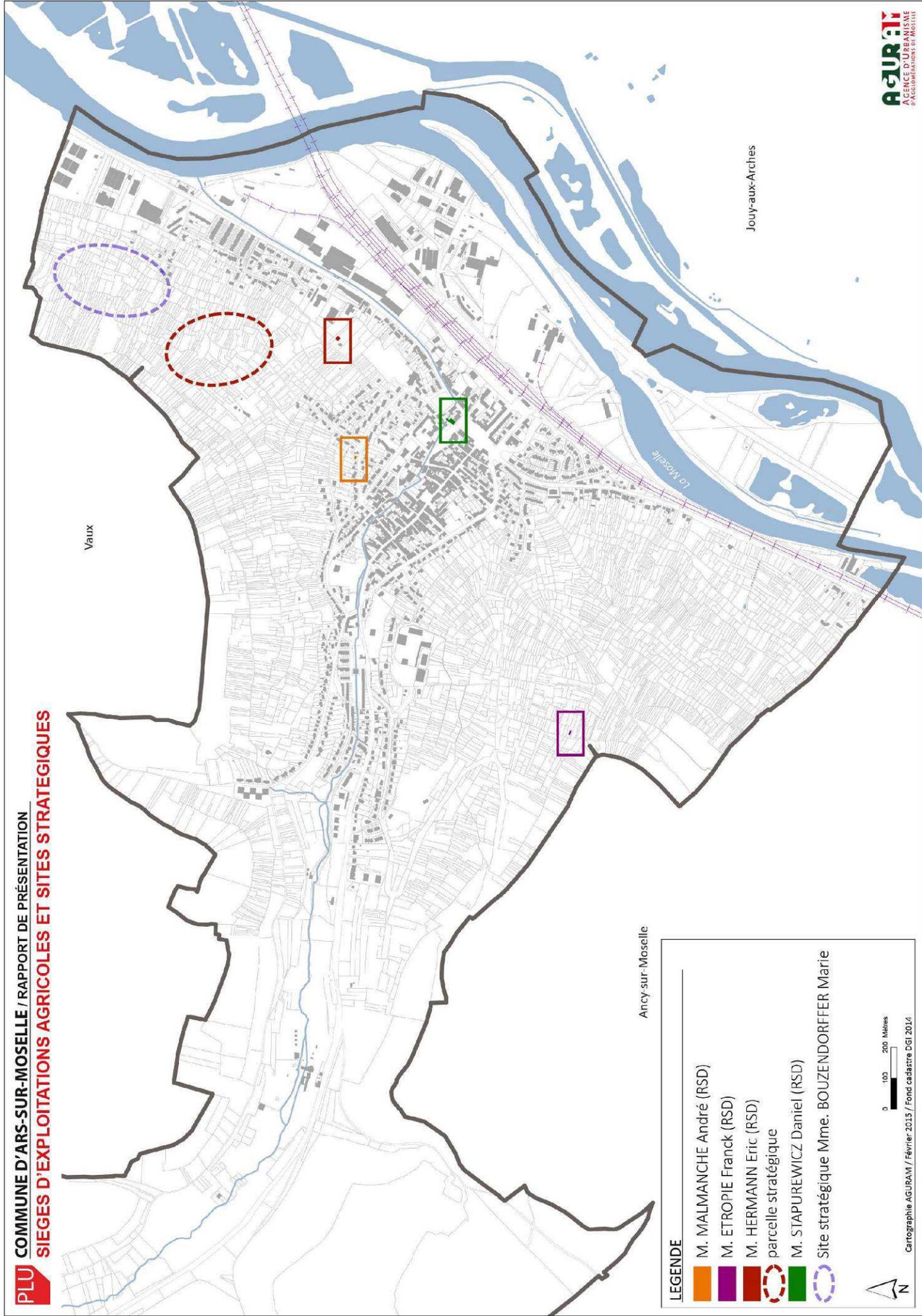
*Site stratégique pour Mme. BOUZENDORFER*

Les deux autres exploitants extérieurs siègent sur la commune voisine de Gravelotte. Il s'agit de M. TORLOTING et de M. MULLER. Ils exploitent des champs ouverts de grandes cultures sur la partie Ouest du ban communal.



*Localisation des sièges d'exploitations agricoles et des sites stratégiques*

**Il existe quatre exploitations agricoles dont le siège se situe à Ars-sur-Moselle. Plusieurs projets ont été signalés par les agriculteurs lors de la concertation agricole. Les intérêts de cette activité économique font partie des enjeux du PLU.**

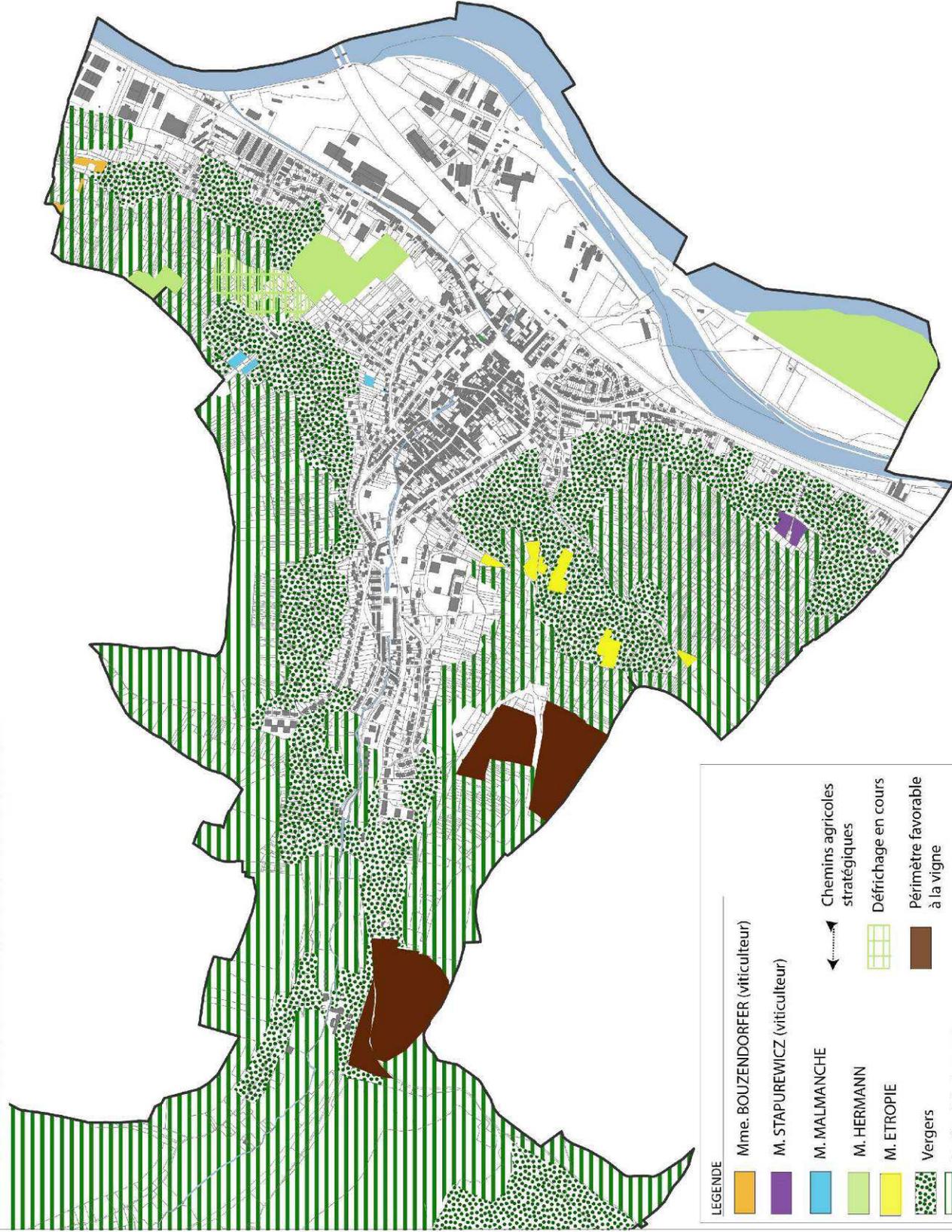


**LEGENDE**

- M. MALMANCHE André (RSD)
- M. ETROPIE Franck (RSD)
- M. HERMANN Eric (RSD)
- parcelle stratégique
- M. STAPUREWICZ Daniel (RSD)
- Site stratégique Mme. BOUZENDORFFER Marie

0 100 200 Mètres

Cartographie AGURAM / Février 2015 / Fond cadastre DGI 2014

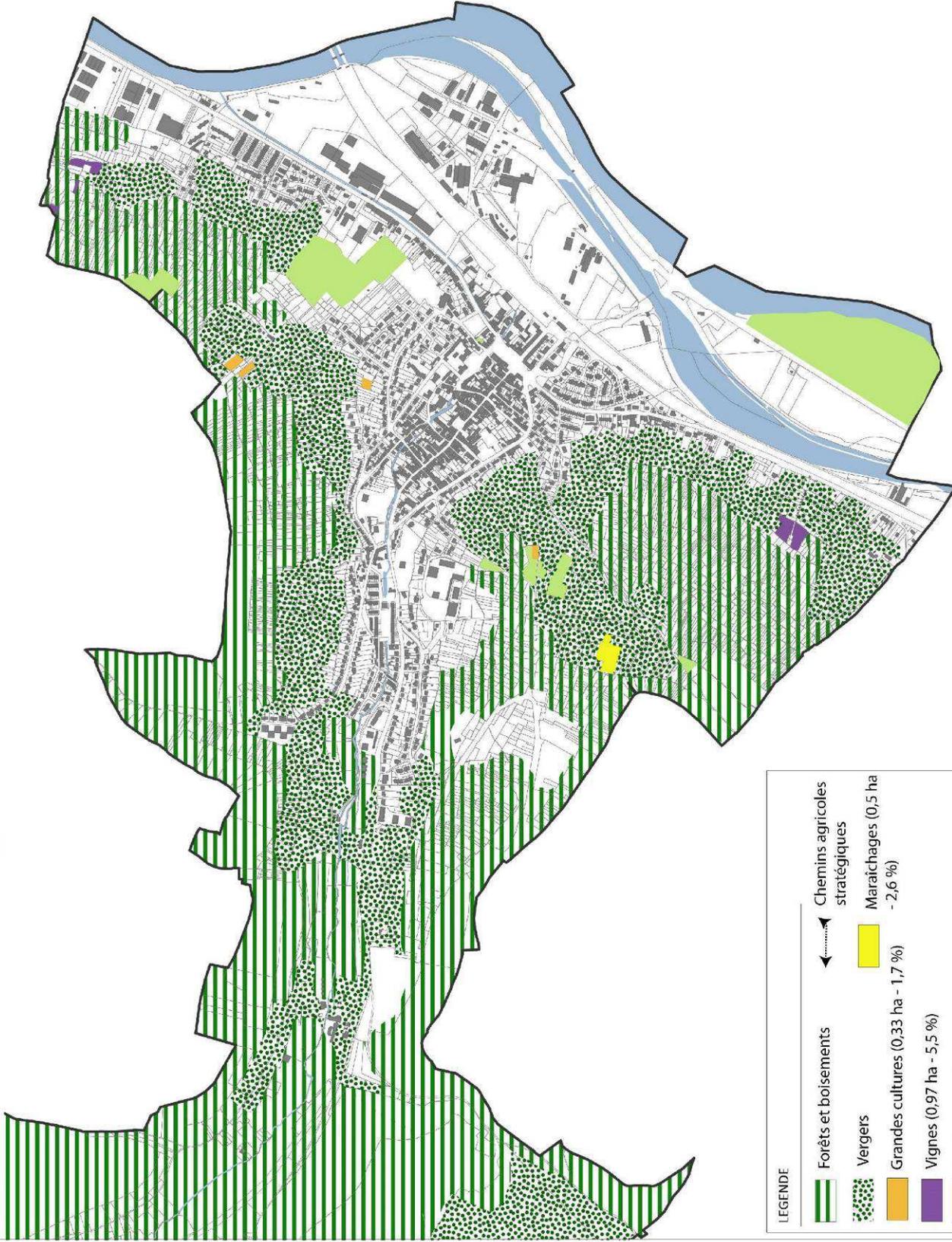


**LEGENDE**

	Mme. BOUZENDORFER (viticulteur)		Vergers
	M. STAPUREWICZ (viticulteur)		Forêts et boisements
	M. MALMANCHE		Chemin agricole stratégique
	M. HERMANN		Défrichage en cours
	M. ETROPIE		Périmètre favorable à la vigne

0 250 500 Mètres

Cartographie AGURAM - Mars 2015 - Fond cadastral DGI 2013



**LEGENDE**

-  Forêts et boisements
-  Vergers
-  Grandes cultures (0,33 ha - 1,7 %)
-  Vignes (0,97 ha - 5,5 %)
-  Prairies bocagères (17,38 ha - 90,6 %)
-  Chemins agricoles stratégiques
-  Maraîchages (0,5 ha - 2,6 %)

0 250 500 Mètres

Cartographie AGURAM - Mars 2015 - Fond Cadastre DGI 2013

## 2. LE CONTEXTE URBAIN

### 2.1 L'HISTOIRE D'ARS-SUR-MOSELLE

#### A. Eléments d'histoire ancienne

**Les armes de la commune se blasonnent ainsi :** « Parti d'or à la tour de sable, maçonnée d'argent, ouverte sur toute sa hauteur d'or, soutenue d'une fasce ondée d'azur et de gueules au dextrochère de carnation vêtu d'azur mouvant d'un nuage d'argent, tenant une épée d'argent garnie d'or accostée de deux cailloux d'or ». Le blason associe la position sur la Moselle et les armes du chapitre de la cathédrale de Metz.



L'Aqueduc de Gorze à Ars-sur-Moselle

**Ars-sur-Moselle est une ville gallo-romaine**, née avec la construction d'un **aqueduc romain** entre le I<sup>er</sup> et le IV<sup>ème</sup> siècle. Le mot Ars (du latin Ars, Arcis) possède plusieurs sens. En premier lieu, il désigne une **hauteur, une cime, un sommet**. Son deuxième sens est : une **forteresse ou citadelle** et enfin un refuge, un lieu de sûreté.

D'après une légende, les soldats romains qui guettaient la construction de l'aqueduc de Jouy vivaient au sein d'une fortification sur un plateau proche. Elle se transforma plus tard en fort d'Ars. Ainsi, le mot Ars ne se déduit pas des arches qui supportaient l'aqueduc romain, puisque le hameau d'Ars portait ce nom avant la construction de l'aqueduc.

**La première apparition du nom Ars remonte à 889.** Mais la commune connut diverses appellations : Villa Arx (881), Arcus (889), Arx et Arcs (892), Arse (1049), Aïrs (1308), Aïrs-sus-Mozelle (1360), Aïrs-sur-Muzelle (1409), Ars-sur-Muzelle (1430), Aix (1434), Arches-sur-Moselle au 18<sup>ème</sup> siècle, Ars-an-der-Mosel sous l'occupation allemande et enfin plus récemment Ars-sur-Moselle.

#### B. Eléments d'histoire contemporaine

Au Moyen-Âge, **la ville d'Ars comportait plusieurs bans qui formaient autant de seigneuries** avec une administration particulière. Cinq bans sont connus : le ban Saint-Arnoult, le ban l'évêque, le ban Saint-Paul, le ban de Gorze et le ban Fauquenel. Au-dessus de toutes ces seigneuries, s'étendait **la Sentine ou fief de haute justice** sur tous les bans.

**L'abbaye de Saint-Benoît-en-Woivre** détenait à Ars une vieille possession. L'ordre des Celestins, venant de Metz, s'était installé vers 1411 à Ars. Ces derniers avaient fait l'acquisition **d'un moulin à papier** sur le ruisseau de la Mance. Cette entreprise, avec la bonne gestion des moines, est rapidement devenue très rentable. Ces derniers concédaient volontiers **certaines jardins ou des vignes aux habitants**. **Le fort d'Ars** résista à plusieurs attaques comme en 1324 contre les Lorrains. Il fut détruit en 1325 avec l'église. Reconstitué, il est de nouveau assiégé en 1434. Les ennemis, appelés les Ecorcheurs, ne parviennent pas à en prendre possession. **Les villageois d'Ars ont subi les assauts de nombreux guerriers, mais jouissaient d'une étonnante témérité pour défendre leur cité.** Avec des changements fréquents de seigneurs, ils étaient souvent pris pour cible.

En 1814, l'avant-garde des troupes Prussiennes, forte de 8000 hommes, fit une halte le 16 janvier à Jouy-aux-Arches et à Ars. Les deux villages n'avaient pas assez de ressources pour subvenir aux besoins des hommes et des chevaux. **En 1815, une seconde invasion d'Ars se solda par un échec de l'armée prussienne qui ne parvint pas à obtenir la ville.**



Carte postale ancienne en Allemand

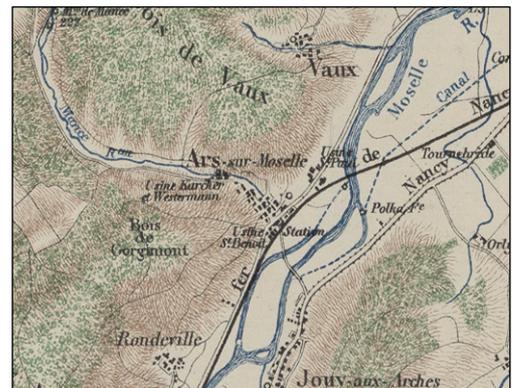
En 1870, pendant le conflit de la guerre franco-prussienne, les « *francs-tireurs* », sous commandement du lieutenant Deveson, aident l'armée française grâce à leur bonne connaissance du territoire. Lors de la défaite, **Ars devint allemande. Les guerres** de 1870 et 1914, ainsi que **le phylloxéra**, ont provoqué la quasi disparition de l'activité viticole qui auparavant faisait la richesse communale. Les habitants continuaient d'utiliser de la langue française durant l'occupation allemande. C'est pourquoi, en 1918, l'armistice de la Première Guerre mondiale fut largement célébrée en terres arsoises.

Dès 1832, **des mines de fer sont exploitées sur le ban communal**. Les premiers hauts fourneaux font leur apparition en 1838. En l'espace de quelques années, **l'activité sidérurgique** va permettre à la ville de se développer considérablement. En 1944, cependant, la commune subit **d'importants dégâts liés aux bombardements des canons américains. Détruite à 86%, la ville est réduite à l'état de ruine à la libération. A partir de 1949, la reconstruction commence à réhabiliter Ars-sur-Moselle, où de nouveaux quartiers sont bâtis**. La ville devient **chef-lieu de canton en 1950**. Les forges et les boulonneries font renaître l'espoir et activent un développement économique et social jusqu'en 1970. Depuis, la ville s'est tournée vers une diversification en accueillant de multiples entreprises dans sa zone industrielle.

### C. Histoire de la viticulture à Ars-sur-Moselle

**Pendant les X<sup>ème</sup>, XI<sup>ème</sup> et XII<sup>ème</sup> siècles**, les abbayes d'Orval et St-Benoît en Woëvre, les chapitres de la Cathédrale de Verdun et de la Cathédrale de Metz et instituts religieux **s'intéressent à la culture de la vigne et acquièrent de nombreux vignobles dans la vallée**.

Au XIII<sup>ème</sup> siècle, **Ars-sur-Moselle est un gros bourg, grâce à l'existence de son vignoble**. Dès les XIII<sup>ème</sup> et XIV<sup>ème</sup> siècles, **le pays Messin exportait sa production viticole jusqu'aux Pays-Bas**. Après la guerre des quatre seigneurs (1324-1326), ce sont des **vignes à grands rendements**, peu qualitatives, qui ont été replantées. Au XIV<sup>ème</sup> siècle, **les vins du Pays Messin entrent en concurrence avec les vins d'Aquitaine et de Bourgogne**. Un repli sur le marché régional s'enclenche alors. **Le vignoble arsois semble toutefois résister grâce au marché local**. Au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, Ars possède encore 197 hectares de vignes, soit la surface la plus importante de toutes les communes du département.



Des côteaux viticoles sont visibles en 1871

La mise en service **du chemin de fer**, à partir de 1850, aurait pu mettre fin à la prospérité relative dont jouissait la viticulture régionale. **L'importation de vins bon marché** au détriment de la production locale était facilitée par cette nouvelle voie de communication. **L'annexion allemande de l'Alsace-Moselle (1870-1918) a transitoirement apporté une bouffée d'oxygène au vignoble**, en lui donnant un nouveau et très vaste marché local comme débouché. En 1877, **le phylloxéra** fait son apparition dans la commune. La **Seconde Guerre Mondiale marquera la disparition de la viticulture**. Elle renaîtra de ses cendres, beaucoup plus tard, à la fin du XX<sup>ème</sup> siècle et au début du XXI<sup>ème</sup> siècle.

**La ville d'Ars-sur-Moselle est ancienne, ses origines étant très certainement postérieures à l'époque romaine. Depuis ses origines viticoles, la commune a beaucoup évolué avec l'arrivée du chemin fer en accueillant de nombreuses activités économiques.**

## 2.2 LE DEVELOPPEMENT URBAIN

Depuis ses origines anciennes, la ville d'Ars-sur-Moselle a connu un développement urbain très important, qui s'est déroulé en plusieurs phases successives.

### A. Les axes de développements anciens

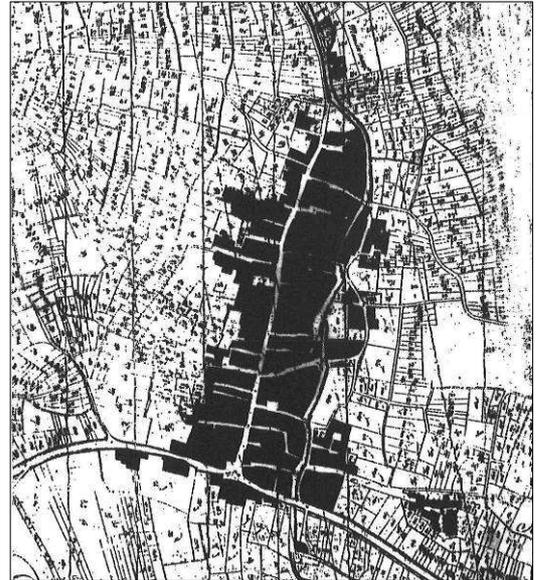
L'urbanisation ancienne d'Ars-sur-Moselle s'est développée **parallèlement à la rivière** de la Mance et **perpendiculairement à l'actuelle RD6** qui relie Moulins-lès-Metz à Novéant-sur-Moselle.



*La Mance dans les tissus anciens*

Les **rues anciennes forment un maillage compact de l'habitat** à partir de l'actuelle rue du Maréchal Foch. Cette dernière possède de nombreuses rues transversales, ainsi que des ramifications perpendiculaires.

A cette époque, **seuls quelques rares îlots sont implantés le long de l'axe routier principal.**

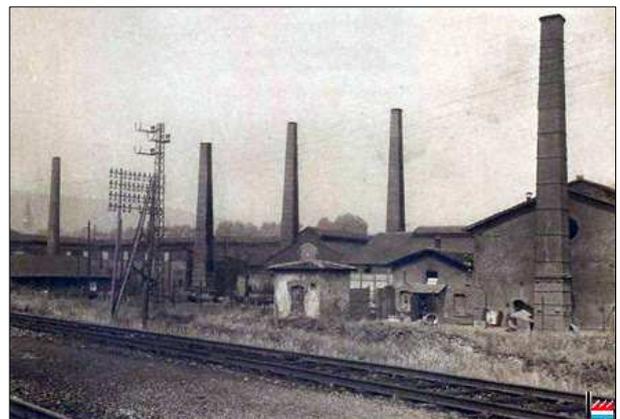
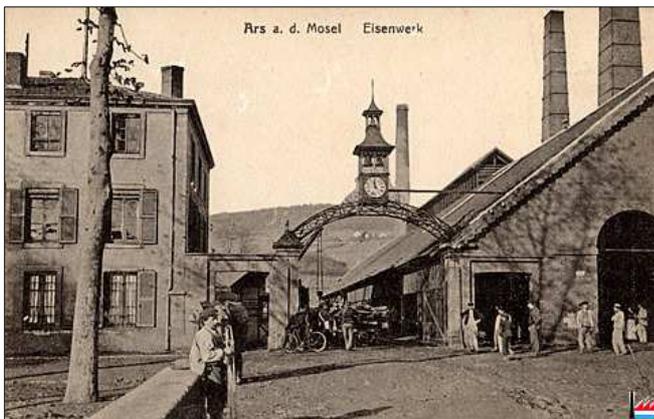


*Reconstitution du cadastre de 1811*

Fait surprenant, **le clocher de la commune ne se trouve pas le noyau ancien des tissus urbains.** Cela s'explique par le fait que l'église se trouve au lieu-dit « Au Fort », sur **un promontoire qui domine la ville**, à l'emplacement d'une ancienne enceinte fortifiée.

Le milieu du **XIX<sup>ème</sup> siècle** marque **une nouvelle étape déterminante dans le développement urbain** d'Ars-sur-Moselle. Sur le cadastre de 1847, un **récent développement industriel** est bien visible. Parallèlement à la RD6, **la fonderie Saint-Benoît** a été créée en direction de Novéant-sur-Moselle, et en direction de Moulins-lès-Metz, **la forge Saint-Paul s'est implantée.**

Ce développement industriel **est à l'origine de la création de la cité ouvrière Saint-Paul en 1858.** Elle comporte une centaine de logements qui sont toujours occupés aujourd'hui. Il s'agit d'une des deux plus anciennes cités ouvrières de Moselle.



*La forge et la boulonnerie d'Ars-sur-Moselle vers 1939 – Présence du chemin de fer au premier plan*

L'**arrivée de la voie de chemin de fer**, parallèle au lit de la Moselle, intervient comme une nouvelle frontière qui limitera provisoirement l'urbanisation nouvelle.

## B. Les venelles du cœur de bourg ancien

**La structure viaire d'Ars-sur-Moselle comporte deux axes principaux, l'un parallèle à la Moselle et le second parallèle à la Mance.** C'est autour de ces deux principaux axes que le réseau viaire ancien s'est structuré. Le centre ancien est concentré essentiellement de part et d'autre de la rue Foch, dédoublée en courbe à l'Ouest par la rue Wilson (contournement du centre). A l'Est, la rue Foch s'est également dédoublée, plusieurs fois même, au gré des extensions de la ville vers les coteaux : rue des Hayes, avenue Poincaré, rue Amédée Lasolgne, rue Jules Ferry et rue du Gal de Maud'huy.



*Les rues Foch et Wilson*

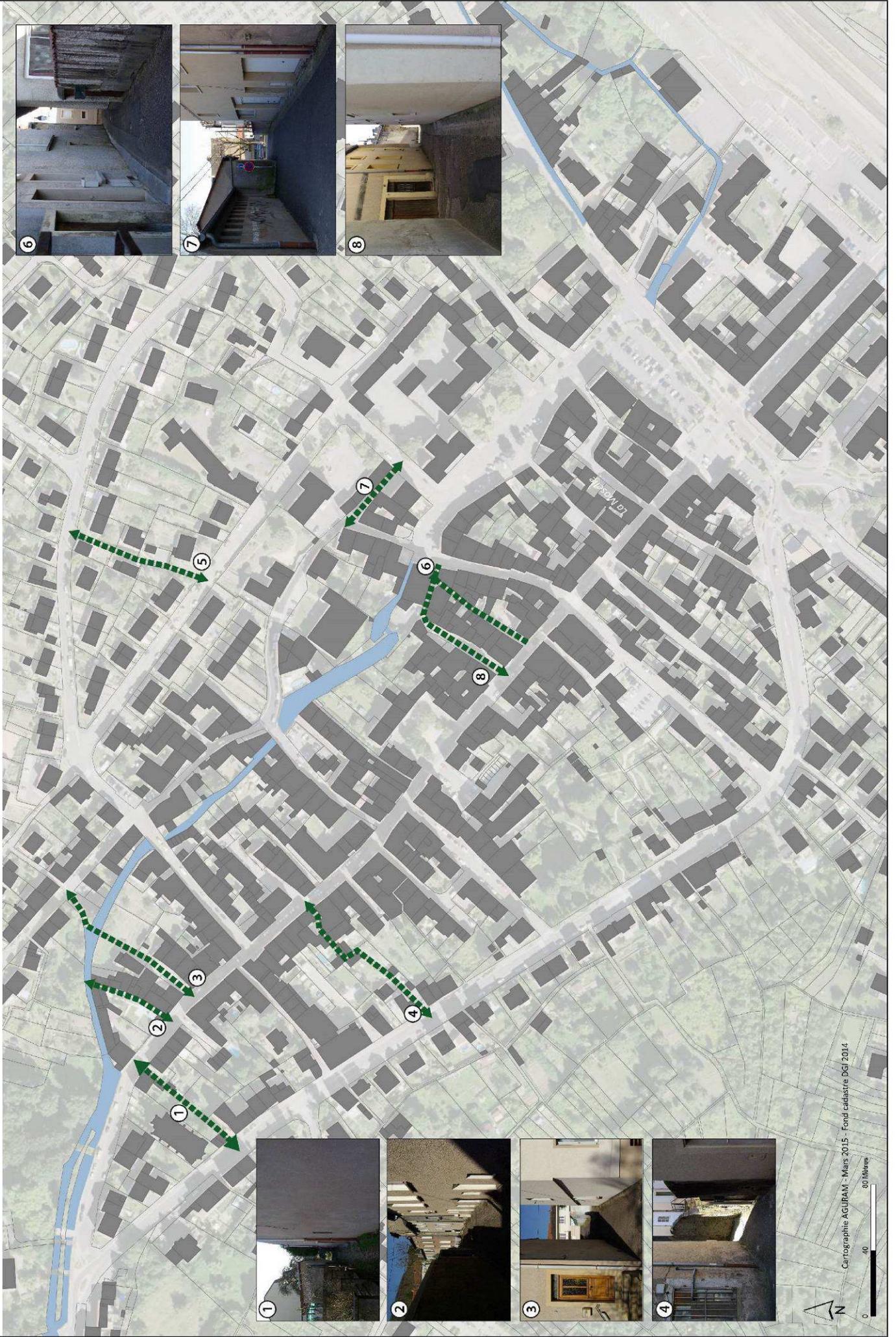
**Après la colonne vertébrale ancienne de la ville, déjà bien lisible sur le cadastre du 19<sup>ème</sup> siècle, existe un réseau secondaire**, où l'on peut distinguer à l'Ouest, un ensemble de ruelles et venelles qui, autrefois, menaient directement aux champs et aux vignobles vers le Sud, et à l'Est, un autre ensemble de cheminements en direction de la Mance. **Il existe de nombreuses venelles encore praticables dans les tissus urbains anciens du cœur de bourg d'Ars-sur-Moselle.**

### Ce sont huit venelles qui ont été relevées comme très intéressantes :

- **1)** Cette venelle relie la rue du Maréchal Foch à la RD11. Il s'agit d'un axe transversal permettant de créer du lien entre le Nord et le Sud de la commune sans faire de détour ;
- **2)** Cette venelle étroite permet de rejoindre la rivière de la Mance depuis la rue du Maréchal Foch ;
- **3)** Il s'agissait autrefois d'un accès piéton à d'anciennes parcelles agricoles, où subsistent aujourd'hui des jardins maraîchers ;
- **4)** Cette venelle, située un peu plus en contrebas que la n°1, remplit la même fonction que cette dernière ;
- **5)** Ce cheminement correspond à une jonction entre les tissus urbains anciens et les parcelles agricoles ;
- **6)** Cette venelle permet une jonction vers la mairie et les écoles face à la venelle n°9 ;
- **7)** Ce cheminement permet de rejoindre les écoles et la mairie ;
- **8)** Cette venelle étroite entre des constructions anciennes correspond à la rue Faucourt. Elle débouche directement sur la venelle n°6 (ancienne rue Saint-Jean).

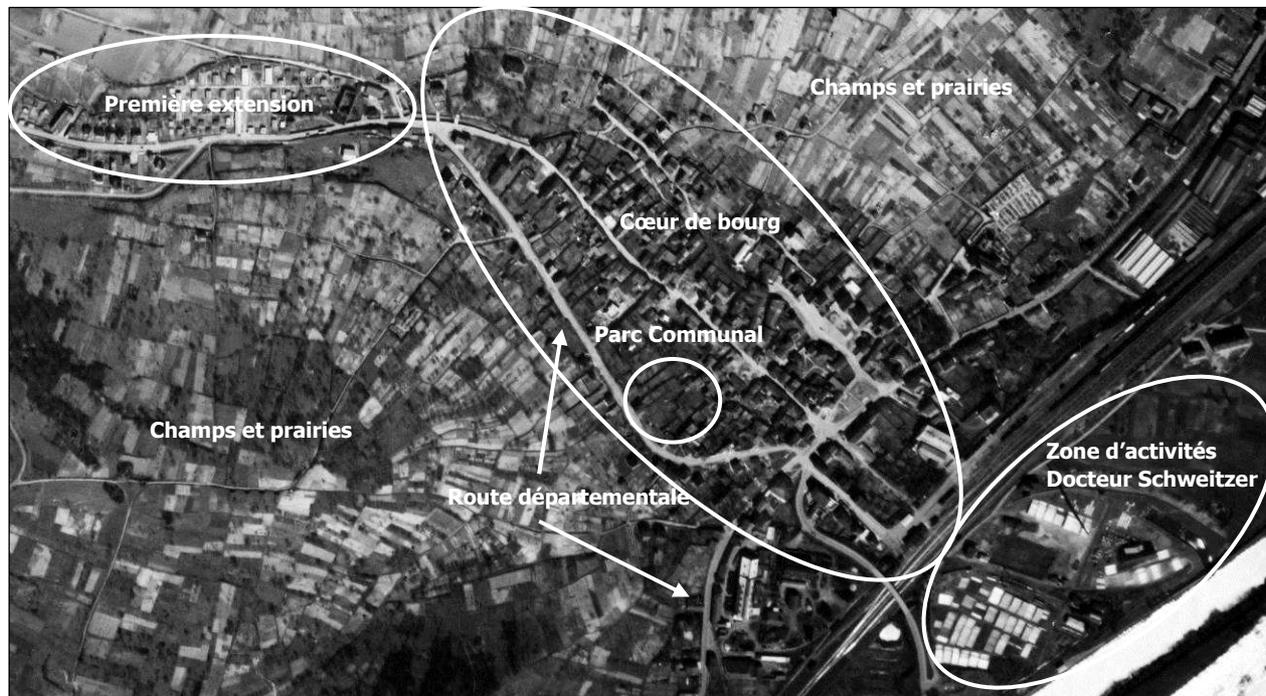


*A gauche, la venelle n°3 et à droite, la venelle n°4*

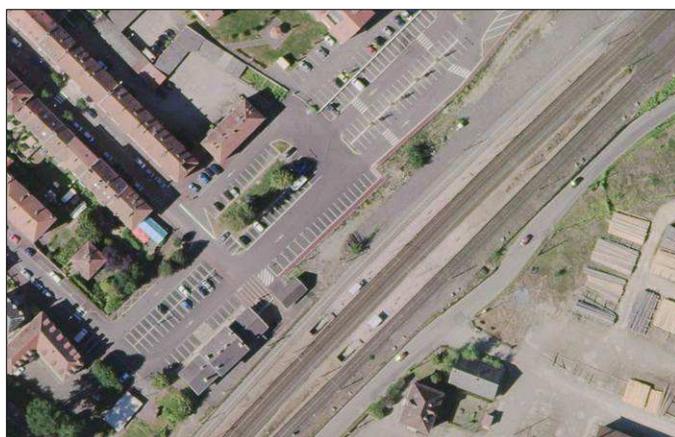


### C. Forme urbaine avant 1951

**Avant 1951, la forme urbaine ancienne d'Ars-sur-Moselle est encore relativement bien préservée avec un cœur de bourg concentré entre les rues Foch et Wilson, ainsi que leurs ramifications.** Les premières extensions avec des tissus modernes sont cependant déjà bâties, en particulier au Nord-ouest du ban communal.



*Photo aérienne d'Ars-sur-Moselle en 1951*



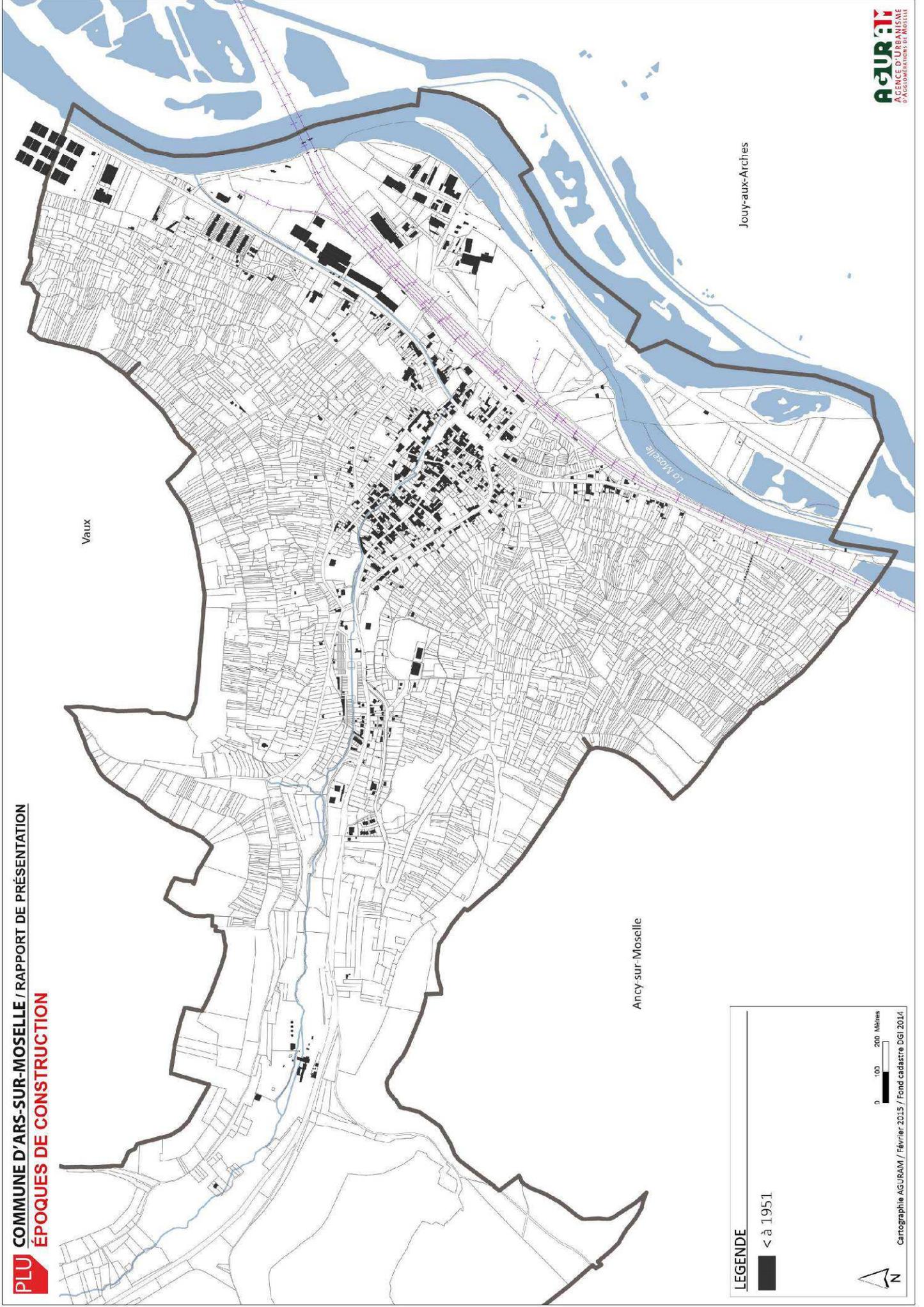
*Vue aérienne du quartier de la gare d'Ars-sur-Moselle*

**La gare d'Ars-sur-Moselle est inaugurée en 1850.** Sa date de mise en service correspond à la période de la révolution industrielle que connaît la France à cette époque.

La **voie de chemin de fer**, ainsi que **les deux routes départementales** (RD6 et RD11), **scindent la commune en deux**. Ces axes de communication permettent un partage entre la fonction d'habitat et les fonctions d'activités économiques (zone d'activités du Docteur Schweitzer).

**La majeure partie du réseau viaire principal existe avant 1951**, seuls quelques prolongements de tronçons routiers seront nécessaires pour **l'extension pavillonnaire** au Nord et à l'Ouest de la commune. Au Nord-ouest, **une première extension prolonge le cœur de bourg en direction de Gravelotte**. Il s'agit de plusieurs types de construction au sein d'opérations très différentes, mêlant petits bâtiments collectifs et maisons individuelles.

A cette époque, **la commune est globalement contenue dans un écrin végétal au Nord et au Sud. Il comprend des champs agricoles et prairies clairsemées** avec des routes plus étroites pour pouvoir y accéder. La photo aérienne laisse entrevoir des boisements nettement moins nombreux qu'aujourd'hui et des vergers encore bien entretenus.



**LEGENDE**

■ < à 1951



0 100 200 Mètres

Cartographie AGURAM / Février 2015 / Fond cadastre DGI 2014

## D. L'urbanisation en 1970

En 1970, Ars-sur-Moselle connaît une urbanisation nouvelle modérée avec deux extensions pavillonnaires principales au Nord et à l'Ouest mais aussi avec de l'habitat collectif.

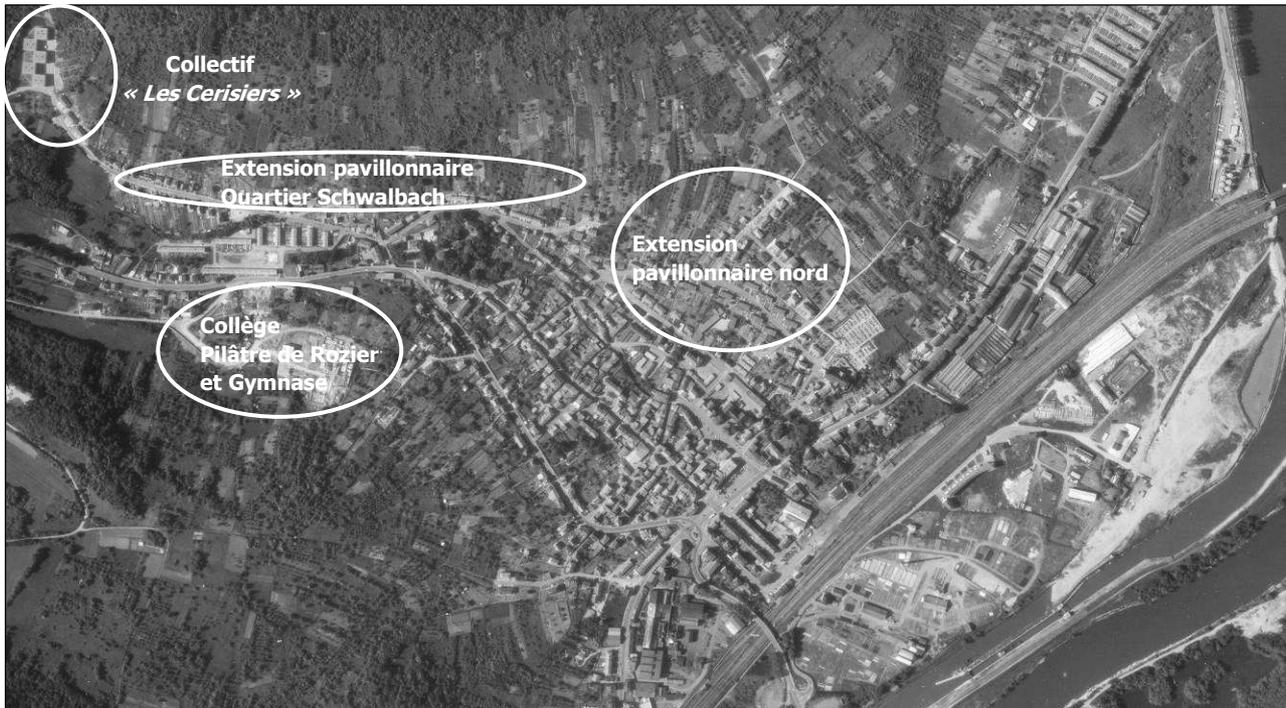


Photo aérienne d'Ars-sur-Moselle en 1970

A l'Ouest, le quartier Schwalbach se développe entre la rue des Varaines et la rue de Verdun. L'urbanisme est très linéaire en raison des contraintes naturelles imposées par le relief de coteaux.

Au Nord, l'opération est différente et s'apparente plus ou moins à un cœur d'îlot, au sein d'un réseau viaire déjà existant qu'il a fallu élargir. Il était originellement destiné à l'accès aux parcelles agricoles.

En mars 1969, le Collège Pilâtre de Rozier est inauguré avec un gymnase. C'est une opération aussi importante en termes d'emprise au sol que les extensions pavillonnaires du quartier Schwalbach et l'extension pavillonnaire Nord.



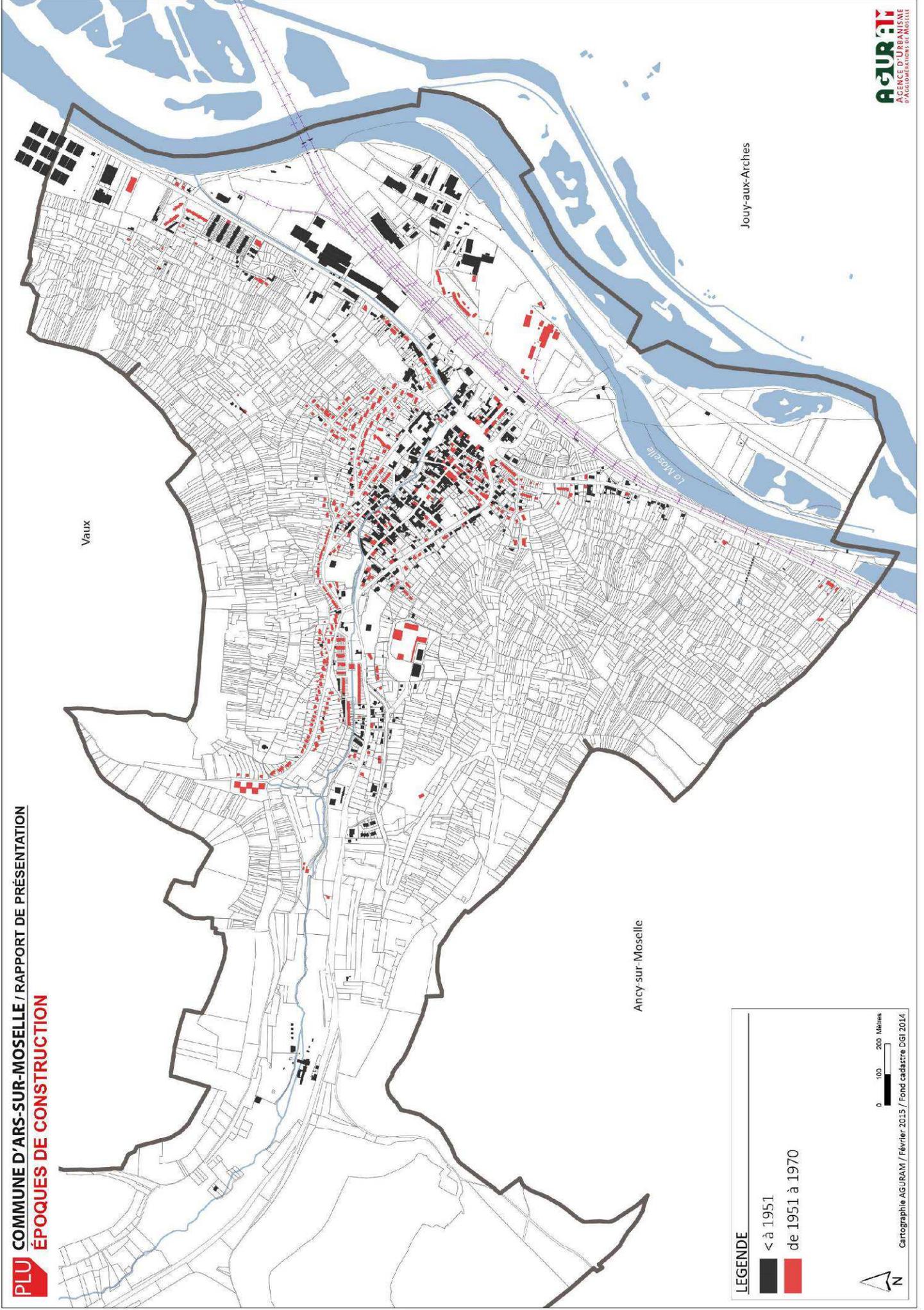
A l'intérieur du quartier Schwalbach



Exemple d'extension pavillonnaire Nord

La photo aérienne de 1970 témoigne de l'extension pavillonnaire importante de la commune, au Nord, au Sud et sur la pointe Nord-ouest.

La commune s'est étalée, principalement au détriment de l'agriculture et des anciens vergers associés.



## E. L'urbanisation en 1999

En 1999, trois opérations majeures sont à signaler avec le lotissement GMF comprenant des commerces, le Vert Village et le lotissement de la rue du Fort.

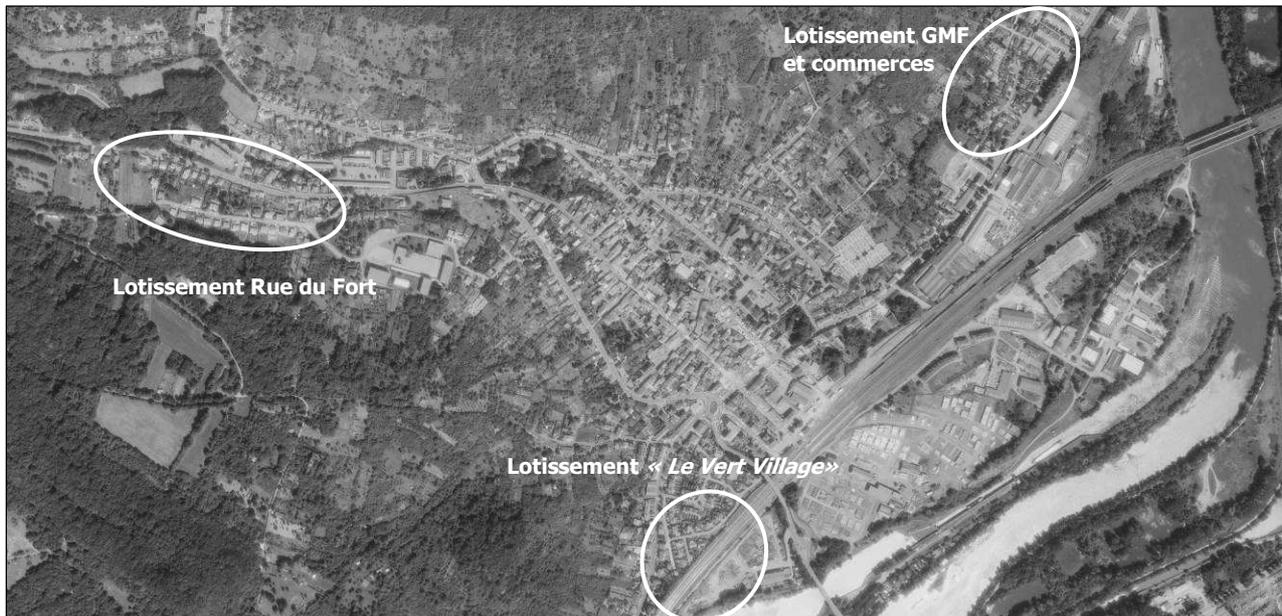


Photo aérienne Ars-sur-Moselle en 1999

La zone majoritairement dédiée à l'habitat comprend quelques commerces : indépendant (garage), des services (restaurant...) et une gendarmerie. Cette opération présente **une mixité fonctionnelle** même si, plus au Nord, se trouve une vraie zone commerciale de grande envergure. Elle reste cependant détachée des tissus urbains à vocation résidentielle.



Garage au sein d'une zone d'habitat pavillonnaire

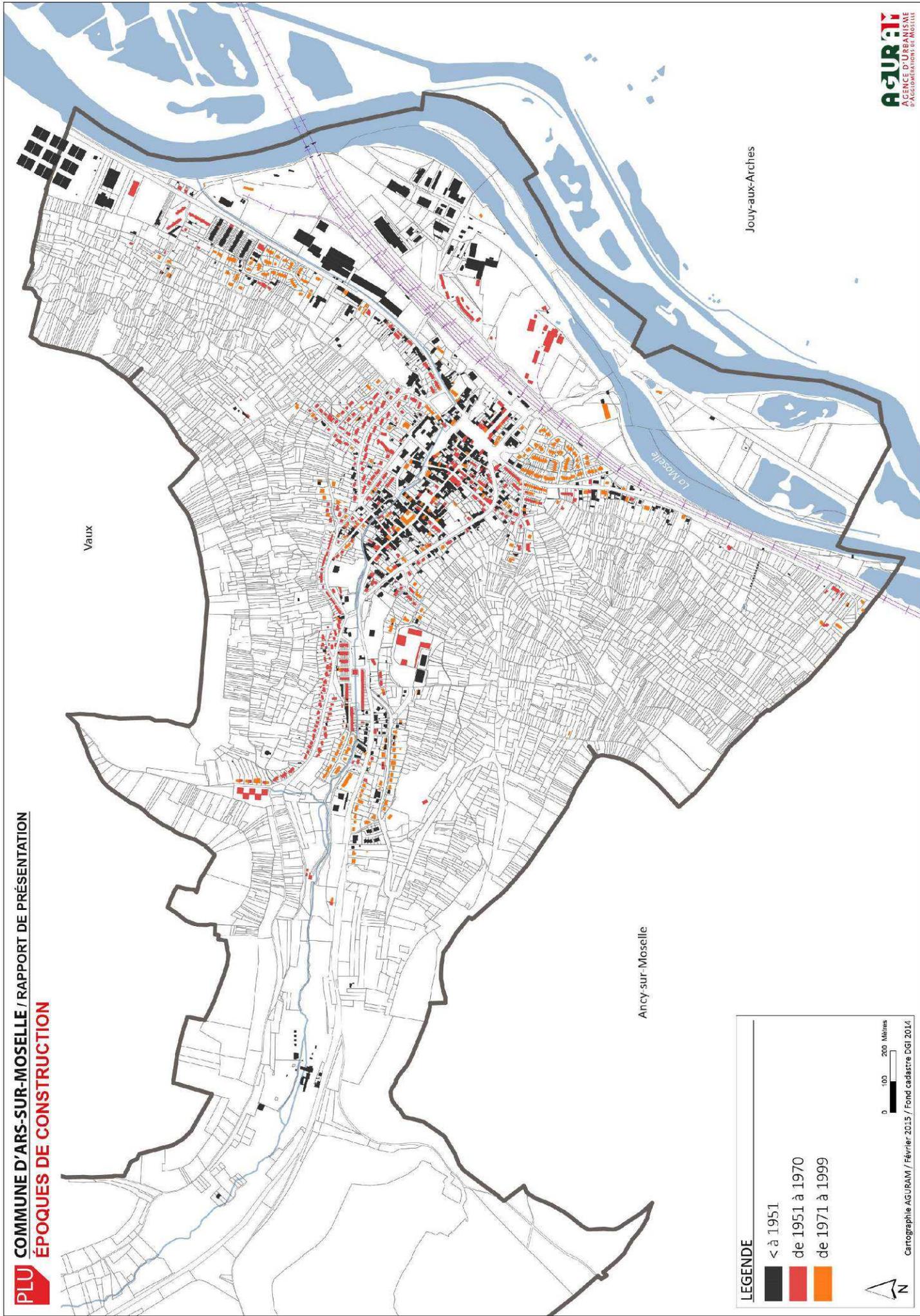


Lotissement « Le Vert Village »

Le lotissement « Le Vert Village » change la typologie d'affectation de l'espace. **Il s'agissait auparavant d'un prolongement de la zone d'activités du Docteur Schweitzer.**

En 1999, l'extension semble avoir bien ralenti. **De nouvelles zones d'habitat se greffent dans la Partie Actuellement Urbanisée (PAU).** La commune se dote d'équipements scolaire et sportif, au Sud. La zone industrielle est beaucoup moins dynamique (malgré 600 emplois dans des activités productives et de services) du fait de la crise industrielle des années 1970-80 en France.

**La fermeture des Forges et Boulonneries en 1994 marquent la fin de l'histoire industrielle de cette ville ouvrière.**



**LEGENDE**

-  < 1951
-  de 1951 à 1970
-  de 1971 à 1999



0 100 200 Mètres

## F. L'urbanisation en 2014

En 2014, comparativement à 1999, **il n'y a pas d'évolutions majeures des tissus urbains de la ville d'Ars-sur-Moselle**. Cependant, quelques opérations notables ont été réalisées à l'intérieur de la Partie Actuellement Urbanisée (PAU).

La gendarmerie correspond à une construction récente avec, en arrière-plan, des logements de type collectif au sein d'un ensemble qui, au Nord, est bordé par le Lotissement Amédée Lasolgne et, au sud, par une extension pavillonnaire.



*La Gendarmerie d'Ars-sur-Moselle*



*Permis de construire face à la gendarmerie d'Ars-sur-Moselle*

Suite à la **démolition totale d'un bâtiment ancien**, un permis de construire a été déposé à proximité de la gendarmerie et du supermarché Aldi. **Il prévoit la création de 30 logements sur une surface de 5879 m<sup>2</sup>**. Il s'agit potentiellement de logements de type collectif avec une densité élevée d'environ 50 logements/hectare.

Cette typologie de projet répond pleinement aux exigences du SCOTAM, approuvé en 2014, puisqu'elle permet une densification des tissus urbains existants à proximité immédiate de commerces et de services.



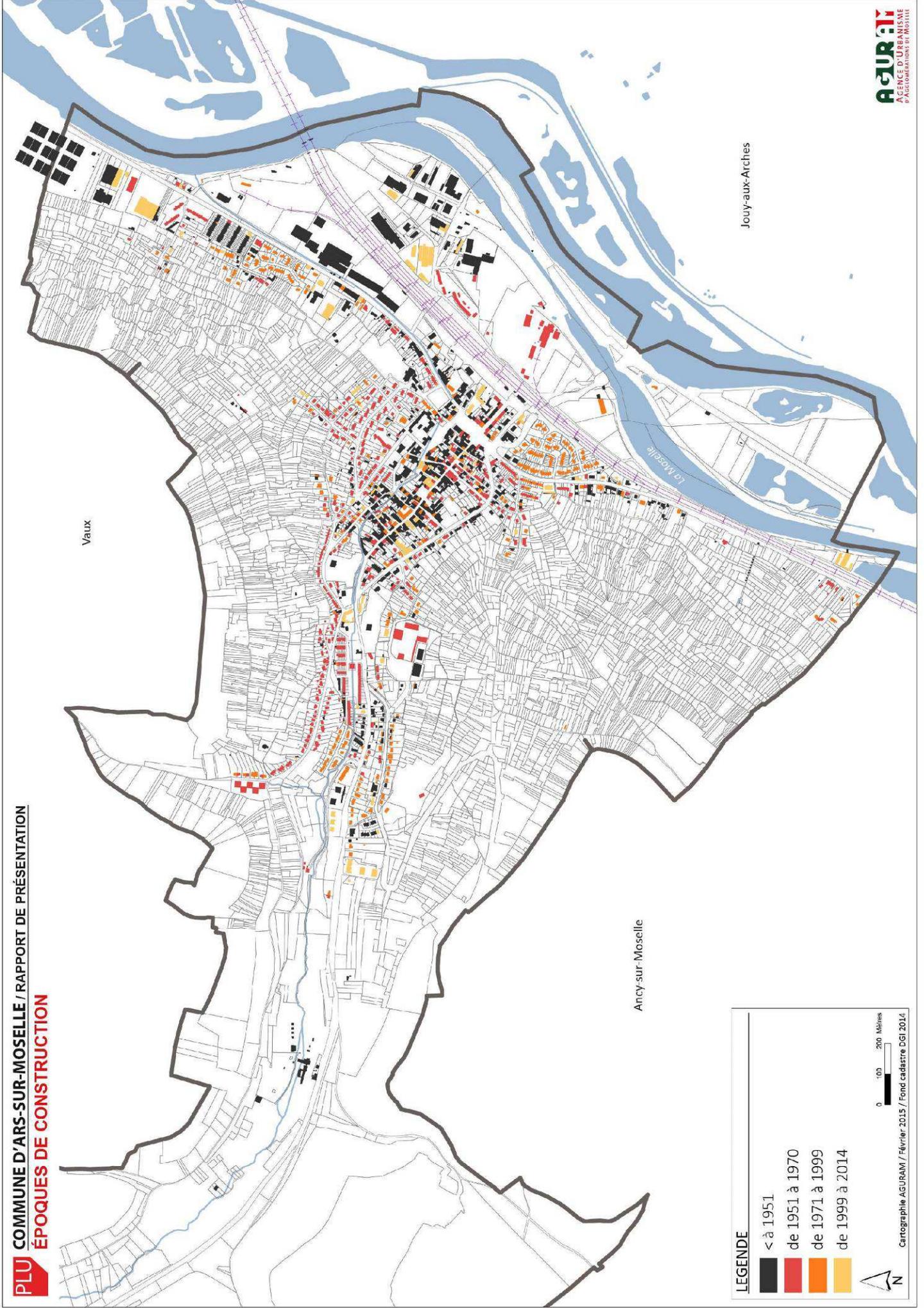
*Le supermarché Aldi à proximité de la gendarmerie*



*Supermarché match en sortie de commune sur la RD6*

**La viticulture est toujours présente** sur le ban communal au niveau des coteaux Nord et Sud. Les cultures actuelles, peu étendues, n'ont rien à voir avec les anciennes vignes très vastes qui existaient par le passé. **Un redéploiement de la viticulture est en cours sur la commune depuis une vingtaine d'années**. Il est appelé à se poursuivre avec la redéfinition d'ici 2017 des périmètres Appellation d'Origine Contrôlée (AOC).

**De tradition industrielle à partir du milieu du 19<sup>ème</sup> siècle, la ville d'Ars-sur-Moselle s'est peu à peu reconvertie en développant de nouvelles activités économiques et commerciales, via notamment la zone du Docteur Schweitzer. La ville s'est considérablement étendue depuis 1951, même si une tendance à la densification des tissus urbains s'observe depuis 1999.**



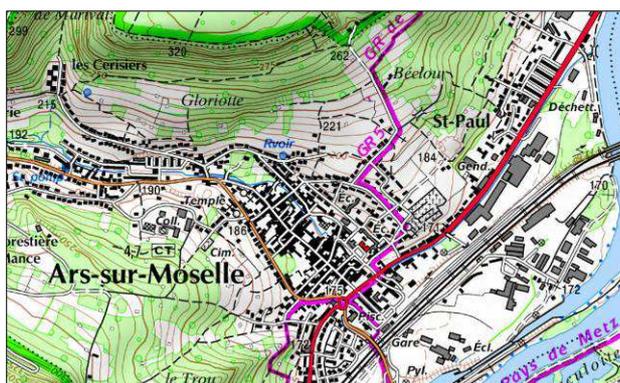
**LEGENDE**

- < à 1951
- de 1951 à 1970
- de 1971 à 1999
- de 1999 à 2014

0 100 200 Mètres

Cartographie AGURAM / Février 2015 / Fond cadastre DGI 2014

## 2.3 LA MORPHOLOGIE URBAINE



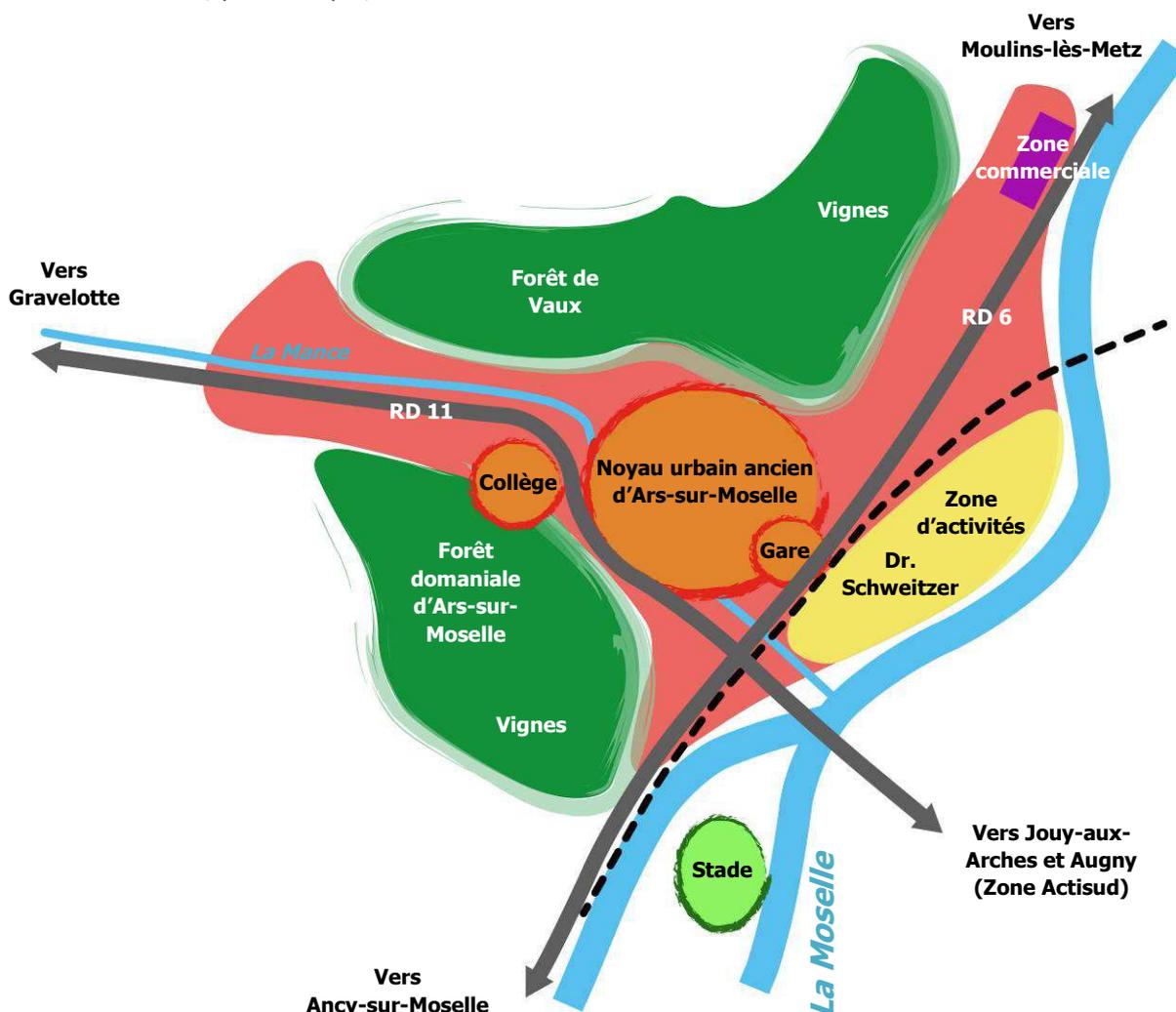
Carte SCAN25 IGN d'Ars-sur-Moselle

Les différents développements urbains successifs ont considérablement modifié la forme urbaine originelle de la commune. Ils constituent des tissus urbains qui remontent dans la vallée de la Mance et suivent la Départementale 6 vers Moulins-lès-Metz et Ancy-sur-Moselle.

Sur la frange Ouest du ban communal, la voie ferrée et la Moselle constituent des barrières historiques au développement de l'habitat. Cependant, des activités économiques existent en bordure de la rivière (zone du Dr Schweitzer).

### A. Forme urbaine

Originellement, **le cœur de bourg ancien d'Ars-sur-Moselle s'est développé** aux bords de la rivière de la Mance, principalement entre les rues Foch et Wilson. Rapidement, **l'urbanisation s'est étirée le long des principales voies routières** que sont les RD11 et RD6. Il s'agit d'un étalement urbain qui est plus ou moins ancien selon les endroits. La **Cité Saint-Paul** (RD6) et des **maisons de maître** (RD11) en direction de Gravelotte sont, par exemple, assez anciennes.



L'étalement des tissus urbains s'est réalisé de manière contrainte comme le montre bien le schéma sur la page précédente. Ainsi, vers l'Ouest, la vallée de la Mance est enserrée entre deux forêts. La déclivité associée à la vallée a constitué, de manière ancienne, une barrière au développement de constructions. A l'exception notable du Moulin de la Mance et d'activités industrielles anciennes aujourd'hui désaffectées.



Maisons anciennes, RD11 en direction de Gravelotte

Au Sud, les tissus urbains ne sont pas très étirés, car la forêt domaniale d'Ars-sur-Moselle rejoint rapidement les abords de l'aqueduc Romain et de la RD6. A l'inverse, le Nord de la RD6 a vu les tissus urbains se développer de manière plus importante, notamment avec de nombreux logements collectifs et une petite zone commerciale comprenant un supermarché. Sur toute la frange Est de la ville, c'est la Moselle et la voie ferrée qui ont limité les possibilités de développements urbains. Si quelques logements collectifs existent de l'autre côté du chemin de fer, cette vaste emprise est essentiellement dédiée à l'activité économique, via la zone d'activités du Docteur Schweitzer.

#### B. Densités brute et nette

Les densités qui vont suivre sont calculées à partir de la morphologie du bâti. Il était trop complexe de découper des entités urbaines spécifiques à des quartiers, en raison des nombreuses superpositions de tissus urbains très différents sur le ban communal.

Ce sont principalement cinq types de bâtis qui seront analysés :

- Le bâti historique traditionnel, réhabilité et ses reconstructions ;
- Les maisons de maître et bourgeoises ;
- L'habitat collectif ;
- L'habitat groupé comprenant maisons de villes et maisons jumelées ;
- L'habitat sous forme individuelle.

Le calcul de densité brute comprend les voiries, espaces publics et équipements. A titre d'information, la taille des espaces publics et voiries est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Densité avec espaces publics et voiries	m2	ha	logements	Densité brute	Espaces publics voiries en ha
Bâti historique	135 936	13,59	304	22	10 525
Maison de Maître	49 278	4,93	24	5	2 307
Habitat collectif	51 703	5,17	362	70	923
Habitat groupé	199 701	19,97	357	18	20 376
Habitat individuel	70 728	7,07	81	11	8 384

De manière brute, le bâti historique traditionnel du cœur de ville, qui comprend des logements réhabilités et reconstruits, propose une densité moyenne de l'ordre de **22 logements à l'hectare**. Les densités observées sont très variables, puisqu'elles vont de seulement 5 logements à l'hectare pour les maisons de maître anciennes à environ 70 logements par hectare pour des logements collectifs.

**Le calcul de densité nette est réalisé hors voiries, espaces publics et équipements. Il permet de connaître la taille moyenne des parcelles selon la morphologie des tissus urbains.**

Densité hors espaces publics et voiries	m2	ha	logements	Densité nette	Taille moyenne parcelle m2
Bâti historique	125 411	12,54	304	24	447
Maison de Maître	46 971	4,70	24	5	2 053
Habitat collectif	50 780	5,08	362	71	143
Habitat groupé	179 325	17,93	357	20	559
Habitat individuel	62 344	6,23	81	13	873

**La densité varie assez peu en retranchant les espaces publics, voiries et équipements à l'intérieur du calcul.** Cela signifie que les équipements sont bien répartis sur le ban communal, et que les espaces publics et voiries n'occupent pas des places disproportionnées au regard des besoins.

### C. Le bâti historique traditionnel, réhabilité et les reconstructions – Densité nette de 24 logements/ha

**Le centre ancien** comprend des **bâtiments anciens** dont les origines remontent parfois au **Moyen âge**. Globalement, ces tissus urbains comprennent un important mélange d'époques de construction dont le trait commun est généralement **une implantation en front à rue et une forte densité**.

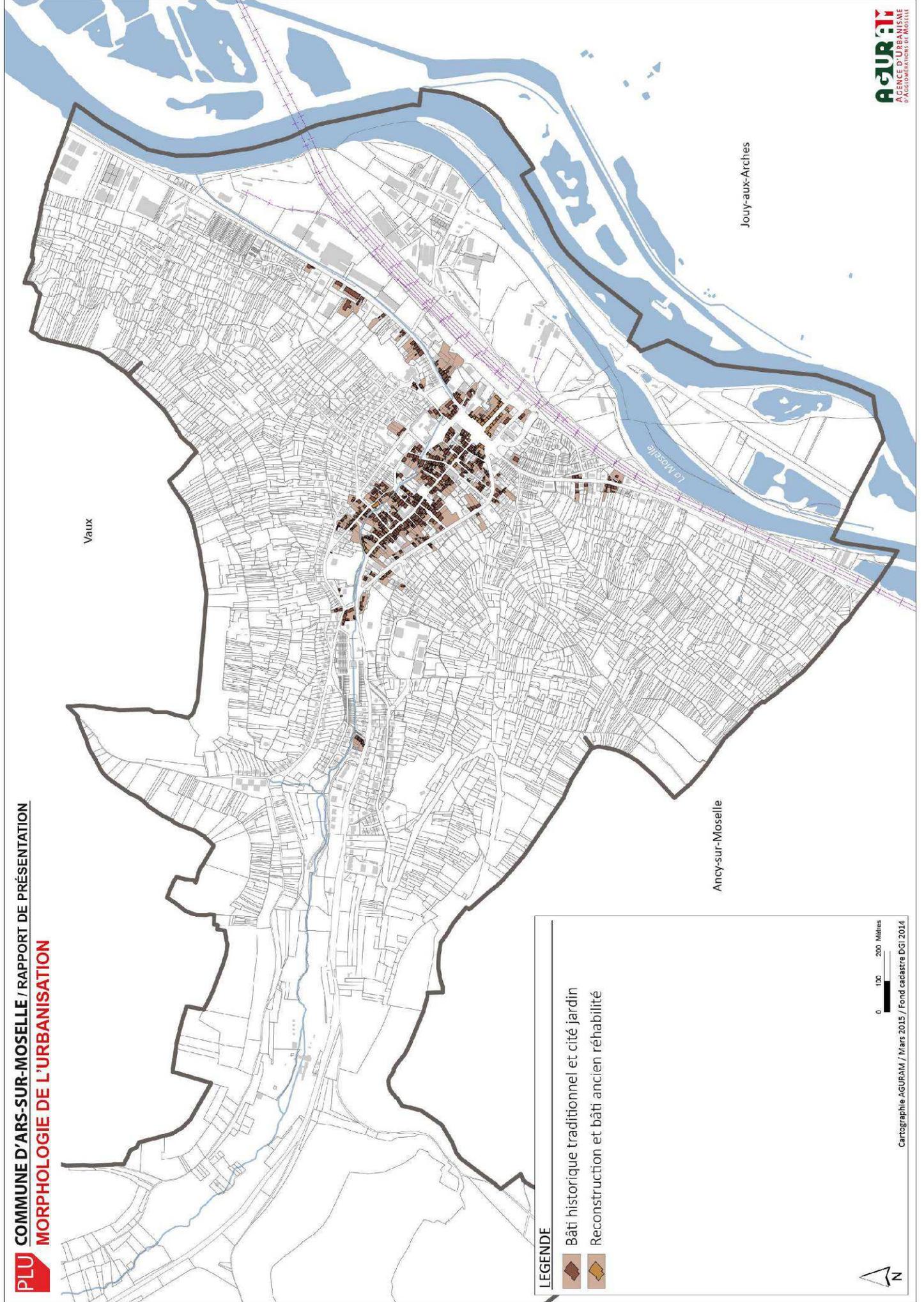


Les constructions anciennes **ne proposent généralement pas d'espaces extérieurs privés**. Dans de rares cas, ces parties privées, aux dimensions réduites, se confondent avec l'espace public. Lorsqu'il y a présence de **cours intérieures**, celles-ci restent de tailles modestes avec dans certains cas, un peu de verdure.

L'ancienneté des constructions est visible par **les détails architecturaux qui ornent les bâtiments**. Sur la majorité d'entre eux, des encadrements en pierres de Jaumont décorent les encadrements de portes et de fenêtres. Sur la photo en haut à droite, un accès à la cave est visible depuis la rue. Ceci est typique des maisons très anciennes. La place prise par **la voiture individuelle** est significative. Au global, les places de stationnement ne sont pas très nombreuses dans **les rues étroites**, alors qu'il existe de nombreux commerces et services à desservir. C'est pour cette raison que des parkings ont été aménagés, par exemple, au niveau de la place Foch.



*Encadrements en pierre de Jaumont*



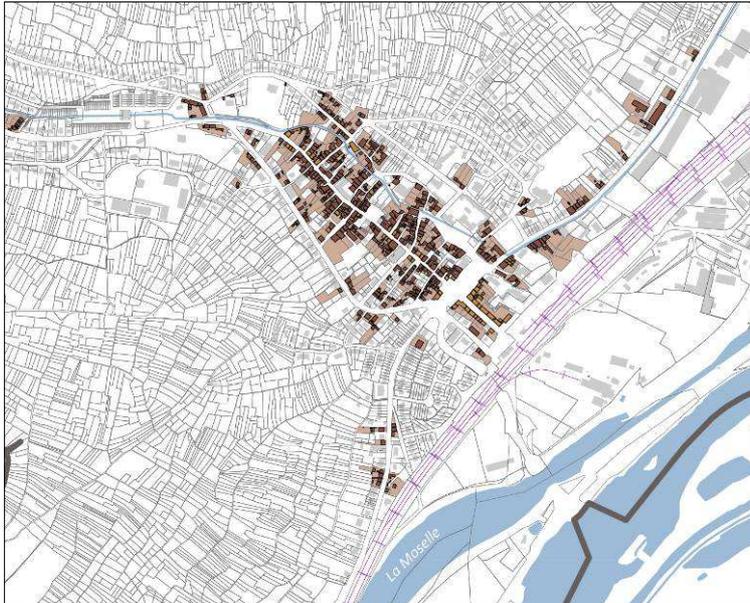
**LEGENDE**

-  Bâti historique traditionnel et cité jardin
-  Reconstruction et bâti ancien réhabilité



0 100 200 Mètres

Cartographie AGURAM / Mars 2015 / Fond cadastre DGI 2014



*Le bâti ancien traditionnel, réhabilité et reconstruit*

La localisation des constructions anciennes correspondant **au bâti traditionnel, réhabilité et reconstruit** permet facilement de lire la forme originelle du cœur de bourg.



*Une rue ancienne de la ville*

#### D. Les maisons de maître et bourgeoises - Densité nette de 5 logements/ha

L'essor industriel ancien de la commune est à l'origine de la création d'un certain nombre de **maisons de maître et de maisons bourgeoises**. La maison du directeur des **anciennes fonderies Saint-Benoît** (rue bois le Prêtre) est l'exemple le plus éclatant concernant les maisons de maître. On retrouve ces constructions, **en particulier, dans la rue du Président Wilson et dans le cœur de bourg ancien**.

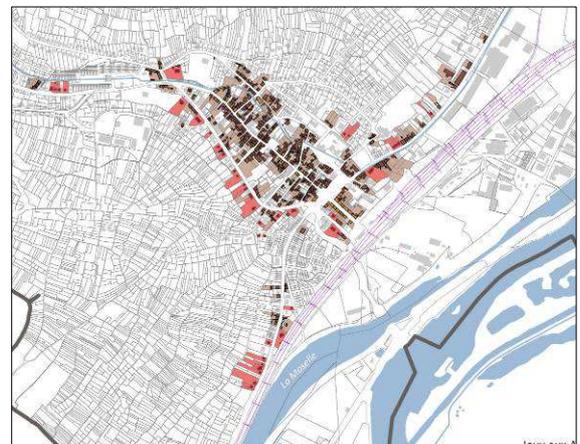


*Les différentes maisons de maître et bourgeoises présentent des caractéristiques variées*

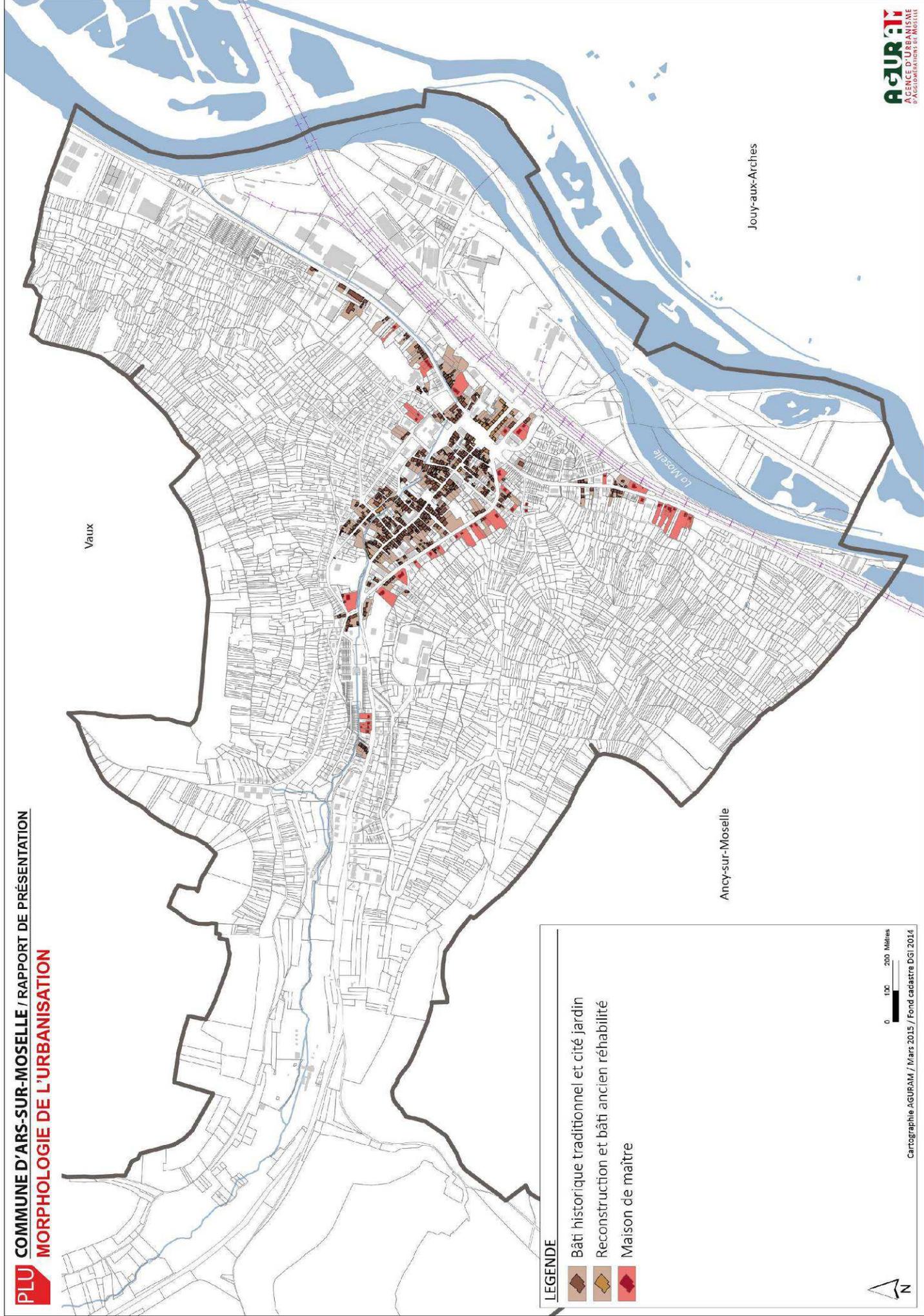
Ces maisons marquent une rupture avec les tissus urbains anciens du centre-ville, car elles ne sont plus implantées en **front à rue et ne sont pas mitoyennes**. Des clôtures viennent former l'espace public en délimitant la propriété. Il s'agit le plus souvent de murs en pierres.

Toutes ces maisons, de maître ou bourgeoises **partagent la caractéristique d'être reliées à une vaste propriété**. Ceci est à l'origine de la **faible densité moyenne** observée pour ces tissus urbains.

Une de ces maisons, dans la rue Wilson, comprend une **extension moderne en bois** qui est bien intégrée.



*En rouge, les maisons de maîtres*



**LEGENDE**

-  Bâti historique traditionnel et cité jardin
-  Reconstruction et bâti ancien réhabilité
-  Maison de maître



0 100 200 Mètres

Cartographie AGURAM / Mars 2015 / Fond cadastre DGI 2014

### E. L'habitat collectif - Densité nette de 71 logements/ha

**L'un des rares traits communs de l'habitat collectif à Ars-sur-Moselle est sa localisation qui est souvent excentrée du centre-ville.** Si la commune respecte ses obligations en matière de logements sociaux, ils se trouvent en faible nombre dans le centre-ville. **Les plus grosses opérations** sont localisées en sorties de commune rue de Verdun, rue de Varaines et rue Georges Clémenceau.

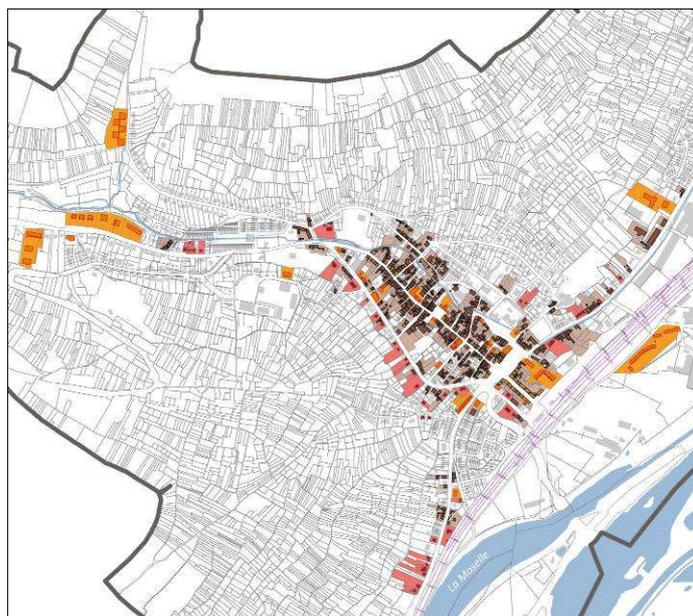


*Des logements collectifs aux formes variées sur le ban communal d'Ars-sur-Moselle*

**Ici, les espaces verts sont de tailles restreintes.** Cela explique la très forte densité observée sur les opérations d'habitat collectif, de l'ordre de **71 logements par hectare**.



*Opération récente à la sortie de la gare*

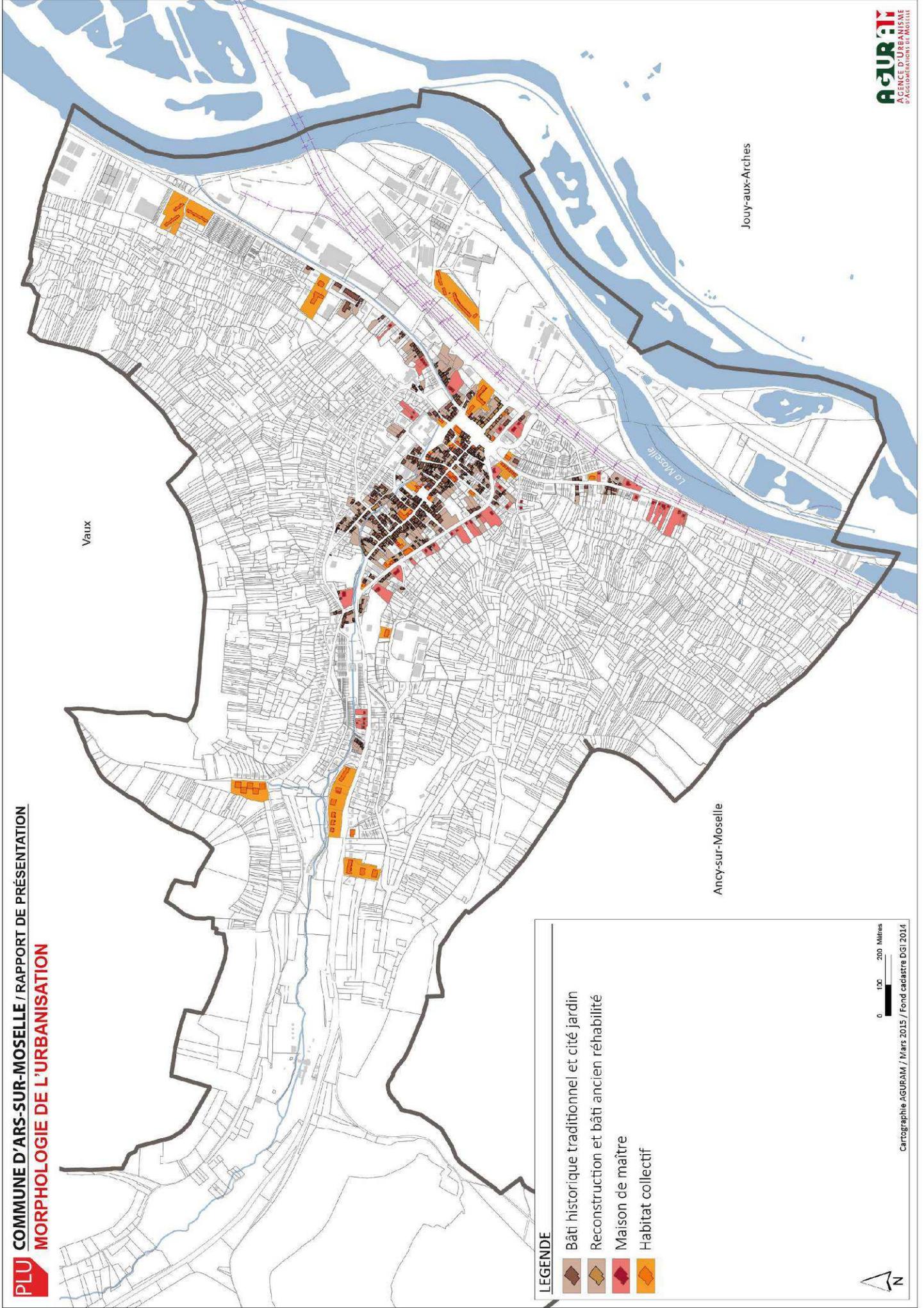


*En orange foncé, l'habitat collectif à Ars-sur-Moselle*

Il faut souligner que la **tendance récente est au développement de petits bâtiments collectifs de logements**, le plus souvent non conventionnés. Ils sont souvent bien localisés en plein cœur de ville. C'est le cas à proximité immédiate de la gare ou encore derrière la gendarmerie.



*A gauche, rue de Verdun et à droite, « plots » rue de Varaines, opération « Les Cerisiers »*



Vaux

Ancys-sur-Moselle

Jouy-aux-Arches

**LEGENDE**

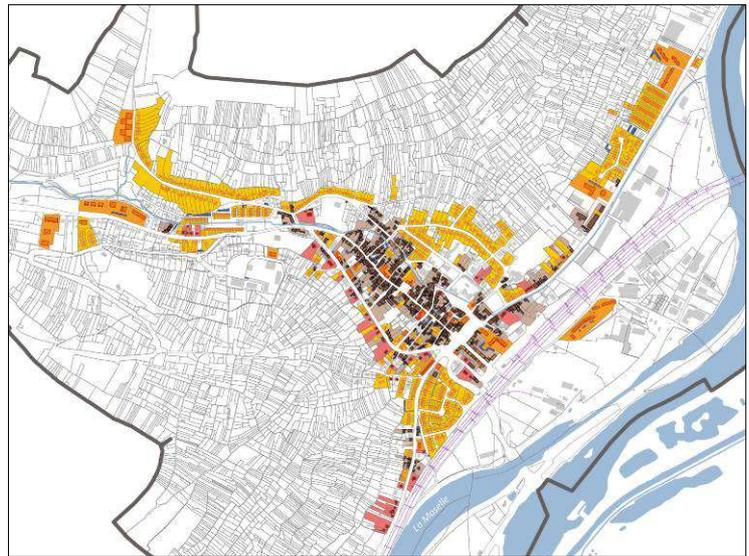
-  Bâti historique traditionnel et cité jardin
-  Reconstruction et bâti ancien réhabilité
-  Maison de maître
-  Habitat collectif



## F. L'habitat groupé comprenant maisons de ville et maisons jumelées - Densité nette de 20 logements/ha

L'habitat groupé présente une multitude de formes sur le ban communal. Il peut être concentré et à proximité du cœur de bourg (rue de Lorraine, rue d'Alsace et rue de la Fonderie), correspondre à une ancienne cité ouvrière (Cité Saint-Paul, rue Georges Clémenceau) ou carrément relever de l'étalement urbain comme dans la rue des Varaines.

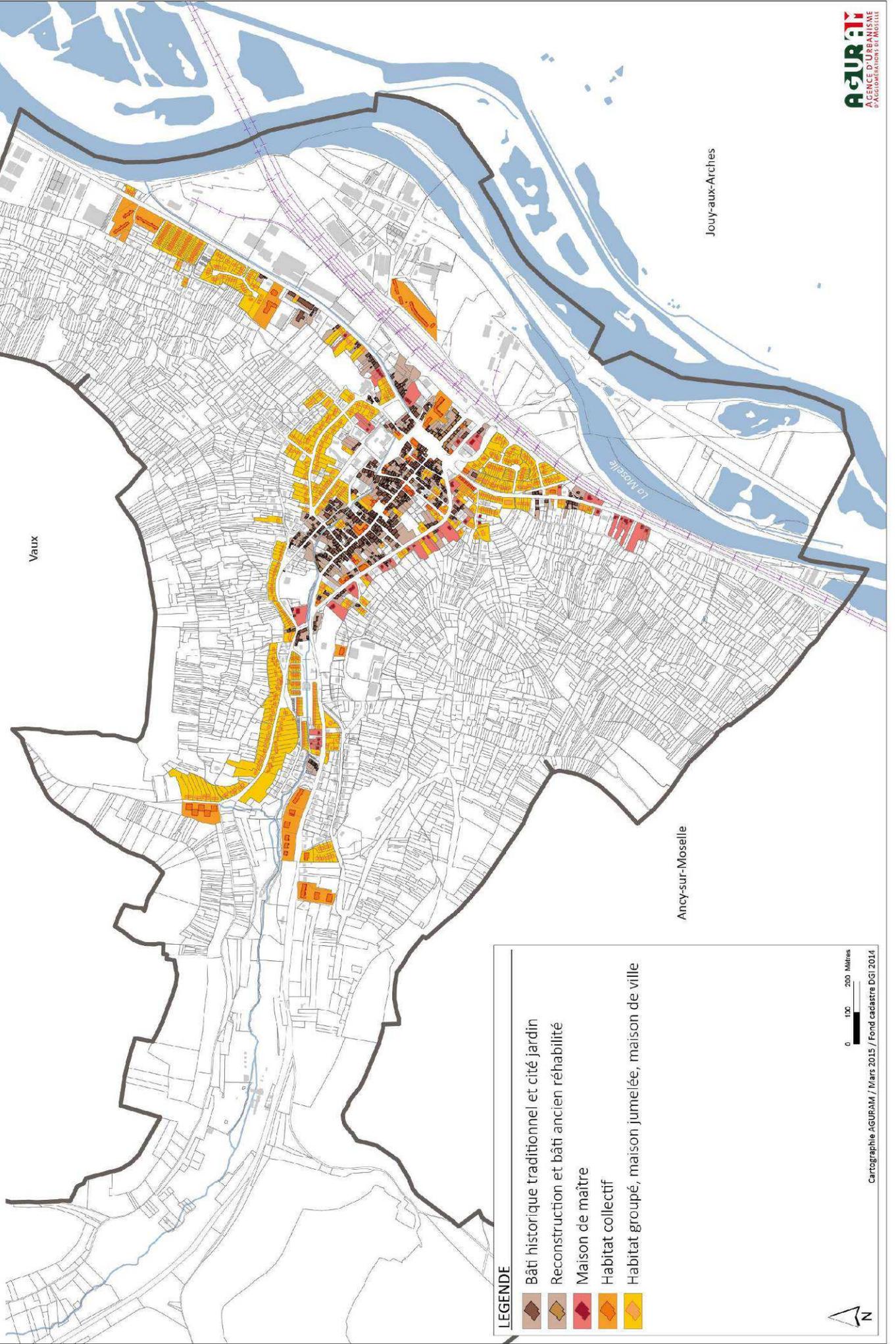
Les maisons de villes mitoyennes et les maisons jumelées se retrouvent à toutes les époques de constructions avec des variations, principalement au niveau des matériaux utilisés.



*En orange clair, l'habitat groupé*



*L'habitat groupé comprend de nombreux types de logements, tous liés aux époques de constructions*



**LEGENDE**

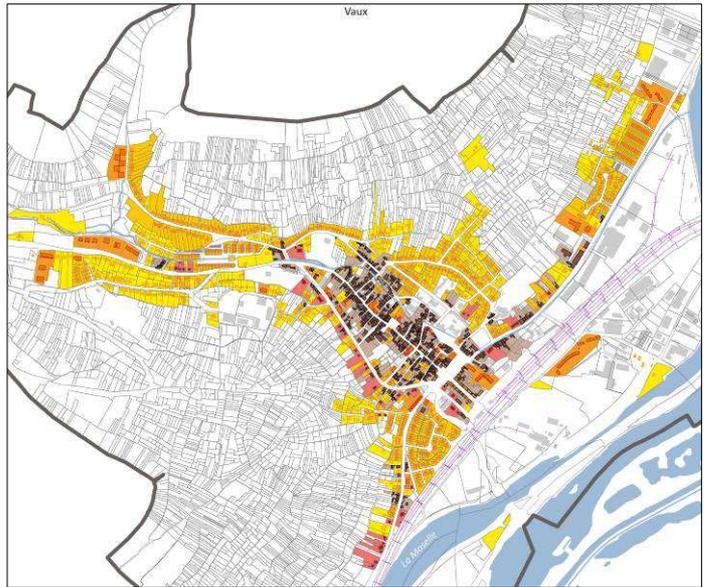
-  Bâti historique traditionnel et cité jardin
-  Reconstruction et bâti ancien réhabilité
-  Maison de maître
-  Habitat collectif
-  Habitat groupé, maison jumelée, maison de ville



## G. L'habitat individuel - Densité nette de 13 logements/ha

**Sans réelle surprise, les maisons individuelles correspondent à la forme urbaine qui présente la densité la plus faible** (hors maisons de maître et bourgeoises nettement plus anecdotiques).

**Ces tissus urbains se sont généralement implantés en extension du cœur de ville ancien.** C'est le cas des rues de Verdun, du fort ou encore du Général de Maud'huy, par exemple. Au global, l'habitat individuel ne représente qu'une part peu importante du parc immobilier communal. **Les maisons pavillonnaires** se sont souvent construites dans des milieux comprenant d'autres formes comme des logements groupés et collectifs.

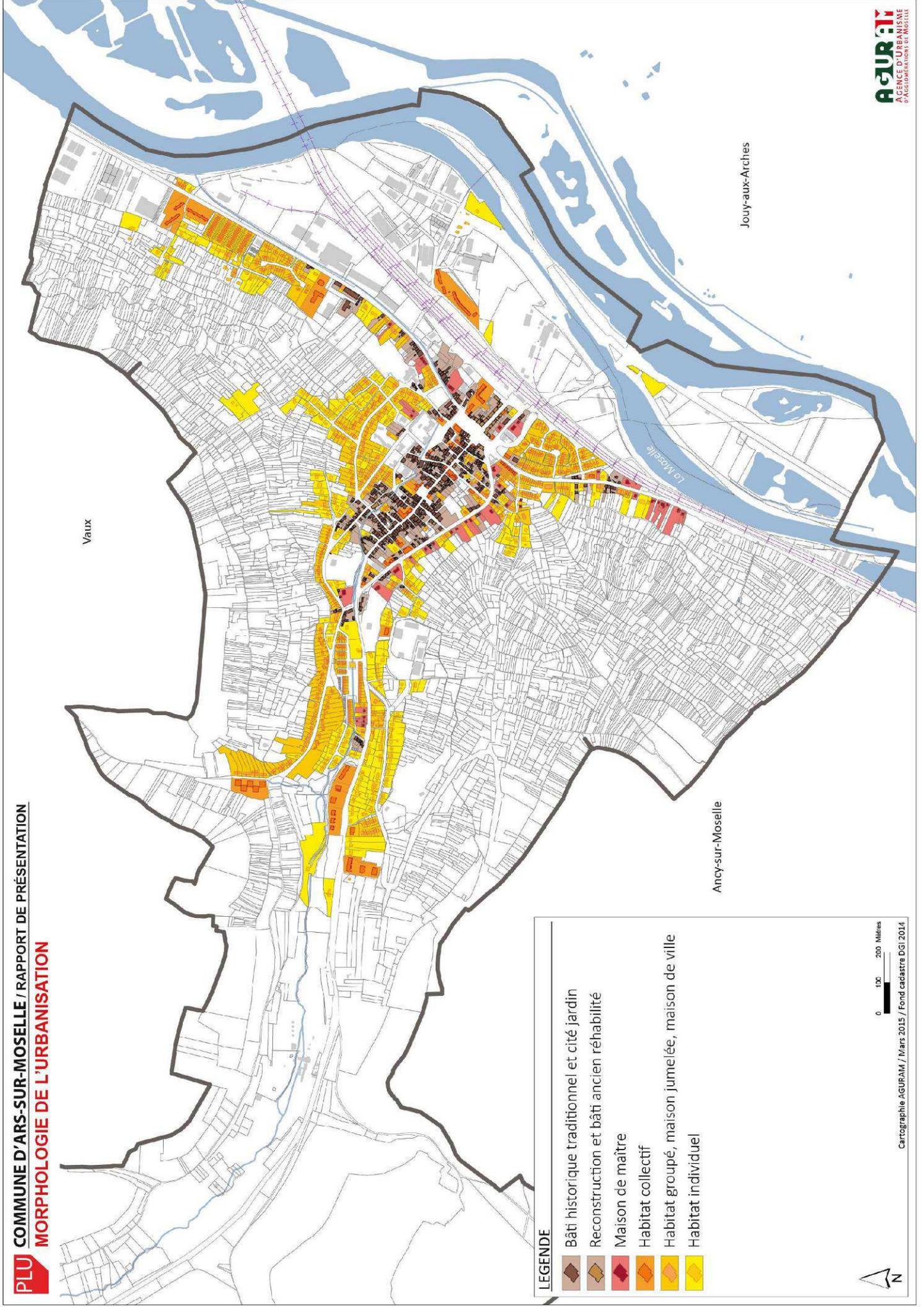


*En jaune, l'habitat individuel*



*Des matériaux très variés sur les logements individuels*

**La forme urbaine de la ville s'explique par l'existence de contraintes naturelles et anthropiques que sont la vallée de la Mance, la rivière de la Moselle et le chemin de fer. La densité de logements est très variable sur le ban communal selon la nature des constructions. Ces différentes typologies impliquent un règlement et un zonage de PLU adapté. Le SCOTAM impose une densité de l'ordre de 30 logements par hectare pour les futures opérations en extension.**



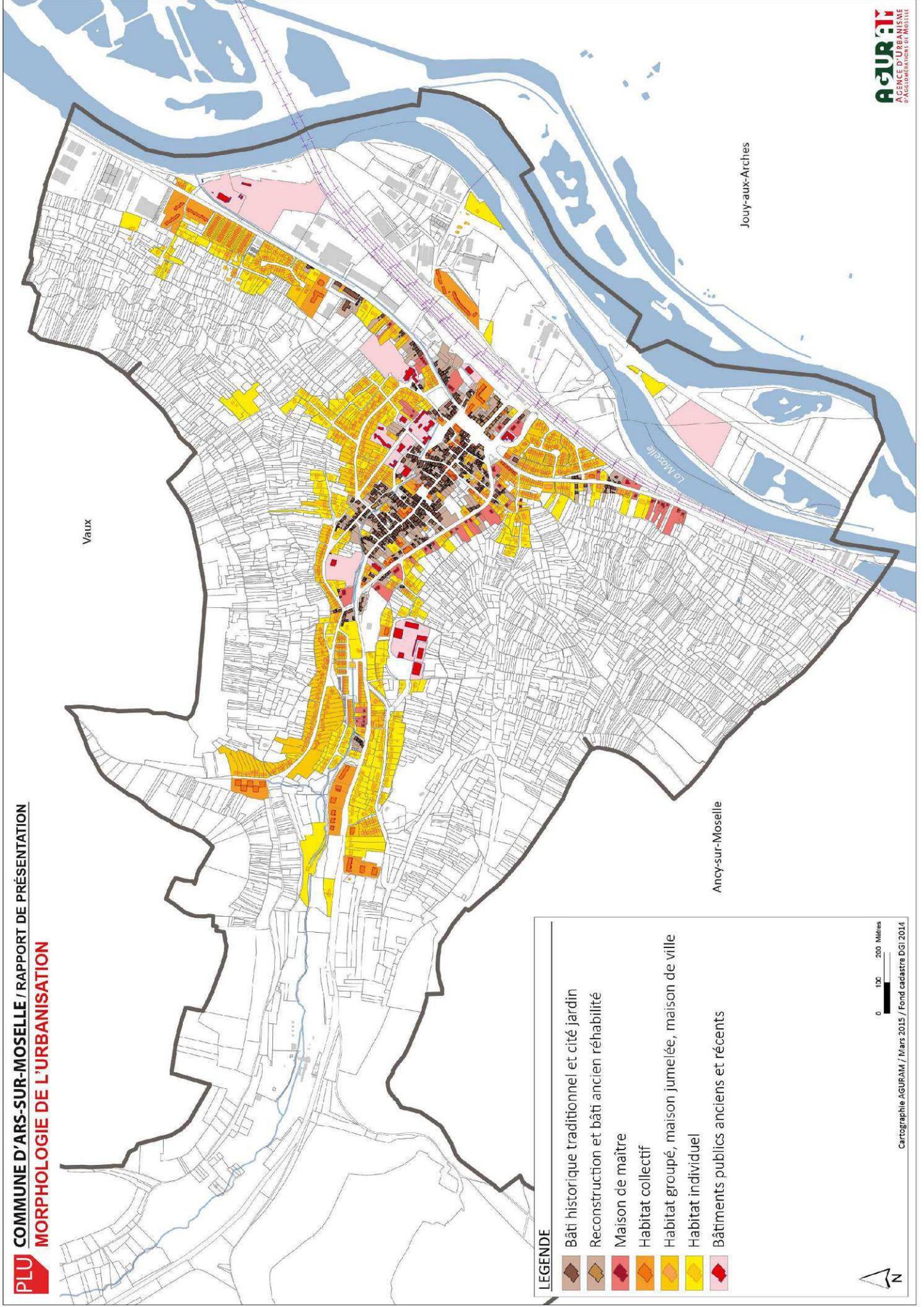
**LEGENDE**

-  Bâti historique traditionnel et cité jardin
-  Reconstruction et bâti ancien réhabilité
-  Maison de maître
-  Habitat collectif
-  Habitat groupé, maison jumelée, maison de ville
-  Habitat individuel



0 100 200 Mètres

**PLU** COMMUNE D'ARS-SUR-MOSELLE / RAPPORT DE PRÉSENTATION  
**MORPHOLOGIE DE L'URBANISATION**



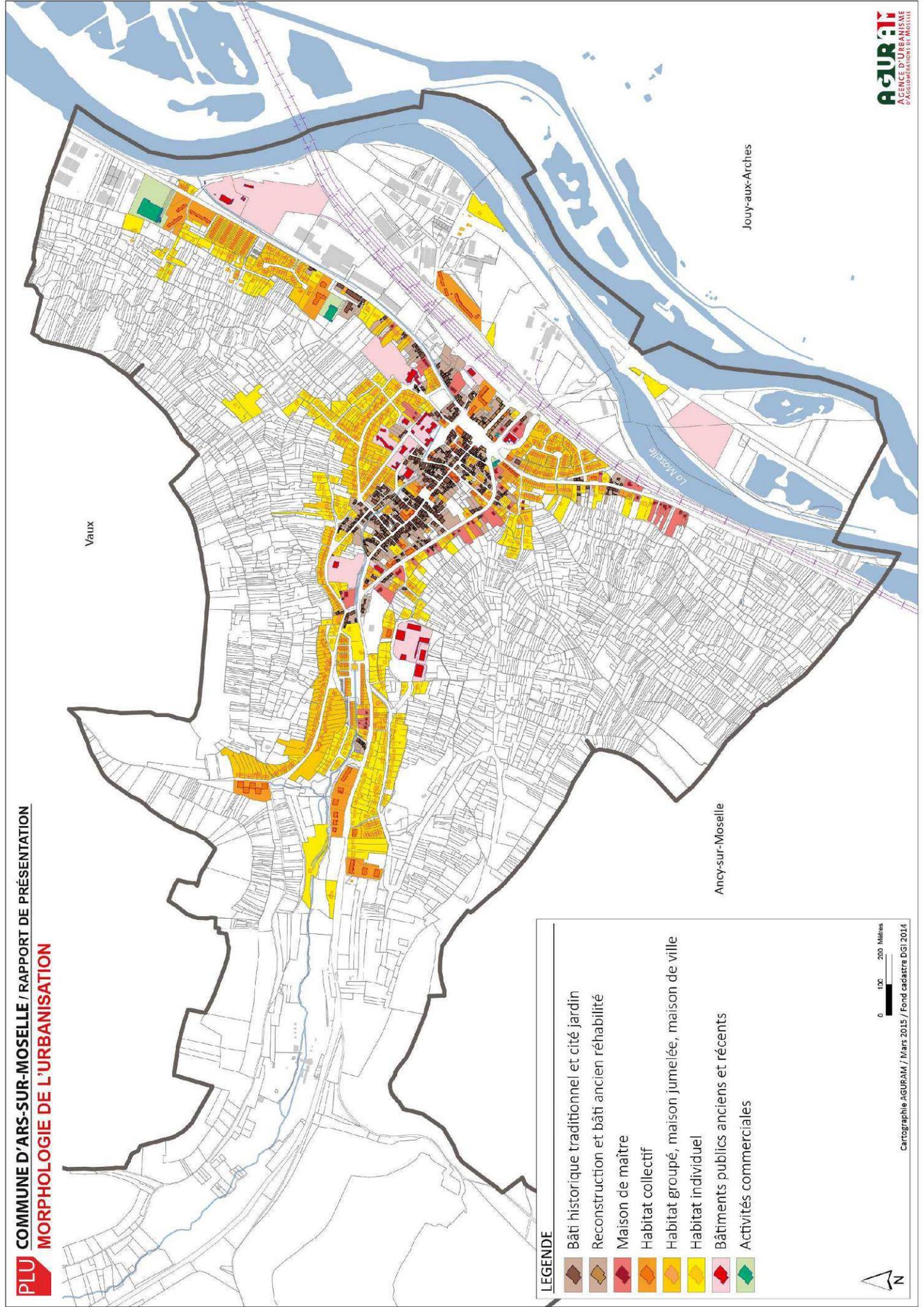
**LEGENDE**

- Bâti historique traditionnel et cité jardin
- Reconstruction et bâti ancien réhabilité
- Maison de maître
- Habitat collectif
- Habitat groupé, maison jumelée, maison de ville
- Habitat individuel
- Bâtiments publics anciens et récents



0 100 200 Mètres

Cartographie AGURAM / Mars 2015 / Fond cadastre DGI 2014



Vaux

Jouy-aux-Arches

Ancy-sur-Moselle

**LEGENDE**

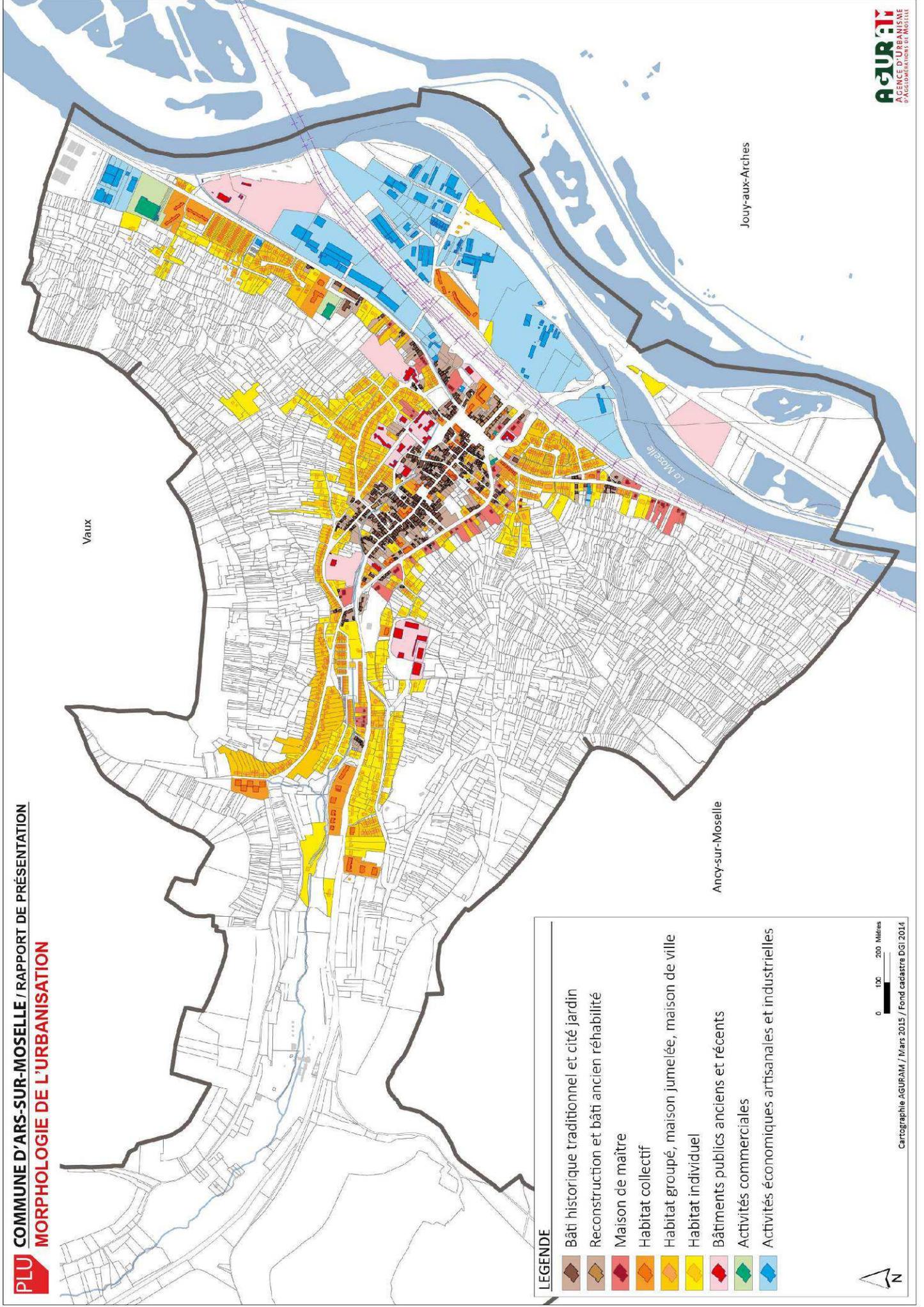
-  Bâti historique traditionnel et cité jardin
-  Reconstruction et bâti ancien réhabilité
-  Maison de maître
-  Habitat collectif
-  Habitat groupé, maison jumelée, maison de ville
-  Habitat individuel
-  Bâtiments publics anciens et récents
-  Activités commerciales



0 100 200 Mètres

Cartographie AGURAM / Mars 2015 / Fond cadastre DGI 2014

**PLU** COMMUNE D'ARS-SUR-MOSELLE / RAPPORT DE PRÉSENTATION  
**MORPHOLOGIE DE L'URBANISATION**

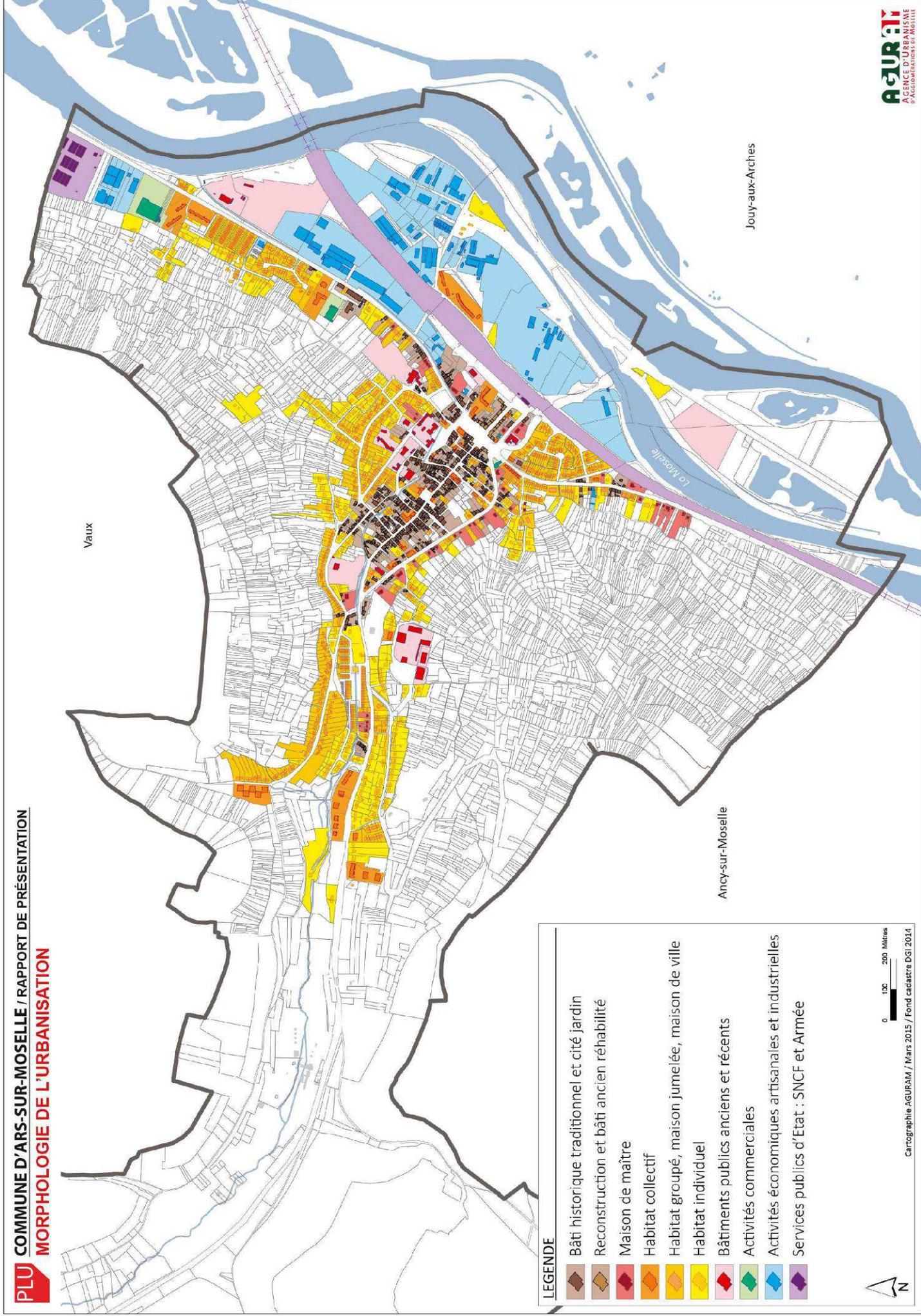


**LEGENDE**

- Bâti historique traditionnel et cité jardin
- Reconstruction et bâti ancien réhabilité
- Maison de maître
- Habitat collectif
- Habitat groupé, maison jumelée, maison de ville
- Habitat individuel
- Bâtiments publics anciens et récents
- Activités commerciales
- Activités économiques artisanales et industrielles



0 100 200 Mètres  
 Cartographie AGURAM / Mars 2015 / Fond cadastre DGI 2014



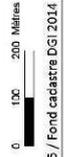
Vaux

Ancy-sur-Moselle

Jouy-aux-Arches

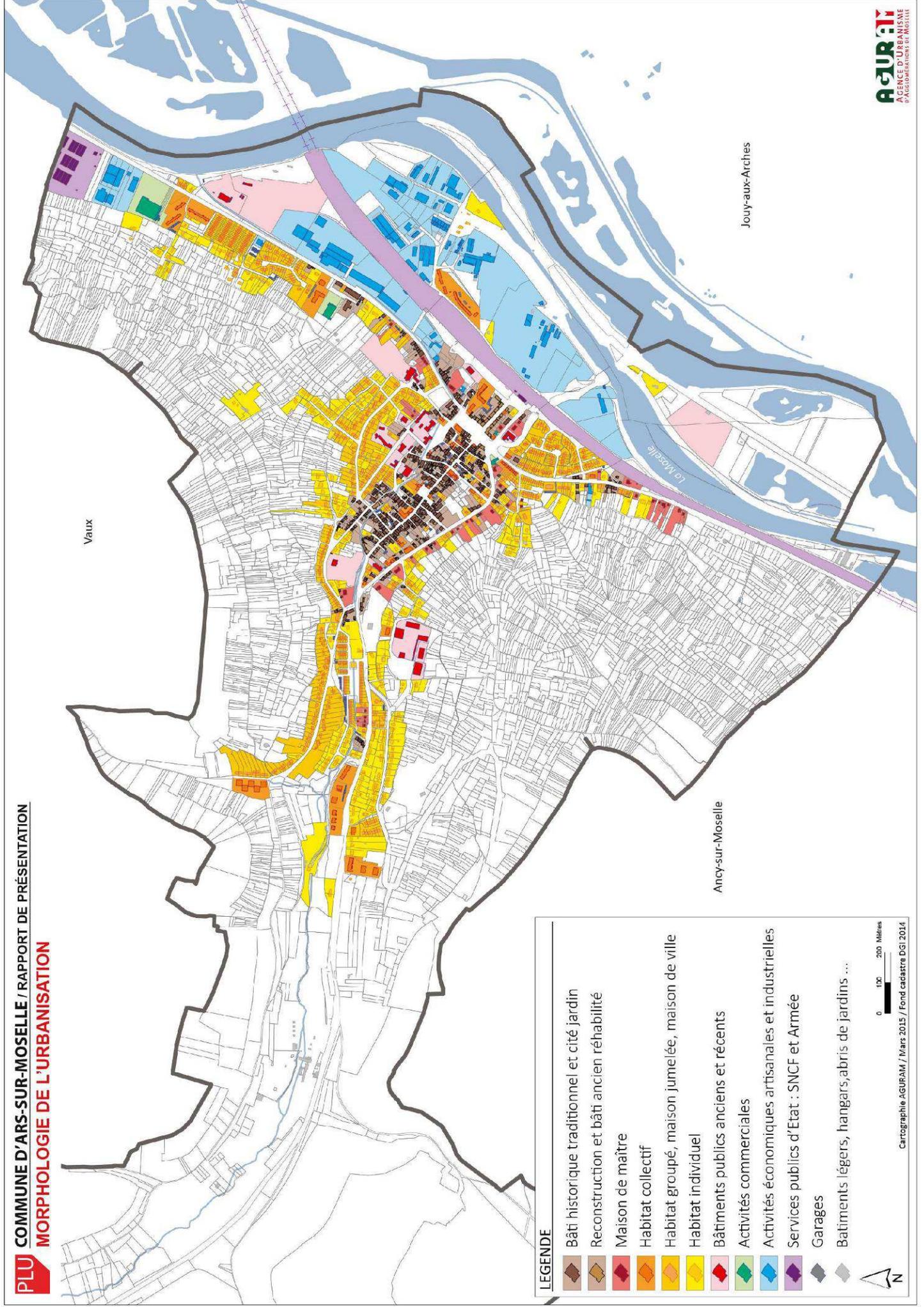
LEGENDE

- Bâti historique traditionnel et cité jardin
- Reconstruction et bâti ancien réhabilité
- Maison de maître
- Habitat collectif
- Habitat groupé, maison jumelée, maison de ville
- Habitat individuel
- Bâtiments publics anciens et récents
- Activités commerciales
- Activités économiques artisanales et industrielles
- Services publics d'Etat : SNCF et Armée



Cartographie AGURAM / Mars 2015 / Fond cadastre DGI 2014

**PLU** **COMMUNE D'ARS-SUR-MOSELLE / RAPPORT DE PRÉSENTATION**  
**MORPHOLOGIE DE L'URBANISATION**



**LEGENDE**

- Bâti historique traditionnel et cité jardin
- Reconstruction et bâti ancien réhabilité
- Maison de maître
- Habitat collectif
- Habitat groupé, maison jumelée, maison de ville
- Habitat individuel
- Bâtiments publics anciens et récents
- Activités commerciales
- Activités économiques artisanales et industrielles
- Services publics d'Etat : SNCF et Armée
- Garages
- Batiments légers, hangars, abris de jardins ...

0 100 200 Mètres

Cartographie AGURAM / Mars 2015 / Fond cadastre DGI 2014



## 2.4 LES ENTREES DE COMMUNE

**Les portes et les itinéraires de traversées du territoire communal sont des espaces de références où se joue l'image des villes. Ces secteurs sont généralement très prisés pour les opérations de développements urbains et commerciaux.** Ils nécessitent une attention particulière en termes de qualités urbaines et paysagères, mais aussi de préservation des espaces naturels et agricoles.

### A. Article L111-1-4 du Code de l'Urbanisme

Pour redonner de la cohésion à ces espaces, les ministres de l'Environnement et de l'Équipement ont mis en place le Comité National des Entrées de Ville dont les réflexions ont abouti à l'élaboration de « *l'amendement Dupont* » (article L111-1-4 du Code de l'Urbanisme) de la Loi Barnier du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement. Cet amendement, entré en vigueur au 1er janvier 1997, a pour but d'inciter les collectivités publiques, en relation avec les partenaires économiques, à mener une réflexion globale d'aménagement préalablement à la réalisation d'extension urbaine le long des axes routiers.

**L'article L111-1-4 du code de l'urbanisme interdit, en dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions sur une largeur de 100 mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations au sens du Code de la voirie routière, et 75 mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation.** Le plan local d'urbanisme peut fixer des règles d'implantations différentes de celles prévues par le présent article lorsqu'il comporte une étude justifiant, en fonction des spécificités locales, que ces règles sont compatibles avec la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages.

### B. L'entrée venant de Moulins-lès-Metz via la RD6

**Il s'agit de la principale entrée de la commune d'Ars-sur-Moselle, car elle se trouve sur la RD6 en provenance de Moulins-lès-Metz. Son trafic journalier est supérieur à 13 000 véhicules par jour.**



*Une ambiance très routière sur la principale porte d'entrée de l'agglomération*

Cette entrée de l'agglomération correspond à **une succession d'ambiances plus ou moins urbaines**, sur près d'un kilomètre avant de déboucher sur le **centre-ville**. Aucun traitement qualitatif de l'entrée de ville n'existe et au global, **l'ambiance est très routière**. Outre un ancien feu rouge aujourd'hui inutilisé, le seul aménagement routier vise à favoriser un tourne à gauche en direction du supermarché Match et de sa pompe à essence. **Aucun aménagement pour faire ralentir les automobiliste n'existe**.

### Trois séquences principales se distinguent :

- Avant le panneau d'entrée de ville, d'anciennes casernes délimitées par des clôtures sont visibles. Elles sont à cheval sur les communes de Vaux et Ars-sur-Moselle ;
- Une zone commerciale qui comprend un supermarché Match et sa pompe à essence, ainsi qu'un très vaste parking entièrement minéral. Des panneaux de publicités jonchent les abords de cet équipement commercial. De grands immeubles qui masquent la Cité Saint-Paul sont visibles en arrière-plan ;
- La route départementale se poursuit en direction du centre-ville, avec quelques commerces et des arbres hauts de tiges en bordure de la Moselle. Les premières constructions anciennes se trouvent après avoir dépassé la Cité Saint-Paul.

### C. L'entrée venant d'Ancy-sur-Moselle via la RD6



*L'entrée de commune aux abords de l'Aqueduc*

**Cette seconde entrée de ville** se trouve, elle aussi, sur l'axe routier le plus fréquenté de la commune. A cet endroit, la route passe **dans un secteur de campagne** qui est dominé par les arches, très spectaculaires de l'aqueduc Romain. Des **jardins et vergers** existent à proximité même si les friches progressent.

**Ici, il n'y a pas de publicité sur les bords de route, ni commerces et équipements. Ceci est en partie lié à la présence de la voie ferrée sur la droite de la départementale.** L'ambiance reste très routière, avec, là encore, aucun aménagement pour inciter les automobilistes à ralentir.

### D. Les deux entrées de commune via la RD11

**Cette entrée est restée très végétale.** Elle est bordée par des arbres des deux côtés de la route. Un petit bâtiment de logements collectifs s'est implanté récemment à cet endroit, en face d'un petit espace de stationnement.

**L'autre extrémité de la RD11** constitue aussi une entrée de commune. Juste après avoir franchi le pont ferroviaire depuis la zone d'activités du Dr Schweitzer, **l'automobiliste débouche sur un rond-point**. Il sécurise parfaitement l'entrée de l'agglomération en gérant le trafic qui se dirige vers le cœur de bourg, ainsi que les échanges avec la RD6 en direction de Moulins-lès-Metz et Jouy-Aux-Arches.

**Seule une entrée de l'agglomération fait l'objet d'un aménagement spécifique pour gérer le trafic et sécuriser les lieux. Il s'agit de la RD11 en provenance d'Actisud. Pourtant, la RD6, en particulier en provenance de Moulins-lès-Metz, qui comprend une zone commerciale, pourrait faire l'objet d'aménagements pour améliorer l'entrée d'Ars-sur-Moselle. Les autres entrées de la commune sont restées assez végétales.**



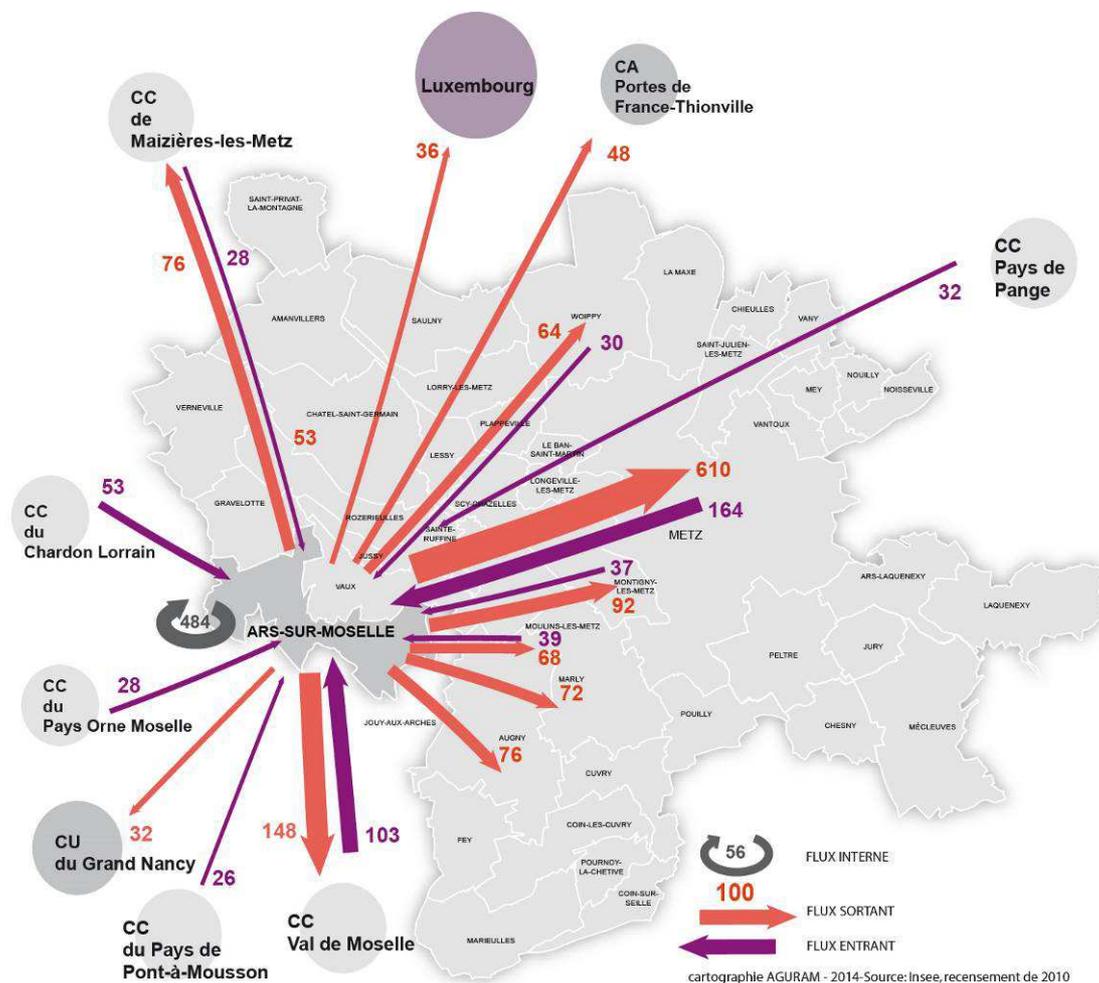
## 2.5 LES DEPLACEMENTS ET LA MOBILITE

### A. Les déplacements domicile-travail et domicile-étude

Le niveau d'équipement des ménages d'Ars-sur-Moselle en véhicules particuliers est plutôt important, puisque 81,9% d'entre eux disposent d'au moins une voiture et 33,3% en ont deux ou plus. **Ce sont 18,1% des ménages qui ne disposent pas d'un véhicule particulier.** Ce chiffre est élevé comparativement à d'autres communes. Il s'explique notamment par la présence d'une gare et de plusieurs lignes de transports en commun mais aussi par des raisons économiques et sociales.

Attention : les chiffres mentionnés, ci-après, ne sont donc pas de déplacements, **mais des individus déclarant effectuer des migrations alternantes dont le rythme n'est pas enquêté.** On peut considérer qu'il s'agit essentiellement de déplacements quotidiens, mais ils peuvent aussi adopter un autre rythme selon le motif et la distance (étudiants...).

*Commune d'Ars-sur-Moselle – Principaux flux de migrations domicile-travail (données INSEE 2010)*



Le recensement **INSEE 2010** permet d'appréhender les déplacements domicile-travail sur la commune. Ces déplacements comprennent des flux :

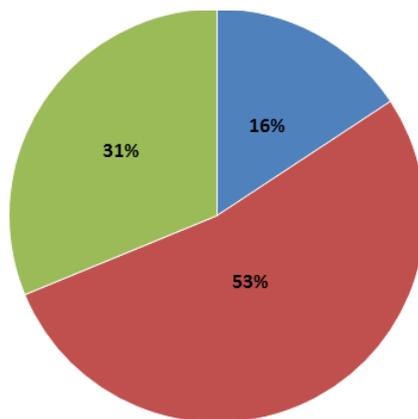
- **internes à la commune**
- **sortants vers d'autres communes**
- **entrants depuis d'autres communes.**

Sur les **2122 actifs recensés à Ars-sur-Moselle en 2010**, 75% d'entre eux exercent leur activité professionnelle sur le territoire de Metz-Métropole dont **23% en interne à la commune** et 29% dans la ville centre de Metz.

**Le rôle de poumon économique de la ville de Metz est clairement visible, ci-contre.**

Flux sortants en 2010 - Actifs de la commune d'Ars-sur-Moselle				
Intercommunalité	Commune	Nombre	Total	%
Metz-Métropole	Metz	610	1 110	68%
	Montigny-lès-Metz	92		
	Augny	76		
	Marly	72		
	Moulins-lès-Metz	68		
	Woippy	64		
	Autres	128		
CC Val de Moselle		148		9%
CC Maizières-lès-Metz		76		5%
CA Thionville Porte de France		48		3%
CU Grand Nancy		32		2%
Luxembourg		36		2%
Autres		188		11%
		<b>1 638</b>		<b>100%</b>

*Typologie des migrants domicile - travail travaillant et/ou résidant à Ars-sur-Moselle (INSEE 2010)*



- Actifs résidant ET travaillant à Ars-sur-Moselle
- Actifs résidant à Ars-sur-Moselle et travaillant sur une autre commune
- Actifs travaillant à Ars-sur-Moselle mais résidant sur une autre commune

Flux Entrants en 2010 - Actifs de la commune d'Ars-sur-Moselle				
Intercommunalité	Commune	Nombre	Total	%
Metz-Métropole	Metz	164	427	44%
	Woippy	30		
	Moulins-lès-Metz	39		
	Montigny-lès-Metz	37		
	Autres	157		
CC Val de Moselle		103		11%
CC Chardon Lorrain		53		5%
CC Pays de Pange		32		3%
CC Maizières-lès-Metz		28		3%
CC Pays Orne Moselle		28		3%
CC Pays Pont-à-Mousson		26		3%
Autres		267		28%
		<b>964</b>		<b>100%</b>

En ce qui concerne **les flux entrants d'actifs travaillant** sur la commune d'Ars-sur-Moselle :

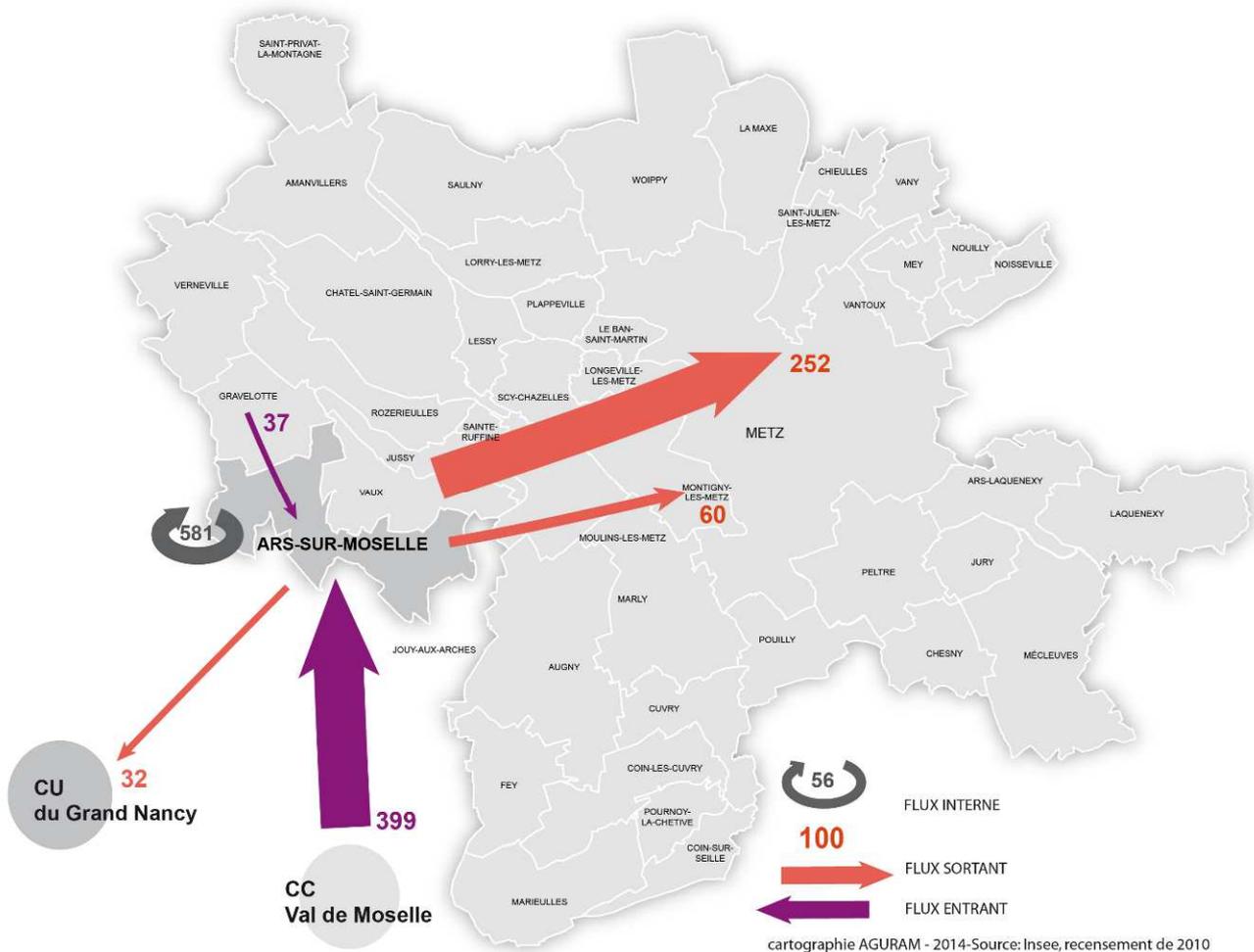
- 964 actifs (hors résidents sur la commune) travaillent à Ars-sur-Moselle ;
- 427 actifs proviennent de Metz-Métropole (hors Ars-sur-Moselle) ;
- Sur les 537 actifs provenant de territoires hors Metz-Métropole, 103 proviennent de la CC du Val de Moselle, 53 de la CC du Chardon Lorrain.

Sur les 977 élèves recensés sur la commune d'Ars-sur-Moselle, 59% étudient dans la commune (maternelle, primaire, collège) et 26% à Metz (lycée).

Elèves résidents à Ars-sur-Moselle	Elèves à Ars-sur-Moselle	Elèves à Metz	Elèves autres communes	Elèves autres communes	Total
<b>Nombre</b>	581	252	88	56	977
<b>Pourcentage</b>	59%	26%	9%	6%	100%

Au total, toutes communes de résidences comptabilisées, ce sont **1 070 élèves qui étudient sur le ban communal d'Ars-sur-Moselle** dont 581 résidents dans la commune et 399 élèves venant de la Communauté de Communes du Val de Moselle. **Il s'agit essentiellement de collégiens.**

Commune d'Ars-sur-Moselle – Principaux flux de migrations domicile-étude (données INSEE 2010)



En 2010, la majorité des actifs d'Ars-sur-Moselle se déplacent quotidiennement pour se rendre au travail, en majorité vers la ville de Metz et les intercommunalités voisines. Il existe une forte dépendance à la voiture individuelle. En flux entrant, 964 actifs viennent tous les jours travailler à Ars-sur-Moselle. Cela s'explique en grande partie par la présence de la zone d'activités du Docteur Schweitzer.

## B. Mode de déplacements et accessibilité

A l'aide des données issues du recensement INSEE de 2010, il est possible d'avoir une estimation des modes de déplacement utilisés dans le cadre de déplacements domicile-travail. Il s'agit d'une estimation des tendances en matière de pratiques de déplacements, étant donné que cela ne concerne qu'un type de déplacement bien précis, et que les modes utilisés pour la totalité des déplacements ne peuvent être connus (notamment les déplacements de loisirs, par exemple). La proportion de ménages utilisant plusieurs modes de transports pour leur trajet domicile-travail est également inconnue.

**A Ars-sur-Moselle, comme dans pour la plupart des communes de l'Agglomération de Metz-Métropole, l'usage de la voiture est prédominant :**

- 50 % des ménages résidant à Ars-sur-Moselle et travaillant à Ars-sur-Moselle utilisent la voiture pour réaliser des déplacements domicile-travail ;
- Ce pourcentage est supérieur si l'on observe les déplacements vers l'extérieur : 88% des déplacements vers d'autres communes de Metz-Métropole et 83% hors Metz-Métropole (essentiellement vers le Val de Moselle) sont réalisés en voiture ;
- L'usage des transports en commun enregistre tout de même 3 % des déplacements en interne, 11 % vers les autres communes de l'Agglomération Messine, ainsi que de 12 % hors Metz-Métropole.
- A noter toutefois, que la marche à pied est aussi utilisée en interne. Ce sont 18% des déplacements qui n'utilisent aucun moyen de transport.

	Ars-sur-Moselle Flux internes	Autres Communes Metz-Métropole	Hors Metz-Métropole
Voitures, poids lourds	50%	88%	83%
Marche à pied	26%	0%	2%
Transports collectifs	3%	11%	12%
Pas de transports	18%	0%	1%
Deux roues	3%	1%	2%
	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>



*La voiture est omniprésente à l'intérieur des tissus urbains d'Ars-sur-Moselle*

### C. Le réseau viaire et l'accidentologie

**Ars-sur-Moselle est traversée par plusieurs routes départementales. Il s'agit de :**

- la **RD6**, qui traverse le centre-ville allant de Moulins-lès-Metz vers Novéant-sur-Moselle (13 400 véhicules/jour dont 5% de Poids-Lourds – *exprimé en trafic journalier moyen annuel*) ;
- la **RD11** vers Gravelotte (4700 véhicules/jour) qui dessert les communes du plateau Ouest.



*Une ambiance très routière sur la Départementale 6, la route la plus fréquentée sur le ban communal*

Au cours des cinq dernières années, **3 accidents corporels ont été enregistrés sur le ban communal d'Ars-sur-Moselle** avec 3 victimes hospitalisées. Ce sont les moins de 18 ans qui sont les plus touchés avec 2 victimes sur 3 (un piéton de 10 ans et un cyclomotoriste de 17 ans). Ces 3 accidents corporels se sont produits sur **les voies à grande circulation que sont les RD 6 et 11**, traversant de part et d'autre la commune.

### D. Stationnement

**En 2010, 61,7% des ménages possèdent au moins un emplacement réservé au stationnement dans la commune contre 59,5% en 1999, soit une évolution de 1,2%.** Dans le cadre du PDU, il est important de se référer, pour les communes périphériques, aux objectifs et outils validés. En terme de construction, la commune devra respecter les normes minimales d'emplacement vélo et voiture, fixées dans le cadre du PDU.

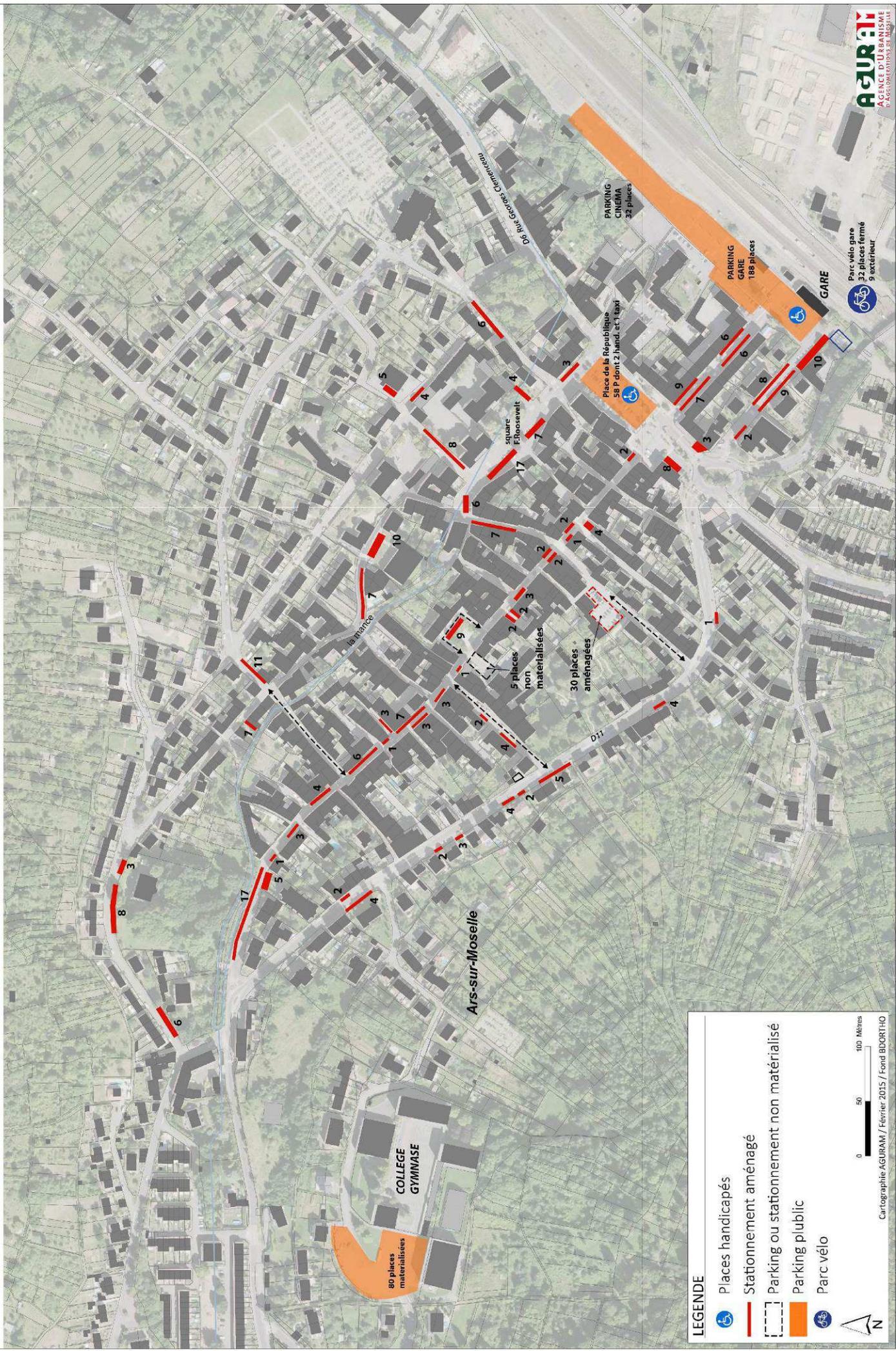
**L'enjeu stationnement est important à Ars-sur-Moselle, car il existe de nombreux commerces, services, professionnels de santé et employeurs sur le ban communal. Il n'y pas de capacités de stationnement pour véhicules hybrides et électriques à Ars-sur-Moselle.** Cependant, ces types de véhicules peuvent tout à fait stationner sur les places normales dédiées aux voitures thermiques.

**Le parking situé devant la gare présente des capacités de stationnement multiusages.** Il est possible de stationner à cet endroit pour fréquenter les commerces de proximité, le cinéma et le terrain multisports. **Les capacités de stationnement du supermarché Aldi et de la gendarmerie nationale** pourraient aussi être mutualisées. Il s'agit de deux seuls espaces de stationnement mutualisables sur la commune.

**Le parc à vélo couvert de la gare constitue le seul espace de stationnement dédié aux vélos sur le ban communal.** Il propose 32 places couvertes et 9 places extérieures.



*Le parc à vélo de la gare*

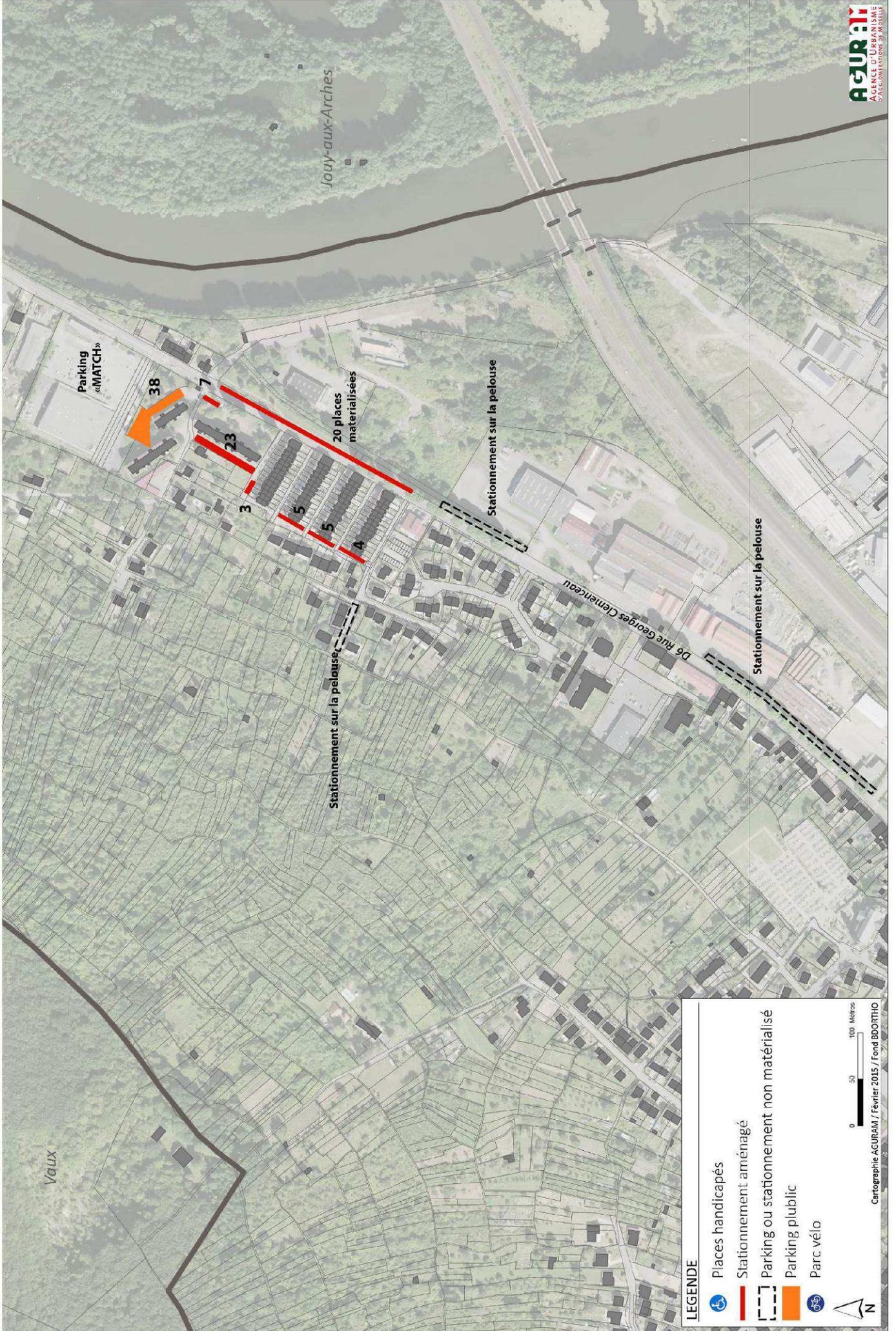


**LEGENDE**

- Places handicapés
- Stationnement aménagé
- Parking ou stationnement non matérialisé
- Parking public
- Parc vélo

0 50 100 Mètres

Cartographie AGURAM / Février 2015 / Fond BDORTHO



**LEGENDE**

-  Places handicapés
-  Stationnement aménagé
-  Parking ou stationnement non matérialisé
-  Parking public
-  Parc vélo



Cartographie ACURAM / Février 2015 / Fond BDORTHO

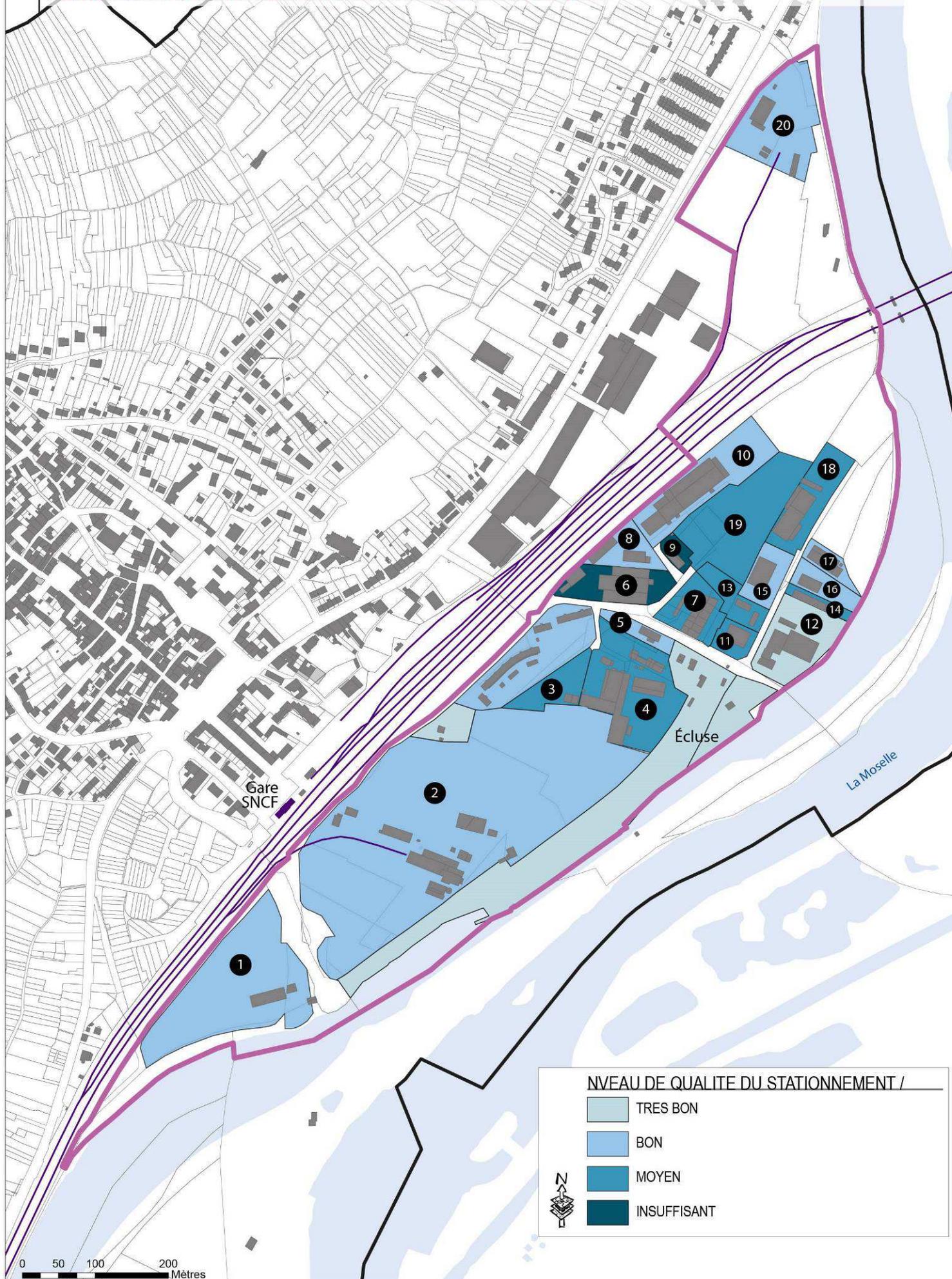


**LEGENDE**

-  Places handicapés
-  Stationnement aménagé
-  Parking ou stationnement non matérialisé
-  Parking public
-  Parc vélo



**/DIAGNOSTIC DES ACTIVITES - ETAT DES ESPACES DE STATIONNEMENT PRIVATIF**



**Toutes les places sont gratuites à Ars-sur-Moselle. Il existe sur le ban communal :**

- 58 emplacements de stationnement place de la République (dont deux places handicapés et une réservée aux taxis) ;
- 32 places devant le cinéma Union à proximité de la gare ;
- 188 places devant la gare ;
- 80 places au niveau du collège Pilâtre de Rozier ;
- 35 places non aménagées et/ou matérialisées dans le centre-ville.

**Les parcs ouverts au public proposent environ 400 places de stationnement en centre-ville** auxquelles il faut ajouter environ 300 places sur voiries. Le centre-ville propose un total d'environ **700 emplacements dédiés au stationnement** de véhicules.



*Le parking de la gare est le plus grand parking ouvert au public de la commune*

**Ainsi, si quelques difficultés de stationnement s'observent aux abords des principaux commerces, elles ne relèvent pas d'un manque d'aménagements, mais bien de mauvais comportements de la part des usagers. Des places existent, en effet, à des distances très raisonnables. Une signalétique de la mutualisation pourrait être mise en place.**



*Places non matérialisées RD6 à proximité du supermarché Match*

insuffisantes.

**Au niveau de l'entrée Nord de la commune, de nombreuses places de stationnement non aménagées existent.** On retrouve des véhicules sur de la pelouse, le long de la RD6 en direction de Moulins-lès-Metz. **Cela représente un enjeu d'aménagement**, en raison de la présence de nombreux logements et d'activités économiques à cet endroit. Au niveau de l'entrée Sud de cette même RD6, un terrain vague récemment aménagé peut accueillir environ 10 voitures et un poids lourd.

Enfin, **dans la zone d'activités du Docteur Schweitzer**, ce sont principalement **deux entreprises** qui proposent des capacités de stationnement clairement

**Il existe environ 700 places en cœur de ville. C'est une capacité de stationnement suffisante. Il existe 41 emplacements vélos, mais aucun pour les véhicules hybrides et électriques. Quelques aménagements pourraient être réalisés pour améliorer l'offre.**

### E. Les transports en commun

**La commune d'Ars-sur-Moselle est desservie par la ligne PROXIS numéro 103 du réseau de transport urbain de Metz-Métropole.** Le service de transport PROXIS fonctionne du lundi au samedi de 5h00-5h30 à 20h00-20h30 avec un bus toutes les 60 minutes. Le dimanche et les jours fériés, de 8h00 à 18h30-19h00, un bus toutes les 90 minutes sur réservation. Grâce à cette desserte, il est possible de rejoindre **le pôle d'échanges multimodal situé derrière la gare de Metz en environ 25 minutes.**

**Une mobilité durable est possible pour les Arsois qui ne disposent pas de véhicules. L'amplitude horaire de la desserte est adaptée aux horaires de travail. Une desserte TIM est également assurée par le Conseil Départemental via sa ligne n°78. Les huit arrêts de bus communaux sont desservis par environ 25 bus journaliers dans chaque sens de circulation.** La quasi intégralité des tissus urbains de la commune se situent à moins de 300 mètres d'un arrêt de bus. Il s'agit de la distance au-delà de laquelle on estime qu'un piéton renonce généralement à prendre les transports en commun.



La gare d'Ars-sur-Moselle

**L'atout majeur de la commune en terme de mobilité est sa gare TER.** En 2011, ce sont environ 700 voyages qui sont quotidiennement réalisés au départ ou à destination d'Ars-sur-Moselle (entrants/sortants). La gare d'Ars-sur-Moselle est desservie **tous les jours par 36 trains TER** qui effectuent des liaisons entre Nancy et Luxembourg, via Metz-Ville. **Située sur le Périmètre des Transport Urbains (PTU) de Metz Métropole, la gare bénéficie depuis 2014 d'une intégration tarifaire dans le réseau Le Met' / TER. Celle-ci permet** de prendre les trains TER avec un titre de transport Le Met' pour se déplacer sur le territoire de Metz métropole et ainsi rejoindre **en moins de 10 minutes,**

**le centre-ville de Metz.** Il s'agit d'un atout considérable en faveur d'une mobilité plus durable. **En 2016,** la gare d'Ars-sur-Moselle bénéficiera d'une montée en cadence avec des dessertes supplémentaires.

### F. Accessibilité aux personnes à mobilité réduite

**La loi du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées dispose **dans son article 45** : *« La chaîne du déplacement, qui comprend le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité, est organisée pour permettre son accessibilité dans sa totalité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite... Un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics est établi dans chaque commune à l'initiative du maire ou, le cas échéant, du président de l'établissement public de coopération intercommunale. Ce plan fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale. Ce plan de mise en accessibilité fait partie intégrante du plan de déplacements urbains quand il existe ».*

**Ainsi, les établissements existants recevant du public et les transports collectifs ont dix ans pour se mettre en conformité avec la loi. Ce délai a été allongé à trois ans pour les commerces, six ans pour les écoles et jusqu'à neuf ans pour les transports.** Selon l'INSEE, ce sont près de dix millions de Français qui seraient concernés par le handicap, dont 1,8 million d'actifs. Alors que moins de six écoles primaires sur dix sont aux normes, tout comme seulement 42% des lignes de bus, des efforts sont encore à faire. **La commune, maître d'ouvrage des voiries communales, doit veiller à leur mise en accessibilité. Notamment, en garantissant des itinéraires piétons de 1,40 mètre de largeur minimum sans obstacle, en abaissement les bordures au niveau des passages piétons, en posant des bandes podotactiles...**

## G. Les boucles de randonnées

### Deux sentiers de randonnées traversent le ban communal d'Ars-sur-Moselle :

- « **Sur les traces des Romains** » - Sentier balisé par Metz-Métropole d'une longueur de 5 kilomètres pour un temps de parcours estimé à 1h30 (95 mètres de dénivelé). Les traces de l'occupation Romaine sont partout, dans les fortifications et les infrastructures dont le Moyen-Age hérita et qui ont parfois survécu à tous les conflits jusqu'à nos jours. Un des plus emblématiques est sans conteste l'Aqueduc de Gorze à Metz dont les vestiges aériens sont visibles sur les deux rives de la Moselle, à Ars-sur-Moselle et à Jouy-aux-Arches.



L'Aqueduc de Gorze à Ars-sur-Moselle

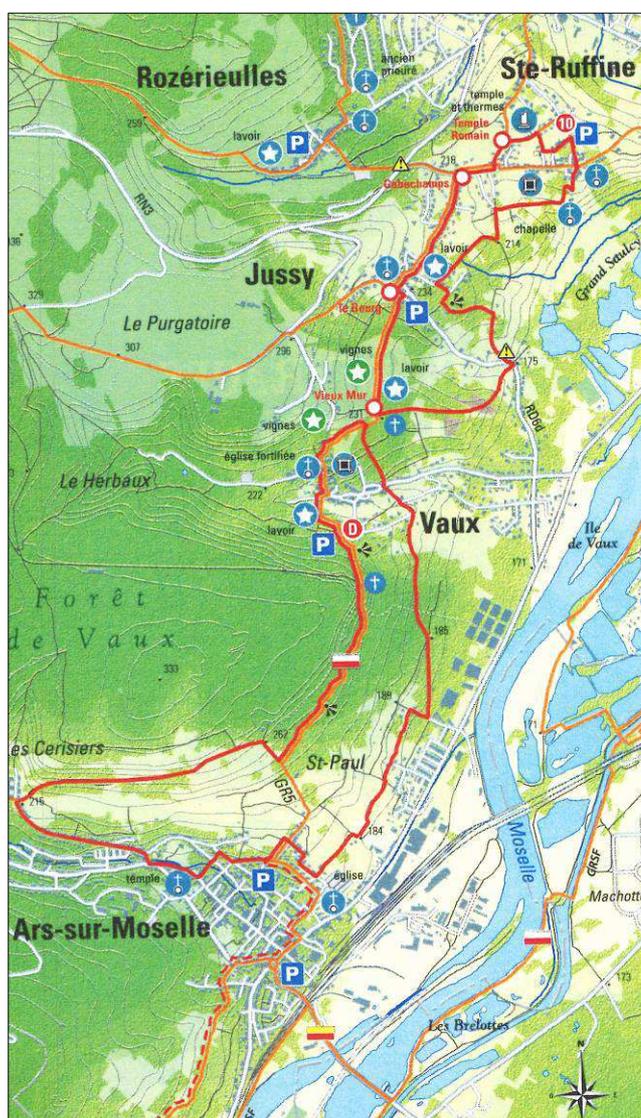
- « **Sentier de Grande Randonnée 5** » - Le sentier de grande randonnée 5 (GR 5) part de la mer du Nord (Hoek van Holland) pour rejoindre la mer Méditerranée à Nice en France, totalisant 2 600 kilomètres de distance. Il passe aux Pays-Bas, en Belgique, au Luxembourg, en France où il traverse les Vosges et le Jura, en Suisse où il poursuit sa traversée du Jura jusqu'au lac Léman, puis à nouveau en France pour la traversée Nord-sud des Alpes françaises du Léman à la Méditerranée.

L'existence du GR5 sur le ban communal constitue un atout touristique pour la commune avec le passage de randonneurs, essentiellement en été.

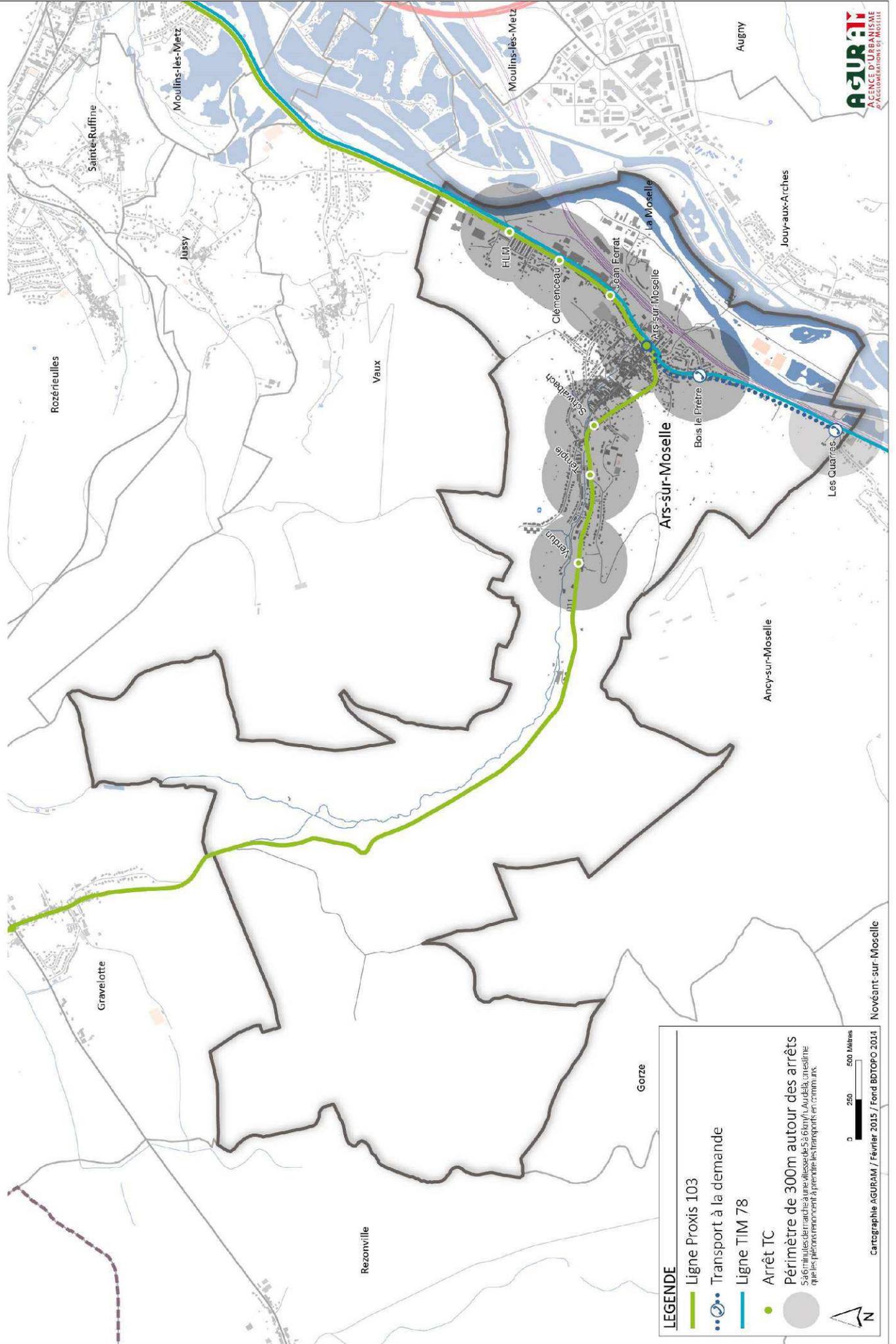
La commune d'Ars-sur-Moselle possède de nombreux avantages en termes de mobilité douce. Environ 25 bus desservent quotidiennement les 8 arrêts qui maillent le ban communal. Ces liaisons sont assurées par Metz-Métropole et le Conseil Général.

La gare voit quotidiennement 36 trains de la ligne Nancy-Luxembourg s'arrêter. Il est possible pour les habitants d'emprunter le TER pour le prix d'un billet de transport de l'agglomération (1,50€) pour rejoindre le centre-ville de Metz en 10 minutes.

Le ban communal est traversé par le sentier de grande randonnée GR5.



Les sentiers de randonnées à Ars-sur-Moselle

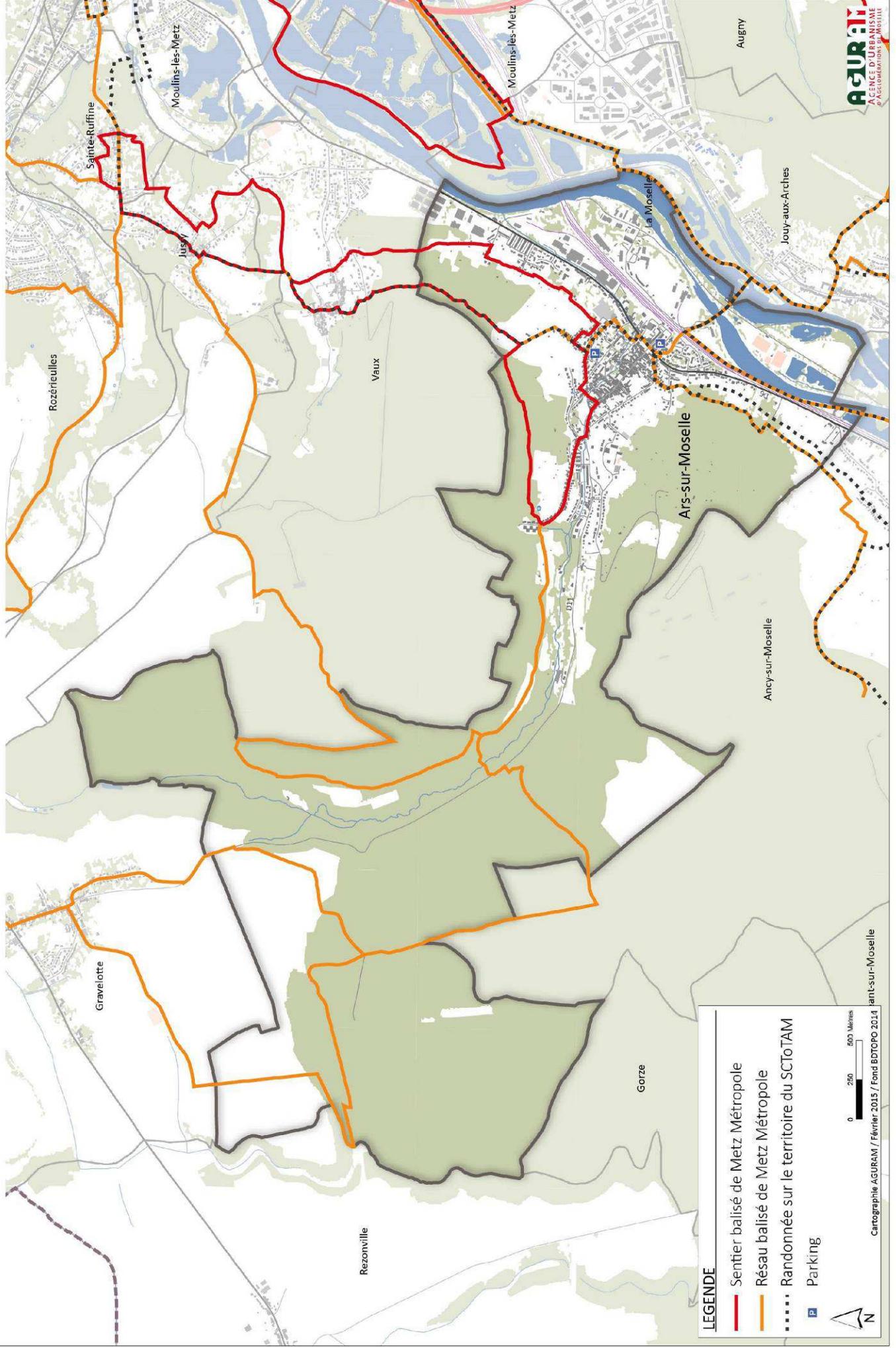


**LEGENDE**

- Ligne Proxis 103
- Transport à la demande
- Ligne TIM 78
- Arrêt TC
- Périmètre de 300m autour des arrêts  
S'agit d'un périmètre de 300m autour des arrêts de la ligne Proxis 103 et de la ligne TIM 78, afin de permettre aux habitants de prendre les transports en commun.

0 250 500 Mètres

Cartographie AGURAM / Février 2015 / Fond BOTOPO 2014



**LEGENDE**

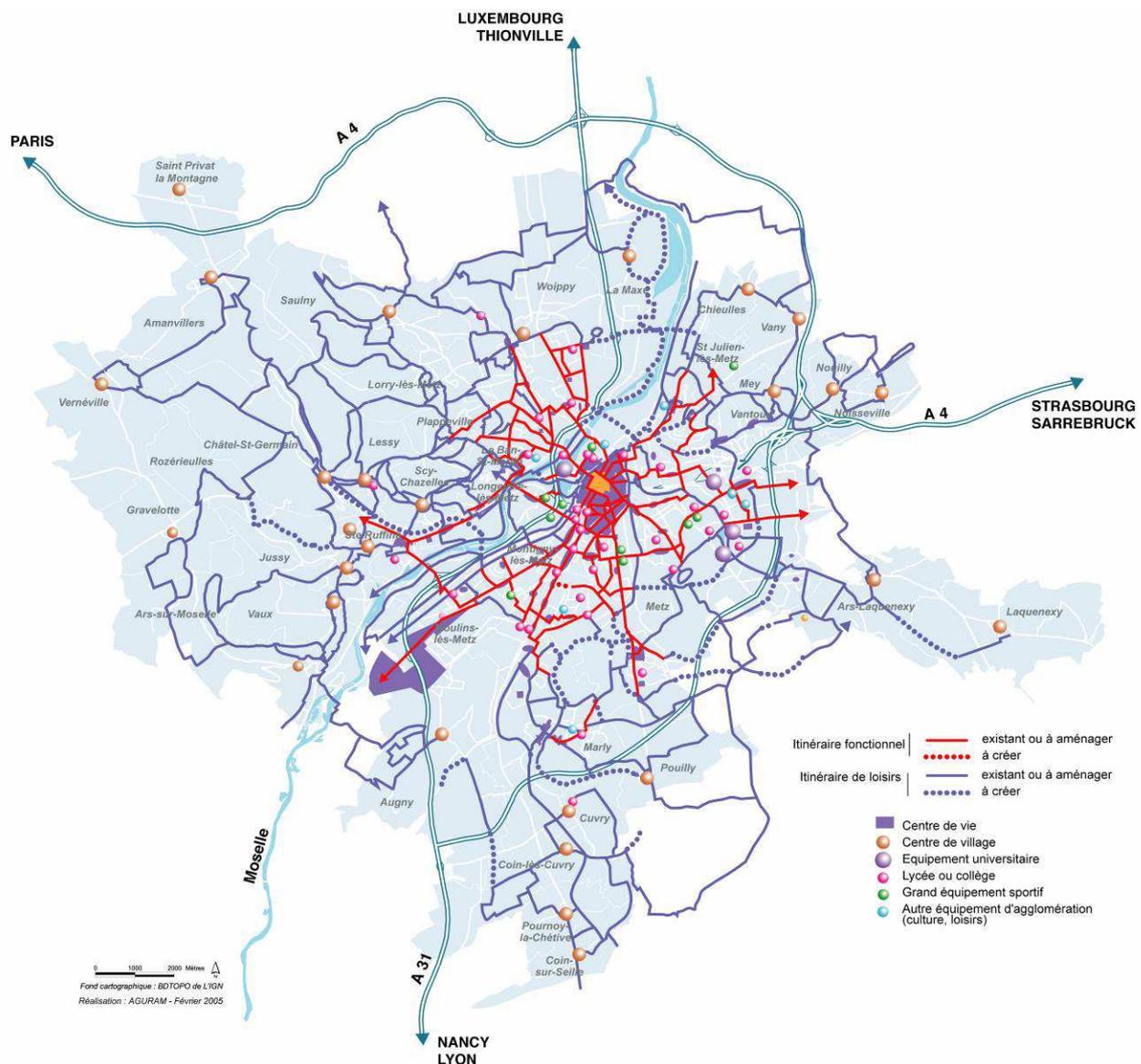
- Sentier balisé de Metz Métropole
- Réseau balisé de Metz Métropole
- - - Randonnée sur le territoire du SCoTAM
- P Parking



0 250 500 Mètres

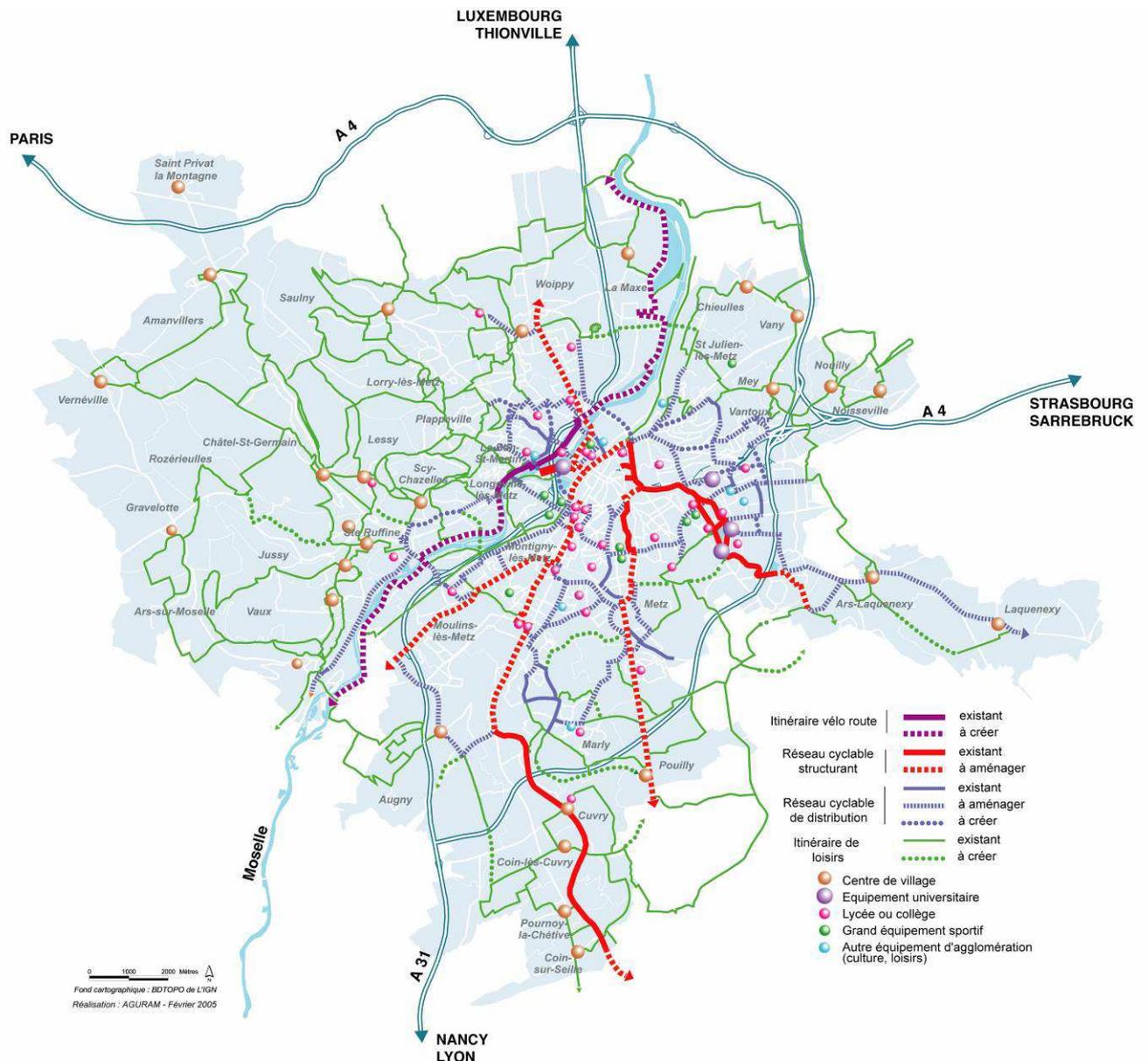
## H. Le PDU de Metz-Métropole

**Le Schéma Directeur Piéton :** l'enquête ménage de 1992 a montré l'importance des déplacements réalisés par les piétons, 30% des déplacements étaient assurés par la marche à pied tous motifs confondus. Quelque soit le mode de transport utilisé, la marche à pied est une étape obligatoire qui débute et achève un déplacement. La marche à pied reste donc l'un des maillons essentiels de la chaîne des déplacements, elle est le principal mode de transport pour les déplacements domicile-école, ceux liés aux commerces de proximité ou aux loisirs. Les résultats de l'enquête ménage montrent également que la marche à pied est un mode de déplacement utilisé sur de courtes distances. L'enquête ménage utilisait un découpage sectoriel fin permettant l'analyse des déplacements entre les différents secteurs. De manière générale pour chacun des secteurs, les déplacements à pied sont constitués à 90% de déplacements internes au secteur. Des relations inter-secteurs existent, mais elles concernent principalement des liaisons entre le centre-ville et des quartiers périphériques : les Iles, Nouvelle Ville, Bellecroix, Sablon.... Quelques liaisons périphériques existent tout de même : Nouvelle Ville-Sablon, Nouvelle Ville-Montigny centre...



**Sur le schéma, ci-dessus, la commune d'Ars-sur-Moselle est concernée par un itinéraire de loisirs existant ou à aménager.**

**Le Schéma Directeur Vélo :** Le schéma directeur vélo a été établi dans le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, adopté en 2006. La commune est irriguée par le réseau secondaire fonctionnel. Ce dernier est connecté à l'axe principal Nord-Sud qui constitue l'armature du réseau. Ce schéma a pour objectif d'orienter le développement du réseau **et d'assurer une continuité, ainsi qu'une cohérence des itinéraires cyclables.** Le développement de ce réseau reste aujourd'hui à la charge des communes lorsqu'elles souhaitent le mettre en œuvre.



**La commune d'Ars-sur-Moselle est concernée par un itinéraire de loisirs existant.** Il s'agit de l'ancienne voie ferrée. Il n'y a aucune piste cyclable matérialisée sur la commune.

**Au niveau du Schéma Directeur Piéton, la commune d'Ars-sur-Moselle est concernée par un itinéraire de loisirs existant ou à aménager. La situation est identique pour le Schéma Directeur Vélo avec des liens vers Vaux et Gravelotte notamment.**

## 2.6 LES ESPACES PUBLICS

**Les espaces publics sont des lieux de rencontres par excellence. Ce sont des vides nécessaires aux tissus urbains qui permettent une respiration en créant des ouvertures et des perspectives. Il s'agit aussi de lieux de passages, d'une sorte de colonne vertébrale dont la trame assure le lien entre les différentes entités urbaines de la commune.** Les équipements d'Ars-sur-Moselle sont assez bien répartis selon un méridien Est-ouest : ils suivent l'urbanisation de la commune.

### A. L'église d'Ars-sur-Moselle

**En situation de promontoire au Nord-est du cœur de bourg, l'église domine les tissus urbains anciens d'Ars-sur-Moselle.** Cette situation exceptionnelle permet à l'église d'être visible depuis l'intérieur des tissus urbains à de nombreux endroits. En particulier de la gare où encore l'entrée Sud du village.

Il n'existe que très peu d'emplacements de stationnement aux abords de l'édifice. Son accès doit être privilégié, via des modes doux comme la marche à pied et le vélo. Cependant, l'église et le cimetière qui lui sont associés ne sont pas facilement accessibles via des modes doux pour de nombreux habitants à l'image du quartier Schwalbach, par exemple. **Ceci est lié à l'implantation sur le site d'une ancienne forteresse.**

La présence de plusieurs zones de stationnement à proximité du cœur de bourg ancien permet aux Arsois de cheminer depuis ces espaces vers l'édifice religieux. **L'Église d'Ars-sur-Moselle ne dispose pas de parvis pour la mettre en valeur.**



*Vues lointaine et rapprochée de l'église*

### B. Les aires de jeux



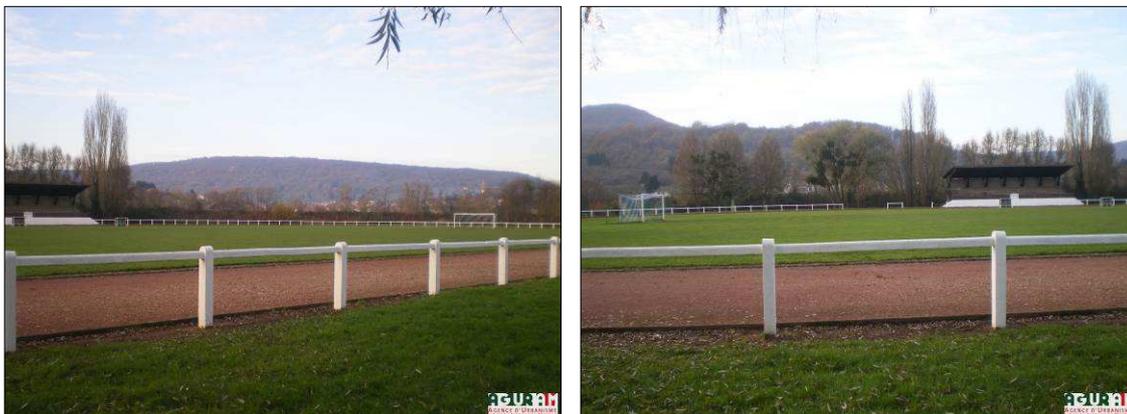
*City stade à proximité de la gare*

Un **city stade se trouve à proximité de la gare** d'Ars-sur-Moselle, non loin du cinéma Union. De très vastes aires de stationnement liées aux usagers du transport ferroviaire bordent cet équipement, plutôt récent, qui n'apparaissait pas sur la photo aérienne de 1999.

D'autres aires de jeux sont situées au Sud-est et à l'Ouest de la commune. **L'aire de jeux, rue René Cassin, est au pied d'un ensemble collectifs de 94 logements.** L'ensemble est traversé par la rivière de la Mance qui serpente à l'intérieur du cœur de bourg. Il s'agit d'un affluent de la Moselle.

**La présence de rivières dans la ville donne un second cadre naturel en plus de la végétalisation des zones de loisirs.** C'est aussi le cas sur l'autre rive de la Moselle, dans la partie appartenant à la zone d'activités du Docteur Schweitzer. Le stade Maurice Fontaine, ainsi que le terrain de tennis qui lui est attenant, se trouve sur un îlot situé au milieu de la Moselle. Un projet de base de loisirs est en cours à proximité au lieu-dit : « *Saussaie d'Ars* ».

Ces emprises sportives sont difficilement accessibles par voies piétonne et cyclable. Une quarantaine d'emplacements de stationnement existent à leurs abords.



*Le stade Maurice Fontaine d'Ars-sur-Moselle*

### C. Le parc communal

Le parc communal d'Ars-sur-Moselle se situe dans la partie Sud-ouest du cœur de bourg. Il est **d'une taille importante**, puisqu'il couvre **une surface de 5000 mètres carrés**. Deux accès existent, l'un depuis le centre historique et l'autre via la route départementale 11. **Ce parc est enchevêtré au sein d'un îlot d'espace bâti.**



*Vue aérienne du parc communal d'Ars-sur-Moselle*



*Aménagements paysagers*



*Petit étang dans le parc communal*

Le parc communal ne se trouve pas en limite de l'espace urbain et de la forêt. **Il se trouve à l'intérieur de la Partie Actuellement Urbanisée (PAU)**. Cet espace correspond à un cadre privilégié pour la détente, les jeux et la rencontre entre les Arsois. La ville s'est engagée dans **une gestion soutenue de sa biodiversité** visant à accroître ses qualités environnementales et à transmettre aux générations futures les vertus d'une zone d'accueil vivante et solidaire.

La ville peut s'appuyer sur le Parc Naturel Régional de Lorraine auquel elle adhère pour promouvoir des projets d'excellence nationaux ou communautaires, notamment dans le tourisme avec les balades de randonnée, les monuments historiques et le patrimoine bâti. **Le parc communal pourrait voir son rôle s'étendre avec ce partenariat et pouvoir assurer sa promotion au-delà des simples frontières de la cité.**

#### D. Le square Roosevelt

La mairie d'Ars-sur-Moselle **possède un square qui la borde**. Il comprend des bancs publics et se compose de surfaces enherbées associées à **des œuvres du patrimoine industriel communal**.

La problématique du stationnement devant cet équipement phare fait **l'objet d'un traitement qui pourrait être amélioré**.

Il faudrait éviter que des véhicules stationnés en bande devant l'entrée du square Roosevelt **bloquent l'accès piéton**. Il existe sur la partie gauche de la mairie, un parking aménagé comprenant une dizaine de place. Il est réservé aux employés municipaux.



*Le square Roosevelt devant la mairie*

**La mairie se trouve en plein cœur de bourg**. Elle forme un pôle d'équipements majeur avec un groupe scolaire maternel et primaire, une ludothèque et un gymnase **sur un îlot d'une emprise d'environ 2 hectares**.

#### E. La place de la République



**Cette place marque la centralité communale d'Ars-sur-Moselle**. Elle présente une très importante surface liée à du stationnement gratuit : 60 places dont une pour les taxis et une pour les personnes à mobilité réduite. Cette **offre de stationnement** est étroitement liée à une forte concentration de **commerces et services** principalement dans la RD11 qui borde la place. Mais aussi dans la **rue Pasteur** qui permet de rejoindre la gare.



**Cet espace public fait l'objet d'un traitement spécifique en faveur des piétons**. Une zone de rencontre est matérialisée par des pavés sur toute la partie de la RD11 qui jouxte la place. Sur cet espace, ce sont les piétons qui sont prioritaires et non les véhicules motorisés. Des arbres sont plantés en bordure de la RD11. Ils délimitent la place de la République et ses emplacements de stationnement.

*La place de la République*

## F. La place de la gare

**La place de la gare correspond à un espace public bien aménagé et dédié exclusivement au stationnement des voitures (188 places) et des vélos (41 places).** Les places sont bien délimitées au sol et elles disposent d'un éclairage public le soir venu.



*La place de la gare et ses abords, notamment en direction de la rue Pasteur*

En sortie de la gare, le piéton se retrouve quasiment directement face à la rue Pasteur. Un bar restaurant de cette rue donne, d'ailleurs en direction, de la gare. **Pour le visiteur, le cheminement en direction du cœur de bourg commerçant se réalise donc naturellement.**

## G. La place Sainte-Marie

**Cette place se situe dans la partie haute de la rue Foch.** Elle apparaît telle une respiration de l'espace comme la cour Poinson en vis-à-vis. Elle a bénéficié de la destruction de plusieurs bâtiments pour s'agrandir jusqu'à ses dimensions actuelles. De forme carrée, à l'échelle humaine du piéton, **elle constitue une respiration dans les tissus urbains.** Cette place arborée pourrait faire l'objet de nouveaux aménagements comme, par exemple, des bancs publics ou une terrasse pour le bar Irlandais qui la borde.

## H. L'espace public de la cité Schwalbach

C'est l'implantation des constructions de la cité qui définit l'espace public. **Sa présence améliore la qualité de vie des habitants du quartier** en proposant des tables de tennis de table, cages de football et paniers de basket.

**La commune possède de nombreux espaces publics qui maillent le réseau viaire et desservent bien la population. Néanmoins, certains équipements, notamment sportifs (Stade M.Fontaine et Cours de tennis) mériteraient une desserte par les « modes doux », car ils sont souvent l'apanage de jeunes usagers non motorisés. L'aménagement d'une piste cyclable peut constituer une solution. Quelques aménagements pourraient améliorer la fonctionnalité de certains espaces publics, en particulier pour la place Sainte-Marie.**

## 2.7 LE PATRIMOINE BATI

**La commune d'Ars-sur-Moselle présente la particularité de posséder un patrimoine bâti très important, lié à son histoire ancienne qui remonte à l'époque Romaine.**

### A. Les Monuments Historiques

Aux termes de la loi du 31 décembre 1913 sur **les monuments historiques** et de ses textes modificatifs, les procédures réglementaires de protection d'édifices sont de deux types et concernent :

- « *les immeubles dont la conservation présente, du point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public* » ; ceux-ci peuvent être classés parmi les monuments historiques en totalité ou en partie par les soins du ministre » ;
- « *les immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation* » ; ceux-ci peuvent être inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté du préfet de région (article 2 modifié par décret du 18 avril 1961).



**La procédure de protection est initiée et instruite par les services de l'Etat** (Direction Régionale des Affaires Culturelles - DRAC), soit au terme d'un recensement systématique (zone géographique donnée, typologie particulière), soit à la suite d'une demande (propriétaire de l'immeuble ou tiers : collectivité locale, association, etc.).

**La commune d'Ars-sur-Moselle comprend plusieurs édifices classés au titre des Monuments Historiques :**

- L'immeuble du 42 rue Foch : porte sur cour datée de 1593 (inscrit MH le 03.10.1929) ;
- L'immeuble du 44 rue Foch : façade maison Morlane (inscrit MH le 30.01.1930) ;
- Les vestiges de l'Aqueduc Gallo-Romain du 4<sup>ème</sup> quart du 1<sup>er</sup> siècle (inscrit MH le 08.08.1990).



*Les 42 et 44 Rue Foch à Ars-sur-Moselle*

Le classement ou l'inscription d'un immeuble au titre des monuments historiques entraîne automatiquement une servitude de protection de ses abords. **Cette servitude s'applique à tous les immeubles et les espaces situés à la fois dans un périmètre de 500 mètres de rayon autour du monument et dans son champ de visibilité (c'est-à-dire visible depuis le monument ou en même temps que lui).**

Tous les travaux à l'intérieur de ce périmètre, ou susceptibles de modifier l'aspect des abords, doivent avoir recueilli l'accord de l'architecte des bâtiments de France. Celui-ci vérifie au cas par cas la situation dans le champ de la visibilité.

## B. Les vestiges archéologiques

**En raison du peuplement ancien de la vallée de la Moselle depuis la préhistoire, plusieurs sites archéologiques sont présents sur la commune d'Ars-sur-Moselle.**

**Les sites comprenant des vestiges archéologiques attestés sont les suivants :**

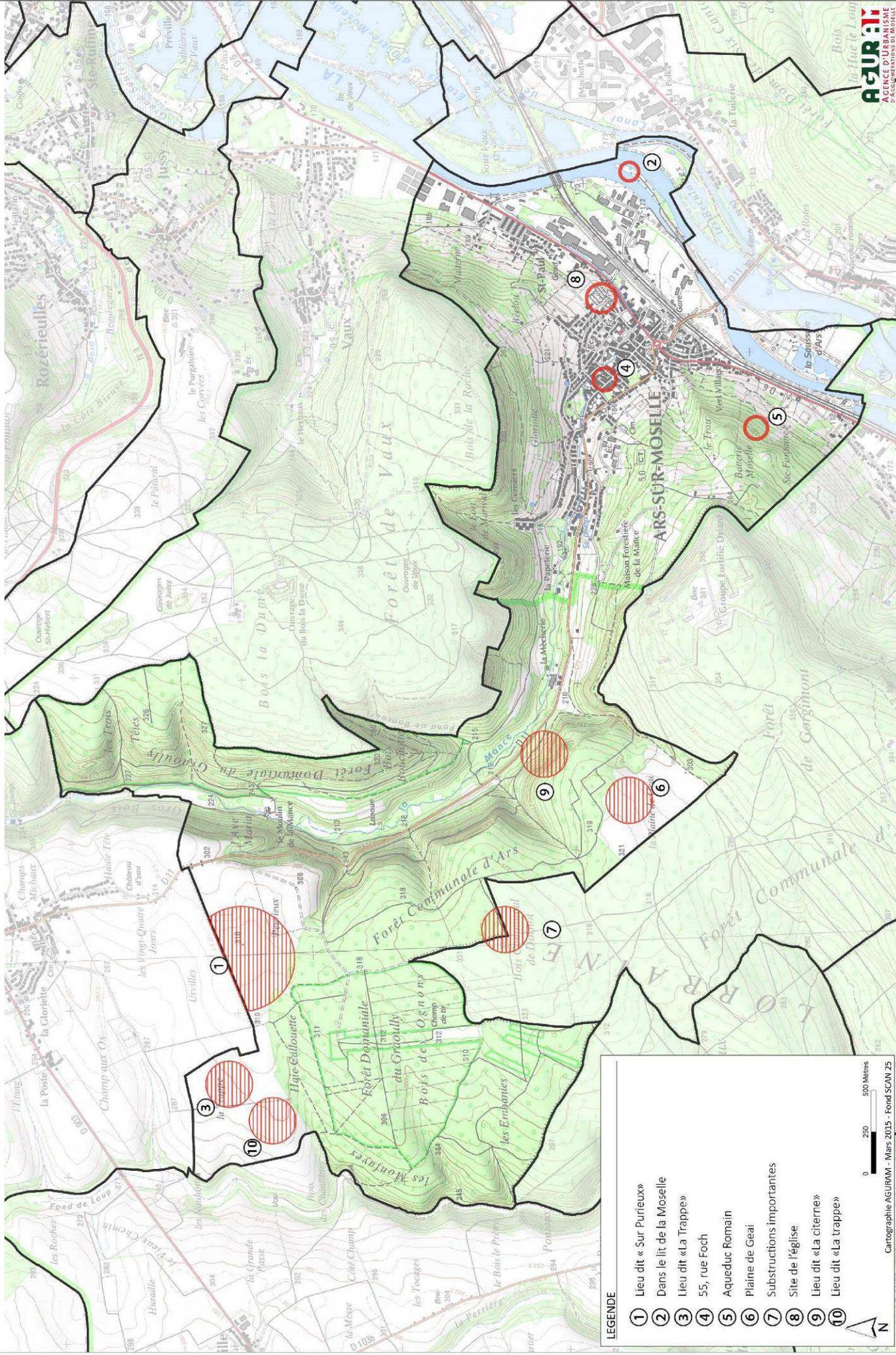
- **01) Lieu-dit « Sur Peurieux »** : occupation d'un vaste site, avec une station de surface, au paléolithique supérieur et au néolithique final. Vaste ensemble d'habitat gallo-romain.
- **02) Dans le lit de la Moselle** : découverte isolée d'une hache à aileron du Bronze final.
- **03) Lieu-dit « La Trappe »** : occupation et station de surface du néolithique.
- **04) N°55 de la rue Foch** : occupation du Bronze final et au Hallstatt. Canalisation (aqueduc) gallo-romain, habitat du IX<sup>ème</sup> siècle au XV<sup>ème</sup> siècle (Haut Moyen-Age et Moyen-Age).
- **05) Sainte-Fontaine, ruines de l'Aqueduc Romain**. Il s'agit d'un aqueduc souterrain et aérien à arches avec bassin qui date de l'époque gallo-romaine.



*Les ruines de l'Aqueduc Romain à Ars-sur-Moselle*

- **06) Sur la « Plaine de Geai »** : petit habitat gallo-romain, occupation mérovingienne.
- **07) Limite entre le bois communal Dornot et la forêt communale d'Ars-sur-Moselle** : substructions importantes datant de l'époque gallo-romaine.
- **08) Eglise Saint-Martin et « Au fort »** : Stèle funéraire gallo-romaine. Il s'agit de l'emplacement fortifié de l'ancien château d'Ars-sur-Moselle et de son ancienne église fortifiée. Il reste des traces de fortifications, une enceinte et des tours d'époque médiévale.
- **09) Lieu-dit « La Citerne » en forêt communale d'Ars-sur-Moselle** : four à chaux peut-être gallo-romain, habitat ruiné de hauteur (ancienne abbaye ?) d'époque médiévale.
- **10) Lieu-dit « La Trappe »** : habitat médiéval probable et indices gallo-romains.

**Tous ces sites dont une occupation humaine ancienne est attestée, sont localisés sur la carte qui figure sur la page suivante.**



**LEGENDE**

- 1 Lieu dit « Sur Purieux »
- 2 Dans le lit de la Moselle
- 3 Lieu dit « La Trappe »
- 4 55, rue Foch
- 5 Aqueduc Romain
- 6 Plaine de Geal
- 7 Substructions importantes
- 8 Site de l'église
- 9 Lieu dit « La citerne »
- 10 Lieu dit « La trappe »

0 250 500 Mètres

Cartographie AGURAM - Mars 2015 - Fond SCAN 25

### C. L'église Saint-Martin



*L'Eglise Saint-Martin et son cimetière*

**L'église** fut incendiée le jour de l'Assomption, le 15 août 1807. Reconstituée en 1816, sur la même emprise, elle est agrandie en 1863. Elle reçoit un nouveau clocher en 1889-1890. Il est toujours en place de nos jours, même si l'édifice fut gravement endommagé en 1944, tout comme la majeure partie des tissus urbains d'Ars-sur-Moselle.

**Si l'église Saint-Martin d'Ars-sur-Moselle est de style néo-roman, l'édifice a connu de nombreuses mutations architecturales.** L'église construite au Moyen-Age, jugée sous-dimensionnée par rapport au nombre de fidèles avait été agrandie. En 1865, en lien avec le développement industriel de la commune, est bâtie **la Chapelle Saint-Roch.**

### D. La chapelle Saint-Roch

**La construction de la chapelle Saint-Roch date des années 1865-1867.** Cette dernière est financée à l'époque par le curé Muller à une époque où Ars-sur-Moselle s'est beaucoup industrialisée, notamment grâce à l'arrivée du chemin de fer. La chapelle n'est pas très proche de la cité Saint-Paul qui servait à loger les ouvriers. En revanche, elle n'est qu'à quelques dizaines de mètres du Temple Protestant. Ceci est lié à un ancien désir de compétition en Moselle entre les deux communautés.



*La chapelle Saint-Roch*

**La chapelle est fermée depuis 2009. Son avenir demeure aujourd'hui encore incertain. Elle sera, soit démolie, soit désacralisée et reconvertie en une vingtaine de logements collectifs.**

### E. L'Aqueduc de l'époque romaine : classé aux Monuments Historiques

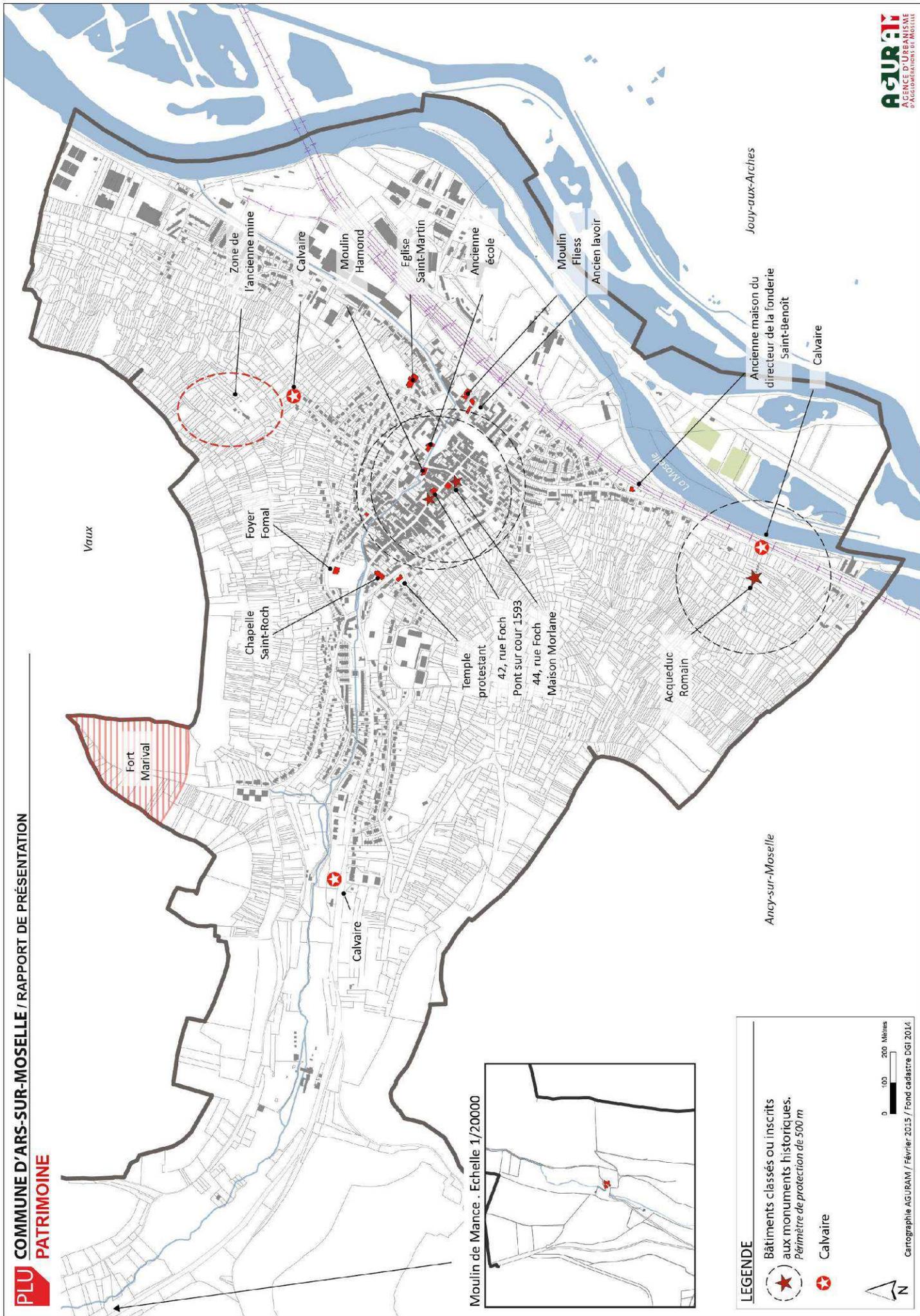


*Aqueduc romain d'Ars-sur-Moselle*

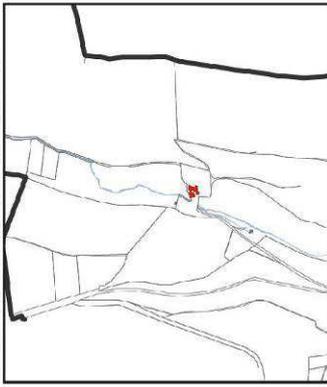
La construction de l'Aqueduc, témoigne de l'implantation ancienne de l'Empire Romain en Moselle. **Long de 22 kilomètres, il amenait l'eau de Gorze aux thermes de Divodurum** (Metz en latin, la ville des deux eaux - la Moselle et la Seille). Il fut commencé au premier siècle et achevé au quatrième. **La partie aérienne de l'édifice permettait le franchissement de la Moselle. Plus de 110 arches reliaient Ars à Jouy sur 1128 mètres.** Cet ouvrage monumental et majestueux fut construit par des milliers d'hommes qui s'installèrent à proximité du chantier, faisant fleurir un véritable bourg. Les vestiges de cet Aqueduc sont visibles et les sept arches restantes à Ars-sur-

Moselle sont des pièces inestimables du patrimoine local et national.

**Actuellement, l'Aqueduc est en phase de rénovation pour un montant de 4,5 millions d'euros sous l'égide du Ministère de la Culture qui prend en charge les travaux à 100%.**



Moulin de Mance. Echelle 1/20000



**LEGENDE**

★ Bâtiments classés ou inscrits  
 aux monuments historiques.  
 Périètre de protection de 500 m

★ Calvaire



0 100 200 Mètres

Cartographie AGURAM / Février 2015 / Fond cadastra DGI 2014.

## F. L'ancienne école

**L'ancienne école est attenante à la mairie.** Elle date de 1865. Elle démontre **l'expansion démographique** connue par la commune avec le développement des activités industrielles.

**Ce bâtiment présente des qualités architecturales importantes** avec, notamment, un fronton central comprenant un petit clocher et **des encadrements en pierre de Jaumont** autour de toutes les fenêtres et portes.



*Ancienne école Ars-sur-Moselle*

## G. Les anciens moulins

**La commune compte quatre anciens moulins.** Le moulin à eau de la Mance, situé au Nord du ban communal, est un témoin du développement ancien de **l'activité industrielle.**

**Les autres moulins**, Hamard (rue Milaville), Fliess (rue du Moulin) et le moulin à l'angle des rues des Alliés et de la rue des Hayes sont des réminiscences des activités industrielles liées à la force hydraulique : clouterie, papeterie, production de farine...



*Au fond à gauche, le Moulin Hamard*

## H. Autres éléments

**Au niveau de la place de la République, un ancien lavoir** a été transformé en école de musique. Cet édifice possède des caractéristiques architecturales intéressantes : ouvertures en plein cintre, pilastres et corniches de pierre de Jaumont. **Plusieurs édifices anciens**, comme le foyer FOMAL, la maison du directeur des anciennes fonderies Saint-Benoît (rue bois le Prêtre) et des édifices anciens du cœur de bourg, **ont des caractéristiques architecturales intéressantes à préserver.**

**Les calvaires** sont des éléments ponctuant certaines promenades dans le bourg ancien (rue Foch) et sur les coteaux (rue de la Mine et à côté de la grotte Notre Dame de la Mance). **La grotte**, située en contrebas de la route d'Ars-sur-Moselle à Gravelotte, est un lieu de promenade à préserver. A proximité du Moulin de la Mance, se trouve **une ancienne entrée de mine** monumentale (lieu-dit Voie de Vaux). Non loin, sur le coteau, existe encore aujourd'hui le fort Marival.

**D'anciens ponts ou bâtiments** correspondant à des activités abandonnées se situent en zone périurbaine, sur les coteaux ou même à l'intérieur de la forêt. **Un petit pont aux assises de grandes dalles de pierres**, toujours utilisé par un sentier de promenade, existe sur le coteau situé au-dessus de l'ancienne mine. Dans le vallon de la Mance, il est possible de distinguer les ruines « *La Noue* », **derniers vestiges d'un ancien moulin.**

**Ars-sur-Moselle possède un impressionnant patrimoine grandement lié aux origines de la cité qui remontent à l'époque Romaine. L'existence de trois Monuments Historiques est le témoin de cette richesse. L'Aqueduc Romain constitue l'élément majeur du patrimoine communal, puisque son intérêt est d'ordre national.**

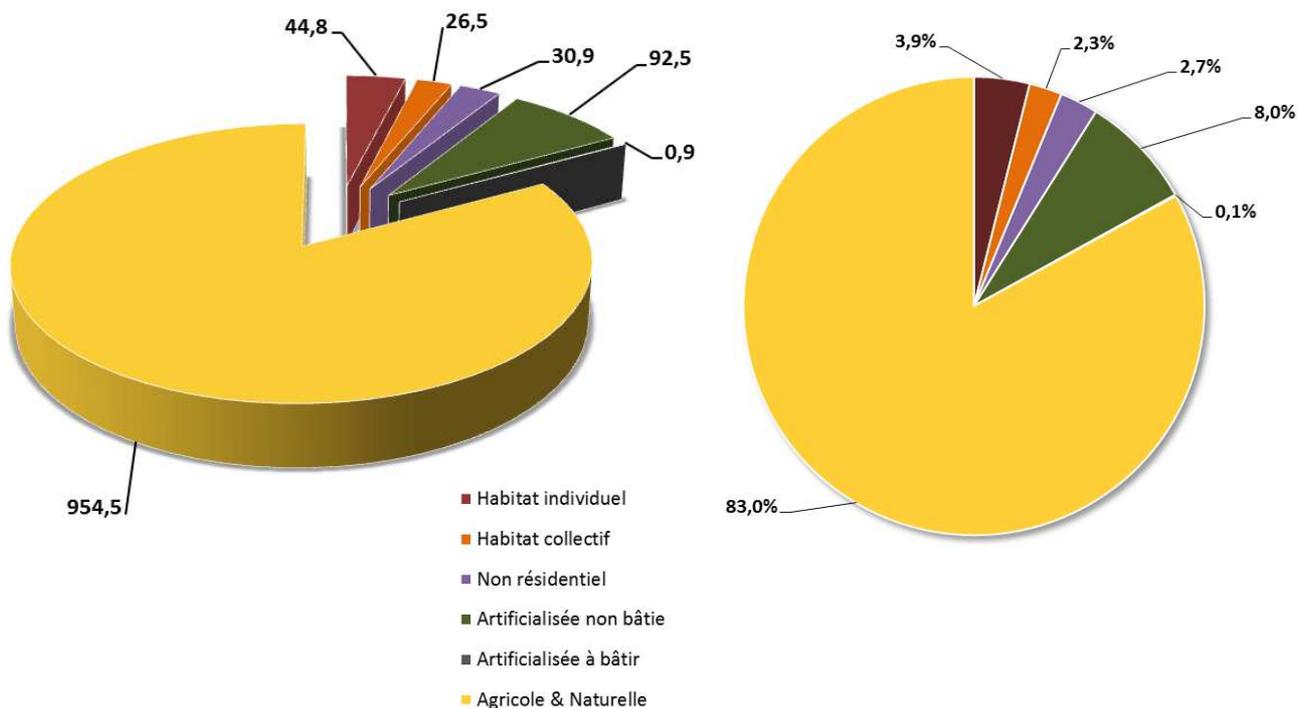
## III – EVOLUTIONS DU FONCIER ET POTENTIEL DE DENSIFICATION

### 1. L'ANALYSE DE LA CONSOMMATION FONCIERE

#### 1.1 LES DONNEES DE CADRAGE

L'analyse qui suit est basée sur les données transmises par **l'Observatoire des Territoires et Prospective – DDT 57 et un croisement avec des données INSEE et IGN** pour établir des indicateurs de suivi. Le territoire communal d'Ars-sur-Moselle fait **une superficie totale d'environ 1150 hectares**.

*Répartition en % et en ha de l'occupation du sol à Ars-sur-Moselle en 2010 – Données DDTM57*

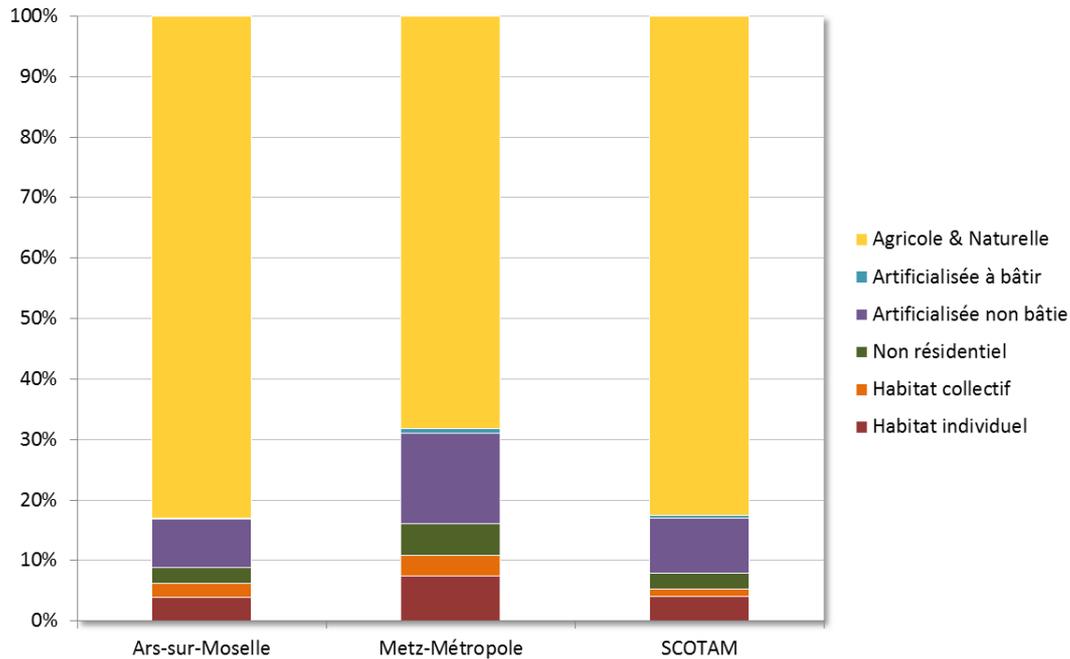


En **2010**, les **espaces naturels et agricoles totalisent 954,5 hectares soit 83,0% du ban communal**. Cette surface est élevée au regard de l'importance d'Ars-sur-Moselle au sein de l'agglomération messine. Cela montre qu'une grande partie de la commune reste naturelle et agricole, malgré la présence de l'habitat, d'activités économiques et d'infrastructures de communications importantes (routes départementales, voie ferrée, canal avec une écluse).

**Les 195,6 hectares artificialisés se répartissent en :**

- 102,2 hectares urbanisés (habitat, non résidentiel et dépendances) ;
- 92,5 hectares de surfaces non bâties ;
- 0,9 ha à bâtir (au sens de la DGFIP).

**Le ratio entre espaces naturels et agricoles, d'une part, et espaces artificialisés, d'autre part, est différent à Ars-sur-Moselle comparativement à celui de Metz-Métropole. Cela traduit le caractère encore naturel de la frange Ouest de l'Agglomération qui comprend de nombreux sites protégés.**

**Répartition comparée en ha par affectations de l'occupation du sol en 2010 – Données DDTM57**


Données DDTM 2010	Habitat individuel	Habitat collectif	Non résidentiel	Artificialisée non bâtie	Artificialisée à bâtir	Agricole & Naturelle
<b>Ars-sur-Moselle</b>	3,9%	2,3%	2,7%	8,0%	0,1%	83,0%
<b>Metz-Métropole</b>	7,5%	3,4%	5,2%	15,0%	0,8%	68,2%
<b>SCOTAM</b>	4,1%	1,2%	2,7%	9,0%	0,5%	82,5%

## 1.2 L'ÉVOLUTION DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

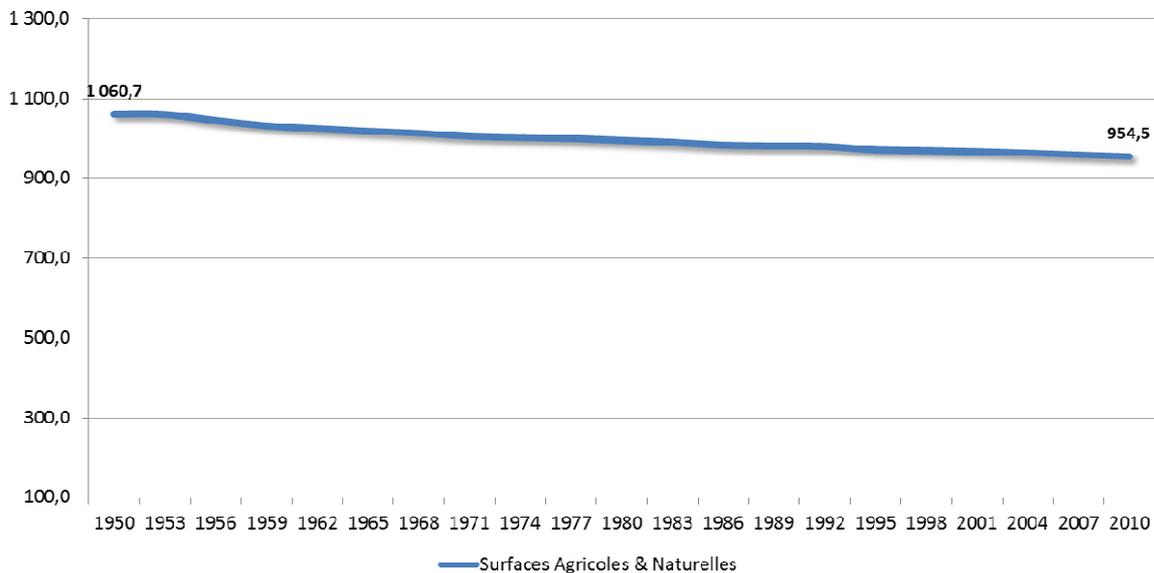
En **1950**, les surfaces naturelles et agricoles représentent **1060,6 hectares** sur les 1150 hectares du ban communal, soit **environ 92%**. A partir des données de l'Observatoire des territoires et prospective de la DDTM, il est possible de **définir 5 périodes de consommation du foncier agricole et naturel** depuis 1950 à Ars-sur-Moselle :

- **1950 – 1962** : Forte consommation foncière avec la disparition de 36,4 hectares de foncier agricole et naturel. Cela représente plus de 2 hectares par an.
- **1963 – 1980** : La consommation foncière reste très élevée sur cette période avec la disparition d'un peu plus de 30 hectares supplémentaires. Les logements sont la principale source d'artificialisation des milieux naturels et agricoles.
- **1981 – 1999** : Léger ralentissement de la consommation foncière (25 ha soit 1,25 ha par an).
- **1999 – 2010** : La consommation foncière continue de diminuer pour atteindre 1ha/an. Les opérations récentes de petits logements collectifs, principalement réalisées à l'intérieur de la Partie Actuellement Urbanisée (PAU) en densification, explique en partie cette évolution.

**Les espaces naturels et agricoles sont en nette régression depuis 1950 à Ars-sur-Moselle** (cf : graphique ci-dessous).

Ils sont passés d'une superficie de 1060,6 hectares en 1950 à 954,5 hectares en 2010, soit **une diminution de l'ordre de 106,2 hectares ou 10%**. Parallèlement, c'est principalement **l'habitat** qui s'est développé, même **si l'activité économique** a aussi consommé de l'espace.

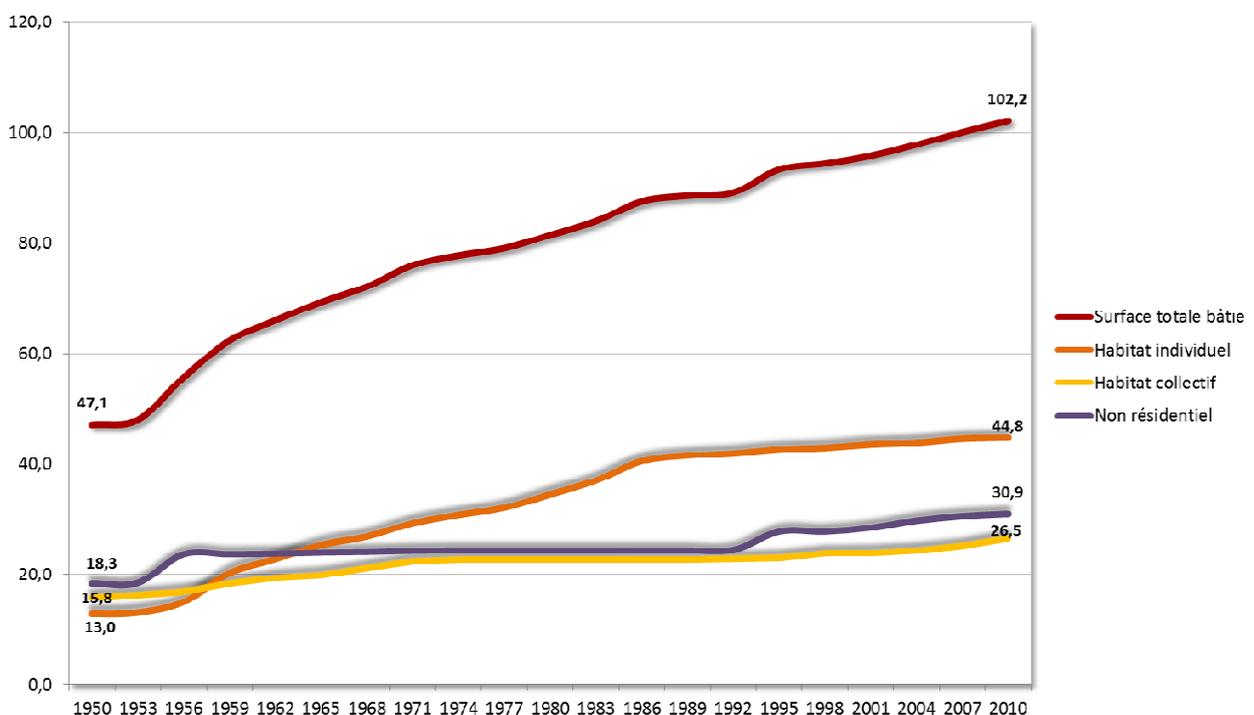
*Evolution des surfaces agricoles et naturelles entre 1950 et 2010 à Ars-sur-Moselle – Données DDTM57*



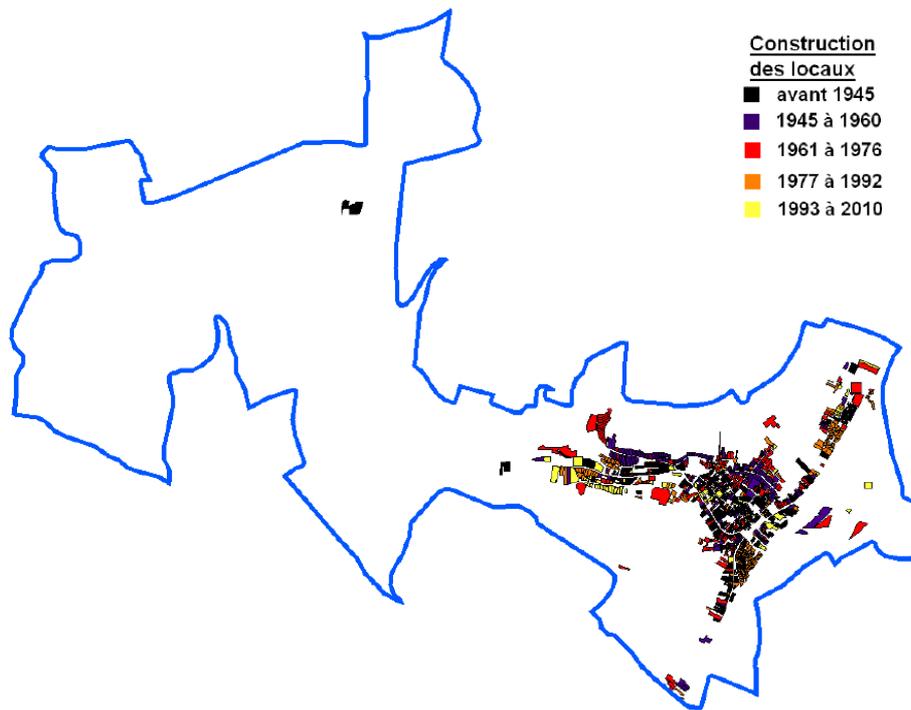
### 1.3 L'ÉVOLUTION DES SURFACES ARTIFICIALISEES

Depuis 1950, **les surfaces artificialisées ont été principalement dédiées au développement de l'habitat individuel**. Les pavillons successifs en sont les témoins. **La surface dédiée à l'habitat collectif, qui a augmenté rapidement jusqu'en 1983, connaît une évolution moins importante depuis cette date.**

*Consommation foncière communale par typologies entre 1950 et 2010 – Données DDTM57*

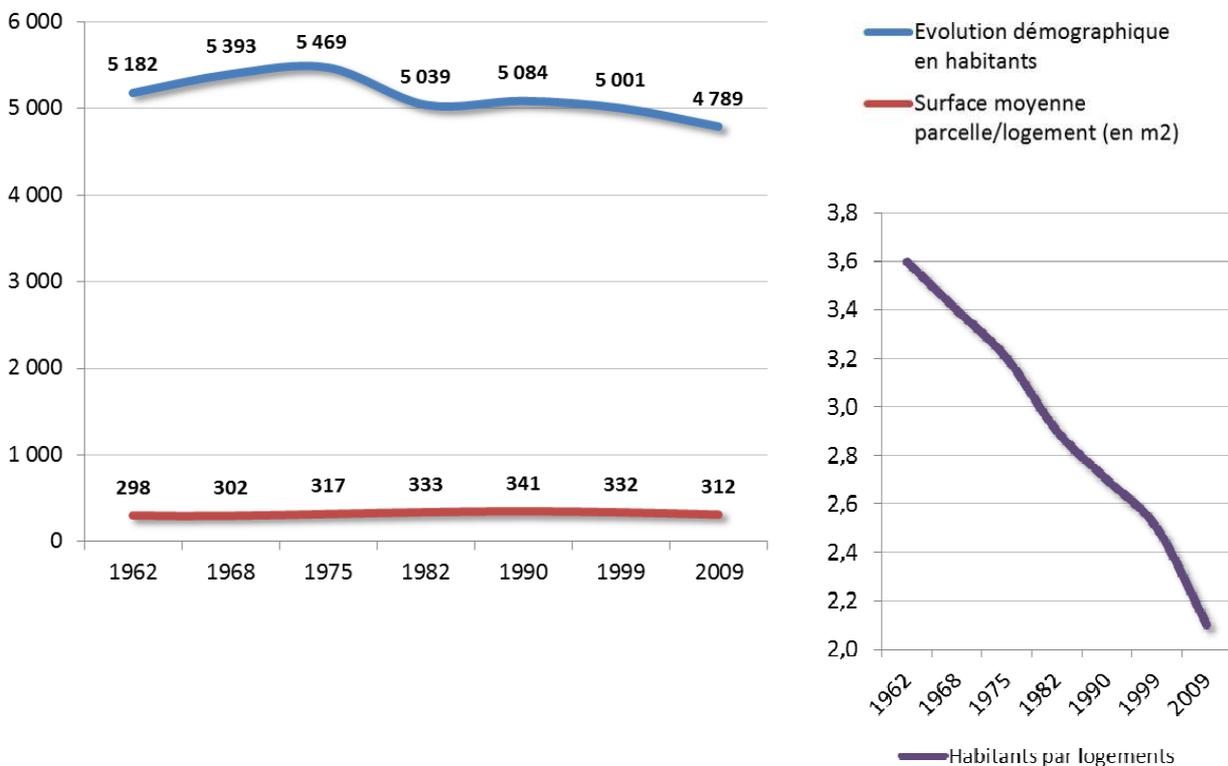


*Périodes de construction des locaux – Données DDTM57*



La carte, ci-contre, montre bien **qu'une grande partie des constructions** de la commune sont antérieures à 1951.

*Croissance démographique, surface moyenne par logement et desserrement des ménages à Ars-sur-Moselle entre 1950 et 2009 – Données DDTM57*



**Depuis 1962, la commune d'Ars-sur-Moselle a connu une stabilité de la taille moyenne des parcelles à bâtir.** Ce chiffre est passé de 298 m<sup>2</sup> en 1962 à 312 m<sup>2</sup> en 2009. Cette tendance est à souligner, car sur d'autres communes de l'agglomération, à dominante plus rurales notamment, cette taille moyenne a explosé sur cette période.

Comparativement à 1962, la taille moyenne des parcelles à bâtir a gagné 5% en 2010. Ce sont les maisons individuelles qui provoquent cette hausse.

La densité de logements est ainsi passée de 33,6 logements/ha en 1962 à 32,1 logements/ha en 2009.

Date	Logements par hectare	Habitants par logements	Nombre d'habitants	Surface moyenne parcelle/logement (en m2)
1962	33,6	3,6	5 182	298
1968	33,1	3,4	5 393	302
1975	31,5	3,2	5 469	317
1982	30,0	2,9	5 039	333
1990	29,3	2,7	5 084	341
1999	30,1	2,5	5 001	332
2009	32,1	2,1	4 789	312
Période	-4,5%	-41,7%	-7,6%	4,7%

*Indicateurs calculés en fonction de la surface habitat (DGFIP) et du desserrement des ménages (INSEE).*

**De nombreuses maisons individuelles ont été créées, mais la densité globale en logement à l'intérieur des tissus urbains est restée quasiment stable grâce aux créations de logements collectifs qui ont équilibré les consommations foncières des pavillons.**

*Evolutions cumulées des surfaces bâties à Ars-sur-Moselle entre 1950 et 2010 – Données DDTM57*

Date	Habitat individuel	Habitat collectif	Non résidentiel	Total artificialisé	Surfaces Agricoles & Naturelles	Consommation foncière cumulée		Total	Surface totale bâtie
	ha	ha	ha	ha		ha	%		
1950	13,0	15,8	18,3	90,9	1 060,7	0,0	0,0	1 152	47,1
1953	13,3	16,2	18,4	92,3	1 059,3	-1,4	-0,1	1 152	47,9
1956	15,2	16,8	23,6	107,0	1 044,5	-16,1	-1,5	1 152	55,6
1959	20,4	18,3	23,6	120,2	1 031,4	-29,3	-2,8	1 152	62,3
1962	22,9	19,4	23,7	127,3	1 024,2	-36,4	-3,4	1 152	66,0
1965	25,5	19,9	23,9	133,7	1 017,9	-42,8	-4,0	1 152	69,3
1968	27,0	21,1	24,0	138,9	1 012,7	-48,0	-4,5	1 152	72,1
1971	29,4	22,4	24,2	146,5	1 005,0	-55,7	-5,2	1 152	76,0
1974	30,9	22,6	24,3	149,9	1 001,7	-59,0	-5,6	1 152	77,8
1977	32,2	22,6	24,3	152,3	999,2	-61,5	-5,8	1 152	79,1
1980	34,6	22,6	24,3	157,1	994,5	-66,2	-6,2	1 152	81,5
1983	37,1	22,6	24,3	161,9	989,7	-71,0	-6,7	1 152	84,0
1986	40,6	22,7	24,3	168,8	982,8	-77,9	-7,3	1 152	87,6
1989	41,6	22,7	24,3	170,7	980,8	-79,9	-7,5	1 152	88,6
1992	42,0	22,8	24,4	171,8	979,8	-80,9	-7,6	1 152	89,2
1995	42,7	23,0	27,7	180,1	971,5	-89,2	-8,4	1 152	93,4
1998	43,0	23,8	27,7	182,2	969,4	-91,3	-8,6	1 152	94,5
2001	43,6	23,9	28,4	184,8	966,8	-93,9	-8,9	1 152	95,9
2004	43,9	24,3	29,7	188,5	963,0	-97,6	-9,2	1 152	97,9
2007	44,6	25,1	30,5	193,0	958,6	-102,1	-9,6	1 152	100,2
2010	44,8	26,5	30,9	197,0	954,5	-106,2	-10,0	1 152	102,2

**Entre 1950 et 2010**, les espaces naturels et agricoles sont en constante régression sur le ban communal d'Ars-sur-Moselle avec **une consommation foncière cumulée de 106,2 hectares**. Sur cette période, la population communale a décliné d'un peu moins de 400 habitants.

**La consommation foncière depuis 1950 à Ars-sur-Moselle ne montre pas une hausse significative de la taille moyenne des parcelles à bâtir. L'enjeu du PLU sera de poursuivre la densification des tissus urbains, tout en offrant des typologies d'habitat capables de répondre aux besoins de tous sans remettre en cause les équilibres naturels et agricoles.**

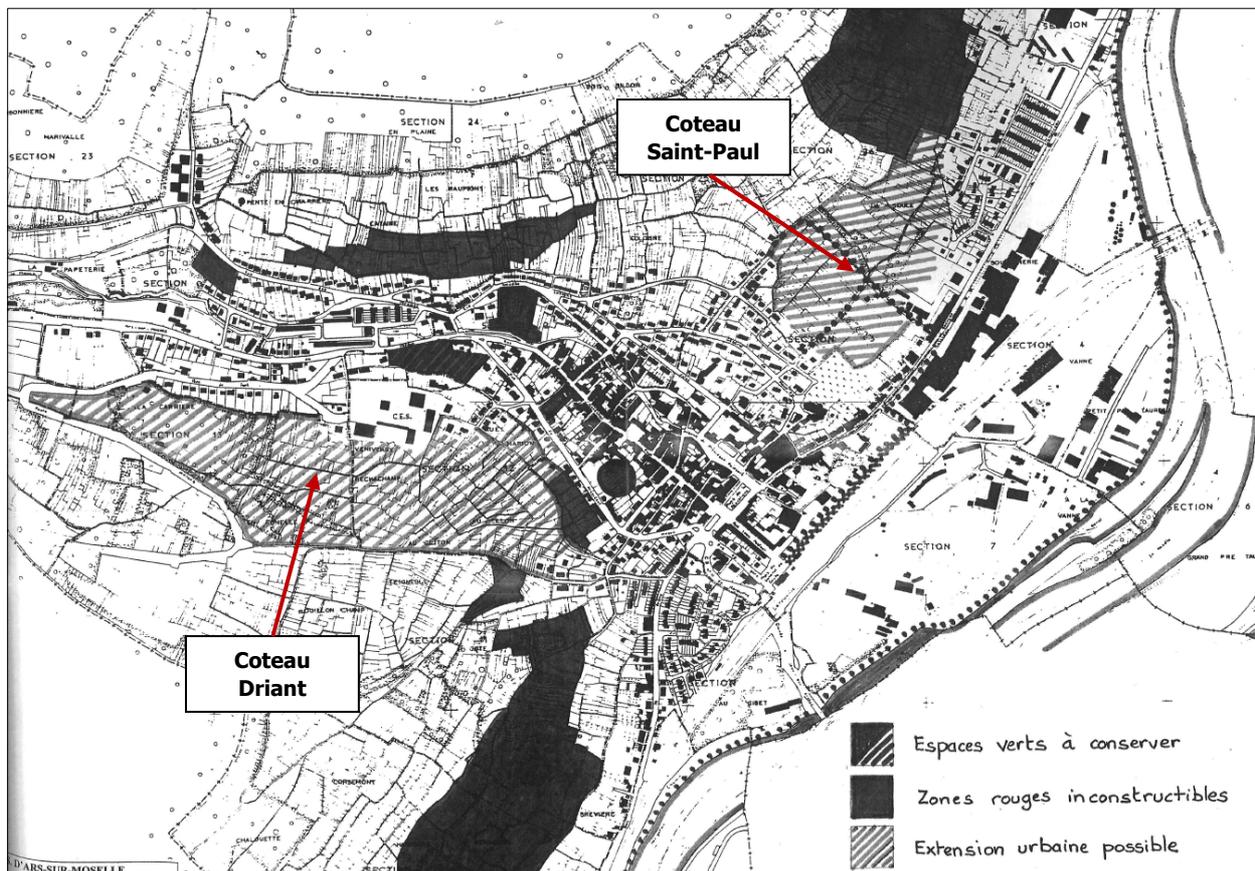
## 2. LE BILAN DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Le Plan d'Occupation des Sols approuvé en 2001 par la commune d'Ars-sur-Moselle n'est pas compatible avec de nombreuses évolutions réglementaires : Lois SRU (2000), Grenelle I et II (2009 et 2010), MAP (2010) et ALUR (2014).

### A. Contenu et les objectifs du POS

Le POS révisé qui a été approuvé en 2001 fixait comme objectif de gagner 500 habitants sur les 10 à 15 prochaines années. Les nouveaux logements devaient être réalisés sur les coteaux Saint-Paul et Driant selon la répartition suivante :

- Environ **158 logements sur le Coteau Saint-Paul** avec deux tranches possibles pour un total potentiel de 475 habitants supplémentaires. La répartition projetée correspondait à 98 parcelles individuelles et 60 logements en petits collectifs R+2 ;
- Environ **126 logements sur le Coteau Driant** avec trois tranches possibles pour un total potentiel de 370 habitants supplémentaires. La répartition projetée correspondait à 76 parcelles individuelles et 50 logements en petits collectifs R+2.



Extrait du POS approuvé en 2001 – Carte expliquant le parti d'aménagement retenu

Si le POS fixait un objectif de production à 500 logements, la décomposition des deux secteurs de projet montre qu'ils permettaient réalité la construction de 845 logements.

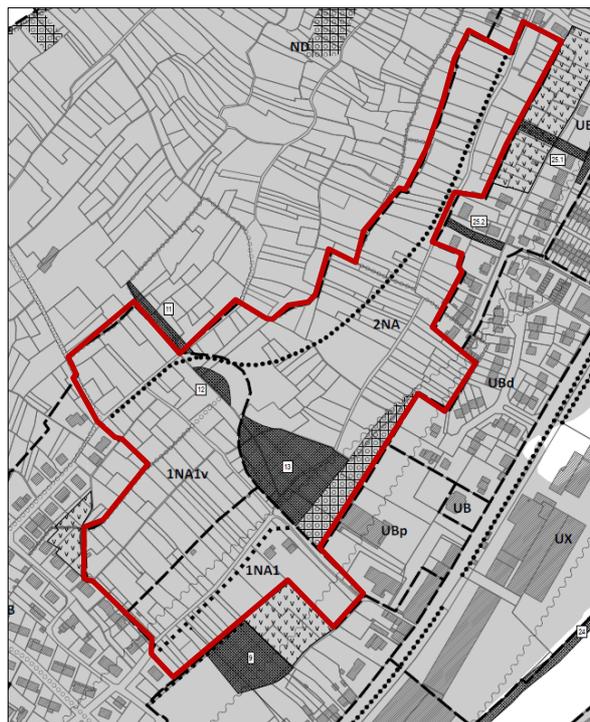
La justification apportée sur ce point était le fait de ne comptabiliser que la tranche n°1 pour le coteau Saint-Paul et les trois tranches du coteau Driant. Ce principe était décliné par un zonage 2NA au règlement graphique pour la seconde tranche du coteau Saint-Paul.

## B. Bilan sur le coteau Saint-Paul

**Sur ce secteur, le bilan est assez rapide à réaliser. Aucune opération immobilière n'a vu le jour.**

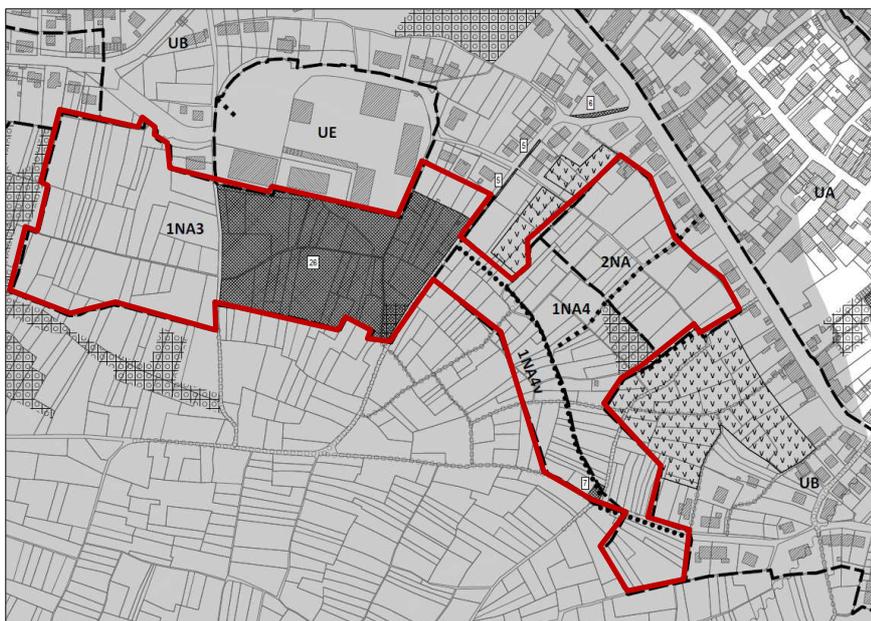
Le règlement graphique montre un découpage en deux secteurs 1NA1 et 1NA1v avec l'existence d'une zone 2NA dans son prolongement. Le vaste emplacement réservé qui se trouve au milieu de la zone correspond à un ancien crassier de mine. Le parcellaire très compliqué en l'absence de remembrement est certainement à l'origine de difficultés dans l'acquisition du foncier pour les promoteurs.

**Ces trois zones du Coteau Saint-Paul représentent un total de 11,80 hectares.** En appliquant la densité minimale de 30 logements/ha imposée par le SCoTAM, cela correspondrait aujourd'hui à 354 logements soit environ 850 habitants supplémentaires.



*Zones 1NA et 2NA du Coteau Saint-Paul au POS*

## C. Bilan sur le coteau Driant



*Zones 1NA et 2NA du Coteau Saint-Paul au POS*

Sur ce coteau en revanche, **un permis d'aménager a été accordé sur la zone 1NA3 (5 hectares).**

Il correspond à l'aménagement d'un **EHPAD** sur la partie droite du terrain pour **120 lits** et la création de **59 logements** sur le reste de l'emprise.

C'est une déclaration d'utilité publique qui est à l'origine de la concrétisation de ce projet qui concerne, là encore, un parcellaire très compliqué.

**La zone 1NA3 (partie Ouest du périmètre rouge) correspond au seul résultat concret du POS en matière d'urbanisation des zones NA.**

**L'aménagement à venir de**

**les zones 1NA4, 1NA4v et 2NA, non urbanisées à ce jour, représentent une superficie de 4,30 hectares.** En appliquant la densité minimale de 30 logements/ha imposée par le SCoTAM, cela correspondrait aujourd'hui à 130 logements soit environ 300 habitants supplémentaires.



#### D. Résultats du POS

Depuis l'approbation du Plan d'Occupation des Sols (POS) révisé en 2001, **deux recensements INSEE permettent de juger de la production de logements et l'évolution de la population communale :**

- 1999 : 4999 habitants // 2014 logements ;
- 2010 : 4846 habitants // 2314 logements.

Entre les recensements de 1999 et 2010, la commune a perdu 153 habitants. Cela signifie que les objectifs fixés par le POS n'ont pas été atteints **malgré la construction de 300 logements supplémentaires.**

**La commune a perdu seulement 153 habitants malgré la création de 300 logements depuis 1999.** Le rythme de construction depuis l'approbation du POS est par conséquent d'environ **27 nouveaux logements par an.**

**Les 300 logements qui ont été créés depuis 1999 à Ars-sur-Moselle n'ont pas concerné les zones 1NA du POS. Cela signifie que c'est la densification de l'enveloppe urbaine et le renouvellement urbain qui sont à l'origine de la hausse du nombre de logements. L'objectif d'accueillir 500 logements en extension de l'enveloppe urbaine sur les coteaux Driant et Saint-Paul n'a pas été atteint.**

**Toutefois, la partie Ouest du coteau Driant est en cours d'aménagement pour la création d'un EHPAD et de 59 logements.**

### 3. L'ÉVALUATION DU POTENTIEL DE DENSIFICATION DES TISSUS URBAINS

Conformément au Code de l'Urbanisme, l'analyse qui va suivre présente les capacités de densification et de mutation des tissus urbanisés sur la commune. Ce travail est réalisé de manière à déterminer combien de logements pourraient être créés à l'intérieur de la Partie Actuellement Urbanisée (PAU) d'ici l'échéance du PLU.

Le potentiel en densification vient se déduire des besoins communaux en logements de manière à économiser le foncier naturel et agricole. Le SCoTAM accorde une enveloppe prévisionnelle de 400 à 450 logements d'ici 2032 pour la ville d'Ars-sur-Moselle.



#### 3.1 LES LOGEMENTS VACANTS

La base de données **FILOCOM 2013** indique qu'il existe à Ars-sur-Moselle, **2129 résidences principales, 281 logements vacants et 38 résidences secondaires.**



*Illustration d'un logement vacant*

Cette source de données, basée sur les informations recueillies par la DGFIP permet de **distinguer deux types de vacance des logements** :

- **La vacance conjoncturelle** : 197 logements à Ars-sur-Moselle, soit 8% du parc contre 7,8% dans Metz-Métropole. Il s'agit d'une vacance nécessaire à la fluidité du marché immobilier.
- **La vacance structurelle** : 84 logements à Ars-sur-Moselle, soit 3,4 % du parc contre 3,3% dans Metz-Métropole. Il s'agit d'une vacance qui reflète des refus de mise en location, de la vétusté et une inadéquation des logements avec les besoins.

**Il existe à Ars-sur-Moselle, 84 logements qui pourraient être réoccupés.** Globalement, les taux relevés sur la commune ne diffèrent pas beaucoup de ceux de l'agglomération de Metz Métropole. Toutefois, un réel problème a été identifié dans le centre-ville avec l'existence de nombreux logements vacants ou insalubres.

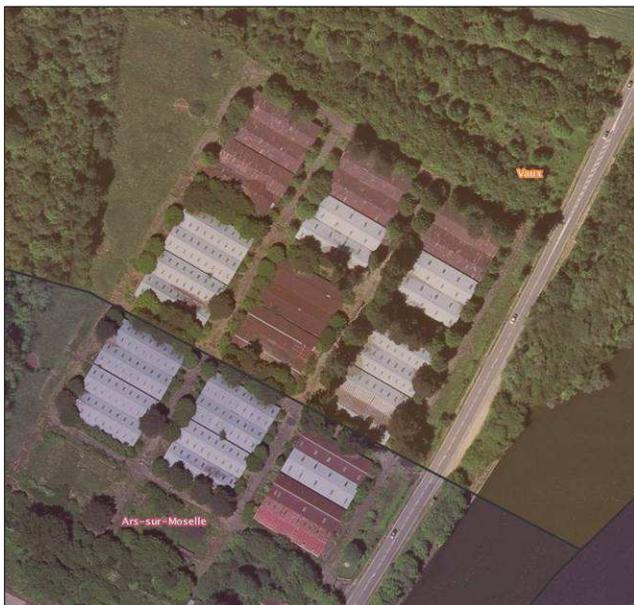
Dans le cadre de la démarche d'économie du foncier imposée par le SCoTAM, **il est pertinent de déduire les logements en situation de vacance structurelle des besoins communaux d'ici 2032. Au 84 logements identifiés**, un taux de rétention foncière de 25% pourrait être appliqué. Cela signifie que l'on estime que 21 des 84 logements ne seront pas réoccupés d'ici 2032.

Pour encourager la réoccupation des logements vacants, le Conseil Municipal a délibéré pour assujettir à la **Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants** (THLV) ceux qui sont vacants depuis plus de deux années au 1<sup>er</sup> Janvier de l'année d'imposition (cf : article 147 bis du Code Général des Impôts). Ceci démontre bien la volonté communale d'œuvrer en faveur de la réoccupation des biens vacants depuis plusieurs années. Ils peuvent permettre de faire augmenter la population sans coût d'extension des réseaux et surtout sans consommation foncière.

### 3.2 LES POSSIBILITES DE RENOUVELLEMENT URBAIN

**Cette partie traite des possibilités de mutations et de renouvellement des tissus urbains existants. A Ars-sur-Moselle, aucune possibilité concrète de créer des logements neufs à l'intérieur de bâtiments existants n'a été identifiée. Cependant, deux sites actuellement en friche présentent un réel potentiel de renouvellement urbain.**

#### A. Ancien site militaire en bordure de la RD6



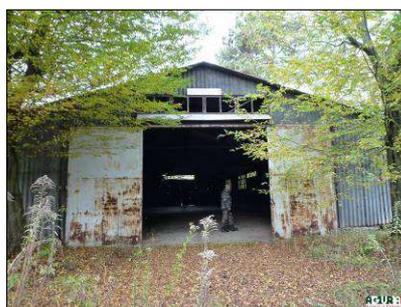
**Le site ci-contre se situe sur les communes de Vaux et Ars-sur-Moselle.** C'est la partie la plus au Sud qui concerne le ban communal.

Cette friche correspond à l'ancienne annexe du 1<sup>er</sup> régiment médical. Elle se trouve à environ 4 kilomètres de l'échangeur de Moulins-lès-Metz (A31). Pour Ars-sur-Moselle, ce site se situe à l'une des principales entrées de la ville depuis la RD6 en provenance de Moulins-lès-Metz.

**Cet ancien site militaire est classé dans la zone rouge du PPRi de la Moselle,** aussi bien sur la commune d'Ars-sur-Moselle que sur celle de Vaux. Il sera possible de retravailler sur l'emprise au sol existante tout en respectant le règlement du PPR inondations.

*L'ancien site militaire en bordure de la RD6*

**Le potentiel identifié ne se traduit pas en logements. La collectivité souhaite autoriser ici des changements de destinations des bâtiments existants pour favoriser l'implantation de bureaux, commerces, entrepôts et activités artisanales.** Sur le ban communal, il existe 6 bâtiments au total avec une emprise au sol respective de 900 m<sup>2</sup> chacun (soit 5400 m<sup>2</sup> au total).



*Vues intérieures et extérieures de bâtiments du site*

## B. Ancien site industriel en bordure de la RD11

**Ce site correspond à une ancienne usine de mèche lente, de cordeau détonant et dépôt d'explosif appartenant par le passé à l'Union Lorraine d'Explosifs.** Il fait l'objet d'une fiche dans la base de données BASIAS du BRGM (Inventaire historique de sites industriels et activités de service).

L'exploitation du site pour la fabrication d'explosif a débuté en 1929 pour finir, à priori, en 1954. Le site a par la suite été utilisé pour la fabrication de matelas. **Il est aujourd'hui inoccupé.**

**Le site se compose de logements habités en front de rue et d'anciens bâtiments industriels en contrebas non loin de la Mance.** Au regard de la nature des activités passées et de la proximité du cours d'eau, il présente une sensibilité environnementale notable.



*L'ancien site industriel en bordure de la RD11 direction Gravelotte*

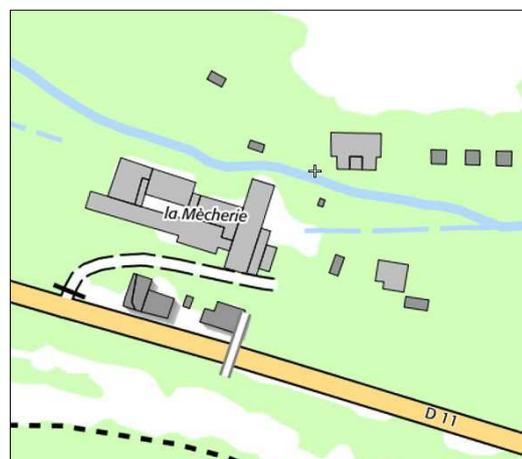
**Un projet global en lien avec les activités de tourisme et de loisirs est souhaité par la collectivité.**

Il existe peut être un potentiel logement limité à cet endroit, en lien avec le gardiennage de la future activité par exemple. Un nouvel usage industriel du site n'est pas souhaitable en raison de sa sensibilité environnementale (proximité de la Mance et de milieux boisés).



*Logements et accès au site depuis la RD11*

**L'emprise au sol totale des constructions existantes représente un peu plus de 3000 m<sup>2</sup> au total.** Il existe un important potentiel de mutation, même en ne travaillant, que sur les emprises existantes. L'accès au site depuis la RD11 est aujourd'hui fermé par une barrière. Il n'est pas accessible au public. Aucun des bâtiments existants ne présente une valeur patrimoniale particulière.



*Aperçu du site sur la carte ING SCAN25*

### 3.3 LE POTENTIEL DE DENSIFICATION POUR L'HABITAT

La « *dent creuse* » correspond à **une ou plusieurs parcelles comprises dans l'enveloppe urbaine (ou Partie Actuellement Urbanisée)** disposant d'une desserte par une voirie carrossable et des réseaux minimum (eau potable, électricité).

Il s'agit d'un **espace interstitiel** entre des constructions existantes. Une dent creuse, pour être considérée comme constructible, ne doit pas présenter **d'enjeux** liés au **milieu agricole** (proximité de bâtiment, desserte de champs), à la **biodiversité**, à la qualité d'une **zone humide** ou des **risques**. Elle présente une façade en front à rue suffisante pour accueillir une construction.



Exemple d'une « dent creuse »

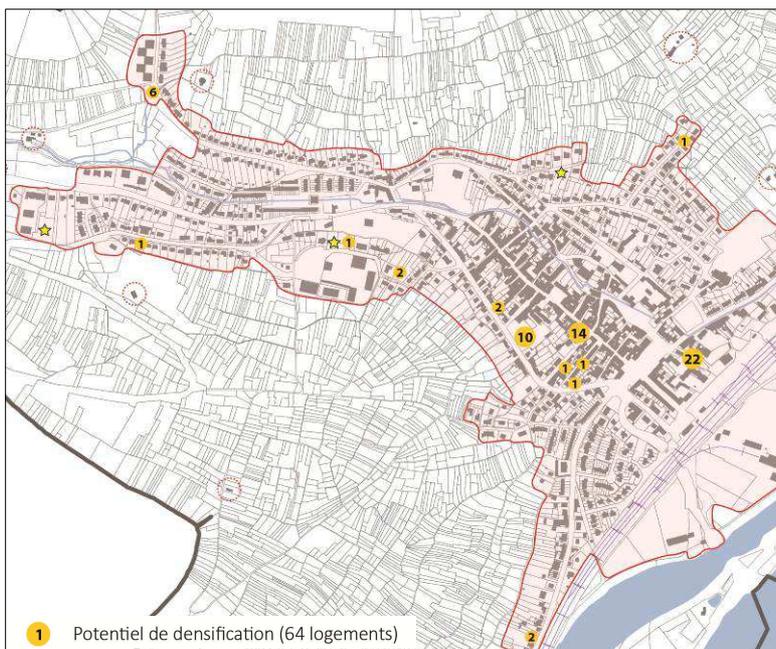
Une dent creuse ne doit pas être confondue **avec une coupure d'urbanisation** (espace séparant deux ensembles urbanisés) ou **un cône de vue paysager**.

#### A. Un potentiel important à Ars-sur-Moselle

Ce sont **97 logements qui ont été identifiés comme potentiellement réalisables** à l'intérieur de la Partie Actuellement Urbanisée (PAU) d'ici l'échéance du document d'urbanisme. Le potentiel de densification des tissus urbains existants est important à Ars-sur-Moselle.

**De nombreuses opportunités foncières passées ont donné lieu à la création de logements ces quinze dernières années mais il en reste encore.**

#### B. Le potentiel de densification « libre » - 64 logements potentiels



Les 64 logements potentiels en densification « libre »

Il s'agit d'espaces à l'intérieur de l'enveloppe urbaine **qui pourraient accueillir des logements supplémentaires sans conditions particulières fixées par la collectivité.**

Les 14 logements rue Bussière et les 22 logements rue du Moulin correspondent à des projets en cours dont les permis de construire ne sont pas encore déposés. Pour ces deux opérations, il est possible de décompter très précisément le potentiel de densification puisque le futur programme immobilier est déjà connu.

**Pour les autres terrains, il s'agit uniquement d'un potentiel en logements estimé au regard de la disponibilité foncière.**

➤ **Rue des Varaines – Parcelle n°78**

Cette parcelle communale d'environ 1300 m<sup>2</sup> se situe dans le bout de la rue des Varaines à proximité d'une opération de logements collectifs réalisée en 1968 et appartenant à Moselis. Elle présente une façade en front de rue d'environ 45 mètres.

Potentiel identifié : 6 logements



*Parcelle 78 rue des Varaines*



*Parcelles 446 et 550 rue du Fort*

➤ **Rue du Fort – Parcelles n°446 et 550**

Cette unité foncière présente une taille restreinte d'environ 550 m<sup>2</sup>. La majorité des constructions alentours correspondent à des maisons individuelles implantées en retrait de l'emprise publique.

La façade en front de rue, de 18 mètres est très limitée. Cela ne permet d'envisager que l'implantation d'un logement supplémentaire.

Potentiel identifié : 1 logement

➤ **Rue Pierre de Coubertin – Parcelles n°342 et 303**

Cette unité foncière composée de deux parcelles est d'une taille assez importante : 900 m<sup>2</sup>. Elle se trouve en face du collège et possède une façade en front de rue d'environ 21 mètres.

Cette façade limitée permet d'envisager l'implantation d'un logement supplémentaire.

Potentiel identifié : 1 logement



*Parcelles 342 et 303 rue du Pierre de Coubertin*



*Parcelles 78 et 79 rue du Pierre de Coubertin*

➤ **Rue Pierre de Coubertin – Parcelles n°78 et 79**

Cette unité foncière composée de deux parcelles est de grande taille : 1300 m<sup>2</sup>. Elle se trouve juste après le collège et possède une façade en front de rue d'environ 25 mètres.

Cette façade permet d'envisager la création de deux logements supplémentaires.

Potentiel identifié : 2 logements



**Parcelle 264 rue de la Somme**

➤ **Rue de la Somme – Parcelle n°264**

Cette parcelle d'environ 450 m<sup>2</sup> se situe dans le bout de la rue de la Somme qui se termine en impasse. Elle est en contrebas de la RD11 (rue du Président Wilson). La parcelle 265 correspond à un espace vert communal qui sépare la parcelle 264 de la rue Wilson. La taille restreinte de la parcelle permet tout de d'y envisager deux logements.

Potentiel identifié : 1 logements

➤ **Rues du Wilson et de la Résistance – Parcelle n°111**

Cette parcelle correspond au parc d'une belle maison de maître de la commune qui se trouve dans la rue de la Résistance. Le parc de la propriété présente la particularité d'être accolé au parc communal. Les 1250 m<sup>2</sup> potentiellement urbanisables et la façade en front de rue d'environ 70 mètres permettent d'envisager de nombreux logements à cet endroit.

Potentiel identifié : 10 logements



**Parcelle 111 rue du Président Wilson**

➤ **Rue Bussière – Parcelle n°88**



**La maison qui sera démolie sur la parcelle 88**



Cette parcelle de seulement 200 m<sup>2</sup> en plein cœur de ville est déjà bâtie. La construction existante sera supprimée pour réaligner la rue et créer des logements neufs adaptés aux besoins des personnes âgées.

Potentiel identifié : 14 logements

➤ **Rues Bussières et de la Paix – Parcelles n°92, 39 et 72**

Ces trois parcelles de moins de 200 m<sup>2</sup> peuvent potentiellement accueillir un logement chacune même si ce secteur est déjà densément bâti.

Potentiel identifié : 3 logements



**Parcelles 92, 39 et 72**

➤ **Rue du Moulin – Parcelles n°62 et 63**



**Parcelles 62 et 63 rue du Moulin**

Cette unité foncière se trouve dans la rue du Moulin à proximité du parking du cinéma. Un projet comprenant la démolition d'une partie des bâtiments existants donnera naissance, à long terme, à environ 22 nouveaux logements.

Cette rue est très bien située vis-à-vis de la gare TER d'Ars-sur-Moselle.

Potentiel identifié : 22 logements

➤ **Rue du Bois le Prêtre – Parcelles n°5,6 et 7**

En sortie de commune direction Ancy-sur-Moselle, la construction de logements supplémentaires est envisageable bien que toutes les parcelles visées n'appartiennent pas à la même unité foncière.

La superficie potentielle est de 900 m<sup>2</sup> avec une façade en front de rue d'environ 25 mètres.

Potentiel identifié : 2 logements



**Parcelles 5,6 et 7 rue du Bois le Prêtre**

➤ **Rue de la Mine – Parcelles n°62 et 63**



**Parcelle 362 rue de la Mine**

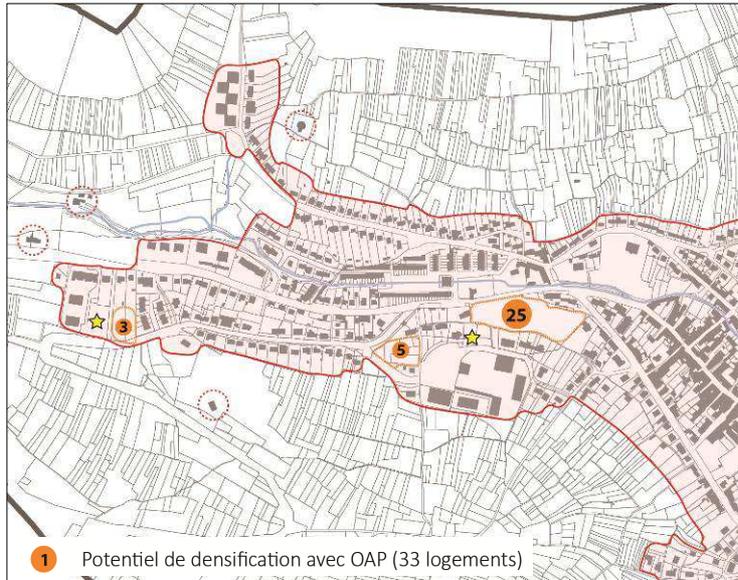
Cette parcelle de seulement 250 m<sup>2</sup> avec 11 mètres de façade en front de rue peut potentiellement accueillir un logement.

Potentiel identifié : 1 logement

**C. Le potentiel de densification « encadré » - 33 logements minimum**

Il s'agit ici des espaces situés à l'intérieur de l'enveloppe urbaine qui pourraient accueillir des logements supplémentaires et dont **les conditions d'aménagement sont précisées** par le biais d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (**OAP**).

**Trois espaces situés à l'intérieur de l'enveloppe urbaine ont été retenus par la collectivité pour faire l'objet d'une densification encadrée par des prescriptions précises.**



Les trois espaces libres à l'intérieur de l'enveloppe urbaine qui sont concernés par des OAP se situent tous sur la frange Ouest du ban communal.

**Les 33 logements en densification « encadrée »**

➤ **Rue de Verdun – Parcelle n°465**

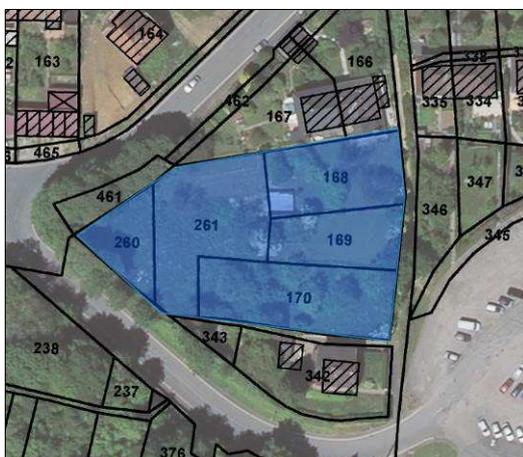
Cette vaste parcelle se trouve juste en dessous du collège d'Ars-sur-Moselle. Elle correspond à un ancien crassier de mine et toute sa superficie n'est pas exploitable en raison de la persistance d'un monticule de matériaux apportés lors de l'activité minière. Ceci se vérifie en particulier sur la partie Est de la parcelle (non reprise en bleu).



**La parcelle 465 rue de Verdun – 7000 m<sup>2</sup>**

Potentiel identifié : 25 logements

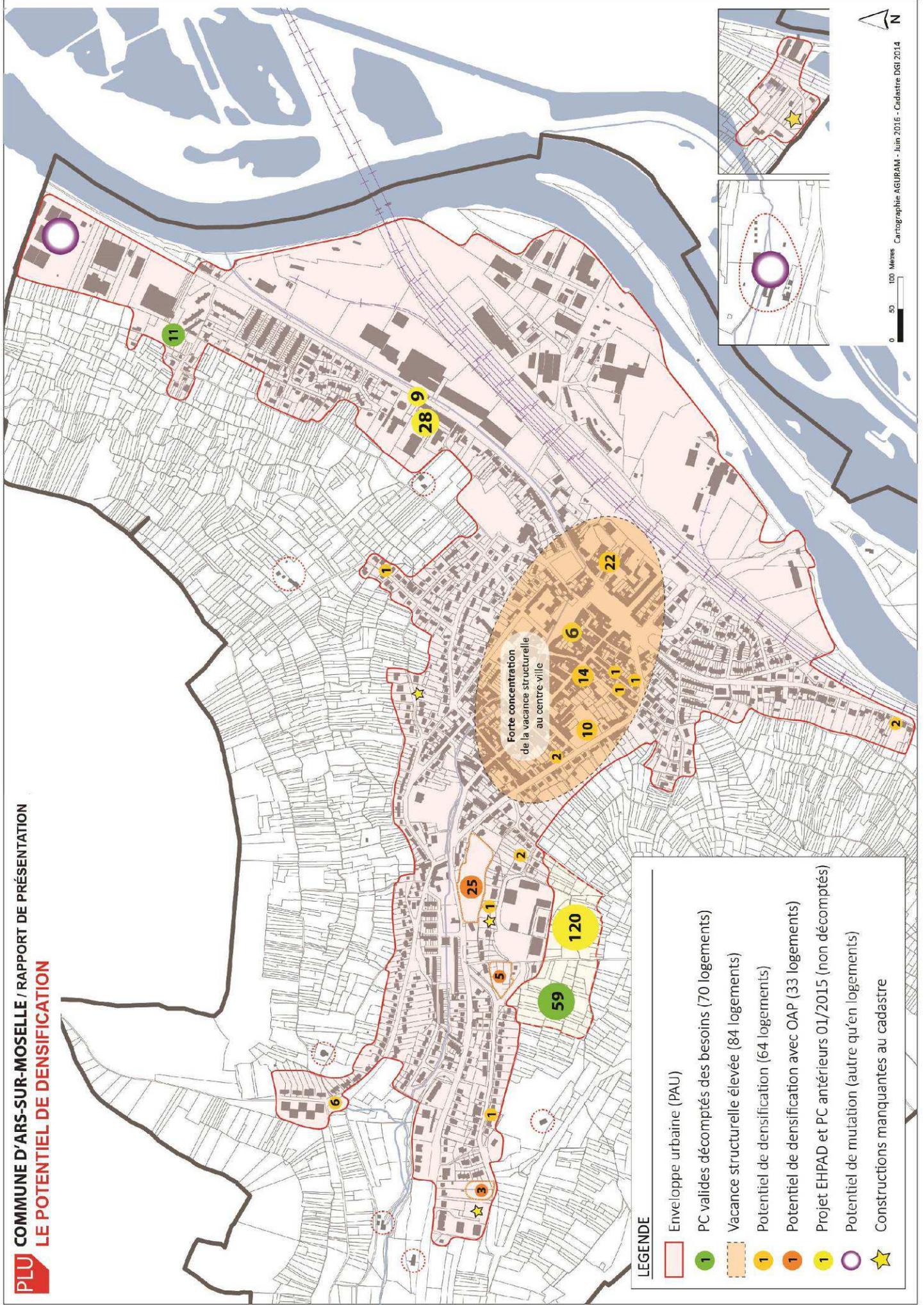
➤ **Rue de Pierre de Coubertin – Parcelles n°260,261,168,169 et 170**



**Les parcelles 260,261,168,169 et 170**

Cette unité foncière se situe dans le début de la rue Pierre de Coubertin qui mène directement au collège. La pente est assez présente à cet endroit et constitue une problématique forte de l'aménagement futur des 3000 m<sup>2</sup> disponibles.

Potentiel identifié : 5 logements



Forte concentration de la vacance structurelle au centre-ville

- LEGENDE**
- Enveloppe urbaine (PAU)
  - PC valides décomptés des besoins (70 logements)
  - Vacance structurelle élevée (84 logements)
  - Potentiel de densification (64 logements)
  - Potentiel de densification avec OAP (33 logements)
  - Projet EHPAD et PC antérieurs 01/2015 (non décomptés)
  - Potentiel de mutation (autre qu'en logements)
  - Constructions manquantes au cadastre

➤ **Rue du Fort – Parcelles n°141,142 et 143**

Ces trois parcelles représentent environ 2800m<sup>2</sup> dans la rue du Fort qui se termine actuellement en impasse. La desserte des futurs logements devra obligatoirement être réalisée par la rue du Fort.



**Les parcelles 141, 142 et 143 rue du Fort**

Potentiel identifié : 3 logements

**D. Les permis antérieurs au 01/2015 – 43 logements**

**Certaines opérations accordées** avant l'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM) **n'ont pas été décomptées des besoins en logements**. Ce principe est conforme aux préconisations du document cadre.

Il s'agit de trois permis de construire accordés en 2013 et modifiés en 2015 :

- 28 logements à proximité de la Gendarmerie ;
- 6 logements rue d'Aigremont (quasi finalisés au 07/2016) ;
- 9 logements rue Clémenceau.

De la même manière, **les 120 lits du futur EHPAD d'Ars-sur-Moselle** au niveau du Coteau Driant ne viennent pas se déduire des besoins en logements de la commune car il s'agit d'un hébergement spécifique.

**E. Récapitulatif du potentiel de densification pour l'habitat**

Caractéristiques (typologie du potentiel en logements)	Logements possibles (évaluation du potentiel)	Logements déduits (25% de rétention foncière)	Informations
Densification des tissus urbains	97	73	Dents creuses dans l'enveloppe urbaine
Logements vacants à réoccuper	84	63	Logements en vacance structurelle
Projet en cours	70	70	59 logements au Coteau Driant 11 logements Chemin de Vaux
<b>Total</b>	<b>251</b>	<b>206</b>	

**Ce sont 97 logements qui sont potentiellement réalisables dans l'enveloppe urbaine. Après application de 25% de rétention foncière, ce sont 73 logements qui viennent se déduire des besoins. Deux projets en cours pour 70 logements et dont les autorisations d'urbanisme ont été délivrées après le 01/2015 contribuent au projet communal projeté à 2032.**

**Pour réduire sa consommation foncière, la collectivité déduit des logements vacants à réoccuper dans ses besoins d'ici 2032, date d'échéance du SCoTAM. Enfin, deux sites militaires et industriels présentent des potentiels de reconversion mais pas pour la création d'habitat.**

### 3.4 LA ZONE D'ACTIVITES DU DOCTEUR SCHWEITZER

**La zone d'activités du Docteur Schweitzer présente un potentiel pour l'accueil de nouvelles activités économiques qui est évalué ici.** La majeure partie de la zone est actuellement occupée par des entreprises mais il existe encore quelques disponibilités foncières. Un secteur est à aménager pour permettre l'arrivée de nouvelles activités économiques et certaines emprises au bord de la Moselle doivent être conservées en espaces verts.

#### A. Parcelles occupées par les entreprises et dents creuses

La majeure partie de **la zone d'activités est occupée par diverses entreprises**. Certaines d'entre elles qui oeuvrent dans le domaine de l'industrie, disposent de **vastes espaces de stockage**. Ils sont différenciés sur la carte page suivante.

Au niveau de la première impasse de la rue du Docteur Schweitzer, **il existe des parcelles libres sur environ 8000 m<sup>2</sup>** qui pourraient accueillir de nouvelles entreprises. Cela correspond à un potentiel de densification de la zone. **Cette emprise se situe en zone Oia du PPRi de la Moselle**. Il s'agit de la zone orange concernant des secteurs de développement d'activités économiques touchés par les crues. Les activités sont autorisées sous réserve de prescription (cf : PPRi de la Moselle).



*Dents creuses à vocation économique*

A long terme, il existe un intérêt évident **à créer des bouclages vers le Nord pour les deux actuelles impasses de la rue du Docteur Schweitzer**.

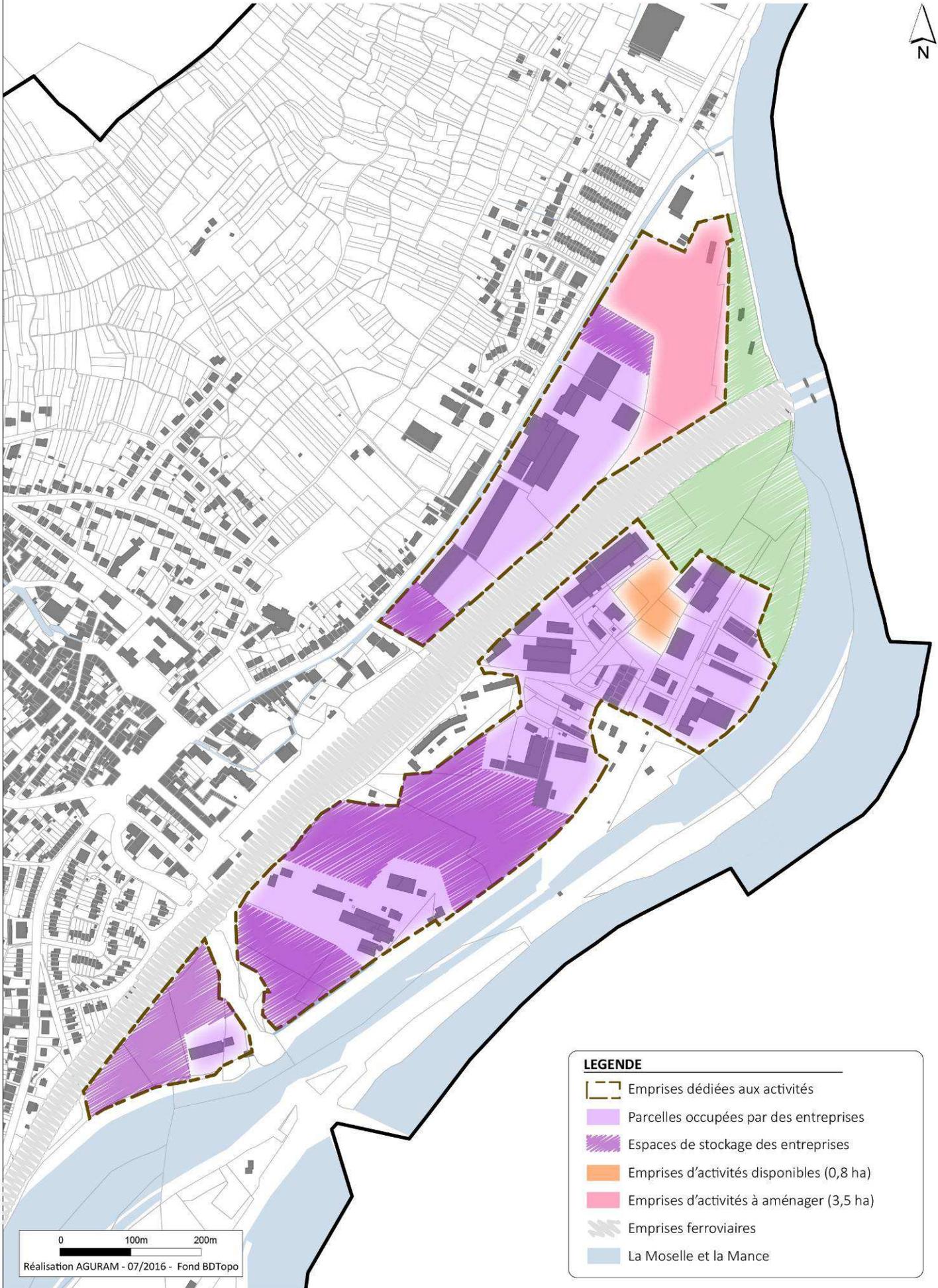
#### B. Emprise d'activités à aménager

Au **Nord de la zone d'activités**, une vaste emprise est aujourd'hui en friche. Elle borde l'entreprise Railtech International. Sa superficie d'environ **3,5 hectares** n'est pas concernée par les prescriptions du PPRi de la Moselle. Un aménagement de cette emprise pour une vocation d'activités économiques et de services présente un intérêt **pour améliorer la desserte Nord-Sud de la zone**.

#### C. Espaces verts à préserver

En bordure de la Moselle, **de vastes emprises situées en zone rouge du PPRi sont à préserver en espaces naturels**. Elles ne correspondent pas à un potentiel de densification ou de développement des activités économiques.

**La zone d'activités du Docteur Schweitzer présente un potentiel de densification de 0,80 hectare. Par ailleurs, le renouvellement urbain d'un vaste espace en friche (3,5 ha) dans sa partie Nord est souhaitable. L'enclavement identifié de la zone au niveau routier pourrait trouver des solutions en prolongeant les deux impasses de la rue du Dr Schweitzer au Sud vers le Nord.**



**LEGENDE**

-  Emprises dédiées aux activités
-  Parcelles occupées par des entreprises
-  Espaces de stockage des entreprises
-  Emprises d'activités disponibles (0,8 ha)
-  Emprises d'activités à aménager (3,5 ha)
-  Emprises ferroviaires
-  La Moselle et la Mance

0 100m 200m  
 Réalisation AGURAM - 07/2016 - Fond BDTopo

### III – SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

**Des différentes analyses effectuées et retranscrites dans le présent diagnostic territorial, plusieurs constats ressortent et définissent aujourd'hui de nombreux enjeux en matière de développement, d'aménagement et de gestion du territoire communal. Ces problématiques, étroitement liées les unes aux autres, formeront ainsi le socle de réflexion en vue d'élaborer le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) d'Ars-sur-Moselle.**

#### A. Etat Initial de l'Environnement

THEMATIQUE(s)	DIAGNOSTIC	ENJEU(X)
<b>Topographie</b>	Existence d'un relief marqué principalement lié à la vallée de la Mance. Cela représente une contrainte naturelle mais aussi un atout pour la culture de la vigne (microclimat).	Prise en compte du relief et du ruissellement des eaux pluviales dans les futurs aménagements.  Coteau Nord favorable à la vigne et aux vergers.
<b>Paysages</b>	Cohabitation de trois espaces distincts sur le ban communal : les côtes de Moselle, la vallée de la Mance et la vallée de la Moselle. Il existe des buttes témoins et les fonds de paysages sont très souvent boisés.	Préservation des paysages et des points de vue remarquables.
<b>Qualité de l'eau</b>	Le bon état des masses d'eau n'est pas atteint pour la Moselle et la Mance.  Le bon état est en revanche atteint pour ce qui concerne le ruisseau de Parfond Val.	Préserver la ripisylve et les zones tampons à proximité des cours d'eau. Conserver une bande d'inconstructibilité de part et d'autre des cours d'eau.  Restauration et renaturation des cours d'eau à encourager (Moselle et Mance) et entretien du ruisseau de Parfond Val.
<b>Hydrographie</b>	Il existe de nombreux seuils et zones couvertes sur la Mance.	Aménagement des seuils et des zones couvertes sur la Mance : conditionnement de l'ouverture à l'urbanisation à la découverte du ruisseau par exemple.
<b>Masses d'eau souterraines</b>	Trois masses d'eau souterraines qui comprennent de nombreux captages. Leur qualité est dégradée par la présence, notamment, de pesticides.	Limiter le risque de pollution des nappes (usages des sols, zones tampons). Il existe ici un lien avec les enjeux concernant les inondations et les captages d'eau potable.
<b>Milieus naturels</b>	Les milieux naturels sont diversifiés sur le ban communal : espaces boisés, prairies, zones humides, cours d'eau. Il existe plusieurs espèces dont des chauves souris et des papillons.	Préserver, voire renforcer, les continuités écologiques. Eviter de créer de nouvelles ruptures en protégeant les zones fragiles via un zonage adapté.
<b>Vignes et vergers</b>	Il existe des zones de vignes et de vergers plus ou moins abandonnées jouant plusieurs rôles : écologique, paysager, de zone tampon entre bois et urbanisation...	La restauration des vignes et vergers est à encourager. Elle est bénéfique pour les milieux naturels et représente un potentiel d'activités économiques.



THEMATIQUE(S)	DIAGNOSTIC	ENJEU(X)
<b>Continuités écologiques</b>	<p>Plusieurs continuités écologiques supra-communales et d'intérêt local. Il existe des ruptures que sont les zones urbanisées et infrastructures de transports.</p> <p>Des espèces envahissantes qui se développent telles que la Renouée du Japon.</p>	<p>Préserver des zones tampons, des zones vertes de respiration en ville et des liaisons douces (lien avec le cadre de vie). Conserver la végétation pour limiter les effets de rupture de la zone urbanisée notamment aux bords des routes (haies, bandes enherbées...).</p> <p>Limiter le développement des espèces envahissantes.</p>
<b>Captage d'eau potable</b>	<p>Présence de plusieurs périmètres de protection de captages d'eau potable : sources de la Mance, Aqueduc de Gorze, sources de Gorze et sources Joyeuse.</p>	<p>Conserver les zones incluses dans les périmètres de protection de captages pour limiter le risque de pollution : usage des sols, conservation de zones tampons.</p> <p>Encourager l'infiltration pour le rechargement des nappes phréatiques.</p>
<b>Zones exposées au bruit</b>	<p>Des nuisances sonores importantes au niveau de la voie ferrée et des routes départementales. Environ 10 à 12% de la population communale sont directement impactés par des voies classées bruyantes.</p>	<p>Respecter les obligations à proximité des zones bruyantes en matière de développement de l'habitat.</p>
<b>Zones calmes</b>	<p>Les milieux naturels permettent de bénéficier de zones calmes sur les coteaux.</p>	<p>Préserver les zones calmes sur les coteaux, notamment les espaces boisés. Maintien des zones tampons végétalisées le long des voies bruyantes (talus SNCF, alignement d'arbres...).</p>
<b>Risques</b>	<p>Nombreux risques naturels contraignants : PPR inondations et mouvements de terrain. L'aléa retrait gonflement des argiles est moyen sur le bas des coteaux de la Mance.</p>	<p>Respecter les prescriptions des PPR. Limiter le risque d'inondation en ne créant pas de nouveaux obstacles à l'écoulement et en favorisant l'infiltration au ruissellement. Maintien des végétations, en particulier sur les bas coteaux de la Mance.</p>
<b>Sols pollués</b>	<p>Existence de plusieurs sites pollués, notamment dans la zone du Dr Schweitzer.</p>	<p>Prise de précautions dans les zones polluées en cas de projets (études, dépollution...).</p>
<b>Qualité de l'air</b>	<p>Présence de polluants atmosphériques.</p>	<p>Encourager l'utilisation des transports en commun en conditionnant l'ouverture à l'urbanisation à leur existence. Encourager l'utilisation des énergies renouvelables et l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments.</p>
<b>Gaz à effet de serre (GES)</b>	<p>Présence de GES, principalement liés au secteur résidentiel et au trafic routier. Forte dépendance des ménages à la voiture individuelle.</p>	<p>Consommer l'espace de manière économe et préserver les espaces forestiers qui sont des puits de carbone.</p> <p>Améliorer les conditions de déplacement en modes doux (vélo et marche à pied).</p>



## B. Diagnostic socio-économique

THEMATIQUE(S)	DIAGNOSTIC	ENJEU(X)
<b>Evolution de la population</b>	Chute de la population communale de 10% entre 1968 et 2010. Ars-sur-Moselle continue de perdre de la population entre 1999 et 2010, alors que Metz-Métropole et le SCOTAM en ont gagné.	Renforcer le poids démographique de la commune via un projet habitat cohérent au regard de la position de centre urbain de services d'Ars-sur-Moselle dans l'armature urbaine du SCOTAM.
<b>Facteurs de l'évolution de la population</b>	Le solde migratoire communal est négatif depuis 1968. Le solde naturel ne comble pas cette perte de population, bien qu'il soit positif sur toutes les périodes. En moyenne depuis 1999, 41 décès et 60 naissances par an.	Assurer le renouvellement de la population communale et éviter un vieillissement important. Le seuil de renouvellement des générations est de 2,05 enfants par femme en France (2014).
<b>Structure de population</b>	Les moins de 29 ans sont un peu moins nombreux à Ars-sur-Moselle que dans l'agglomération. Entre 1999 et 2010, les plus de 45 ans ont progressé (+240 personnes, soit 5%), alors que les moins de 45 ans ont diminué (-393 personnes, -8%).	Offrir des logements adaptés aux besoins de tous et en particulier aux jeunes ménages. Eviter un fort déclin des personnes dans les catégories des 15-29 ans et 30-44 ans, car ce sont les deux tranches d'âges qui contribuent au renouvellement de la population.
<b>Desserrement des ménages</b>	Un ménage d'Ars-sur-Moselle comportait en moyenne 3,59 occupants en 1968 contre seulement 2,28 en 2010. Les ménages du SCOTAM devraient compter 2,2 personnes en moyenne d'ici 2020 puis 2,1 personnes d'ici 2030.	Le simple maintien de la population communale actuelle nécessite de construire de nouveaux logements en raison du phénomène de desserrement des ménages qui va se poursuivre d'ici 2030.
<b>Parc de logements</b>	Un parc immobilier composé de 1094 maisons individuelles (48%) et 1192 appartements (52%) en 2010. Ce sont 346 appartements qui ont été créés entre 1999 et 2010 (+40%), alors que le nombre de maisons est resté stable.	Continuer de répondre à la forte demande qui existe actuellement sur le ban communal en matière d'appartements. Ce type de produit immobilier favorise la fluidité du parcours résidentiel.
<b>Logements vacants</b>	Selon l'INSEE, 7,6% du parc immobilier est vacant à Ars-sur-Moselle en 2010. D'après la base de données FILOCOM 2013, 197 logements sont en situation de vacance conjoncturelle et 84 en situation de vacance structurelle. Cette dernière révèle des situations figées (refus de mise en location, vétusté, inadéquation entre les logements proposés et les besoins de la population...).	Il existe 84 logements qu'il est possible de réoccuper sur le ban communal d'Ars-sur-Moselle. Il convient de les déduire du besoin en nouveaux logements qui sera identifié d'ici 2030 pour favoriser le renouvellement urbain et économiser le foncier agricole et naturel.
<b>Occupation des logements</b>	Il existe 54% de propriétaires à Ars-sur-Moselle contre 43% en moyenne sur le territoire de Metz-Métropole. Les locataires regroupent 46% des Arsois contre 29% dans le SCOTAM.	Favoriser une part importante d'offre locative dans les futures opérations à vocation de logements.



THEMATIQUE(S)	DIAGNOSTIC	ENJEU(X)
<b>Taille des logements</b>	1434 ménages de 1 et 2 personnes pour seulement 520 logements de type T1 et T2.	Proposer une répartition des futurs logements capables de répondre aux besoins des petits ménages.
<b>Parc immobilier social</b>	Selon l'inventaire SRU de 2013, il existe 21% de logements sociaux sur le ban communal.	Continuer de produire des logements sociaux pour maintenir une proportion de 20% du parc immobilier.
<b>Ancienneté du parc immobilier</b>	Malgré une forte baisse depuis 1999, le parc immobilier comporte encore 26% de produits inconfortables. Par ailleurs, 66% des logements datent d'avant la première réglementation thermique de 1974.	Continuer à résorber les logements inconfortables et favoriser les rénovations à vocation d'économie d'énergie dans les logements antérieurs à la première réglementation thermique.
<b>Programme Local de l'Habitat</b>	Une enveloppe de 400 à 450 logements inscrite dans le PLH dont au minimum 44 nouveaux logements sociaux.	Respecter la stratégie définie par l'Agglomération Messine en matière de production de logements.
<b>Rythme de construction 1968-2010</b>	Malgré la production de 722 logements supplémentaires, la population a reculé de 547 habitants.	Prendre en compte le futur desserrement des ménages et produire assez de logements pour maintenir la population.
<b>Rythme de construction 1999-2012</b>	Ce sont 259 logements qui ont été produits (dont 88% de collectifs) sur cette période soit environ 26 logements par an. Ce rythme de construction récent est beaucoup plus élevé que ceux de Metz-Métropole et du SCOTAM.	Continuer la production de logements capables de répondre aux besoins de tous, via une réparation variée : individuel pur, individuel groupé, collectif et résidence.
<b>Catégories socioprofessionnelles</b>	Les ouvriers sont plus nombreux à Ars-sur-Moselle que sur le territoire de Metz-Métropole. Ce constat s'inverse en ce qui concerne les cadres et les professions intermédiaires.	Proposer des logements adaptés aux besoins des personnes qui habitent la commune de manière à limiter les besoins de déplacements.
<b>Concentration de l'emploi</b>	Ars-sur-Moselle propose, pour 100 actifs résidant sur son territoire, environ 67 emplois. Il s'agit d'une concentration d'emplois élevée qui montre que la commune ne manque pas d'activités en journée.	Maintenir les emplois qui existent, notamment via la zone d'activités du Dr Schweitzer pour éviter que la commune ne devienne dortoir.
<b>Foyers imposables</b>	La population communale est plus modeste que celle des territoires de comparaison. Ce sont 51% des foyers communaux qui sont imposables en 2009 contre 58% dans Metz-Métropole.	Tenir compte de cette caractéristique, notamment en matière de déplacements et de future typologie de logements.
<b>Attractivité du centre-ville</b>	Contrairement à d'autres communes, Ars-sur-Moselle a conservé un centre-ville attractif en matière de commerces et de services.	Maintenir le rôle de centre urbain de services de la commune, notamment pour les communes du plateau sur la frange Ouest.



THEMATIQUE(S)	DIAGNOSTIC	ENJEU(X)
<b>Agriculture</b>	Il existe 4 sièges d'exploitations agricoles sur le ban communal. Plusieurs projets ont été signalés : un pour l'élevage, un pour le maraîchage et un pour la viticulture. Il n'existe pas de périmètre RSD ou ICPE autour des sièges d'exploitations.	Permettre le maintien et le développement de l'activité agricole dans le document d'urbanisme en tenant compte du redéveloppement récent de la viticulture.
<b>Ecoles maternelle et élémentaire</b>	Depuis le début des années 2000, les écoles ont un effectif moyen de l'ordre de 430 élèves. Entre 2008 et 2013, les effectifs sont en baisse de 13%.	Pérenniser les équipements scolaires et créer une structure d'accueil de la petite enfance.
<b>Collège Pilâtre de Rozier</b>	Les effectifs du collège sont en nette diminution depuis une dizaine d'années. Entre 2010 et 2013, le nombre d'élèves externes est en forte chute. Il est très certainement lié à une baisse du nombre d'élèves Arsois en âge de se rendre au collège.	Assurer la pérennité de cet équipement scolaire dont la desserte s'étend au-delà des limites communales.
<b>Equipements</b>	Ars-sur-Moselle possède de nombreux équipements qui reflètent bien son rôle au sein de l'armature urbaine du SCOTAM.	Maintenir les équipements communaux qui bénéficient à la qualité du cadre de vie des habitants.
<b>Forme urbaine</b>	La forme urbaine de la commune a été historiquement contrainte par la Moselle, les côteaux Nord et Sud, puis la voie ferrée.	Tenir compte des contraintes naturelles et anthropiques à l'extension des tissus urbains.
<b>Densité de logements</b>	De nombreuses formes de logements cohabitent entremêlées sur le ban communal avec des densités allant de 5 à 70 logements par hectare (de la maison de maître aux logements collectifs).	Respecter la densité minimale de 30 logements par hectare imposée par le SCOTAM pour les futurs logements en extension des tissus urbains existants.
<b>Déplacements – Venelles</b>	Le cœur de bourg ancien entre les rues Foch et Wilson comporte de nombreuses venelles qui sont intéressantes pour les déplacements doux.	Protéger au titre du Code de l'Urbanisme les cheminements qui permettent des déplacements doux utiles aux habitants.
<b>Déplacements</b>	En 2010, 44% des actifs qui viennent travailler à Ars-sur-Moselle sont originaires du territoire de Metz-Métropole. A l'inverse, 68% des flux sortants vont travailler sur ce même territoire. Il existe 18% de ménages qui n'ont pas de voiture individuelle.	Proposer des dessertes en transports en commun avec des horaires cohérents vis-à-vis des travailleurs.



THEMATIQUE(S)	DIAGNOSTIC	ENJEU(X)
<b>Stationnement</b>	En 2010, 62% des habitants disposent d'au moins un emplacement réservé au stationnement. Les parcs ouverts au public proposent environ 400 places de stationnement auxquelles il faut ajouter 300 places sur voiries. Le stationnement vélo propose 32 places couvertes et 9 extérieures au niveau de la gare.	Continuer d'adapter le stationnement aux besoins des habitants. Proposer du stationnement pour les vélos au niveau des commerces et non plus seulement aux abords de la gare.
<b>Entrées de ville</b>	Une absence d'aménagements sur la RD6 en provenance de Moulins-lès-Metz au niveau de la zone commerciale Match.	Sécuriser l'entrée de ville en limitant la vitesse des automobilistes.
<b>Gare ferroviaire</b>	La gare d'Ars-sur-Moselle bénéficie d'une excellente desserte vers Metz (36 TER journaliers) et une montée en desserte est prévue en 2016. Un ticket de transport du réseau Le Met permet de rejoindre Metz par le train.	Communiquer sur l'avantage que représente l'intégration du train au réseau de transport Le Met en direction de Metz. Développer de l'habitat à proximité de cet équipement majeur de la commune.
<b>Transport en commun</b>	La quasi-intégralité des tissus urbains se trouve à moins de 300 mètres d'un arrêt de bus.	Continuer à développer l'habitat à une distance raisonnable pour les piétons de l'offre de transport en commun.
<b>Boucle de randonnées</b>	Parmi les deux sentiers de randonnées présents sur le ban communal, un correspond au GR5 (de la Mer du Nord à Nice).	Tirer profit de la fréquentation touristique induite par la présence d'un GR. Encourager le développement d'une offre de logements pour les randonneurs, peut-être avec un lien avec la production viticole.
<b>Patrimoine</b>	Un patrimoine communal très important dont trois édifices classés au titre des Monuments Historiques bénéficiant d'un périmètre de protection de 500 mètres.	Préservation du petit patrimoine communal via une protection au titre du Code de l'Urbanisme.
<b>Communications numériques</b>	La commune offre une très bonne desserte ADSL de l'ordre de 20 Mbit/s et propose aussi une offre câblée à 100 Mbit/s. La zone d'activités du Dr. Schweitzer propose une desserte spécialement adaptée aux zones d'activités.  Les réseaux 3G et 4G sont satisfaisants sur le ban communal.	Continuer de proposer une desserte numérique adaptée aux besoins des habitants.  Déploiement à partir de 2015 de la fibre FTTH via un co-investissement de Orange et SFR.

## C. Evolutions du foncier

THEMATIQUE(s)	DIAGNOSTIC	ENJEU(X)
<b>Consommation foncière</b>	Depuis 1950, la taille moyenne des parcelles bâties est stable tout comme la densité en logement/ha qui est passée de 33 en 1962 à 32 en 2010.	Créer un projet de développement respectueux du foncier agricole et naturel notamment grâce à une densité de logements adaptée et conforme au SCoTAM.
<b>Bilan du POS</b>	Le POS approuvé en 2001 fixait l'objectif d'accueillir 500 logements supplémentaires d'ici les 10 à 15 prochaines années. Il permettait en réalité la construction de 845 logements en extension sans tenir compte du potentiel de densification des tissus urbains.	Définir un projet démographique qui soit cohérent avec l'histoire de la ville, ses atouts et son positionnement au sein de l'armature urbaine du SCoTAM.  Déduire les logements réalisables à l'intérieur de l'enveloppe urbaine des besoins avant de se projeter en extension.
<b>Logements vacants</b>	Une vacance structurelle (longue durée) assez importante en 2013 avec des problèmes identifiés dans le centre-ville en particulier.  Environ 83 logements en situation de vacance structurelle.	Avoir une démarche qualitative en matière d'économie du foncier en déduisant des logements à réoccuper des futurs besoins communaux.  Instaurer la taxe d'habitation sur les logements vacants depuis plus de deux années.
<b>Renouvellement urbain</b>	Une friche militaire à l'entrée Nord de la ville en provenance de Moulins-lès-Metz et une friche industrielle en sortie de ville à l'Ouest en direction de Gravelotte.	Permettre la reconversion des friches industrielles et militaires en respectant l'environnement (PPRi de la Moselle, ruisseau de la Mance).
<b>Potentiel de densification</b>	Ce sont environ 103 logements qui sont réalisables à l'intérieur de l'enveloppe urbaine de la ville.  Il existe 70 logements accordés (Coteau Driant et Chemin de Vaux) ainsi que 120 logements en EHPAD dont la construction est à venir.	Encadrer le développement de l'habitat sur les secteurs à enjeux et favoriser l'émergence de projet en densification de l'enveloppe urbaine.  Déduire des besoins en futurs logements de la ville les 70 unités accordées après le 01/2015.
<b>Zone d'activités du Dr Schweitzer</b>	Cette zone d'activités est enclavée au niveau routier. Elle présente des disponibilités foncières dans l'enveloppe urbaine (0,80 ha) et des possibilités de renouvellement urbain au Nord (3,5 ha)	Favoriser la densification de la zone d'activités et la création de bouclage routier Nord-Sud. Notamment en travaillant une nouvelle emprise dédiée aux activités sur sa partie Nord.